



**SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Rue du Bicentenaire

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

Tél : 0561040900

**Dossier de demande de Déclaration d'Utilité
Publique des travaux de captage de sources pour
l'alimentation en eau potable et de mise en place
des périmètres de protection – Dossier de
demande d'autorisation de traitement et de
distribution des eaux produites – Dossier de
déclaration au titre des articles L.214-1 à 6 du
Code de l'Environnement**

**Captages de « Lamousquère Cap réservoir » et
« Paillol »**

Commune d'ORGIBET

Janvier 2021

atesyn

Plateforme
d'ingénierie
environnementale

SAS ATESYN

NAVASOL EcoCentre d'Affaires - ZI Les Pignès Lot 28

09 270 Mazères

Tél : 05 81 06 16 84

Email : contact@atesyn.fr

 **cereg**
SOLIDARITÉ - ÉCOUTE - ÉCARTONNEMENT

CEREG

INNOPOLIS A - 1 149, rue la Pyrénéenne

31670 Labège

Tel : 05 61 73 35 38

Email : toulouse@cereg.com

SOMMAIRE DETAILLE

A. RESUME NON TECHNIQUE.....	10
A.I. PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DES PARTIES PRENANTES DU PROJET	11
A.II. OBJET DE LA DEMANDE	11
A.III. INFORMATIONS SUR LES INSTALLATIONS PROJETEES ET LE TYPE D'ENQUETE	11
A.IV. DEBITS SOLLICITES	12
A.V. LOCALISATION DES CAPTAGES.....	12
A.VI. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES A PROXIMITE DES CAPTAGES.....	13
A.VII. CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES A PROXIMITE DES CAPTAGES.....	13
A.VIII. INCIDENCES DU PROJET.....	14
A.IX. COMPATIBILITE DU PROJET.....	16
A.IX.1. SDAGE et SAGE	16
A.IX.2. Zones de Répartition des Eaux.....	16
A.IX.3. Patrimoine naturel.....	16
A.X. MESURES CORRECTIVES ET COMPENSATOIRES.....	16
B. PIECES COMMUNES AUX PROCEDURES CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ET CODE DE L'ENVIRONNEMENT.....	17
B.I. PRESENTATION GENERALE.....	18
B.I.1. Présentation du demandeur et des parties prenantes du dossier.....	18
<i>B.I.1.1. Présentation du demandeur.....</i>	<i>18</i>
<i>B.I.1.2. Montage du dossier.....</i>	<i>18</i>
<i>B.I.1.3. Services instructeurs.....</i>	<i>18</i>
<i>B.I.1.4. Hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé ayant défini les périmètres de protection</i>	<i>18</i>
<i>B.I.1.5. Mode de gestion du service public d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine</i>	<i>18</i>
B.I.2. Objet de la demande.....	19
B.I.3. Collectivité desservie par les captages.....	20
B.II. DELIBERATIONS	21
B.III. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE L'UNITE DE DISTRIBUTION.....	22
B.III.1. Zones desservies par le réseau public d'eau destinée à la consommation humaines.....	22
B.III.2. Démographie et urbanisme.....	23
<i>B.III.2.1. Démographie</i>	<i>23</i>
<i>B.III.2.2. Logements.....</i>	<i>23</i>
B.III.3. Activités économiques.....	24
B.III.4. Documents d'urbanisme et prévention des risques	24
B.III.5. Evolution de la population.....	24

B.III.6.	Patrimoine culturel et historique	25
B.IV.	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	26
B.IV.1.	Organisation générale actuelle de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine de l'unité de distribution.....	26
B.IV.1.1.	<i>L'unité de distribution</i>	26
B.IV.1.2.	<i>Service public d'alimentation en eau potable</i>	29
B.IV.1.3.	<i>Estimation de la production, de la distribution et de la consommation actuelle</i>	30
B.IV.2.	Modifications envisagées dans le cadre du projet et modalités d'exécution des travaux.....	32
B.V.	LES CAPTAGES ET LEURS ENVIRONS	34
B.V.1.	Ouvrages de prélèvement faisant l'objet de la demande d'autorisation	34
B.V.1.1.	<i>Localisation des captages</i>	34
B.V.1.2.	<i>Généralités</i>	38
B.V.1.3.	<i>Description détaillée des ouvrages de captage</i>	39
B.V.2.	Géologie, hydrogéologie, hydrologie et contexte environnemental des captages.....	41
B.V.2.1.	<i>Contexte géologique et hydrogéologique autour des captages</i>	41
B.V.2.2.	<i>Contexte environnemental autour des captages</i>	43
B.VI.	BILAN BESOINS/RESSOURCES	52
B.VI.1.	La ressource en eau	52
B.VI.2.	Les besoins	52
B.VI.3.	Le bilan besoins/ressources	53
B.VII.	REGIME MAXIMAL D'EXPLOITATION DEMANDE.....	55
B.VIII.	DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE PREVUS	55
B.VIII.1.	Dispositifs de surveillance et de contrôle.....	55
B.VIII.1.1.	<i>Surveillance et télésurveillance de la qualité de l'eau et des débits prélevés</i>	55
B.VIII.1.2.	<i>Contrôle de la qualité de l'eau</i>	55
B.VIII.2.	Information sur la qualité de l'eau distribuée	56
B.VIII.3.	Entretien des ouvrages	56
C.	PIECES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	57
C.I.	QUALITE DES EAUX BRUTES, TRAITEMENT DE L'EAU ET DISTRIBUTION	58
C.I.1.	Evaluation de la qualité des eaux.....	58
C.I.2.	Dispositifs de traitement des eaux.....	60
C.II.	MESURES DE PROTECTION DES EAUX BRUTES PRODUITES PAR LES CAPTAGES.....	61
C.II.1.	Risques de pollution des eaux brutes produites par les captages.....	61
C.II.2.	Caractéristiques des Périmètres de Protection, Immédiate, Rapprochée et Eloignée	61
C.II.3.	Dispositions spécifiques à mettre en œuvre pour protéger les eaux brutes produites par les captages	66
C.II.3.1.	<i>Périmètre de Protection Immédiate</i>	66
C.II.3.2.	<i>Périmètre de Protection Rapprochée</i>	68
C.II.3.3.	<i>Périmètre de Protection Eloignée</i>	70

C.III. ETAT PARCELLAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION, STOCKAGE ET TRAITEMENT.....	71
C.IV. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX, ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	73
C.IV.1. Echéancier prévisionnel et estimation du coût des travaux.....	73
C.IV.2. Justification du projet.....	75
D. PIECES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE L'ENVIRONNEMENT	76
D.I. ANALYSE DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE ANNEXEES A L'ARTICLE R.214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	77
D.II. INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL	79
D.II.1. Incidences sur la ressource en eau.....	79
D.II.1.1. Phase travaux.....	79
D.II.1.2. Phase exploitation.....	80
D.II.2. Incidences sur le risque d'inondation.....	81
D.II.3. Incidences sur les zones humides.....	81
D.II.4. Incidences sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.....	81
D.II.5. Incidences sur les autres inventaires et zones de protection	82
D.II.6. Synthèse des incidences	82
D.III. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE	85
D.IV. SYNTHESE DES MESURES CORRECTIVES OU COMPENSATOIRES ENVISAGEES	88
E. ANNEXES	89

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau récapitulatif du demandeur et des parties prenantes du dossier.....	11
Tableau 2 : Tableau récapitulatif des caractéristiques physiques de l'état initial du projet.....	13
Tableau 3 : Tableau récapitulatif des caractéristiques écologiques de l'état initial du projet.....	13
Tableau 4 : Synthèse des incidences en phase travaux et en phase exploitation.....	15
Tableau 5 : Evolution de la population d'Orgibet (source : INSEE).....	23
Tableau 6 : Evolution des logements de la commune d'Orgibet (Source : INSEE).....	23
Tableau 7 : Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune d'Orgibet (Source : INSEE).....	24
Tableau 8 : Tarif 2020 du SMDEA (Source : SMDEA).....	30
Tableau 9 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine produits entre 2015 et 2017 sur le territoire de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (source : SMDEA).....	30
Tableau 10 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine consommés entre 2015 et 2017 sur le territoire de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (source : SMDEA).....	31
Tableau 11 : Caractéristiques des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».....	38
Tableau 12 : ZNIEFF et critères d'intérêt localisés au droit des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : INPN).....	50
Tableau 13 : Débits disponibles sur les sources de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol » (Source : SMDEA/Cereg juillet 2019).....	52
Tableau 14 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la production sur les années 2015 à 2019 (Source : ARS Occitanie).....	59
Tableau 15 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la distribution sur les années 2015 à 2019 (Source : ARS Occitanie).....	59
Tableau 16 : Synthèse des données bactériologiques de l'ARS entre 2015 et 2019 (Source : ARS Occitanie).....	59
Tableau 17 : Caractéristiques des périmètres de protection du captage de « Paillol ».....	61
Tableau 18 : Caractéristiques des périmètres de protection des captages de « Lamousquère Cap réservoir ».....	62
Tableau 19 : Etat parcellaire des PPI, PPR et PPE des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».....	71
Tableau 20 : Echancier prévisionnel des travaux prévus pour le captage de « Paillol ».....	73
Tableau 21 : Echancier prévisionnel des travaux prévus pour le captage de « Lamousquère Cap réservoir ».....	73
Tableau 22 : Echancier prévisionnel des travaux prévus sur le réservoir de « La Mousquère », le traitement et l'UDI.....	74
Tableau 23 : Echancier prévisionnel des travaux prévus pour le raccordement de l'UDI de « Ruhau ».....	74
Tableau 24 : Synthèse des incidences en phase travaux et en phase exploitation.....	84

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Localisation des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : Géoportail)	12
Illustration 2 : Territoire communal d'Orgibet et captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : Géoportail)	20
Illustration 3 : Localisation de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et du hameau de « Ruhau » (Source : SMDEA)	22
Illustration 4 : Cartographie générale de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (Source : Géoportail)	26
Illustration 5 : Synoptique des infrastructures d'eau potable de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (Source : SMDEA)	27
Illustration 6 : Captage de « Paillol » (Source : CEREG, 2019)	27
Illustration 7 : Captage de « Lamousquère Sup Nardiou » (Source : CEREG, 2019)	28
Illustration 8 : Captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : CEREG, 2019)	28
Illustration 9 : Localisation des ouvrages de l'UDI « Orgibet Lamousquère » (Source : SMDEA)	29
Illustration 10 : Localisation des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » par rapport au centre-bourg d'Orgibet (Source : Géoportail)	34
Illustration 11 : Situation cadastrale des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : Géoportail)	35
Illustration 12 : Situation cadastrale du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (source : GE infra géomètres – experts)	36
Illustration 13 : Situation cadastrale du captage de de « Paillol » (source : GE infra géomètres – experts)	37
Illustration 14 : Clichés du captage de « Paillol » (Source : CEREG, 2019)	38
Illustration 15 : Clichés du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : CEREG, 2019)	39
Illustration 16 : Synoptique du captage de « Paillol » (Source : SATESE, modifiée CEREG)	39
Illustration 17 : Cliché de l'intérieur du captage de « Paillol » (Source : CEREG, 2019)	40
Illustration 18 : Synoptique du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : SATESE, modifiée CEREG)	40
Illustration 19 : Cliché de l'intérieur du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : CEREG, 2019)	41
Illustration 20 : Contexte géologique du territoire (Source : BD Charm50 BRGM, Scan25 IGN)	42
Illustration 21 : Descriptif de la masse d'eau FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro o0 » (Source : SIE Adour Garonne)	42
Illustration 22 : Localisation des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sur fond topographique IGN (Source : Scan25 IGN)	43
Illustration 23 : Occupation des sols à proximité immédiate des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : BD Ortho IGN)	44
Illustration 24 : Clichés de l'environnement immédiat des captages de « Paillol » et « Lamousquère Cap réservoir » (de gauche à droite) (Source : CEREG, 2019)	44
Illustration 25 : Bassin-versant des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : BD Ortho IGN)	45
Illustration 26 : Registre parcellaire graphique à proximité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : BD Ortho IGN, RPG2017)	45

Illustration 27 : Occupation du sol à proximité immédiate du bassin versant des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : BD Ortho IGN, Corine Land Cover 2018)	46
Illustration 28 : Contexte hydrographique autour des captages (Source : SIE Adour-Garonne).....	47
Illustration 29 : Localisation des zones humides (Source : http://sig.reseau-zones-humides.org/)	47
Illustration 30 : Localisation de la ZNIEFF 730012080 « Sud de la vallée de la Bellongue » (Source : Géoportail)	49
Illustration 31 : Localisation de la ZNIEFF 730012102 « Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez » (Source : Géoportail).....	50
Illustration 32 : Périmètres de Protection du captage de « Paillol » sur fond cadastral (Source : M. David LABAT, 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé)	63
Illustration 33 : Périmètres de Protection du captage de « Lamousquère Cap réservoir » sur fond cadastral (Source : M. David LABAT, 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé).....	64
Illustration 34 : Périmètres de Protection des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sur fond topographique IGN (Source : M. David LABAT, 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé).....	65
Illustration 35 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.I.	67
Illustration 36 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.I.	67
Illustration 37 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R.....	69
Illustration 38 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R.....	70

PREAMBULE

Le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA) exploite actuellement les captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol » situés sur la commune d'Orgibet pour l'alimentation en eau potable des hameaux de La Mousquère, La Cobe, La Riote, Serenne et Bernech sur la commune d'Orgibet, adhérente au SMDEA.

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol » permettent l'alimentation en eau potable de l'Unité Distribution Indépendante (UDI) de « Orgibet Lamousquère ».

Actuellement, l'exploitation de ces captages ne fait l'objet ni d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), ni d'une autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine, ni d'une autorisation de prélèvement de l'eau au titre du Code de l'Environnement.

Dans ce contexte, le SMDEA a entrepris une démarche de régularisation administrative de deux ces captages (« Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol », le captage de « Lamousquère Sup Nardiou » devant être abandonné en raison d'un trop faible débit d'exploitation et de besoins en eau couverts par les deux autres captages). M. David LABAT, hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé, a été désigné en juillet 2019 pour se prononcer sur leur exploitation et pour définir leurs périmètres de protection. Ceci, dans le but de protéger, de sécuriser et de pérenniser la ressource en eau.

Le SMDEA envisage également le raccordement du hameau de « Ruhau » à l'UDI de « Orgibet Lamousquère ». Ce hameau est actuellement alimenté par une ressource de mauvaise qualité présentant de nombreuses non-conformités.

L'eau captée par les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » est d'origine souterraine (source). Les sources captées n'alimentent aucun cours d'eau. Elles sont situées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

La procédure réglementaire doit conduire à un arrêté préfectoral regroupant :

- Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » au titre de l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement et de protection au titre de l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique ;
- Une autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L. 1321-7 du Code de la Santé Publique ;
- Une autorisation de prélèvement de l'eau au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement. Le projet, examiné au regard de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, appelle une déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0., relative au prélèvement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

La demande d'autorisation de prélèvement porte sur **9,5 m³/j**.

Dans le cadre de la démarche administrative engagée, le groupement ATESYN – CEREG a été mandaté par le SMDEA pour réaliser le présent dossier de régularisation administrative.

Le présent dossier constitue la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » en application du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement, la demande d'autorisation de distribuer l'eau pour la consommation humaine ainsi que la déclaration du prélèvement au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement puisque les sources captées sont situées en Zone de Répartition des Eaux (rubrique 1.3.1.0).

Le présent dossier comprend :

- Un résumé non technique ;

- Les pièces communes aux procédures Code de la Santé Publique et Code de l'Environnement :
 - Une présentation générale ;
 - Les délibérations du SMDEA ;
 - Une présentation générale de la commune d'Orgibet ;
 - Des renseignements relatifs aux infrastructures de l'Unité de Distribution ;
 - Une présentation des captages et de leurs environs ;
 - L'étude du bilan besoins/ressource en eau ;
 - Le régime maximal d'exploitation demandé ;
 - Les dispositifs de surveillance prévue.

- Les pièces spécifiques à la procédure Code de la Santé Publique :
 - Des renseignements sur la qualité des eaux brutes produites par les captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol » et sur le traitement ;
 - Des renseignements relatifs à la protection des captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol » ;
 - L'état parcellaire des ouvrages de production, de stockage et de traitement de l'eau ;
 - L'échéancier prévisionnel des travaux, l'estimation du coût des travaux et la justification du projet.

- Les pièces spécifiques à la procédure Code de l'Environnement :
 - L'analyse des rubriques de la nomenclature annexée au R.214-1 du Code de l'Environnement ;
 - Une présentation des incidences du projet sur le milieu naturel ;
 - Une analyse de la compatibilité au SDAGE ;
 - Une présentation des mesures correctives ou compensatoires envisagées.

Les éléments graphiques nécessaires au rapport ont été intégrés dans le corps du présent dossier.

A. RESUME NON TECHNIQUE

A.I. PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DES PARTIES PRENANTES DU PROJET

Le tableau ci-dessous reprend les différentes parties prenantes du dossier.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif du demandeur et des parties prenantes du dossier

<i>Demandeur</i>	<i>SMDEA</i>
<i>Montage du dossier</i>	<i>ATESyn, CEREG</i>
<i>Services instructeurs</i>	<i>DDT/SER/SPEMA Délégation de l'Ariège</i>
	<i>ARS Occitanie, Délégation départementale de l'Ariège</i>
<i>Hydrogéologue agréé</i>	<i>David LABAT</i>

A.II. OBJET DE LA DEMANDE

Le présent dossier porte la demande de régularisation administrative des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et de l'utilisation de l'eau aux fins de consommation humaine en application des articles L.1321-2 et L1321-7 du Code de la Santé Publique.

La demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est sollicitée au titre de l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement pour la dérivation de l'eau des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et au titre de l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique pour l'instauration des périmètres de protection correspondants.

Par ailleurs, les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont localisés dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Le présent dossier concerne également la déclaration du prélèvement au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement (rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature Eau).

A.III. INFORMATIONS SUR LES INSTALLATIONS PROJETEES ET LE TYPE D'ENQUETE

Dans la procédure administrative conduisant à la régularisation administrative des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol », une **enquête publique devra être réalisée** en vertu des dispositions des articles R. 112-1 à R. 112-24 du Code de l'Expropriation. Cette procédure vise à permettre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) introduite par l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement, reprise par l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique. Ce dernier article prévoit la délimitation des périmètres de protection autour des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine et les prescriptions dans ces périmètres de protection. Il s'agit là d'une enquête d'Utilité Publique organisée afin de recueillir l'avis des propriétaires lorsqu'un projet porte est susceptible de porter atteinte au droit de propriété (activités réglementées, servitudes, voire expropriation le cas échéant). Cette enquête d'Utilité Publique sera suivie d'une enquête

parcellaire destinée à identifier les propriétaires des parcelles comprises dans les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée afin de mener à son terme les procédures d'acquisition des parcelles du PPI et de notification des servitudes dans le PPR.

A.IV. DEBITS SOLLICITES

Le débit d'exploitation maximal sollicité est de **9,5 m³/j**.

A.V. LOCALISATION DES CAPTAGES

Les captages de « Lamouquière Cap réservoir » et « Paillol » sont implantés sur la commune d'Orgibet (INSEE 09219) et desservent les hameaux de La Mousquère, La Cobe, La Riolo, Serenne et Bernech.

Orgibet est situé dans le département de l'Ariège en région Occitanie.

Les captages de « Lamouquière Cap réservoir » et « Paillol » sont situés, pour le plus éloigné, à environ 2,8 km (à vol d'oiseau) du centre-bourg d'Orgibet comme illustré en suivant.

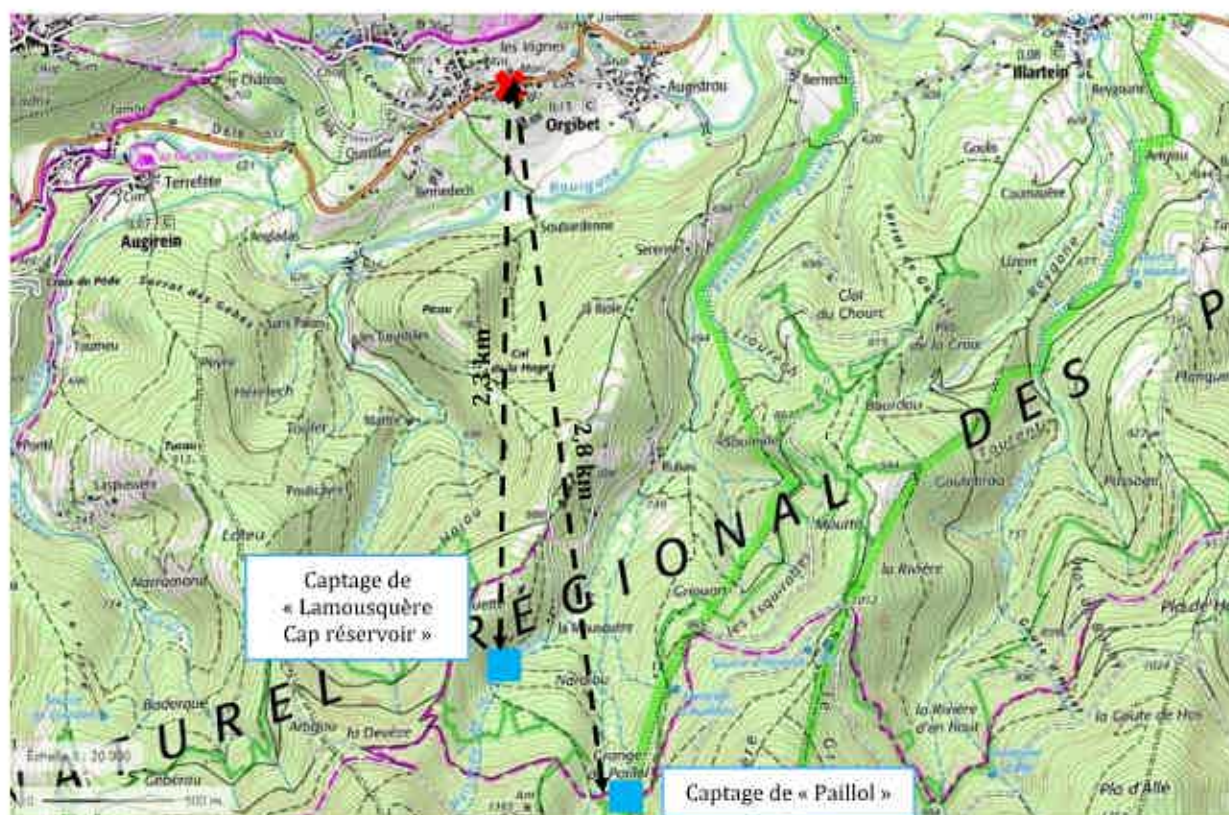


Illustration 1 : Localisation des captages de « Lamouquière Cap réservoir » et « Paillol » (Source : Géoportail)

A.VI. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES A PROXIMITE DES CAPTAGES

Le tableau suivant synthétise les données concernant les caractéristiques physiques à proximité des captages.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des caractéristiques physiques de l'état initial du projet

Thème	Enjeux
Occupation du sol	Forêts de feuillus, pelouses et pâturages naturels
Géologie et hydrogéologie	Terrains de type Flysh noir, ardoisier, de la Bellongue datés des niveaux Albien moyen à Cénomaniens inférieur mais aussi provenir des colluvions déposées en fond de vallons FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro 00 »
Hydrographie	En zone de répartition des eaux Hors zone vulnérable Hors zone sensible Ruisseau de la Mousquière (captage de « Lamousquière Cap réservoir ») Ruisseau de Cassech (captage de « Paillol »)

A.VII. CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES A PROXIMITE DES CAPTAGES

Le tableau suivant synthétise les données concernant les caractéristiques écologiques développées dans l'analyse de l'état initial de la zone à proximité des captages.

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des caractéristiques écologiques de l'état initial du projet

Thème	Enjeux
ZNIEFF / ZICO	Inclus dans : ZNIEFF de type I, « Sud de la vallée de la Bellongue » (730012080) ZNIEFF de type II, « Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez » (730012102)
Natura 2000	Aucune zone Natura 2000 identifiée à proximité des captages
Zones humides	Aucune zone humide inventoriée identifiée à proximité des captages
Autres inventaires et zones de protection	PNR Pyrénées ariégeoises Hors APPB, RNN, RNR, PN, RAMSAR et forêt domaniale ou de protection
Environnement immédiat captage	Forêt de feuillus

A.VIII. INCIDENCES DU PROJET

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences prévisibles notables ou non du projet, avant d'éventuelles mesures d'évitement et de réduction.

Le code couleur utilisé tient compte de l'intensité de l'incidence :

- Positive = **bleu**
- Nulle = **gris**
- Négligeable = **vert**
- Notable = **jaune**

Tableau 4 : Synthèse des incidences en phase travaux et en phase exploitation

Thématiques	Facteurs	Incidences prévisibles des travaux	Incidences prévisibles de l'exploitation	Observations
Milieu physique	Eaux souterraines	Négligeable	Nulle	Des risques de pollutions chroniques ou accidentelles en phase chantier mais des règles de chantier à respecter Mise en place des périmètres de protection et respect des préconisations de l'arrêté de DUP. Traitement réalisé au niveau du réservoir et aucun produit déversé vers le milieu naturel. Aucun produit polluant utilisé autour des captages.
	Eaux de ruissellement et imperméabilisation sols	Nulle	Nulle	Aucune surface autre que celle des captages, déjà existants, ne sera imperméabilisée (quelques m ²).
	Milieu aquatique superficiel	Nulle	Négligeable	Trop-plein au niveau des captages. Prélèvement du seul débit nécessaire à l'exploitation.
	Qualité eaux superficielles	Nulle	Nulle	Mise en place des périmètres de protection et respect des préconisations de l'arrêté de DUP. Traitement réalisé au niveau du réservoir et aucun produit déversé vers le milieu naturel. Aucun produit polluant utilisé autour des captages.
	Risque d'inondation	Nulle	Nulle	Localisation hors zone inondable.
Habitats et biocénose	Milieu terrestre	Négligeable	Nulle	Ouvrages existants.
	Continuité écologique	Nulle	Nulle	Travaux de courte durée et de faible emprise.
	Ecologie générale et milieux traversés	Négligeable	Nulle	Ouvrages existants, pas de destruction d'habitats (de type zones humides) ou d'espèces. Pas d'incidences sur le Desman des Pyrénées.
Milieu humain	Usages de l'eau	Nulle	Nulle	Aucun autre usage de l'eau.
	Usages proches	Nulle	Nulle	Aucun autre usage à proximité.
	Sécurité publique et sûreté des ouvrages	Négligeable	Négligeable	Configuration topographique du secteur garantie la sécurité. Entretien régulier des ouvrages.
	Impact sonore	Négligeable	Nulle	Très peu de travaux, courte période.
	Qualité de l'air	Négligeable	Nulle	Aucun rejet dans l'atmosphère.
	Patrimoine culturel	Nulle	Nulle	Hors périmètre de site classé/inscrit.
	Impact paysager	Négligeable	Négligeable	Faible ampleur par rapport aux captages existants.

A.IX. COMPATIBILITE DU PROJET

A.IX.1. SDAGE et SAGE

La commune d'Orgibet est localisée dans le bassin hydrographique Adour-Garonne. Le projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021.

La commune est également concernée par le périmètre du projet de SAGE des « Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises ».

A.IX.2. Zones de Répartition des Eaux

Les captages de de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont localisés dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) « Bassin de la Garonne à l'aval de Saint-Gaudens et à l'amont de Langon ». De ce fait, le projet fait l'objet d'un dossier de déclaration du prélèvement au titre de la rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement.

A.IX.3. Patrimoine naturel

Les captages de de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » ne sont pas localisés au sein d'un site Natura 2000.

A.X. MESURES CORRECTIVES ET COMPENSATOIRES

Le paragraphe suivant synthétise les mesures correctives envisagées :

- En phase travaux :
 - Respect des règles générales de chantier ;
- En phase exploitation :
 - Amélioration du rendement sur le réseau d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

B. PIÈCES COMMUNES AUX PROCÉDURES CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET CODE DE L'ENVIRONNEMENT

B.I. PRESENTATION GENERALE

B.I.1. Présentation du demandeur et des parties prenantes du dossier

B.I.1.1. Présentation du demandeur

Nom : **SMDEA**

Adresse : rue du bicentenaire, 09000 SAINT-PAUL-DE-JARRAT

Représenté par : Christine TEQUI

Les travaux de sécurisation des ouvrages de captage seront réalisés sous maîtrise d'œuvre intégrée à la maîtrise d'ouvrage, le SMDEA disposant des compétences techniques appropriées.

B.I.1.2. Montage du dossier

Nom : **ATESyn, CEREG**

Adresse : Navasol Ecocentre d'affaires - ZI Les Pignès Lot 28 - 09270 MAZERES

Personne à contacter : Sophie PRIVAT

Tél : 05.81.06.16.84

Mail : contact@atesyn.fr

B.I.1.3. Services instructeurs

Nom : **DDT /SER/SPEMA Délégation de l'Ariège**

Adresse : 10 rue des Salenques, BP 10102 - 09007 Foix cedex

Tél : 05.61.02.15.73

Nom : **ARS Occitanie, Délégation départementale de l'Ariège**

Adresse : 1, boulevard Alsace Lorraine, BP 30076, 09008 Foix Cedex

Tél : 05.34.09.36.36

B.I.1.4. Hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé ayant défini les périmètres de protection

Nom : **David LABAT**

B.I.1.5. Mode de gestion du service public d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine

La **gestion de l'ensemble du système d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine** (production, traitement, adduction, stockage et distribution) de l'Unité de Distribution de « Orgibet Lamousquière » est assurée par le SMDEA.

B.I.2. Objet de la demande

La demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est sollicitée au titre de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement pour la dérivation de l'eau des captages de « Lamouquère Cap réservoir » et « Paillol » et au titre de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique pour l'instauration des périmètres de protection correspondants.

L'autorisation d'utiliser l'eau captée pour la consommation humaine est sollicitée au titre de l'article L.1321-7 du Code de la Santé Publique.

✓ Informations sur les installations projetées et le type d'enquête

Dans la procédure administrative conduisant à la régularisation administrative des captages de « Lamouquère Cap réservoir » et « Paillol » une **enquête publique devra être réalisée** en vertu des dispositions des articles R. 112-1 à R. 112-24 du Code de l'Expropriation. Cette procédure vise à permettre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) introduite par l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement, reprise par l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique. Ce dernier article prévoit la délimitation des périmètres de protection autour des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine et les prescriptions dans ces périmètres de protection. Il s'agit là d'une enquête d'Utilité Publique organisée afin de recueillir l'avis des propriétaires lorsqu'un projet est susceptible de porter atteinte au droit de propriété (activités réglementées, servitudes, voire expropriation le cas échéant). Cette enquête d'Utilité Publique sera suivie d'une enquête parcellaire destinée à identifier les propriétaires des parcelles comprises dans les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée afin de mener à son terme les procédures d'acquisition des parcelles du PPI et de notification des servitudes dans le PPR.

✓ Situation par rapport au Code de la Santé Publique

Les captages de « Lamouquère Cap réservoir » et « Paillol » n'ont fait l'objet d'aucun acte récent de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et ne font l'objet d'aucune dérogation concernant la qualité des eaux ou concernant le Périmètre de Protection Immédiate.

Le présent dossier porte la demande de régularisation administrative des captages et de l'utilisation de l'eau aux fins de consommation humaine en application des articles L.1321-2 et L1321-7 du Code de la Santé Publique.

✓ Situation par rapport au Code de l'Environnement

Les captages de « Lamouquère Cap réservoir » et « Paillol » sont localisés dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Le projet est à examiner au regard de l'ensemble des rubriques de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement : eu égard des débits sollicités (< 8 m³/h), il appelle déclaration au titre de la seule **rubrique 1.3.1.0.**

Le projet n'appelle aucune mesure particulière relative à la préservation du patrimoine naturel au regard des dispositions de la Section 1 du Chapitre 1er du Titre 1er du Livre IV de la partie législative du Code de l'Environnement.

Le présent dossier concerne la demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages de « Lamouquère Cap réservoir » et « Paillol » au titre des dispositions du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement, la demande d'autorisation de distribuer l'eau pour la consommation humaine ainsi que la déclaration du prélèvement au titre de l'article L. 214-1 du Code de l'Environnement puisque les sources captées sont situées en Zone de Répartition des Eaux (rubrique 1.3.1.0).

B.I.3. Collectivité desservie par les captages

Les captages de « Lamoussière Cap réservoir » et « Paillol » sont implantés sur la commune d'Orgibet (INSEE 09219). Il s'agit d'une commune située sur le Couserans. Au sud-ouest du département de l'Ariège (09), en région Occitanie.

Un extrait de la carte IGN présentant la localisation de la commune dans le département, les limites communales et la localisation des captages est présenté ci-dessous.

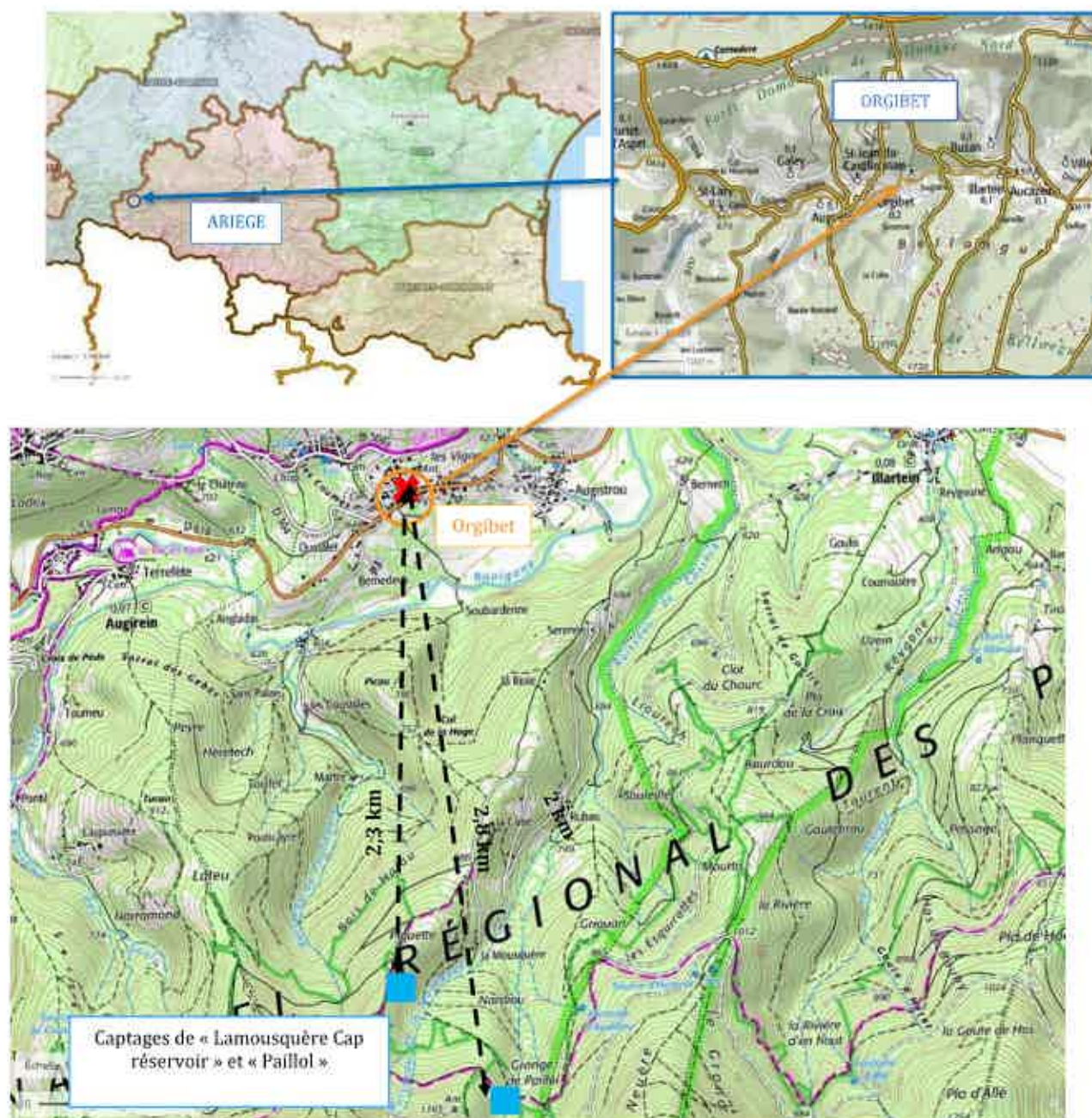


Illustration 2 : Territoire communal d'Orgibet et captages de « Lamoussière Cap réservoir » et « Paillol » (Source : Géoportail)

Les captages de « Lamoussière Cap réservoir » et « Paillol » produisent l'eau destinée à la consommation humaine de l'Unité de Distribution (UDI) de Orgibet Lamoussière ». Sur cette UDI, la population permanente est de 10 habitants. La population de pointe est de l'ordre de 20 habitants.

A noter, à la demande du SMDEA, nous intégrerons le raccordement futur du hameau de « Ruhau ». En effet, ce hameau est actuellement alimenté par une ressource de mauvaise qualité présentant de nombreuses non-conformités. Ce hameau compte 4 habitants et sa population en pointe est de 5 habitants.

B.II. DELIBERATIONS

Délibération du SMDEA pour engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et pour obtenir l'autorisation de traiter l'eau avant de la distribuer au public

Délibération du SMDEA approuvant le dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol », demandant l'ouverture d'une procédure de type « Loi sur l'Eau » et donnant délégation au Président pour signer et s'engager en son nom



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2269

L'an Deux Mille Vingt et le 18 Novembre de 18h00 à 19h45, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Mesdames Elisabeth CLAIN, Christine TEQUI
Messieurs Henri BENABENT, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, René MASSAT, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc TEISSEIRE, André VIDAL.

Présents par visioconférence : Messieurs Daniel BESNARD, Alain MAYODON, Alain ROCHET, Pierre VIEL

Excusés : Messieurs Raymond BERDOU, Jean-Pierre BOIX, Augustin BONREPAUX Jean CAZANAVE, Jean-Luc COURET, Patrick LAFFONT, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE

Absent : Messieurs Jean-Paul FERRE, Christian LOUBET

Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Messieurs Augustin BONREPAUX, Louis MARETTE
Madame Elisabeth CLAIN a pouvoir de Monsieur Jean-Luc COURET
Monsieur René MASSAT a pouvoir de Messieurs Raymond BERDOU, Jean-Pierre BOIX
Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE
Monsieur André VIDAL a pouvoir de Monsieur Patrick LAFFONT
Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Monsieur Marc SANCHEZ

Objet

Approbation des dossiers d'instruction pour la mise en conformité des périmètres de protection des captages concernant l'Appel à Projet « Protection et Qualité de l'Eau »

Madame la Présidente rappelle que l'exploitation de l'ensemble des captages faisant partie de l'Appel à Projet « Protection et Qualité de l'Eau » (délibération n°1767 du 20/03/2017) ne fait l'objet ni d'une Déclaration d'Utilité Publique ni d'une autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine.

Le SMDEA a fait le choix d'utiliser ces ressources pour l'alimentation en eau potable des abonnés concernés. Pour ce faire, une démarche de régularisation administrative de ces captages a été entreprise.

Les dossiers d'instruction nécessaires à la régularisation vis-à-vis de la réglementation en matière d'eau potable ont été établis (Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement) pour le captage de Riou Sourd (Commune de Bonac-Irazein) ainsi que pour les captages de Paillol et de Lamouquère (Commune d'Orgibet).

La procédure réglementaire doit conduire à un arrêté préfectoral regroupant :

- une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux au titre de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement et de protection au titre de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique ;
- une autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du Code de la Santé Publique.

Les principaux éléments de ces dossiers, comprenant notamment un rapport technique très complet, sont exposés ci-après :

➤ **Prélèvement**

Commune	Nom UDI	Nom Captage	Prélèvement (m3/h)	Prélèvement (l/s)
BONAC IRAZEIN	BALACET	RIOU SOURD	0.60	0.17
ORGIBET	ORGIBET LAMOUSQUERE	PAILLOL ET LAMOUSQUERE CAP RESERVOIR	0.39	0.10

➤ **Périmètres de protection**

En vue de la protection des ressources en eau, les hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique ont prescrit des périmètres de protection immédiates, rapprochées et éloignées.

Nom Captage	PPI				PPR		
	Emprise	Coût des travaux	Type d'acquisition	Estimation du montant de l'acquisition	Coût total du PPI	Emprise	Coût d'indemnisation
RIOU SOURD	3420 m ²	75 060 €	ONF	**		98.2 ha	(ONF en majorité)
PAILLOL	432 m ²	24 200 €	Privé	**		126 961 m ²	3 808,83 € (+ONF pour partie)
LAMOUSQUERE CAP RESERVOIR	665 m ²	29 000 €	Privé	**		146 943 m ²	4 408,29 € (+ONF pour partie)

*Indemnisation ONF non comptabilisée

**estimation des domaines à demander pour enquête parcelaire

➤ **Traitement**

Nom Captage	Traitement	
	Système	Coût
RIOU SOURD	Traitement (Chlore gazeux + branchement + télésurveillance)	15 000 €
PAILLOL ET LAMOUSQUERE CAP RESERVOIR	Traitement (UV au niveau du nouveau réservoir – branchement électrique sur 260 ml - création d'un regard) + télésurveillance	20 000 €
Coût TOTAL Traitement		35 000 €

➤ **Coût global**

Commune	Nom Captage	Coût global
BONAC IRAZEIN	RIOU SOURD	103 569 €
ORGIBET	PAILLOL ET LAMOUSQUERE CAP RESERVOIR	84 180 €
Coût TOTAL Travaux PP et Traitement + imprévus (15%) mais sans le coût d'acquisition des parcelles des PPI et le coût d'indemnisation des parcelles gérées par l'ONF		187 749 €

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE
ledit rapport.

APPROUVE
les dossiers relatifs à la réglementation administrative des captages cités ci-dessus.

APPROUVE
l'instauration des périmètres de protection en qualité de maître d'ouvrage.

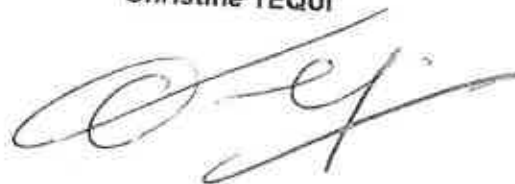
AUTORISE
Madame la Présidente, ou son délégataire, à solliciter l'ouverture de l'enquête publique prescrite par la réglementation.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente du SMDEA

Christine TEQUI



Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du <u>25 NOV. 2020</u> Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. A Saint Paul de Jarrat, le <u>25 NOV. 2020</u> La Présidente Christine TEQUI Reçu en Préfecture le <u>25 NOV. 2020</u> Publié ou Notifié le <u>30 NOV. 2020</u>

B.III. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE L'UNITE DE DISTRIBUTION

B.III.1. Zones desservies par le réseau public d'eau destinée à la consommation humaines

L'ensemble de la population de l'Unité de Distribution de « Orgibet Lamousquère » est actuellement alimenté en eau par les captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillof ». Le secteur desservi par ces captages est les hameaux de La Mousquère, La Cobe, La Riote, Serenne et Bernech. A terme, le hameau de « Ruhau » sera également raccordé sur cette Unité de Distribution (problème de non-conformité de l'eau distribuée sur l'UDI de « Ruhau »).

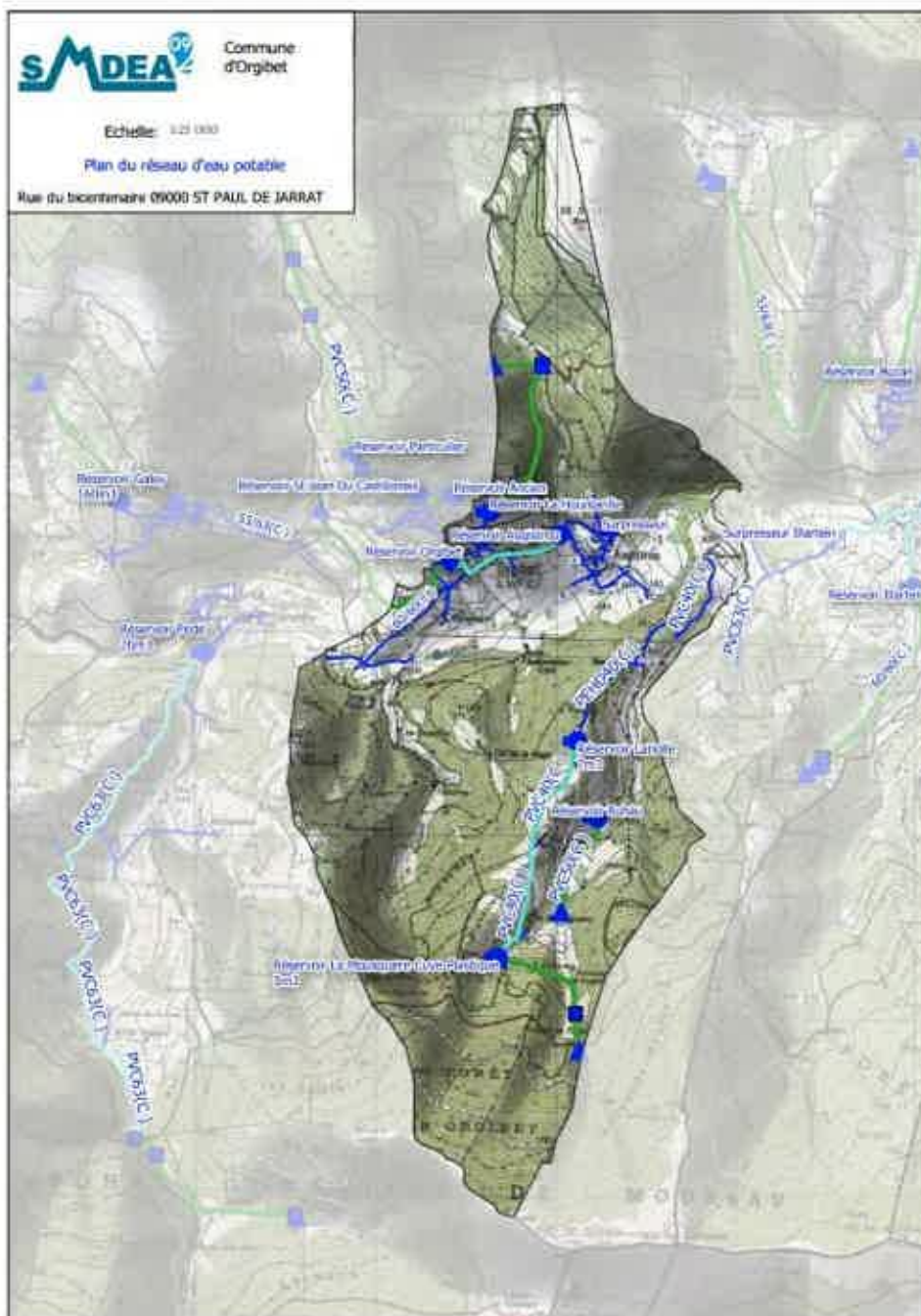


Illustration 3 : Localisation de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et du hameau de « Ruhau » (Source : SMDEA)

B.III.2. Démographie et urbanisme

B.III.2.1. Démographie

La population totale d'Orgibet en 2016 était de 183 habitants. L'évolution de la population depuis 1968 est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Evolution de la population d'Orgibet (source : INSEE)

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	263	177	164	144	164	172	162	183
Densité moyenne (hab/km ²)	35,3	23,8	22,0	19,3	22,0	23,1	21,7	24,6

On note une diminution de la population communale depuis 1968 avec une forte diminution entre 1968 et 1975. La diminution entre 1968 et 2016 est de près de 44% soit une diminution moyenne d'environ 0,9% par an. A noter une augmentation de population de 11% entre 2011 et 2016.

A l'heure actuelle, le SMDEA estime la **population permanente de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » à 10 habitants. La population du hameau de « Ruhau » est quant à elle estimée à 4 habitants.**

B.III.2.2. Logements

L'évolution récente et les caractéristiques des logements de la commune d'Orgibet sont présentées ci-après.

Tableau 6 : Evolution des logements de la commune d'Orgibet (Source : INSEE)

	2016	%	2011	%
Ensemble	208	100,0	207	100,0
Résidences principales	93	44,7	89	43,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	95	45,7	91	44,0
Logements vacants	20	9,6	27	13,0
Maisons	196	94,2	200	96,6
Appartements	10	4,8	7	3,4

Sur le territoire de la commune d'Orgibet, l'habitat est très majoritairement de type individuel. Il est réparti essentiellement sur le centre-bourg d'Orgibet.

Les résidences principales et les résidences secondaires représentent respectivement 45% et 46% du parc résidentiel de la commune (10% de logements vacants).

La population saisonnière de l'UDI (incluant « Ruhau ») est estimée à environ 25 habitants.

B.III.3. Activités économiques

Les établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune de d'Orgibet sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur la commune d'Orgibet (Source : INSEE)

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	22	100,0	18	3	0	0	1
Agriculture, sylviculture et pêche	1	4,5	1	0	0	0	0
Industrie	1	4,5	0	1	0	0	0
Construction	2	9,1	2	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	13	59,1	13	0	0	0	0
zone commerciale et réparation automobile	2	9,1	2	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	5	22,7	3	2	0	0	0

B.III.4. Documents d'urbanisme et prévention des risques

✓ Plan Local d'Urbanisme

La commune d'Orgibet ne dispose pas d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), elle est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Si la commune est amenée à disposer de ce type de document, les Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée des captages de « Lamoussière Cap réservoir » et « Paillol » devront constituer une zone spécifique de protection de captage public en eau potable dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le règlement de cette zone reprendra les prescriptions figurant dans l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ce dernier devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme

✓ Plan de Prévention des Risques

La commune d'Orgibet ne dispose pas d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

B.III.5. Evolution de la population

La commune d'Orgibet est couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Couserans. Prescrit le 29 octobre 2015, le SCoT de Couserans est en cours d'élaboration.

La commune d'Orgibet a vu sa population diminuer d'environ 0,9%/an depuis 1968 avec une augmentation de 2%/an depuis 2011.

On supposera ici un maintien de la population permanente sur l'UDI de « Orgibet Lamoussière » (incluant « Ruhau ») jusqu'à l'horizon 2050.

Il n'est donc pas prévu d'évolution significative des besoins sur l'UDI de « Orgibet Lamoussière » (incluant « Ruhau »).

B.III.6. Patrimoine culturel et historique

Les captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol » ne sont inclus dans aucun périmètre de site classé ou inscrit et ne sont concernés par aucune servitude au titre des monuments historiques, du patrimoine architectural ou encore du patrimoine archéologique.

B.IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES DE L'UNITE DE DISTRIBUTION

B.IV.1. Organisation générale actuelle de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine de l'unité de distribution

B.IV.1.1. L'unité de distribution

L'unité de distribution (UDI) de « Orgibet Lamoussière » est actuellement alimentée en eau potable grâce aux captages de « Lamoussière Cap réservoir », « Lamoussière Sup Nardiou » et « Paillol ».

L'illustration ci-dessous présente la cartographie générale de l'UDI de « Orgibet Lamoussière » et la position des captages.

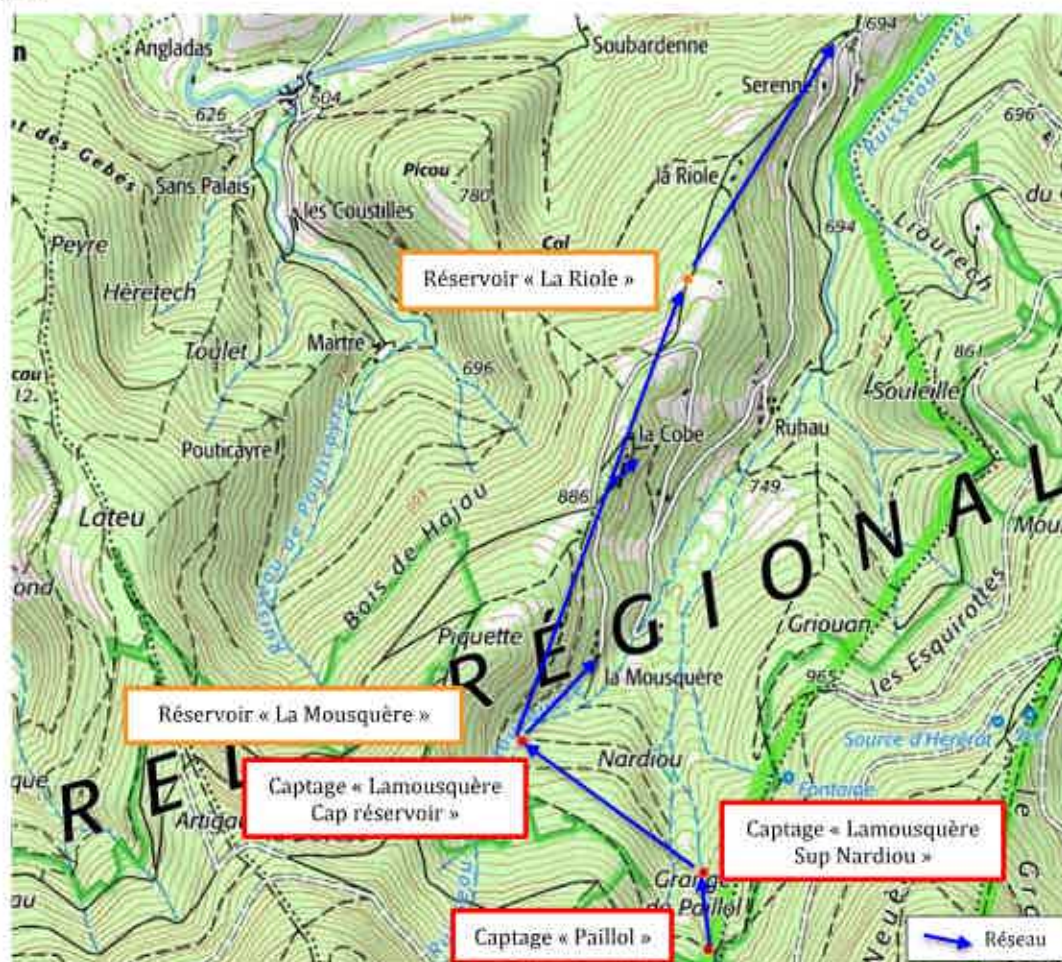


Illustration 4 : Cartographie générale de l'UDI de « Orgibet Lamoussière » (Source : Géoportail)

Un schéma des infrastructures de l'UDI de « Orgibet Lamoussière » est présenté en suivant.

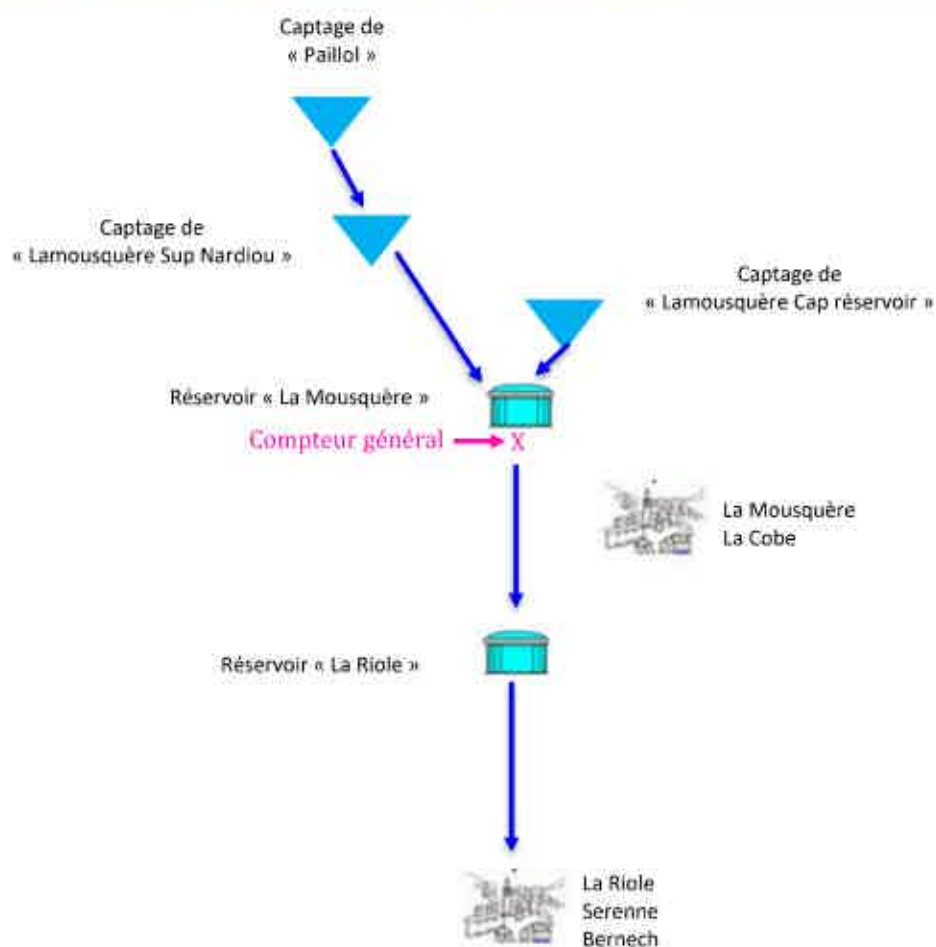


Illustration 5 : Synoptique des infrastructures d'eau possible de l'UDI de « Orgibet Lamousquière » [Source : SMDEA]



Illustration 6 : Captage de « Paillol » [Source : CEREG, 2019]



Illustration 7 : Captage de « Lamousquère Sup Nardlou » (Source : CEREG, 2019)



Illustration 8 : Captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : CEREG, 2019)

Le réseau d'alimentation en eau potable de l'UDI « Orgibet Lamousquère » s'étend sur 3 009 mètres linéaires (ml), dont environ 827 ml de canalisations d'adduction, 1 345 ml de canalisations d'adduction distribution et 837 ml de canalisations de distribution.

Le plan suivant illustre, sur le plan cadastral, la localisation des infrastructures de l'UDI « Orgibet Lamousquère ». Les différents types de canalisations (adduction, distribution) sont également présentés sur ce même plan.

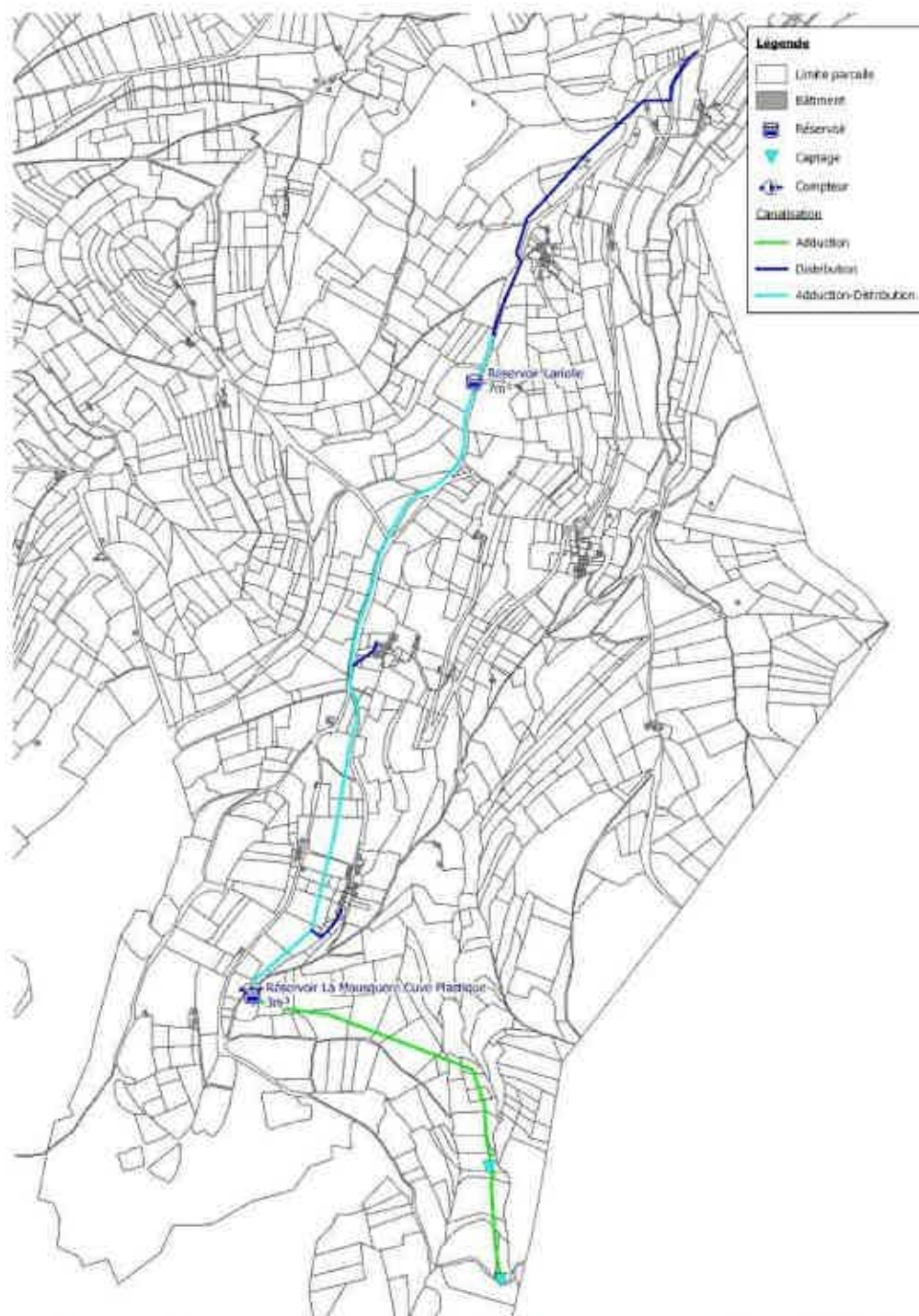


Illustration 9 : Localisation des ouvrages de l'UDI « Orgibet Lamousquère » (Source : SMDEA)

En matière de traitement de l'eau, un traitement au chlore est effectué au réservoir de « La Mousquère » une fois par semaine permettant la désinfection avant distribution aux abonnés.

B.IV.1.2. Service public d'alimentation en eau potable

Le réseau d'eau potable de la commune d'Orgibet est exploité en régie par le syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA) depuis l'adhésion de la commune au syndicat.

Par délibération en date du 20 janvier 2005, la commune d'Orgibet a demandé son adhésion au SMDEA, créé par arrêté préfectoral du 5 juillet 2005.

Le prix de l'eau se décompose de la façon suivante pour 2020 :

Tableau 8 : Tarif 2020 du SMDEA (Source : SMDEA)

	Abonnement au service	Prix du m ³ d'eau consommé
« Orgibet Lamousquière »	64,00 € HT	1,26 € HT

A ce tarif, hors taxes, s'ajoutent la TVA, les redevances de l'Agence de l'Eau et notamment la redevance pour prélèvement dans le milieu naturel fixée pour 2020 à hauteur de 0,16 € le m³.

Le prix moyen du m³ d'eau potable en 2020 est de 2,41 € TTC.

B.IV.1.3. Estimation de la production, de la distribution et de la consommation actuelle

B.IV.1.3.1. Production actuelle

Le tableau ci-dessous rend compte de l'évolution des volumes annuels produits entre 2015 et 2017 sur le territoire alimenté en eau destinée à la consommation humaine de l'UDI de « Orgibet Lamousquière ».

Tableau 9 : Évolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine produits entre 2015 et 2017 sur le territoire de l'UDI de « Orgibet Lamousquière » (source : SMDEA)

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Moyenne
Volumes annuels mis en distribution (m ³ /an)	12 344	1 971	3 222	5 846
Débits journaliers moyens mis en distribution (m ³ /j)	33,8	5,4	8,8	16,0

N.B : D'importantes fuites sur le réseau ont été réparées entre 2015 et 2016.

En 2017, la production moyenne annuelle sur l'UDI était de 3 222 m³/an soit environ 8,8 m³/j. Par la suite, c'est cette donnée de production de l'année 2017 qui sera prise en compte pour exprimer le besoin sur l'UDI de « Orgibet Lamousquière ».

B.IV.1.3.2. Consommation actuelle

Le tableau ci-dessous rend compte de l'évolution des volumes annuels consommés entre 2015 et 2017 sur le territoire alimenté en eau destinée à la consommation humaine de l'UDI de « Orgibet Lamousquière ». Les volumes annuels consommés sont tirés de l'application de la valeur du rendement communal fournie par le SMDEA, tirée du RPQS de 2017, aux volumes mis en distribution à savoir 38,2 %.

Tableau 10 : Evolution des volumes annuels d'eau destinée à la consommation humaine consommés entre 2015 et 2017 sur le territoire de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (source : SMDEA)

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Moyenne
Volumes annuels consommés (m ³ /an)	4 717	753	1 231	2 234
Débits journaliers moyens consommés (m ³ /j)	12,9	2,1	3,4	6,1

Ces consommations comprennent les volumes :

- Facturés ;
- Relevés et non facturés (fontaines, point d'eau publics, etc.) ;
- De service ;
- De vidange « qualité ».

En 2017, la consommation moyenne annuelle de l'UDI était de 1 231 m³/an soit environ 3,4 m³/j. Par la suite, de même que pour les volumes produits, c'est cette donnée de consommation de l'année 2017 qui sera prise en compte pour exprimer la consommation sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère ».

Par ailleurs, en 2017, la consommation moyenne annuelle du hameau de « Ruhau » était de 94 m³/an soit environ 0,26 m³/j. Par la suite, c'est cette donnée de consommation annuelle de l'année 2017 qui sera prise en compte pour exprimer la consommation sur le hameau de « Ruhau ».

A noter qu'il existe deux fontaines sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et une sur le hameau de « Ruhau » sans bouton poussoir ni compteur. Elles contribuent au faible rendement du réseau AEP mais le volume d'eau qui s'y écoule n'est à ce jour pas connu.

Pour rappel, sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère », la population permanente est de 10 habitants. Sur le hameau de « Ruhau », elle est de 4 habitants. La population de pointe en période estivale sur cette UDI (incluant le hameau de « Ruhau ») est estimée à 25 habitants.

S'agissant d'une commune rurale, il est considéré un ratio de consommation journalière de 150 litres par jour par habitant : le besoin de pointe journalière pour la consommation humaine s'établit à **3,75 m³/j** (=0,150 m³/j/hab. x 25 habitants). Ce ratio permet de tenir compte, en plus de la consommation d'eau par les abonnés, des besoins annexes au fonctionnement de l'UDI, tels que les volumes de service, volumes de vidanges « qualité », volumes non vendus (points d'eau publics, fontaines...).

B.IV.1.3.3. Volumes de stockage disponibles pour la desserte en eau destinée à la consommation humaine

L'Unité de Distribution de « Orgibet Lamousquère » possède deux réservoirs (Réservoir de la « Mousquère » et réservoir de la « Riolo ») d'une capacité totale de stockage de 10 m³. Il existe également un réservoir au niveau du hameau de « Ruhau ».

B.IV.1.3.4. Compteurs d'eau

Volumes prélevés : Cette UDI dispose d'un compteur général en sortie du réservoir de « La Mousquère ».

Concernant les volumes consommés, ils sont suivis à partir des compteurs individuels situés sur chacun des branchements particuliers.

B.IV.1.3.5. Interconnexion avec d'autres collectivités

Actuellement, le réseau public d'eau destinée à la consommation humaine alimenté par les captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol » n'est interconnecté avec aucun autre réseau dépendant d'une autre collectivité gestionnaire.

B.IV.1.3.6. Ressources pouvant être utilisée en secours

La présence de trois ressources en eau donne la possibilité de secourir le réseau par 1 ou 2 captages si le débit permet de couvrir les besoins du moment.

En cas de dysfonctionnement ou d'une pollution des captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol », le SMDEA doit donc distribuer de l'eau embouteillée pour la boisson et les autres usages alimentaires et mettre à disposition des citernes contenant de l'eau déclarée non potable pour les autres usages sanitaires. Cette solution ne peut être que temporaire.

B.IV.2. Modifications envisagées dans le cadre du projet et modalités d'exécution des travaux

D'après le rapport de M. David LABAT, hydrogéologue agréé :

« Le captage de Paillol est constitué d'un ouvrage très ancien se situant en bord de chemin, une conduite PVC amenant ensuite l'eau dans une buse située environ 5 mètres en contrebas. Il conviendra de reprendre totalement l'ouvrage en procédant à une reprise des drains. L'ouvrage final devra être équipé d'un capot inox équipé d'une ventilation et d'un clapet anti-retour sur le trop plein. La ressource pourrait donc être mieux exploitée. Le chemin traversant actuellement la zone à proximité immédiate du captage devra être détourné.

Le captage de Lamousquère Cap Réservoir est constitué d'une simple buse avec un drainage direct. Il conviendra de reprendre totalement l'ouvrage en procédant à une reprise des drains et en limitant les fuites latérales de ressources ce qui permettra aussi de rendre le terrain à proximité moins marécageux. L'ouvrage final devra être équipé d'un capot inox équipé d'une ventilation ou d'une porte avec ventilation et d'un clapet anti-retour sur le trop plein. La ressource pourrait donc être mieux exploitée. ».

Le descriptif des travaux envisagés est le suivant :

- ✓ Périmètres de Protection Immédiate (PPI) :
 - Acquisition des parcelles concernées par détachement cadastral
 - Nettoyage (débroussaillage, chablis, déviation ruissellement, décapage terre)
 - Mise en place d'une clôture + portail d'accès autour des PPI
 - Mise en place de panneaux signalétiques

- ✓ Ouvrages de captage :
 - Réhabilitation des captages visitables (« Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol »)
 - Aménagement d'une piste d'accès aux captage de « Lamousquère Cap réservoir »
 - Abandon du captage de « Lamousquère Sup Nardiou »

✓ Stockage et dispositif de traitement :

- Remplacement de la cuve de 3 m³ du réservoir de « La Mousquère » par un réservoir de 10 m³
- Installation d'un système de désinfection UV au niveau du réservoir de « La Mousquère » et création d'un regard
- Abandon du réservoir de la Riote

✓ Raccordement du hameau de « Ruhau » :

- Mise en place d'une canalisation de 300 m en diamètre 32 mm depuis le réservoir « la Mousquère » jusqu'au captage de « Ruhau » :
 - Débroussaillage, dans l'emprise des travaux, de terrains boisés ;
 - Ouverture d'une tranchée ;
 - Chargement et évacuation des déblais excédentaires ;
 - Apport et mise en place de sable et de tout-venant naturel pour remblaiement de la tranchée ;
 - Mise en place de la canalisation ;
 - Remblaiement de la tranchée avec réemploi des terres extraites ;
 - Maçonnerie de béton pour butée de coudes et ancrage y compris coffrage, enrobage du réseau ;
- Abandon du captage de « Ruhau » et du réservoir de « Ruhau »

✓ Réseau :

	Années après l'obtention de la DUP		
	N+1	N+2	N+3
Etude des bruits de fond	X		
Sectorisation et recherche de fuite	X		
Définition d'un programme d'action	X		
Caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés	X		
Amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI		X	
Pose compteurs et boutons poussoirs sur fontaine (x3)	X		

En particulier, les trois fontaines présentes sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et sur le hameau de « Ruhau » seront équipées d'un bouton poussoir et d'un compteur.

B.V. LES CAPTAGES ET LEURS ENVIRONS

B.V.1. Ouvrages de prélèvement faisant l'objet de la demande d'autorisation

B.V.1.1. Localisation des captages

Les captages de « Lamouquière Cap réservoir » et « Paillol » sont situés sur la commune d'Orgibet et pour le plus éloigné à environ 2,8 km (à vol d'oiseau) du centre-bourg d'Orgibet dans le département de l'Ariège comme illustré en suivant.

L'accès aux captages de « Lamouquière Cap réservoir » et « Paillol » se fait à partir de la route RD618 puis par un chemin forestier (accès via 4*4).

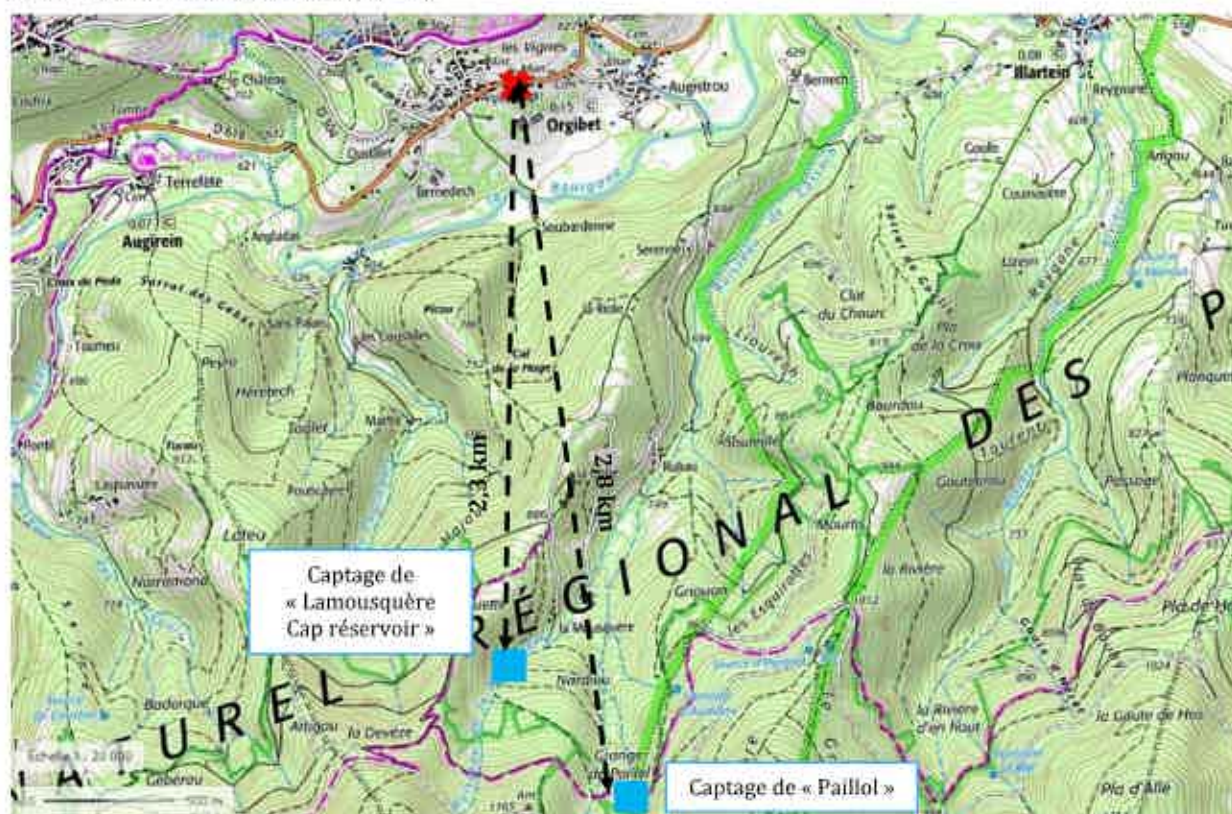


Illustration 10 : Localisation des captages de « Lamouquière Cap réservoir » et « Paillol » par rapport au centre-bourg d'Orgibet (Source : Géoportail)

La situation cadastrale des captages de « Lamouquière Cap réservoir », et « Paillol » est présentée ci-après. Ils sont situés :

- « Lamouquière Cap réservoir » : sur la parcelle n° 879 – Section B du plan cadastral de la commune d'Orgibet, au lieu-dit « Nardiou » ;
- « Paillol » : sur la parcelle n° 914 – Section B du plan cadastral de la commune d'Orgibet, au lieu-dit « Grange de Paillol ».



Illustration 11 : Situation cadastrale des captages de « Lamouquière Cap réservoir » et « Paillol » (Source : Géoportail)

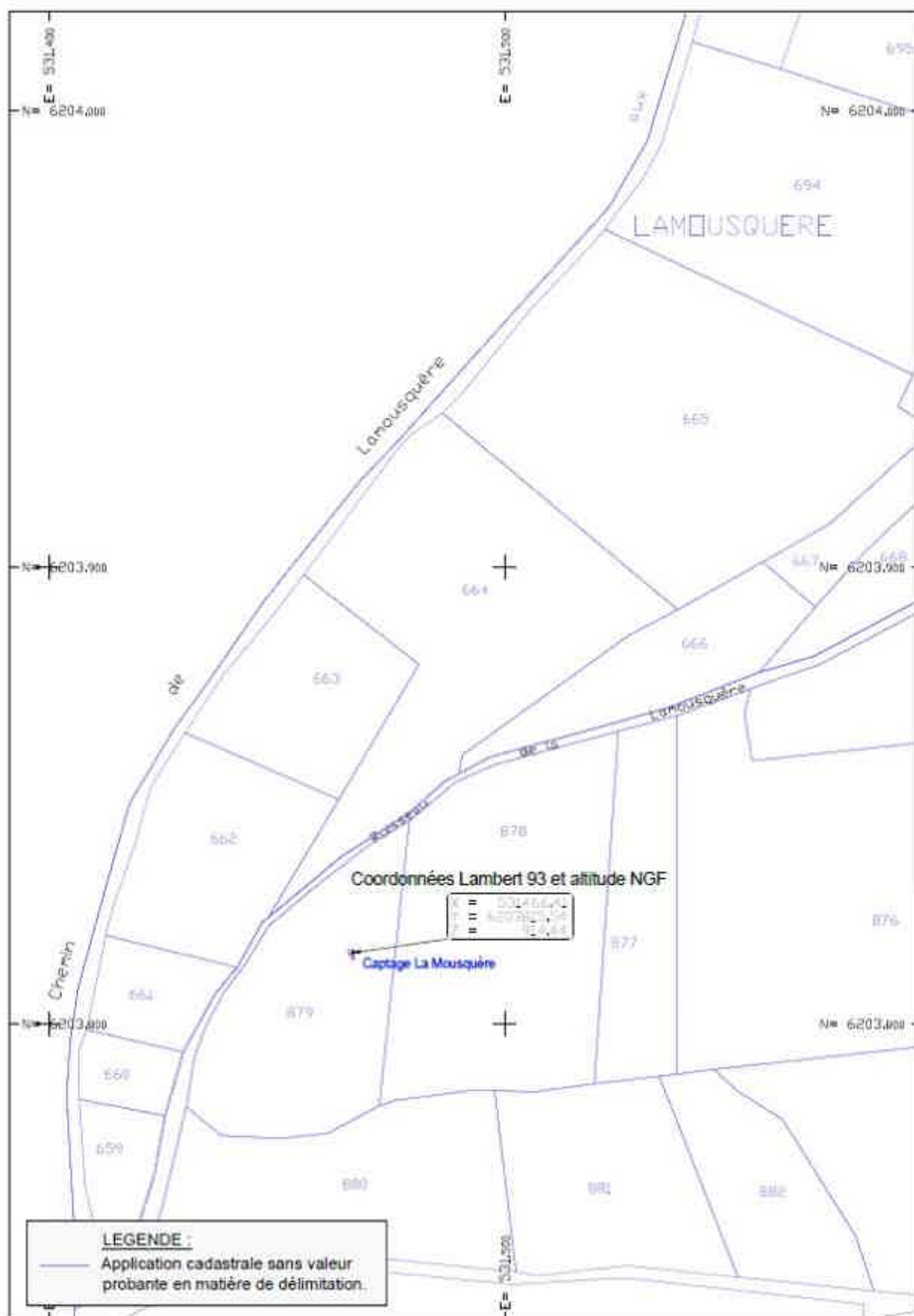


Illustration 12 : Situation cadastrale du captage de « Lamousquière Cap réservoir » (source : GE. Infra géomètres - experts)

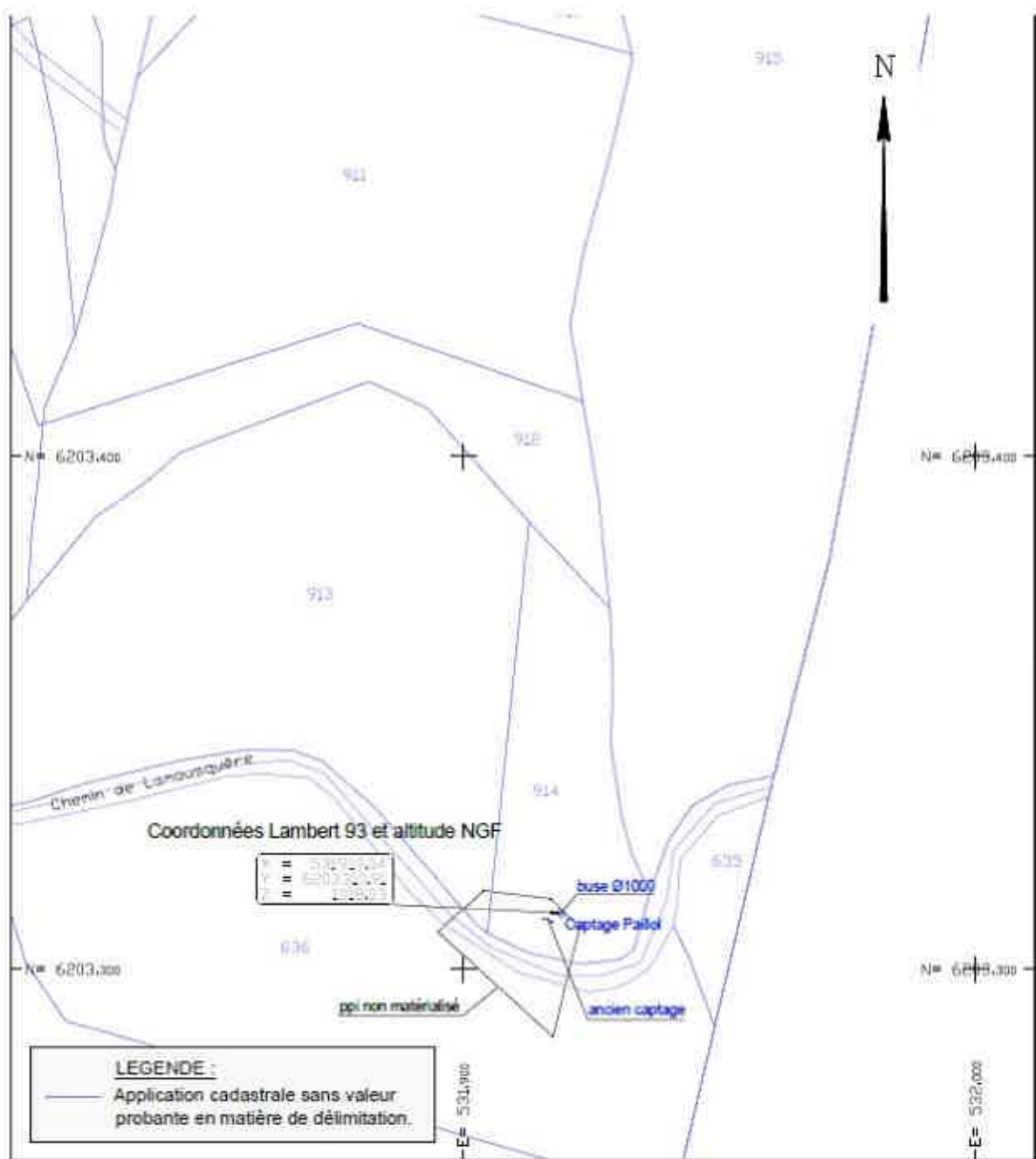


Illustration 13 : Situation cadastrale du captage de de « Paillo » (source : GE infra géomètres – experts)

B.V.1.2. Généralités

Les caractéristiques des captages de « Lamoussière Cap réservoir » et « Paillol » sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Caractéristiques des captages publics d'eau destinée à la consommation humaine de « Lamoussière Cap réservoir » et « Paillol »

		Captage de « Paillol »	Captage de « Lamoussière Cap réservoir »
Nature du prélèvement		<i>Eau de source</i>	
Code masse d'eau		<i>FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro 00 »</i>	
Localisation	Code du point de prélèvement	<i>BSS004AZYD</i>	<i>BSS002MBJK (ancien code : 10737X0037/HY)</i>
	Coordonnées Lambert 93	<i>X = 531919.04 Y = 6203310.91 Z = 1018.03 m NGF</i>	<i>X = 531466.41 Y = 6203815.54 Z = 914.44 m NGF</i>
	Commune d'implantation	<i>ORGIBET, lieu-dit « Grange de Paillol »</i>	<i>ORGIBET, lieu-dit « Nardiou »</i>
	Localisation cadastrale	<i>Parcelle n° 914, section B, du plan cadastral de la commune d'ORGIBET</i>	<i>Parcelle n° 879, section B, du plan cadastral de la commune d'ORGIBET</i>
Situation dans une zone à réglementation particulière		<i>Zone de Répartition des Eaux (ZRE) Bassin de la Garonne à l'aval de Saint-Gaudens et à l'amont de Langon</i>	
Environnement		<i>Forêts de feuillus</i>	

Des clichés du captage sont présentés en suivant.



Illustration 14 : Clichés du captage de « Paillol » (Source : CEREG, 2019)



Illustration 15 : Clichés du captage de « Lamousquière Cap réservoir » (Source : CEREG, 2019)

B.V.1.3. Description détaillée des ouvrages de captage

Le captage de « Paillol » est constitué d'un ouvrage très ancien se situant en bord de chemin, une conduite PVC amenant ensuite l'eau dans un regard situé en contrebas.

Il comporte une arrivée d'eau correspondant au drain qui alimente le captage. Il dispose également d'un dispositif de trop-plein ainsi que d'une canalisation qui dirige l'eau vers le réseau.

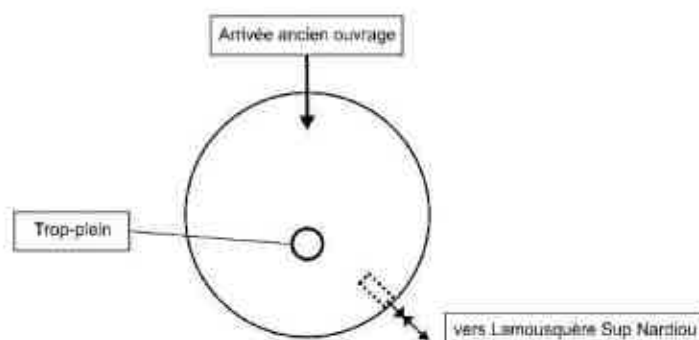


Illustration 16 : Synoptique du captage de « Paillol » (Source : SATESE, modifiée CEREG)

Ces éléments sont également visibles sur le cliché ci-dessous.



Illustration 17 : Cliché de l'intérieur du captage de « Paillol » (Source : CEREG, 2019)

Le captage de « Lamoussière Cap réservoir » est constitué d'un regard avec un drainage direct. Il a été refait et déplacé depuis 2006 suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé de l'époque.

Il comporte une arrivée d'eau et d'un dispositif de vidange ainsi que d'une canalisation qui dirige l'eau vers le réservoir de « La Mousquère ».

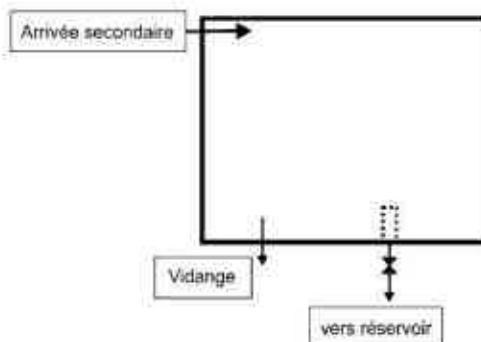


Illustration 18 : Synoptique du captage de « Lamoussière Cap réservoir » (Source : SATESE, modifiée CEREG)

Ces éléments sont également visibles sur le cliché ci-après.



Illustration 19 : Cliché de l'intérieur du captage de « Lamousquère Cap réservoir » (Source : CEREG, 2019)

B.V.2. Géologie, hydrogéologie, hydrologie et contexte environnemental des captages

B.V.2.1. Contexte géologique et hydrogéologique autour des captages

Le captage de « Paillol » est situé sur des terrains de type Flysh noir, ardoisier, de la Ballongue datés des niveaux Albien moyen à Cénomaniens inférieurs mais une partie de leur alimentation peut aussi provenir des colluvions déposées en fond de vallons. Le captage de « Lamousquère Cap réservoir » est lui situé exclusivement sur des terrains de type Flysh noir, ardoisier. Un extrait de la carte géologique au droit des captages est présenté ci-après :



Illustration 20 : Contexte géologique du territoire (Source : BD Charm50 BRGM, Scan25 IGN)

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » se situent au droit de la masse d'eau libre FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro o0 »,

Leurs descriptifs sont présentés en suivant et dans les fiches en annexe 4 (FRFG049).

Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro o0

Code :	FRFG049
Type :	Système hydraulique composite propre aux zones intensément plissées de montagne
Etat hydraulique :	Libre
Superficie :	4050 Km ²
Commission territoriale :	Garonne
Département(s) :	Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées

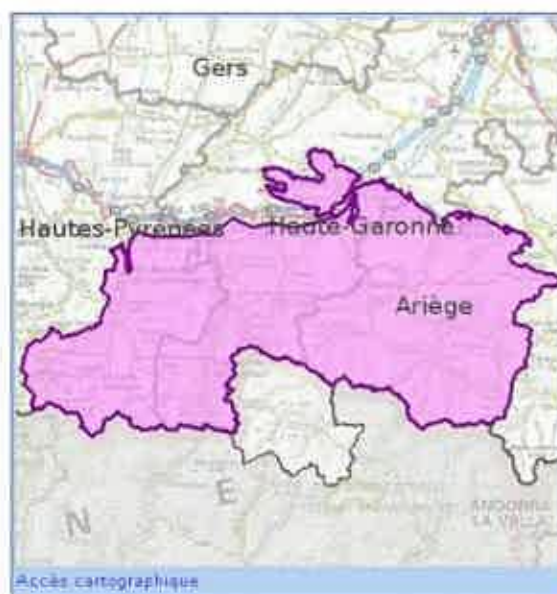


Illustration 21 : Descriptif de la masse d'eau FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro o0 » (Source : SIE Adour Garonne)

B.V.2.2. Contexte environnemental autour des captages

B.V.2.2.1. Milieu terrestre

Le captage de « Paillol » est situé à une altitude d'environ 1018,03 mNGF et le captage de « Lamousquère Cap réservoir » à une altitude d'environ 914 mNGF, dans le bassin versant de la Bouigane, affluent rive gauche du Lez.

Un extrait de la carte IGN au 1/25 000^{ème} est présenté ci-dessous.



Illustration 22 : Localisation des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sur fond topographique IGN (Source - Scan25 IGN)

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont localisés dans une forêt de feuillus. Le captage de « Paillol » est situé à proximité immédiate d'une piste qui peut être empruntée par des marcheurs, des véhicules ou des animaux. Le captage de « Lamousquère Cap réservoir » est quant à lui situé dans une parcelle clôturée comprenant le réservoir de « La Mousquère ». L'environnement immédiat des captages est illustré sur la carte d'occupation du sol en suivant.

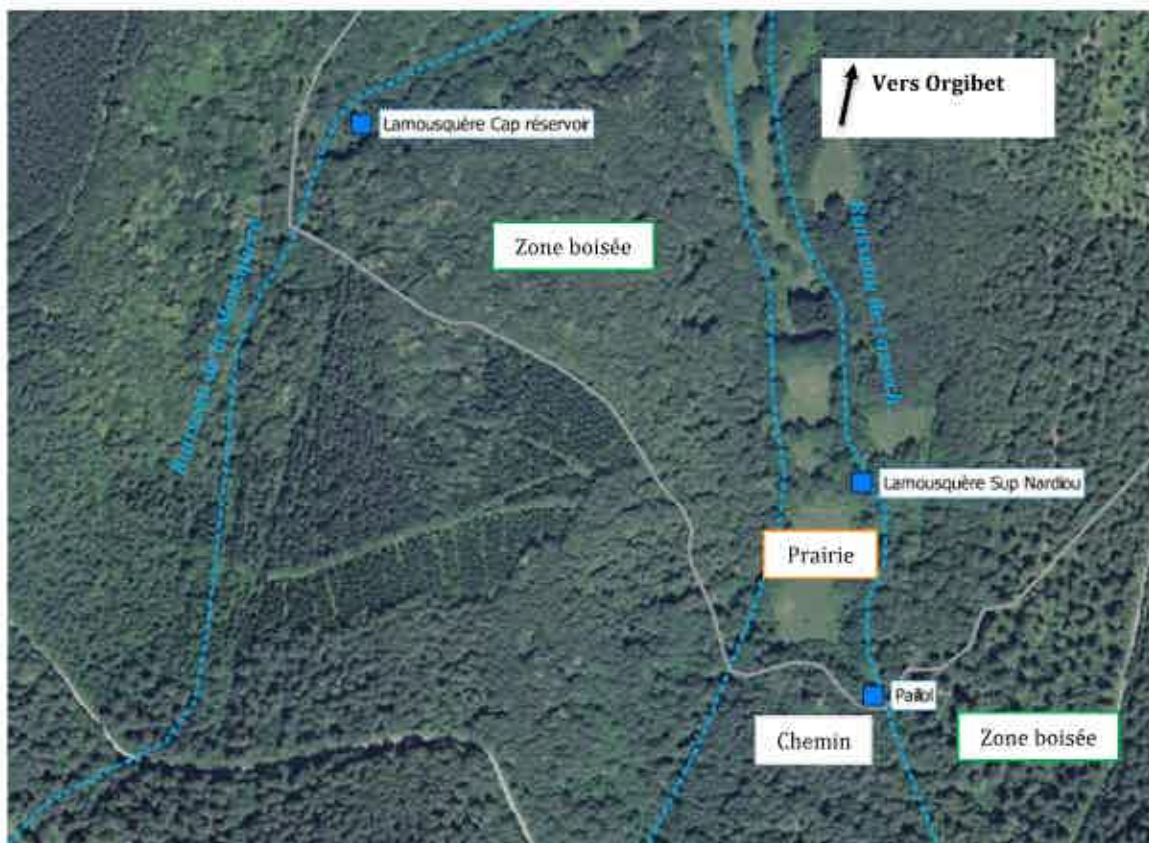


Illustration 23 : Occupation des sols à proximité immédiate des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : BD Ortho (GN))



Illustration 24 : Clichés de l'environnement immédiat des captages de « Paillol » et « Lamousquère Cap réservoir » (de gauche à droite) (Source : CEREG, 2019)

B.V.2.2.2. Bassin versant des captages

Afin de caractériser l'occupation des sols dans le bassin versant des captages, leur contour est représenté en suivant sur la photographie aérienne, le Registre Parcellaire Graphique (RPG) et la carte d'occupation des sols CORINE LAND COVER.

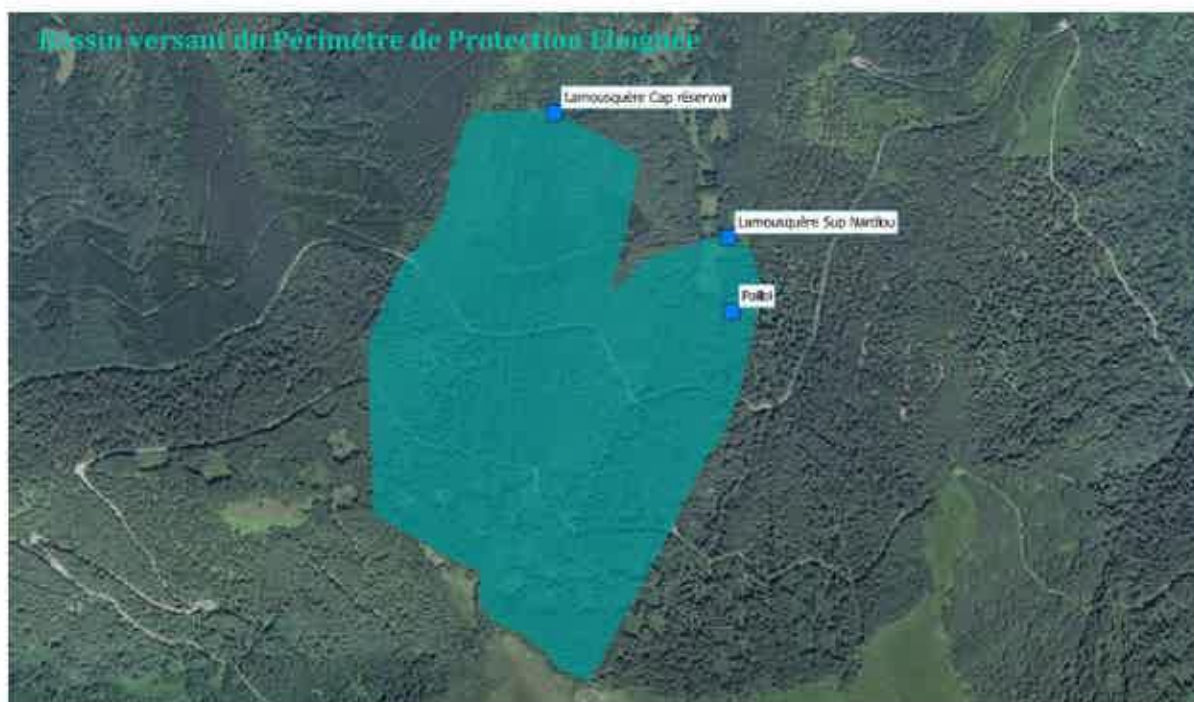


Illustration 25 : Bassin-versant des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : BD Ortho IGN)



Illustration 26 : Registre parcellaire graphique à proximité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » (Source : BD Ortho IGN, RPG2017)

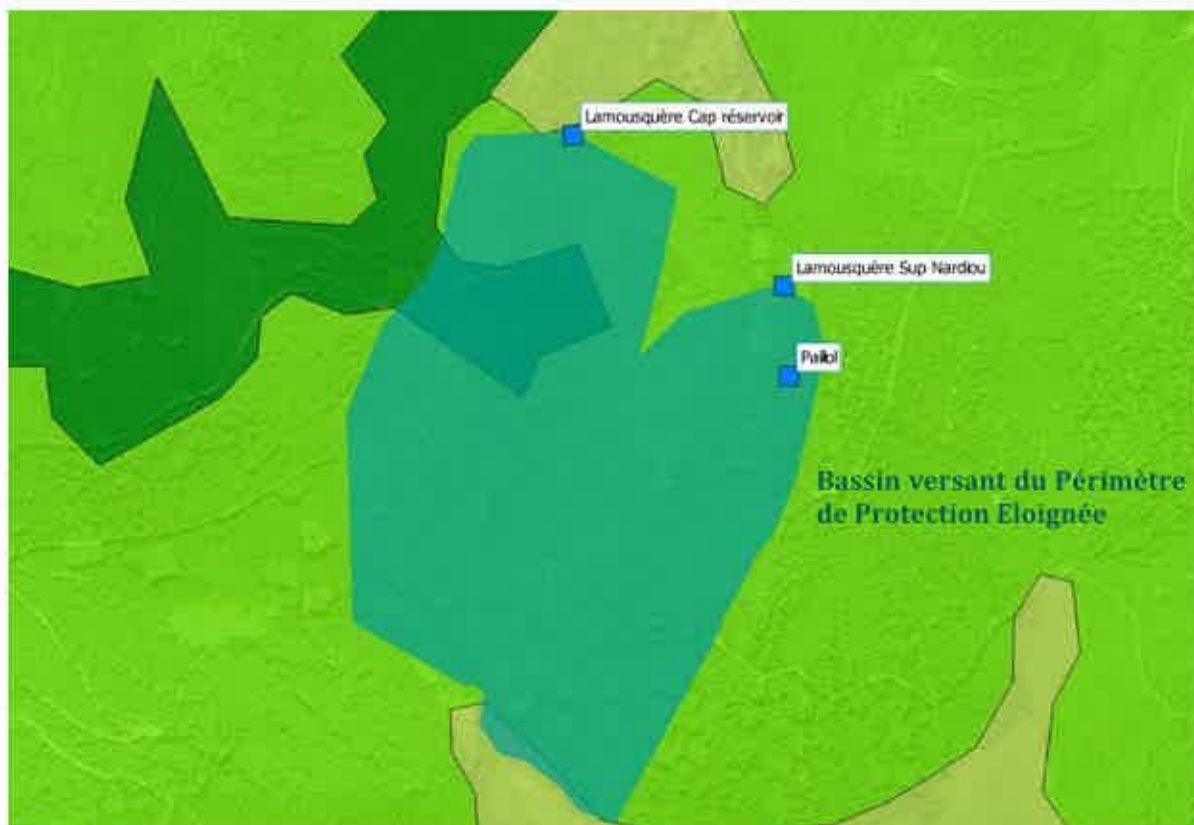


Illustration 27 : Occupation du sol à proximité immédiate du bassin versant des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol »
(Source : BD Ortho IGN, Corine Land Cover 2018)

Il ressort de l'observation de ces documents que le bassin versant des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » est intégré au sein d'une zone boisée (feuillus) selon Corine Land Cover et le RPG.

B.V.2.2.3. Eaux superficielles

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont des captages de source naturelle. Le captage de « Lamousquère Cap réservoir » est situé à proximité du ruisseau de la Mousquère, affluents de la Bouigane. Ces sources n'alimentent aucun cours d'eau.



Illustration 28 : Contexte hydrographique autour des captages (Source : SIE Adour-Garonne)

D'après la cartographie du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (voir extrait sur la figure ci-dessous), les captages ne sont pas localisés dans des zones potentiellement humides.

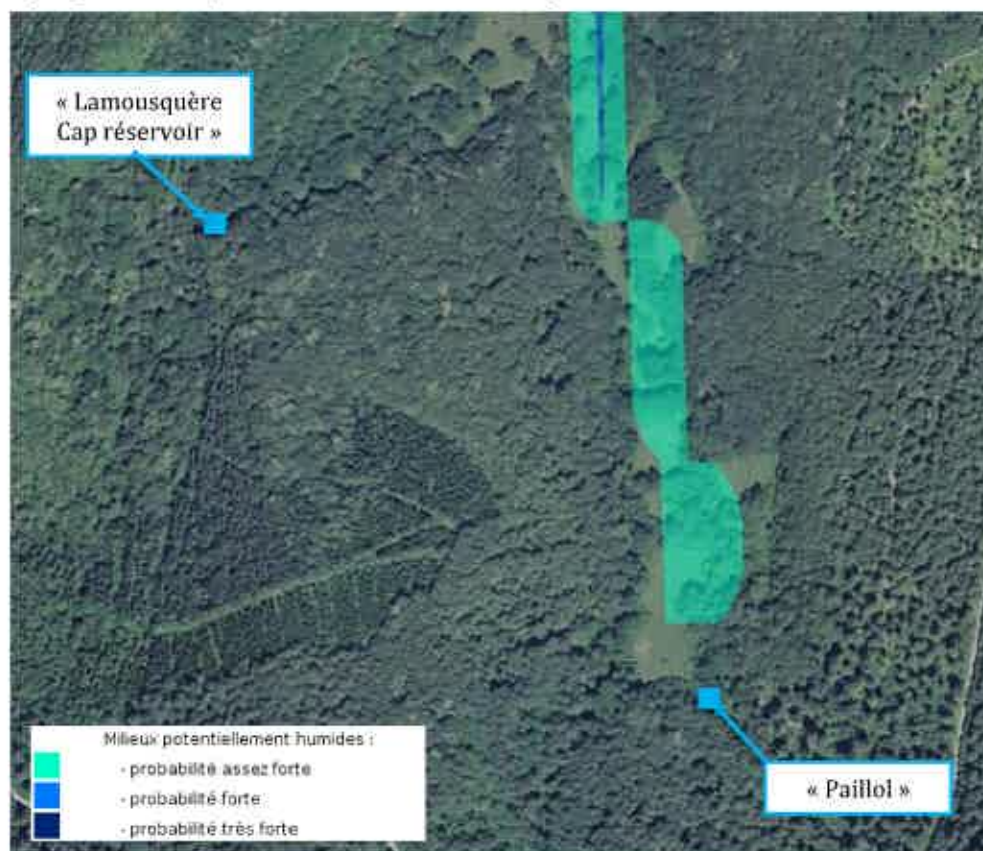


Illustration 29 : Localisation des zones humides (Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>)

Les bases de données sur l'eau indiquent par ailleurs que la commune d'Orgibet se situe :

- En zone de répartition des eaux (ZRE) ;
- Hors zone vulnérable ;
- Hors zone sensible.

B.V.2.2.4. Inondabilité par les cours d'eau

La commune d'Orgibet ne dispose pas d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

B.V.2.2.5. Natura 2000

La commission européenne, en accord avec les Etats membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de **zones de protection spéciale (ZPS)** ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe,
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" qui prévoit la création de **zones spéciales de conservation (ZSC)** ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » ne sont pas localisés au sein d'un site Natura 2000.

Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 4km au Sud des captages. Il s'agit du site Directive Habitats « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et du Crabère » (FR7300821) et du site Directive Oiseaux « Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre Haute et du Crabère » (FR7312001).

B.V.2.2.6. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un **inventaire** national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Ces inventaires initiés depuis 1982 par le Ministère de l'Écologie, visent au recensement et à l'identification des milieux naturels remarquables à l'échelle régionale. Outils de la connaissance de la biodiversité, ils n'ont cependant pas juridiquement statut de protection, mais constituent un élément d'expertise pour évaluer les incidences des projets d'aménagement sur les milieux naturels, pris en considération par les tribunaux administratifs et du Conseil d'État.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne ;
- Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont implantés au sein de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique :

- ZNIEFF de type I, « Sud de la vallée de la Bellongue » (730012080) qui s'étend sur une superficie de 6155 ha ;
- ZNIEFF de type II, « Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez » (730012102) qui s'étend sur une superficie de 28414 ha.

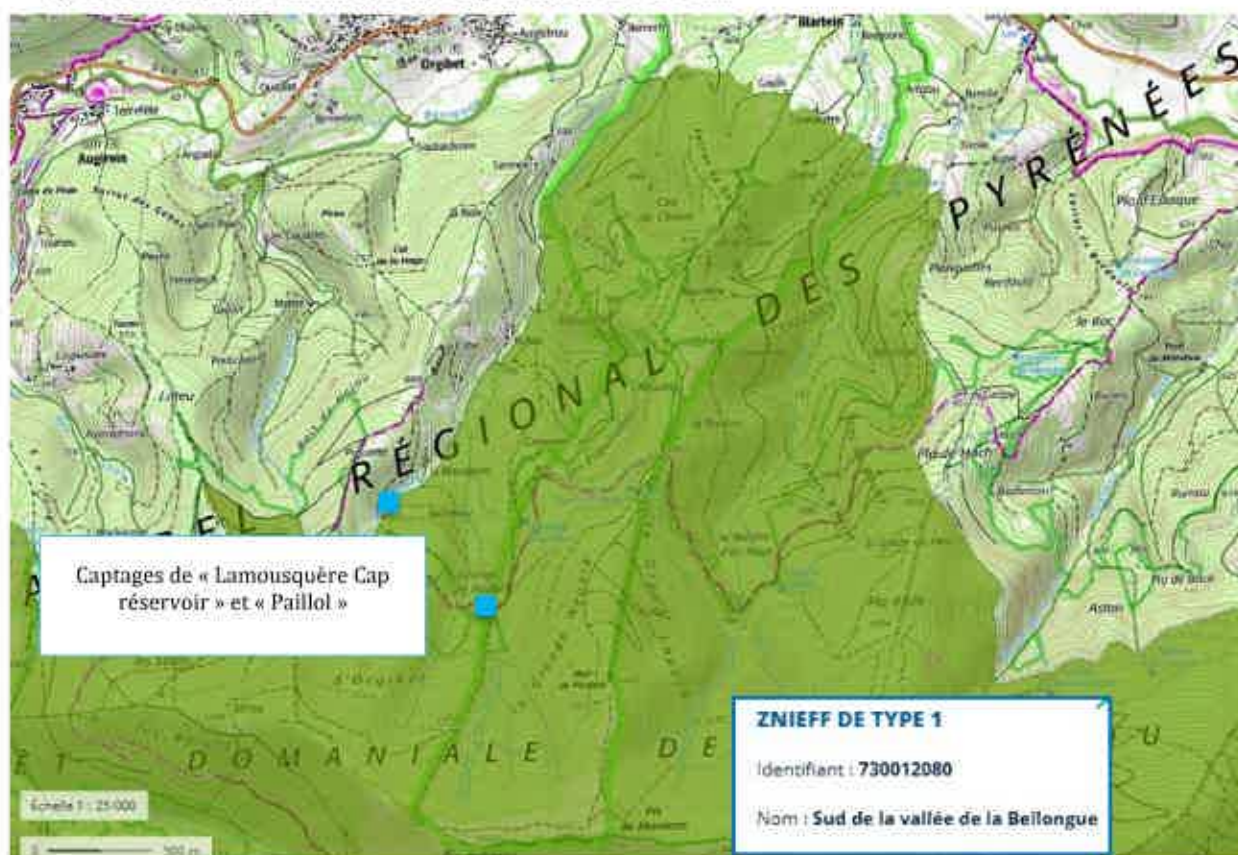


Illustration 30 : Localisation de la ZNIEFF 730012080 « Sud de la vallée de la Bellongue » (Source : Géoportail)



Illustration 31 : Localisation de la ZNIEFF 730012102 « Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez » (Source : Géoportail)

Ces deux ZNIEFF sont présentées dans le tableau ci-après et dans les fiches en annexe 5.

Tableau 12 : ZNIEFF et critères d'intérêt localisés au droit des captages de « Lamouquière Cap réservoir » et « Paillol » (Source : INPN)

Type de zone	Nom	Code	Critères d'intérêts	Distance à la zone d'étude
ZNIEFF de type I	Sud de la vallée de la Bellongue	730012080	Ecologique, Oiseaux, Mammifères, Insectes, Floristique, Auto-épuration des eaux, Expansion naturelle des crues, Ralentissement du ruissellement, Soutien naturel d'étiage, Fonctions de protection du milieu physique, Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges, Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs, Zone particulière d'alimentation, Zone particulière liée à la reproduction, Paysager	Zone incluse
ZNIEFF de type II	Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez	730012102	Ecologique, Faunistique, Floristique, Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales, Fonctions de régulation hydraulique, Fonctions de protection du milieu physique, Paysager	Zone incluse

B.V.2.2.7. Autres inventaires et zones de protection

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont situés au sein du Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégoises (FR8000047) adopté le 28 mai 2009 par décret ministériel.

Les abords immédiats des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » ne comprennent pas :

- D'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) ;
- De Réserve Naturelle Nationale ;
- De Réserve Naturelle Régionale ;
- De Parc National ;
- De ZICO (Zone Importance pour la Conservation des Oiseaux)
- De zone RAMSAR ;
- De forêt domaniale ou de forêt de protection.

B.VI. BILAN BESOINS/RESSOURCES

B.VI.1. La ressource en eau

Les seules données de débit disponibles sur les captages de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol » actuellement sollicités sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Débits disponibles sur les sources de « Lamousquère Cap réservoir », « Lamousquère Sup Nardiou » et « Paillol » (Source : SMDEA/Cereg juillet 2019)

Date	Débit Lamousquère Cap réservoir	Débit Lamousquère Sup Nardiou	Débit Paillol
04/07/2019	-	0,06 l/s	0,4 l/s
06/08/2019	0,14 l/s	-	-

Le débit minimum connu sur chacune des sources :

- Pour « Lamousquère Cap réservoir » : il est de 0,14 l/s, soit 504 l/h et 12 m³/j. Il a été mesuré en 2019. Il correspond à un volume annuel d'environ 4 415 m³/an ;
- Pour « Lamousquère Sup Nardiou » : il est de 0,06 l/s, soit 216 l/h et 5 m³/j. Il a été mesuré en 2019. Il correspond à un volume annuel d'environ 1 892 m³/an ;
- Pour « Paillol » : il est de 0,4 l/s, soit 1 440 l/h et 35 m³/j. Il a été mesuré en 2019. Il correspond à un volume annuel d'environ 12 614 m³/an.

En raison de ses faibles débits, le captage de « Lamousquère Sup Nardiou » va être abandonné.

B.VI.2. Les besoins

Comme indiqué au chapitre B.IV.1.3, le volume mis en distribution et la consommation annuelle représentatifs de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » sont ceux de l'année 2017. Ainsi, le besoin annuel de l'UDI s'établit à 3 222 m³/an soit environ 8,8 m³/j en moyenne. La consommation moyenne annuelle de l'UDI est 1 231 m³/an soit environ 3,4 m³/j en moyenne.

Ces consommations comprennent les volumes :

- Facturés ;
- Relevés et non facturés (fontaines, point d'eau publics, etc.) ;
- De service ;
- De vidange « qualité ».

Ainsi, le rendement moyen du réseau de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » s'établit à 38,2 %.

Pour rappel, sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » (incluant Ruhau), la population permanente est de 14 habitants. La population de pointe en période estivale sur cette UDI est estimée à 25 habitants.

En considérant un ratio de consommation journalière de 150 litres par jour par habitant, le besoin de pointe journalière pour la consommation humaine s'établit à 3,75 m³/j (=0,150 m³/j/hab. x 25 habitants).

Il n'est pas prévu d'évolution significative des besoins sur cette UDI.

B.VI.3. Le bilan besoins/ressources

Le débit minimum connu sur chacune des sources qui va être conservée :

- Pour « Lamousquère Cap réservoir » : il est de 0,14 l/s, soit 504 l/h et 12 m³/j. Il a été mesuré en 2019. Il correspond à un volume annuel d'environ 4 415 m³/an ;
- Pour « Paillol » : il est de 0,4 l/s, soit 1 440 l/h et 35 m³/j. Il a été mesuré en 2019. Il correspond à un volume annuel d'environ 12 614 m³/an.

Le débit minimum mesuré est donc, pour les deux ressources, de près de 47 m³/j.

En considérant le débit de la ressource égal au débit minimum mesuré tout au long de l'année, ce qui constitue une hypothèse sécuritaire, les besoins journaliers (incluant le hameau de « Ruhau » à terme), estimés à 8,8 m³/j, correspondent à environ 19 % de la ressource disponible. Il convient de rappeler que la ressource, exploitée depuis de nombreuses années, a toujours permis de répondre aux besoins de l'UDI du « Orgibet Lamousquère ».

Le SDAGE Adour-Garonne 2016 - 2021, dans sa disposition C15 « Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements », rappelle les obligations réglementaires en matière de gestion des rendements de réseaux. Cette disposition renvoie à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales, créé par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable. Les dispositions de ce décret, inscrites au code général des collectivités territoriales et au code de l'environnement, prévoient une majoration de la redevance de prélèvement lorsque le rendement n'atteint pas un seuil défini par la réglementation et en l'absence d'un plan d'action de résorption de fuites. En l'espèce, s'agissant de l'UDI de « Orgibet Lamousquère », le rendement seuil à considérer est égal à :

$$65 + \text{Indice Linéaire de Consommation} / 5$$

L'indice linéaire de consommation, ILC, est exprimé en m³/km/j, il résulte de la formule suivante :

$$\frac{\text{Volume comptabilisé domestique et non domestique} + \text{Volume consommé sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau (hors branchements)} \times 365 \text{ jours}}$$

Appliqué à l'UDI de « Orgibet Lamousquère », ce ratio ILC est en moyenne (selon les données de consommation exposées précédemment) égal à 1,12 (= 1231 (moyenne conso) / (3,0 x 365))

Le rendement seuil à atteindre sur l'UDI du « Orgibet Lamousquère » est donc de **65,22 %**.

Le rendement moyen actuel sur l'UDI du « Orgibet Lamousquère » de 38,2% est inférieur à cette valeur cible.

Le SMDEA entend poursuivre ses actions pour une gestion plus économe de la ressource en eau, à savoir :

- étude des bruits de fond ;
- sectorisation et recherche de fuite ;
- définition d'un programme d'action ;
- amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI ;
- caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés (abreuvoirs, fontaines, trop-pleins, ...). En particulier, les trois fontaines présentes sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et sur le hameau de « Ruhau » sera équipée d'un bouton poussoir et d'un compteur.

L'échéancier prévu pour la mise en œuvre de ces mesures est le suivant :

	Années après l'obtention de la DUP		
	N+1	N+2	N+3
Etude des bruits de fond	X		
Sectorisation et recherche de fuite	X		
Définition d'un programme d'action	X		
Caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés	X		
Amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI		X	
Pose compteurs et boutons poussoirs sur fontaine (x3)	X		

Dans le cas de l'UDI de « Orgibet Lamousquère », pour que le SMDEA atteigne un rendement minimum de 65,22 % conformément aux objectifs de la mesure C15 du SDAGE, il faudrait que le volume d'eau mesuré au compteur général soit d'environ 1 887 m³/an (et non de 3 222 m³/an).

Il faudrait alors que le SMDEA trouve une perte de 3,7 m³/j [(3222 - 1887)/365] soit 0,04 l/s. Ce débit est très faible. Une telle fuite ou perte est difficilement localisable par le SMDEA.

Ce raisonnement permet d'affirmer que pour ce genre de réseau de distribution, la collectivité aura des difficultés à atteindre les objectifs de la mesure C15 du SDAGE.

Toutefois, la collectivité s'engage à respecter au mieux cette mesure et interviendra sur chaque fuite qui sera détectée ou tout autre élément permettant d'atteindre un rendement de 65,22 %.

B.VII. REGIME MAXIMAL D'EXPLOITATION DEMANDE

Le régime d'exploitation maximal demandé pour les captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol », exprimé en m³/j, est établi sur les éléments détaillés précédemment à savoir :

- un rendement du réseau de l'ordre de 38,2 % en situation actuelle ;
- des besoins de pointe journalière pour la consommation humaine s'établissant à 3,75 m³/j sur l'UDI de « Orgibet Lamousquière » incluant le hameau de « Ruhau » ;
- une production moyenne journalière s'établissant à 9,5 m³/j sur l'UDI de « Orgibet Lamousquière » (8,8 m³/j) et sur le hameau de « Ruhau » (0,7 m³/j) couvrant les besoins en pointe.

Le régime maximal d'exploitation demandé est de 9,5 m³/j. Une attention toute particulière sera portée par l'exploitant du réseau à la recherche de fuites pour diminuer au maximum l'impact du prélèvement sur le milieu naturel.

Ce régime maximal d'exploitation est inférieur au débit minimum mesuré des deux sources qui est de près de 47 m³/j.

Les captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol » seront sollicités en continu sur l'année.

B.VIII. DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE PREVUS

Le SMDEA veille à appliquer les dispositions du Code de la Santé Publique qui visent à distribuer « au robinet du consommateur » une eau destinée à la consommation humaine respectant les limites et références de qualité mentionnées dans les articles R. 1321-2 et R. 1321-3 dudit Code, précisées dans un arrêté ministériel du 11 janvier 2007 ; et à prendre les mesures appropriées pour respecter en permanence ces normes de qualité.

B.VIII.1. Dispositifs de surveillance et de contrôle

B.VIII.1.1. Surveillance et télésurveillance de la qualité de l'eau et des débits prélevés

Le SMDEA veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution et organise la surveillance de la qualité de l'eau distribuée.

Il n'existe pas de dispositif de télésurveillance sur l'UDI de « Orgibet Lamousquière ».

B.VIII.1.2. Contrôle de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau fera l'objet d'un contrôle sanitaire réglementaire selon un programme annuel défini par la réglementation en vigueur et mis en œuvre par le laboratoire agréé par le Ministère chargé de la Santé pour le département de l'Ariège. Les frais d'analyses et de prélèvements seront à la charge du SMDEA selon les tarifs et modalités également fixés par la réglementation en vigueur.

Les contrôles réglementaires seront réalisés sur des points de surveillance enregistrés dans le fichier SISE-Eaux de la Délégation Départementale de l'Ariège de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie.

Les agents des services de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie chargés de l'application du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement auront constamment libre accès aux installations.

B.VIII.2. Information sur la qualité de l'eau distribuée

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire et les synthèses commentées que peut établir la Délégation Départementale de l'Ariège de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée seront portés à la connaissance du Public selon les dispositions et la réglementation en vigueur.

B.VIII.3. Entretien des ouvrages

Les ouvrages de captage, les dispositifs de protection, les installations de traitement, les réservoirs et le réseau public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine seront conçus selon les dispositions de la réglementation en vigueur et seront régulièrement entretenus et contrôlés.

Un contrôle visuel régulier des ouvrages de captage sera effectué afin de pouvoir en réaliser l'entretien, de manière à en assurer le bon fonctionnement.

C. PIECES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

C.I. QUALITE DES EAUX BRUTES, TRAITEMENT DE L'EAU ET DISTRIBUTION

C.I.1. Evaluation de la qualité des eaux

Dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée au sein de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » entre 2015 et 2019, les analyses ont eu lieu :

- Au niveau des captages (5 analyses sur 31) ;
- Au niveau de la production (4 analyses sur 31) ;
- Au niveau de la distribution (22 analyses sur 31) :

Des analyses de 1^{ère} adduction ont été effectuées sur l'eau prélevée au niveau des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » en août 2019. Les résultats de ces analyses sont reproduits dans le rapport de l'hydrogéologue agréé joint en annexe 2.

Pour les captages, l'eau apparaît comme non conforme.

- Pour « Paillol » : *« Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. La non-conformité porte sur au moins un paramètre microbiologique et a nécessité une restriction de consommation de l'eau pour les personnes sensibles : personnes âgées, immunodéprimées, nourrissons, femmes enceintes, Il a été demandé à l'exploitant de prendre les mesures correctives nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau. Un nouveau contrôle a été programmé pour vérifier le retour à une situation normale. ».*
- Pour « Lamousquère Cap réservoir » : *« Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, Il est recommandé de laisser couler l'eau avant de l'utiliser à fins alimentaires. ».*

Pour « Paillol », la non-conformité est liée à un dépassement de la limite de qualité bactériologique et au caractère agressif de l'eau. Pour « Lamousquère Cap réservoir », les non-conformités concernent uniquement des dépassements de la référence de qualité de l'équilibre calco-carbonique qui attribue un caractère agressif à l'eau.

Au niveau de la production, les résultats du contrôle sanitaire depuis 2015 font ressortir les éléments suivants :

- Un pH basique (7,9) ;
- Une faible conductivité traduisant une faible minéralisation mais ne nécessitant pas de restriction de consommation.

Ces résultats au niveau de la production sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la production sur les années 2015 à 2019 (Source : ARS Occitanie)

	Nombre d'analyses à la production	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur moyenne	Limite de qualité maximale	Références de qualité	Nombre de dépassements
pH	1	7,9	7,9	7,9	-	Mini : 6,5 Maxi : 9,0	0
Conductivité	4	177	186	180	-	Mini : 200 Maxi : 1100	4
Turbidité (NFU)	4	0,17	2,16	0,7	1	Maxi : 0,5	1
Carbone organique total (mg/L C)	4	0	0	0	-	Maxi : 2	0
Nitrates (mg/L)	4	1,1	1,8	1,4	50,0	-	0
Nitrites (mg/L)	4	0	0	0	0,1	-	0
Ammonium (mg/L)	4	0	0	0	-	Maxi : 0,1	0

Au niveau de la distribution, les résultats du contrôle sanitaire sur les années 2015 à 2019 font ressortir les éléments suivants :

- Un pH basique compatible avec les normes de qualité (7,8 en moyenne) ;
- Une faible conductivité traduisant une faible minéralisation mais ne nécessitant pas de restriction de consommation ;
- Plusieurs dépassements pour le paramètre turbidité.

Ces résultats au niveau de la distribution sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Synthèse du contrôle sanitaire au niveau de la distribution sur les années 2015 à 2019 (Source : ARS Occitanie)

	Nombre d'analyses	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur moyenne	Limite de qualité maximale	Références de qualité	Nombre de dépassements
pH	5	7,6	8,1	7,8	-	Mini : 6,5 Maxi : 9,0	0
Conductivité	20	131	184	165	-	Mini : 200 Maxi : 1100	14
Turbidité (NFU)	20	0,14	3,5	0,66	-	Maxi : 2	4
Carbone organique total (mg/L C)	-	-	-	-	-	Maxi : 2	-
Nitrates (mg/L)	1	1,2	1,2	1,2	50,0	-	0
Nitrites (mg/L)	1	0	0	0	0,1	-	0
Ammonium (mg/L)	20	0	0	0	-	Maxi : 0,1	0

En ce qui concerne la qualité bactériologique de l'eau distribuée, les résultats obtenus à la production et à la distribution par les prélèvements de l'ARS entre 2015 et 2019 sont les suivants :

Tableau 16 : Synthèse des données bactériologiques de l'ARS entre 2015 et 2019 (Source : ARS Occitanie)

	Nombre d'analyses	Valeur minimum	Valeur maximum	Limite de qualité	Référence de qualité	Nombre de dépassements	% des prélèvements
Bactéries coliformes (/100 ml)	24	0	33	-	0	11	46%
Bact. et spores sulfito-réduc	24	0	4	-	0	2	8%
Entérocoques	25	0	1	0	-	3	12%
Escherichia coli	25	0	1	0	-	5	20%

Ces résultats d'analyse révèlent que les eaux produites par les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » peuvent être ponctuellement contaminées d'un point de vue bactériologique.

Elles ont fait l'objet de restriction de consommation entre 2015 et 2019 à 3 reprises pour l'ensemble de la population et à 3 reprises pour les personnes fragiles. La restriction de consommation pour l'ensemble de la population revient à interdire la consommation de l'eau en raison d'importants dépassements des limites de qualité bactériologique.

C.1.2. Dispositifs de traitement des eaux

A l'heure actuelle, les eaux distribuées font l'objet de chlorations manuelles dans le réservoir de « La Mousquère » une fois par semaine.

Le SMDEA projette de mettre en place un système de traitement UV au réservoir de « La Mousquère ».

C.II. MESURES DE PROTECTION DES EAUX BRUTES PRODUITES PAR LES CAPTAGES

Le rapport d'expertise proposant les périmètres de protection à mettre en place autour des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » a été établi en octobre 2019 par M. David LABAT, hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé désigné par Madame la Déléguée Départementale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie.

Les périmètres de protection et mesures décrits ci-dessous émanent de ce rapport qui est joint à ce dossier en annexe 2.

C.II.1. Risques de pollution des eaux brutes produites par les captages

Les risques de pollution pour les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » se limitent ici à la présence de bétail mais aussi d'une potentielle exploitation forestière.

C.II.2. Caractéristiques des Périmètres de Protection, Immédiate, Rapprochée et Eloignée

M. David LABAT a défini des Périmètres de Protection Immédiate (PPI), Rapprochée (PPR) et Eloignée (PPE), présentés dans son rapport d'expertise réalisé en octobre 2019.

Les superficies et l'occupation des sols de l'ensemble de ces périmètres sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Caractéristiques des périmètres de protection du captage de « Paillol »

	Périmètre de Protection	Superficie	Occupation des sols	Etat parcellaire
Captage de « Paillol »	PPI « Paillol »	432 m ²	Ouvrage et forêt	Partie des parcelles n°636, 913 et 914, section B du plan cadastral de la commune d'ORGIBET
	PPR « Paillol »	126 961 m ²	Forêt et prairie	Partie des parcelles n° 634, 636, 641, 642, 644, 914, section B du plan cadastral de la commune d'ORGIBET Totalité des parcelles n° 637, 638, 639, 640, 643, section B du plan cadastral de la commune d'ORGIBET Partie des parcelles n° 1 339 et 1 341, section A du plan cadastral de la commune d'ILLARTEIN
	PPE « Paillol »	296 771 m ²	Forêt	-

Tableau 18 : Caractéristiques des périmètres de protection des captages de « Lamouquière Cap réservoir »

	Périmètre de Protection	Superficie	Occupation des sols	Etat parcellaire
Captages de « Lamouquière Cap réservoir »	<i>PPI « Lamouquière Cap réservoir »</i>	<i>665 m²</i>	<i>Ouvrage et forêt</i>	<i>Partie de la parcelle n°879, section B du plan cadastral de la commune d'ORGIBET</i>
	<i>PPR « Lamouquière Cap réservoir »</i>	<i>146 943 m²</i>	<i>Forêt</i>	<i>Partie des parcelles n° 634, 653, 654, 662, 875, 877, 878, 879, 881, 882, 886, 887, 888, 889, 890, 971, 972, 990, section B du plan cadastral de la commune d'ORGIBET Totalité des parcelles n°, 652, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 880, 883, 884, 885, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, section B du plan cadastral de la commune d'ORGIBET</i>
	<i>PPE « Lamouquière Cap réservoir »</i>	<i>353 810 m²</i>	<i>Forêt</i>	<i>-</i>

Les superficies des Périmètres de Protection Immédiate et Rapprochée sont issues des représentations effectuées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé.

L'ensemble de ces périmètres est présenté sur fond cadastral puis sur fond de plan IGN dans les figures suivantes.

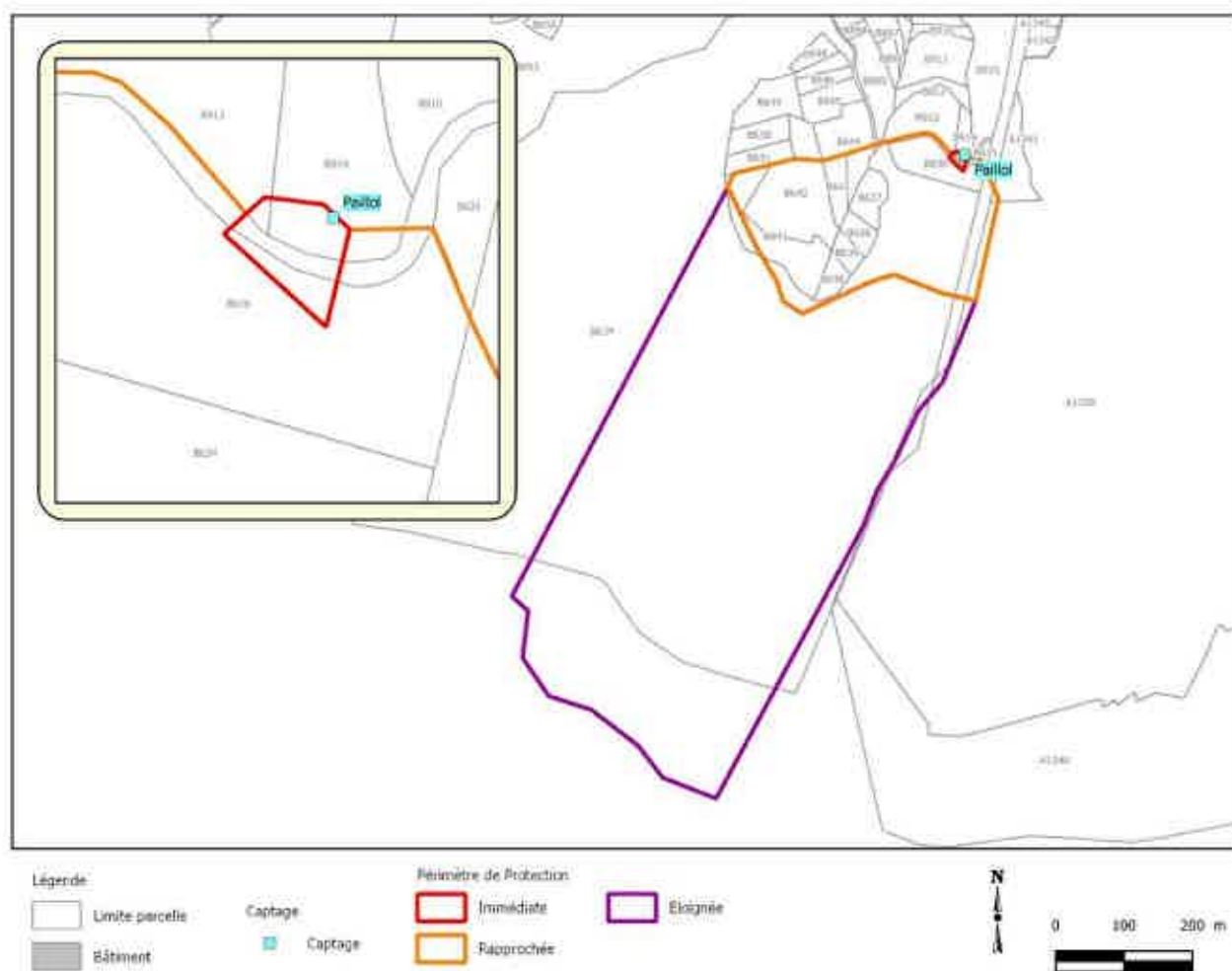


Illustration 32 : Périmètres de Protection du captage de « Paillol » sur fond cadastral (Source : M. David LABAT, 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé)

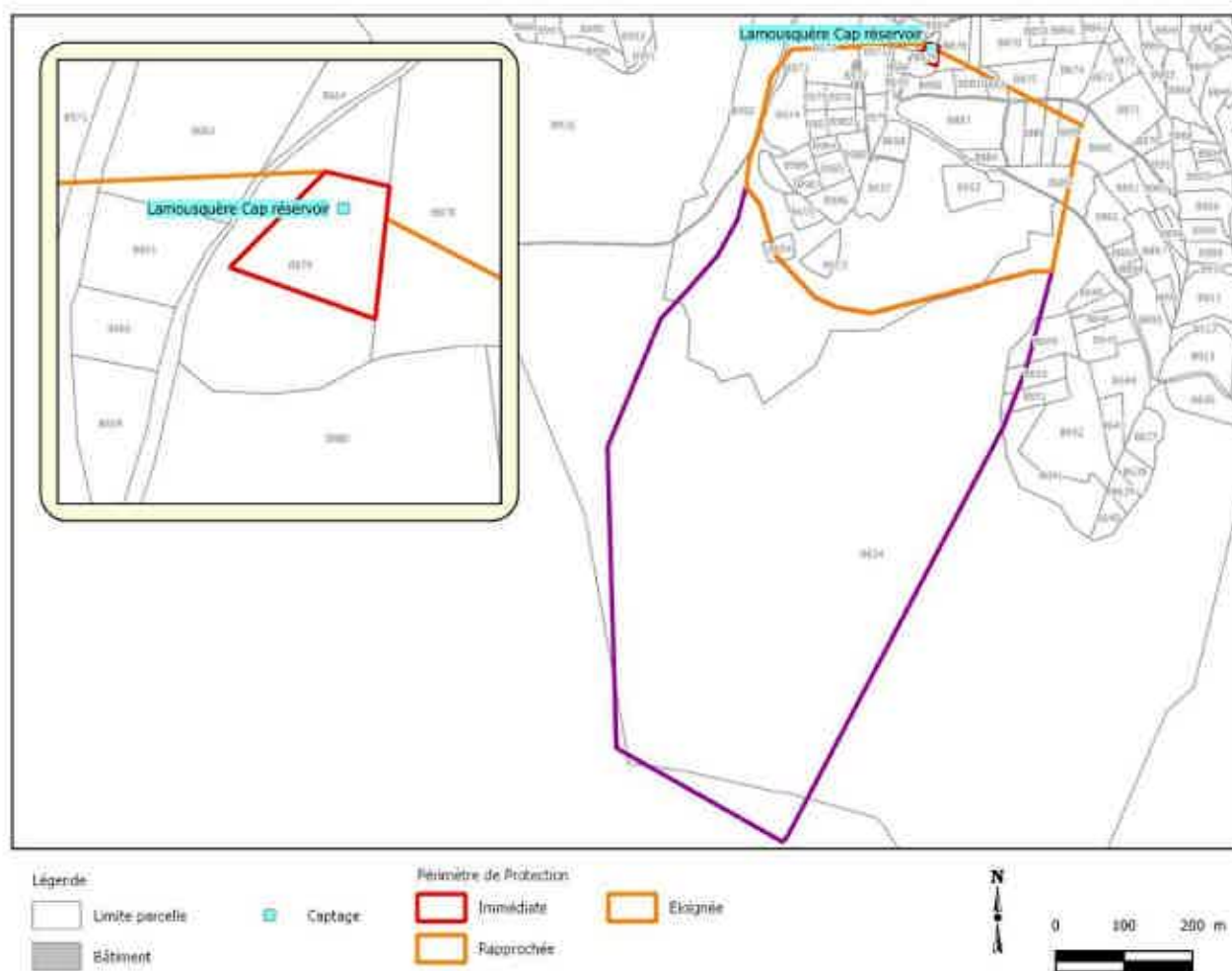


Illustration 33 : Périmètres de Protection du captage de « Lamouquière Cap réservoir » sur foud cadastral (Source : M. David LABAT, 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé)

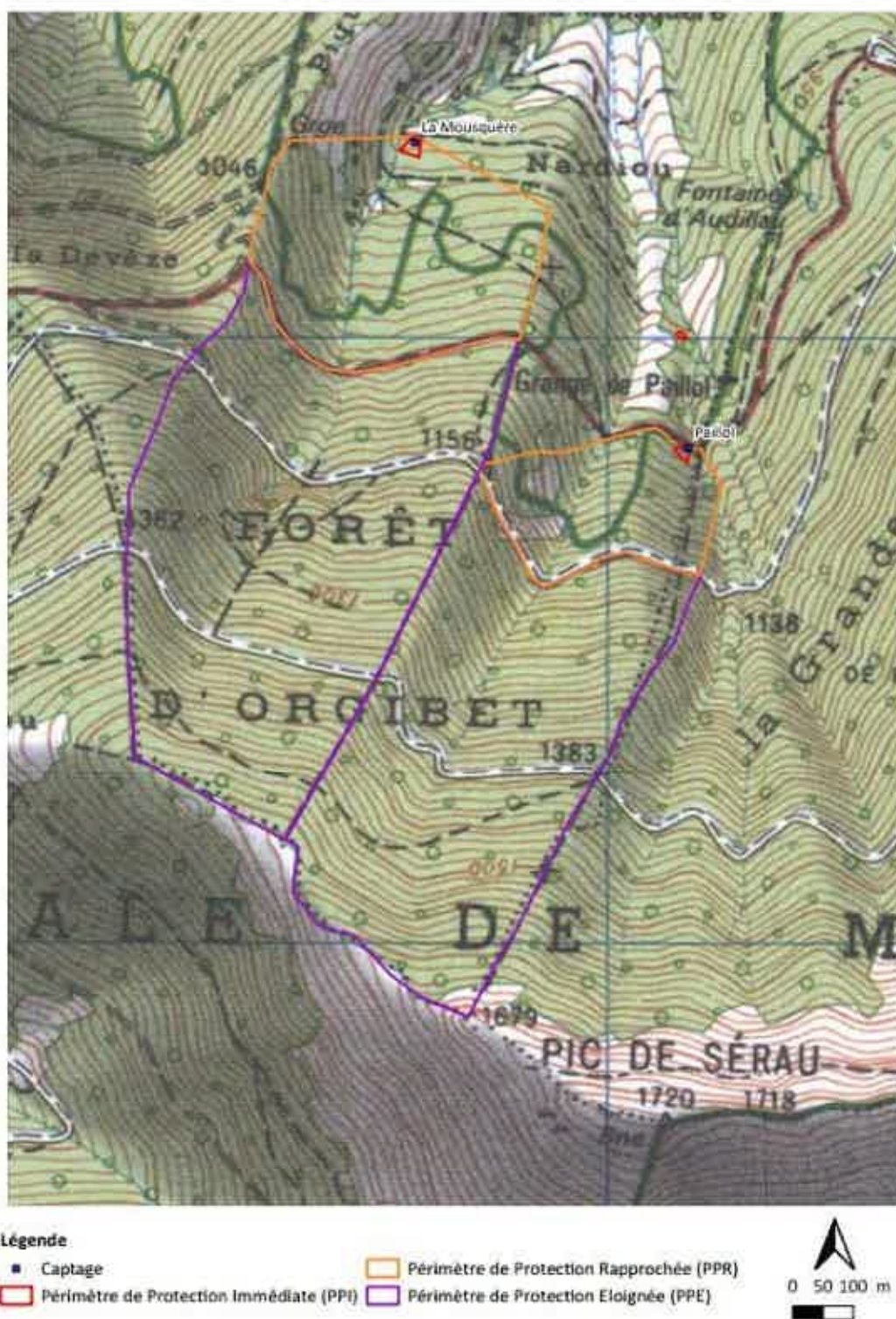


Illustration 34 : Périmètres de Protection des captages de « Lamoussière Cap réservoir » et « Paillois » sur fond topographique IGN (Source : M. David LABAT, 2019, Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé)

C.II.3. Dispositions spécifiques à mettre en œuvre pour protéger les eaux brutes produites par les captages

Les prescriptions édictées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé sont rappelées ci-dessous.

C.II.3.1. Périmètre de Protection Immédiate

Objectif : Le principal objectif du Périmètre de Protection Immédiate (PPI) porte sur la protection physique des ouvrages de captage dans leur environnement immédiat contre les risques de dégradations de ces ouvrages ou de pollution des eaux superficielles aux abords immédiats des captages.

Au-delà des préconisations de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé, le guide des bonnes pratiques sylvicoles à l'intérieur des Périmètres de Protection Immédiate des captages d'eau destinée à la consommation humaine énonce :

« Modalités des coupes de bois : Il y a lieu de veiller à ce que les coupes de bois ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol. Par exemple, une coupe rase de taillis vigoureux est possible. Une coupe d'arbres mûrs ou sénescents, pour éviter leur renversement (chablis) et la pénétration d'eaux boueuses dans le sol, est souhaitable.

Intrants : L'emploi de pesticides et de substances phytopharmaceutiques, destinés à contrôler la végétation ou à lutter contre un ravageur forestier, est interdit.

L'usage de moteur à explosion (débroussailleuse, tronçonneuse) impose les précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile : remplissage des réservoirs et stockage des produits hors du Périmètre de Protection Immédiate, en aval de celui-ci et dans des bacs de rétention de volume suffisants. Utiliser des huiles de chaînes de tronçonneuse et des huiles hydrauliques biodégradables.

Utilisation d'engins mécaniques : L'évacuation des bois ne peut s'effectuer avec des engins mécaniques. Compte tenu de la taille restreinte de ces périmètres, l'évacuation des bois est effectuée manuellement, sans recourir à la traction animale. »

C.II.3.1.1. Périmètre de Protection Immédiate du captage de « Lamousquère Cap réservoir »

Communes d'implantation : ORGIBET (09219)

Références cadastrales : Partie de la parcelle n°879, section B, du plan cadastral de la commune d'ORGIBET

Superficie : le PPI s'étendra sur une superficie d'environ 665 m²

Propriété : Propriétaire privé

Conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, le PPI doit être acquis en pleine propriété par le SMDEA, exploitant du captage, soit à l'amiable soit par expropriation. Lorsque le propriétaire de la parcelle sur laquelle s'implante le PPI est une collectivité, une convention de gestion peut être établie entre celle-ci et l'exploitant du captage (article L.1321-2 du Code de la Santé Publique). L'acquisition à l'amiable sera privilégiée par le SMDEA.

Les terrains compris dans ce périmètre devront être clôturés et régulièrement entretenus.

Il sera installé sur la clôture le panneau suivant :



Illustration 35 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.I.

Délimitation du PPI et préconisations de M. David LABAT : « *Le périmètre de protection immédiate correspond à un arc de cercle de 30 mètres environ de hauteur. A l'intérieur de ce périmètre toute activité et fait devraient être interdits à l'exception de ce qui est nécessaire à son entretien et à celui du captage.* ».

C.II.3.1.2. Périmètre de Protection Immédiate du captage de « Paillol »

Communes d'implantation : ORGIBET (09219)

Références cadastrales : Partie des parcelles n°636, 913 et 914, section B, du plan cadastral de la commune d'ORGIBET

Superficie : le PPI s'étendra sur une superficie d'environ 432 m²

Propriété : Propriétaires privés

Conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, le PPI doit être acquis en pleine propriété par le SMDEA, exploitant du captage, soit à l'amiable soit par expropriation. Lorsque le propriétaire de la parcelle sur laquelle s'implante le PPI est une collectivité, une convention de gestion peut être établie entre celle-ci et l'exploitant du captage (article L.1321-2 du Code de la Santé Publique). L'acquisition à l'amiable sera privilégiée par le SMDEA.

Les terrains compris dans ce périmètre devront être clôturés et régulièrement entretenus.

Il sera installé sur la clôture le panneau suivant :



Illustration 36 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.I.

Délimitation du PPI et préconisations de M. David LABAT : « *Le périmètre de protection immédiate a été délimité directement sur le terrain afin de prendre en compte la topographie locale. A l'intérieur de ce périmètre toute activité et fait devraient être interdits à l'exception de ce qui est nécessaire à son entretien et à celui du captage.* ».

C.II.3.2. Périmètre de Protection Rapprochée

Objectif : Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) a pour fonction de protéger les eaux prélevées par les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » des pollutions pouvant éventuellement atteindre les ouvrages de captage et altérer temporairement ou définitivement la qualité des eaux.

C.II.3.2.1. Périmètre de Protection Rapprochée du captage de « Lamousquère Cap réservoir »

Commune concernée : ORGIBET (09219)

Superficie : le PPR s'étendra sur une superficie d'environ 146 943 m²

Son étendue est déterminée en prenant en compte les caractéristiques de l'aquifère et du sous-sol ; notamment la vitesse de transfert de l'eau, le pouvoir de fixation et de dégradation du sol et du sous-sol vis-à-vis des polluants ainsi que le pouvoir de dispersion des eaux souterraines.

A l'intérieur de ce périmètre, peuvent être instaurées diverses servitudes et mesures de police sous forme d'interdictions et de réglementations.

Le Périmètre de Protection Rapprochée doit avoir une superficie suffisante pour assurer une protection efficace du captage.

Délimitation du PPR et préconisations de M. David LABAT : « *Le périmètre de protection rapprochée englobera ici la zone d'alimentation proche du captage. Il conviendrait d'interdire toute activité et fait susceptibles de nuire à la qualité de l'eau dans cette zone soit :*

- toute création de piste forestière,
- toute nouvelle construction ou abri même provisoire,
- tout dépôt ou épandage de produit quelle qu'en soit la nature,
- toute aire de stabulation permanente de bétail ou installation d'abreuvoirs

Toute exploitation forestière devra se conformer aux préconisations du guide des bonnes pratiques sylvicoles élaboré par la DDT et l'ARS de l'Ariège. »

Les interdictions édictées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé constituent des servitudes qui grèvent les parcelles concernées. Au terme de l'enquête publique, ces servitudes seront inscrites au bureau de la conservation des hypothèques.

Dans la mesure où il existe une atteinte au droit de la propriété, la réglementation prévoit la possibilité d'indemniser ces contraintes.

A proximité des périmètres de protection, il conviendrait, afin de sensibiliser les différents acteurs (touristes, forestiers, ...) des risques potentiels de pollution, d'installer des panneaux indiquant la présence du captage et rappelant les prescriptions de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé.

L'implantation de ces panneaux, dont un modèle non contractuel est présenté ci-dessous, pourrait se faire aux abords des pistes permettant l'accès aux PPR.

Illustration 37 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R.

C.II.3.2.2. Périmètre de Protection Rapprochée du captage de « Paillol »

Commune concernée : ORGIBET (09219) et ILLARTEIN (09141)

Superficie : le PPR s'étendra sur une superficie d'environ 65 502 m²

Son étendue est déterminée en prenant en compte les caractéristiques de l'aquifère et du sous-sol ; notamment la vitesse de transfert de l'eau, le pouvoir de fixation et de dégradation du sol et du sous-sol vis-à-vis des polluants ainsi que le pouvoir de dispersion des eaux souterraines.

A l'intérieur de ce périmètre, peuvent être instaurées diverses servitudes et mesures de police sous forme d'interdictions et de réglementations.

Le Périmètre de Protection Rapprochée doit avoir une superficie suffisante pour assurer une protection efficace du captage.

Délimitation du PPR et préconisations de M. David LABAT : « *Le périmètre de protection rapprochée englobera ici la zone d'alimentation proche du captage. Il conviendrait d'interdire toute activité et fait susceptibles de nuire à la qualité de l'eau dans cette zone soit :*

- toute création de piste forestière,
- toute nouvelle construction ou abri même provisoire,
- tout dépôt ou épandage de produit quelle qu'en soit la nature,
- toute aire de stabulation permanente de bétail ou installation d'abreuvoirs

Toute exploitation forestière devra se conformer aux préconisations du guide des bonnes pratiques sylvicoles élaboré par la DDT et l'ARS de l'Ariège. »

Les interdictions édictées par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé constituent des servitudes qui grèvent les parcelles concernées. Au terme de l'enquête publique, ces servitudes seront inscrites au bureau de la conservation des hypothèques.

Dans la mesure où il existe une atteinte au droit de la propriété, la réglementation prévoit la possibilité d'indemniser ces contraintes.

A proximité des périmètres de protection, il conviendrait, afin de sensibiliser les différents acteurs (touristes, forestiers, ...) des risques potentiels de pollution, d'installer des panneaux indiquant la présence du captage et rappelant les prescriptions de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé.

L'implantation de ces panneaux, dont un modèle non contractuel est présenté ci-dessous, pourrait se faire aux abords des pistes permettant l'accès aux PPR.

Illustration 38 : Panneau d'information et de sensibilisation du P.P.R.

C.II.3.3. Périmètre de Protection Eloignée

Objectif : Le Périmètre de Protection Eloignée est facultatif. Il est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Il recouvre en général l'ensemble du Bassin d'Alimentation du Captage (BAC) ou de son Aire d'Alimentation (AAC).

C.II.3.3.1. Périmètre de Protection Eloignée du captage de « Lamoussière Cap réservoir »

Commune concernée : ORGIBET (09219)

Superficie : le PPE s'étendra sur une superficie de plus de 35 ha

Délimitation du PPE et préconisations de M. David LABAT : « Ce périmètre englobe une partie du bassin d'alimentation. A l'intérieur de ce périmètre, il conviendra d'appliquer de manière stricte la réglementation en vigueur concernant la protection de la ressource en eau. ».

C.II.3.3.2. Périmètre de Protection Eloignée du captage de « Paillol »

Commune concernée : ORGIBET (09219) et ILLARTEIN (09141)

Superficie : le PPE s'étendra sur une superficie de de 30 ha environ

Délimitation du PPE et préconisations de M. David LABAT : « Ce périmètre englobe le bassin d'alimentation du captage. A l'intérieur de ce périmètre, il conviendra d'appliquer de manière stricte la réglementation en vigueur concernant la protection de la ressource en eau. ».

C.III. ETAT PARCELLAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION, STOCKAGE ET TRAITEMENT

L'état parcellaire des Périmètres de Protection de captages de « Lamoussière Cap réservoir » et « Paillol » est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 19 : Etat parcellaire des PPI, PPR et PPE des captages de « Lamoussière Cap réservoir » et « Paillol »

	Numéro d'ordre	Propriété	Référence cadastrale						Surface emprise*	Surface périmètre
			Section	Commune	Numéro	Nature	Lieu-dit	Surface		
PPI Lamoussière Cap réservoir	1	Privé	B	ORGIBET	879	Forêt	Nardiou	2 044	665	665
PPI Paillol	4	Privé	B	ORGIBET	636	Forêt	Grange de Paillol	6 104	137	432
	5	Privé	B		913	Forêt	Grange de Paillol	6 816	25	
	6	Privé	B		914	Forêt	Grange de Paillol	1 729	170	
PPR Lamoussière Cap réservoir	7	Privé	B	ORGIBET	634	Forêt		645 268	4 598	146 943
	8	Privé	B		652	Forêt		4 282	4 282	
	9	DNF	B		653	Forêt		103 643	54 214	
	10	DNF	B		654	Forêt		1 416	998	
	11	Privé	B		655	Forêt		1 850	1 850	
	12	DNF	B		656	Forêt		2 192	2 192	
	13	Privé	B		657	Forêt		4 513	4 513	
	14	Privé	B		658	Forêt		2 348	2 348	
	15	Privé	B		659	Forêt		465	465	
	16	Privé	B		660	Forêt		313	313	
	17	Privé	B		661	Forêt		528	528	
	18	Privé	B		662	Forêt		1 545	212	
	19	Privé	B		875	Forêt		3 918	366	
	20		B		877	Forêt		1 196	10	
	21	Privé	B		878	Forêt		3 266	789	
	22	Privé	B		879	Forêt		2 044	1 062	
	23	Privé	B		880	Forêt		2 432	2 432	
	24	Privé	B		881	Forêt		1 735	1 705	
	25	Privé	B		882	Forêt		1 159	842	
	26	Privé	B		883	Forêt		9 278	9 278	
27	Privé	B	884	Forêt		1 338	1 338			
28	Privé	B	885	Forêt		2 437	2 437			
29	Privé	B	886	Forêt		2 743	2 660			
30	Privé	B	887	Forêt		1 946	1 615			
31	Privé	B	888	Forêt		3 009	2 045			

Numéro d'ordre	Propriété	Section	Commune	Référence cadastrale				Surface emprise*	Surface périmètre
				Numéro	Nature	Lieu-dit	Surface		
32	Privé	B		889	Forêt		5 653	3 229	
33	Privé	B		890	Forêt		4 512	52	
34	Privé	B		971	Forêt		5 149	2 726	
35	Privé	B		972	Forêt		12 162	4 711	
36	Privé	B		973	Forêt		59	59	
37	Privé	B		974	Forêt		5 987	5 987	
38	Privé	B		975	Forêt		1 206	1 206	
39	Privé	B		976	Forêt		1 504	1 504	
40	Privé	B		977	Forêt		466	466	
41	Privé	B		978	Forêt		310	310	
42	Privé	B		979	Forêt		2 074	2 074	
43	Privé	B		980	Forêt		2 492	2 492	
44	Privé	B		981	Forêt		409	409	
45	Privé	B		982	Forêt		1 578	1 578	
46	Privé	B		983	Forêt		1 180	1 180	
47	Privé	B		984	Forêt		1 002	1 002	
48	Privé	B		985	Forêt		2 035	2 035	
49	Privé	B		986	Forêt		2 982	2 982	
50	Privé	B		987	Forêt		1 072	1 072	
51	Privé	B		988	Forêt		2 304	2 304	
52	Privé	B		989	Forêt		1 560	1 560	
53	ONF	B		990	Forêt		17 147	336	
54	ONF	B		ORGIBET	634	Forêt		645 268	25 624
55	Privé	B	636		Forêt		6 104	5 961	
56	Privé	B	637		Forêt		3 149	3 149	
57	Privé	B	638		Forêt		2 003	2 003	
58	Privé	B	639		Forêt		1 609	1 609	
59	Privé	B	640		Forêt		1 956	1 956	
60	Privé	B	641		Forêt		9 767	8 270	
61	Privé	B	642		Forêt		14 626	12 648	
62	Privé	B	643		Forêt		2 647	2 647	
63	Privé	B	644		Forêt		6 890	1 835	
64	Privé	B	914		Forêt		1 680	78	
65	Privé	A	ILLARTEIN		1 339	Forêt		965 813	1 875
66	Privé	A	ILLARTEIN		1 341	Forêt		5 294	143

*Les superficies des emprises sont des valeurs estimées en attente de documents d'arpentage.

C.IV. ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX, ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX ET JUSTIFICATION DU PROJET

C.IV.1. Echancier prévisionnel et estimation du coût des travaux

Le tableau ci-après présente un échancier prévisionnel des travaux.

Les coûts estimés du projet sont d'environ 210 000 € HT. Ce montant comprend les missions d'accompagnement.

Tableau 20 : Echancier prévisionnel des travaux prévus pour le captage de « Paillol »

Travaux	Période	Estimation du coût
Achat de terrain	N+2	Cf. Estimation du service des domaines lors de la demande d'instruction
Préparation de chantier/Protection/Repli	N+1	1 500 € HT
Nettoyage du PPI (débroussaillage, chablis, déviation ruissellement, décapage terre)	N+1	2 000 € HT
Clôture (90 m) : fourniture et pose de poteaux bois (h = 2,00 m) surmontés de trois fils de tension en terrain pentu	N+1	7 200 € HT
Portail	N+1	1 000 € HT
Réhabilitation du captage visitable	N+1	12 000 € HT
Indemnités des servitudes	N+2	Dans le PPR : $126\,961\text{ m}^2 \times 0,03\text{€} = \mathbf{3\,808,83\text{ € HT}}$
Panneaux signalétiques	N+1	Panneau du PPI (achat et pose) : 500 € HT Panneau du PPR (achat et pose) : 4 000 € HT
Divers et imprévus	/	15 %

Tableau 21 : Echancier prévisionnel des travaux prévus pour le captage de « Lamoussière Cap réservoir »

Travaux	Période	Estimation du coût
Achat de terrain	N+2	Cf. Estimation du service des domaines lors de la demande d'instruction
Aménagement d'une piste d'accès au desserte	N+1	1 500 € HT
Préparation de chantier/Protection/Repli	N+1	1 500 € HT

Nettoyage du PPI (débranchement, chablis, déviation ruissellement, décapage terre)	N+1	2 000 € HT
Clôture (125 m) : fourniture et pose de poteaux bois (h = 2,00 m) surmontés de trois fils de tension en terrain pentu	N+1	10 000 € HT
Portail	N+1	1 000 € HT
Réhabilitation du captage visitable	N+1	12 500 € HT
Indemnités des servitudes	N+2	Dans le PPR : $146\,943\text{ m}^2 \times 0,03\text{€} = 4\,408,29\text{ € HT}$
Panneaux signalétiques	N+1	Panneau du PPI (achat et pose) : 500 € HT Panneau du PPR (achat et pose) : 2 000 € HT
Divers et imprévus	/	15 %

Tableau 22 : Echancier prévisionnel des travaux prévus sur le réservoir de « La Mousquière », le traitement et l'UDI

Travaux	Période	Estimation du coût
Remplacement de la cuve de 3 m ³ du réservoir de « La Mousquière » par un réservoir de 10 m ³	N+1	25 000 € HT
Traitement (UV au niveau du nouveau réservoir – branchement électrique sur 260 ml - création d'un regard) + télésurveillance	N+1	20 000 € HT
Pose d'un compteur	/	Existant
Pose compteurs et boutons poussoirs sur fontaine (x3)	N+1	6 000 € HT
Programme de recherche de fuites	N+1	1 000,00 € HT
Suppression du réservoir de la Riôle	N+1	10 000€ HT
Abandon du captage « Lamouquière Sup Nardieu »	N+1	
Divers et imprévus	/	15 %

Tableau 23 : Echancier prévisionnel des travaux prévus pour le raccordement de l'UDI de « Ruhau »

Travaux	Période	Estimation du coût
Pose d'une canalisation depuis le réservoir de « La Mousquière » jusqu'à l'emplacement du captage de « Ruhau » (Ø 32 mm) sur 300 ml	N+2	36 000 € HT

Suppression du captage de « Ruhau » et du réservoir de « Ruhau »	N+2	10 000€ HT
Divers et imprévus	/	15 %

C.IV.2. Justification du projet

Le présent rapport devrait permettre au SMDEA de régulariser sa situation vis-à-vis de la réglementation en matière d'eau potable.

Considérant :

- l'avis favorable de Monsieur David LABAT, hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé, dans son rapport daté d'octobre 2019 ;
- que l'eau des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » est d'ores-et-déjà utilisée pour l'alimentation en eau potable de la population de l'UDI de « Orgibet Lamousquère » ;

il s'agit donc bien d'un dossier de régularisation.

Régularisation au titre du Code de l'Environnement :

- de la **Déclaration d'Utilité Publique**
(au titre de l'article L.215-13)
- de la **déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0 annexée à l'article R. 214-1** (au titre des articles L.214-1 à L.214-6)

Considérant les besoins actuels sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » :

Il est sollicité une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour le prélèvement à partir des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » de 9,5 m³/j pour alimenter l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et le hameau de « Ruhau ».

Une attention toute particulière sera portée par l'exploitant du réseau à la recherche de fuites pour diminuer au maximum l'impact du prélèvement sur le milieu naturel par la mise en place d'un programme d'actions sur l'UDI.

Régularisation au titre du Code de la Santé Publique :

- de l'**instauration des périmètres de protection**
(au titre de l'article L.1321-2 du code de la Santé Publique)
- de l'**autorisation de délivrer de l'eau en vue de la consommation humaine**
(au titre de l'article L.1321-7 du code de la Santé Publique)

D. PIÈCES SPECIFIQUES A LA PROCEDURE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

D.I. ANALYSE DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE ANNEXEES A L'ARTICLE R.214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet est à examiner au regard de l'ensemble des rubriques de la nomenclature des opérations, annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement. De par sa teneur, est à examiner la rubrique du titre I « Prélèvements ».

TITRE I - PRELEVEMENTS

Sont susceptibles d'être concernées par un tel projet les rubriques suivantes du titre I « Prélèvements » :

1.1.1.0. « Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D). »

La ressource captée provient d'une source n'alimentant aucun cours d'eau.

Le projet ne porte pas déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0.

1.1.2.0. « Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :

1° Supérieur ou égal à 200 000 m³/an (A) ;

2° Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an (D). »

1.2.1.0. « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :

1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m³/heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (A) ;

2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m³/heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (D). »

1.2.2.0. « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, dans un cours d'eau, sa nappe d'accompagnement ou un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe, lorsque le débit du cours d'eau en période d'étiage résulte, pour plus de moitié, d'une réalimentation artificielle. Toutefois, en ce qui concerne la Seine, la Loire, la Marne et l'Yonne, il n'y a lieu à autorisation que lorsque la capacité du prélèvement est supérieure à 80 m³/h (A). »

La ressource captée provient d'une source n'alimentant aucun cours d'eau.

Le projet ne porte pas déclaration au titre des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0 et 1.2.2.0.

1.3.1.0 « A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :

1° Capacité supérieure ou égale à 8 m³/h (A) ;

2° Dans les autres cas (D). »

Par Arrêté préfectoral du 19 juillet 1994, la commune d'Orgibet est classée en Zone de Répartition des Eaux. Le débit maximum prélevé sera inférieur à 8 m³/h (D).

A ce titre, le projet appelle une déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0.

En conclusion à cette analyse des rubriques de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, le projet est déclaré au titre de la seule rubrique 1.3.1.0.

Le respect des prescriptions de l'arrêté de prescriptions lié à la rubrique 1.3.1.0 fait l'objet d'une note spécifique ajoutée en annexe 7 du dossier.

D.II. INCIDENCES DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL

D.II.1. Incidences sur la ressource en eau

D.II.1.1. Phase travaux

On rappelle que les travaux envisagés sont les suivants :

- ✓ Périmètres de Protection Immédiate (PPI) :
 - Acquisition des parcelles concernées par détachement cadastral
 - Nettoyage (débroussaillage, chablis, déviation ruissellement, décapage terre)
 - Mise en place d'une clôture + portail d'accès autour des PPI
 - Mise en place de panneaux signalétiques
- ✓ Ouvrages de captage :
 - Réhabilitation des captages visitables (« Lamoussière Cap réservoir » et « Paillol »)
 - Aménagement d'une piste d'accès aux captage de « Lamoussière Cap réservoir »
 - Abandon du captage de « Lamoussière Sup Nardiou »
- ✓ Stockage et dispositif de traitement :
 - Remplacement de la cuve de 3 m³ du réservoir de « La Mousquère » par un réservoir de 10 m³
 - Installation d'un système de désinfection UV au niveau du réservoir de « La Mousquère » et création d'un regard
 - Abandon du réservoir de la Rirole
- ✓ Raccordement du hameau de « Ruhau » :
 - Mise en place d'une canalisation de 300 m en diamètre 32 mm depuis le réservoir « la Mousquère » jusqu'au captage de « Ruhau » :
 - Débroussaillage, dans l'emprise des travaux, de terrains boisés ;
 - Ouverture d'une tranchée ;
 - Chargement et évacuation des déblais excédentaires ;
 - Apport et mise en place de sable et de tout-venant naturel pour remblaiement de la tranchée ;
 - Mise en place de la canalisation ;
 - Remblaiement de la tranchée avec réemploi des terres extraites ;
 - Maçonnerie de béton pour butée de coudes et ancrage y compris coffrage, enrobage du réseau ;
 - Abandon du captage de « Ruhau » et du réservoir de « Ruhau »
- ✓ Réseau :

	Années après l'obtention de la DUP		
	N+1	N+2	N+3
Etude des bruits de fond	X		
Sectorisation et recherche de fuite	X		
Définition d'un programme d'action	X		
Caractérisation et comptage des volumes consommés non-facturés	X		
Amélioration des fichiers abonnés pour attribution des consommations à chaque UDI		X	
Pose compteurs et boutons poussoirs sur fontaine (x3)	X		

A noter par ailleurs qu'il existe des fontaines qui coulent sur l'UDI de « Orgibet Lamousquère » et sur le hameau de « Ruhau » sans bouton poussoir ni compteur. Un bouton poussoir et un compteur sera installé afin d'en limiter la consommation d'eau.

Incidences quantitatives sur les eaux superficielles et souterraines

La réalisation des travaux n'aura pas d'incidence sur les écoulements superficiels ni sur l'alimentation en eau des eaux souterraines étant donné la petite extension des aménagements considérés.

Incidences qualitatives sur les eaux superficielles et souterraines

Les travaux peuvent engendrer une pollution des eaux superficielles et souterraines, notamment par les matières en suspension. D'autre part, la circulation et le travail des engins sur les zones de chantier peuvent entraîner une pollution par la libération accidentelle d'hydrocarbures.

Le stockage des matériaux nécessaires au chantier (sable, ciment, etc.) se fera sur une zone de faible emprise aménagée à cet effet à distance des captages en dehors de leur Périmètre de Protection Immédiate et de leur Périmètre de Protection Rapprochée.

Les risques pour la qualité des eaux superficielles et souterraines seront réduits si les règles générales de chantier sont bien respectées.

D.II.1.2. Phase exploitation

Les captages existants de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont exploités depuis plusieurs dizaines d'années. Aucune incidence notable n'est connue à ce jour. Les modalités d'exploitation ne sont pas amenées à être modifiées.

Incidences quantitatives sur les eaux superficielles et souterraines

S'agissant de sources naturelles de faible débit n'alimentant aucun cours d'eau, aucun impact quantitatif sur les eaux souterraines ni sur les eaux superficielles n'est à prévoir en phase d'exploitation au niveau des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».

L'amélioration du rendement du réseau permettra par ailleurs de diminuer les volumes prélevés.

Incidences qualitatives sur les eaux superficielles et souterraines

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » ne sont pas de nature à dégrader la qualité des eaux superficielles. S'agissant de sources, les risques de contamination des eaux souterraines par l'ouvrage de captage sont faibles à nuls.

La mise en place des périmètres de protection autour des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et le respect des préconisations définies dans l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permettront de préserver la qualité des eaux prélevées et donc la qualité des eaux souterraines dans le secteur concerné par le projet. La mise en place des périmètres de protection autour des captages permettra de protéger la ressource en eau en interdisant ou en réglementant certaines activités anthropiques.

Par ailleurs, on rappelle que le traitement de l'eau s'effectue au niveau du réservoir et non des captages et qu'aucun produit n'est déversé dans le milieu naturel.

L'entretien des captages et de leur Périmètre de Protection Immédiate n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux superficielles et souterraines car il ne sollicitera l'utilisation d'aucun produit polluant.

Les travaux de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et leur exploitation ainsi que les travaux de raccordement du hameau de « Ruhau » n'auront donc aucun impact significatif sur la ressource en eau.

D.II.2. Incidences sur le risque d'inondation

Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » ne sont pas situés en zone inondable.

Les travaux de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et leur exploitation ainsi que les travaux de raccordement du hameau de « Ruhau » n'auront donc aucun impact significatif sur le risque d'inondation.

D.II.3. Incidences sur les zones humides

D'après la cartographie du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, aucune zone humide n'est identifiée à proximité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».

Les travaux de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et leur exploitation ainsi que les travaux de raccordement du hameau de « Ruhau » n'auront donc aucun impact sur les zones humides.

D.II.4. Incidences sur les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Tel qu'indiqué au chapitre B.V.2.2.6, les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont implantés au sein de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique :

- ZNIEFF de type I, « Sud de la vallée de la Bellongue » (730012080) ;
- ZNIEFF de type II, « Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez » (730012102).

Il est considéré que les travaux et l'exploitation des captages auront une incidence négligeable sur les deux ZNIEFF précitées, compte-tenu :

- du fait qu'il s'agit de la mise en conformité de ressources en eau destinées à la consommation humaine exploitées depuis plusieurs années et visant à une meilleure protection des ouvrages de captage et de l'environnement ;
- de la taille modeste du Périmètre de Protection Immédiate par rapport à la superficie des deux ZNIEFF ;
- de la nature peu destructive des travaux de mise en conformité (réaménagement des ouvrages de captage) et de raccordement du hameau de « Ruhau » ;
- de la courte durée des travaux et de leur réalisation en période diurne ;
- de l'absence d'incidence négative significative sur la ressource en eau en phase exploitation.

Les travaux de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et leur exploitation ainsi que les travaux de raccordement du hameau de « Ruhau » n'auront donc aucun impact significatif sur les deux ZNIEFF recensées aux alentours des captages.

D.II.5. Incidences sur les autres inventaires et zones de protection

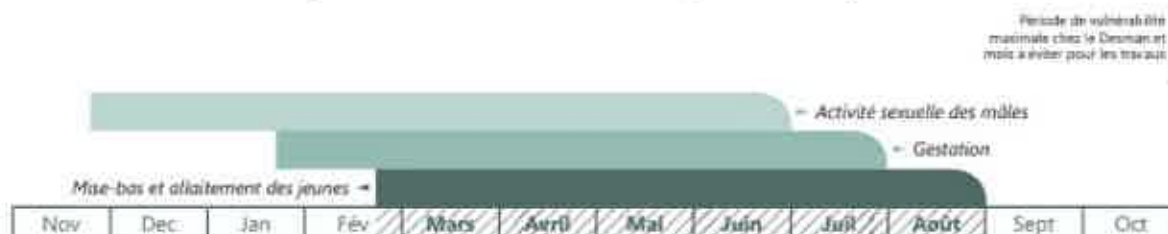
Pour rappel du chapitre B.V.2.2.7, les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont compris dans le périmètre du PNR des Pyrénées ariégeoises mais dans aucune autre zone d'inventaire ou de protection.

Les travaux de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et leur exploitation ainsi que les travaux de raccordement du hameau de « Ruhau » n'auront aucun impact sur les autres zones d'inventaires ou de protection.

D.II.6. Incidences sur le Desman des Pyrénées

Le cours d'eau de la Mousquère se situe en zone de présence avérée du Desman des Pyrénées. Cependant, toutes les précautions¹ seront prises afin que les travaux ne présentent aucun impact pour cette espèce :

- Évitement de la période de mise-bas et d'élevage des jeunes (période de vulnérabilité maximale de fin février à fin août) → les travaux se feront sur la période de septembre à novembre.



- Limitation du nombre d'engins et de personnes sur le chantier pour réduire au maximum le risque d'écrasement et la détérioration de l'habitat → Peu d'agents seront présents
- Évitement de la circulation sur les berges et/ou dans le lit du cours d'eau → les travaux seront réalisés manuellement. Il s'agit de déconnecter l'arrivée du captage de Nardiou et raccorder l'arrivée du captage de Paillol à la canalisation aval.

Au regard des précautions énoncées ci-dessus, le projet n'aura pas d'incidence sur le Desman des Pyrénées.

D.II.7. Synthèse des incidences

Le tableau ci-dessous synthétise les incidences prévisibles notables ou non du projet, avant d'éventuelles mesures d'évitement et de réduction. Cette évaluation des incidences n'est pas restreinte aux seuls milieux aquatiques.

¹ Les recommandations pour le Desman des Pyrénées sont issues du Livret 4 du Guide technique de recommandations pour la gestion du desman des Pyrénées et de ses habitats (mai 2020). Ce guide est disponible sur : <https://www.desman-life.fr/node/275>

Le code couleur utilisé tient compte de l'intensité de l'incidence :

- Positive = **bleu**
- Nulle = **gris**
- Négligeable = **vert**
- Notable = **jaune**

Ainsi, les incidences que les travaux de mise en conformité des captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol » et leur exploitation ainsi que les incidences des travaux de raccordement du hameau de « Ruhau » sont susceptibles d'avoir sur l'environnement sont **négligeables** à **nulles** en phase travaux ou en phase exploitation pour l'ensemble des thématiques étudiées.

Tableau 24 : Synthèse des incidences en phase travaux et en phase exploitation

Thématiques	Facteurs	Incidences prévisibles des travaux	Incidences prévisibles de l'exploitation	Observations
Milieu physique	Eaux souterraines	Négligeable	Nulle	Des risques de pollutions chroniques ou accidentelles en phase chantier mais des règles de chantier à respecter Mise en place des périmètres de protection et respect des préconisations de l'arrêté de DUP. Traitement réalisé au niveau du réservoir et aucun produit déversé vers le milieu naturel. Aucun produit polluant utilisé autour des captages.
	Eaux de ruissellement et imperméabilisation sols	Nulle	Nulle	Aucune surface autre que celle des captages, déjà existants, ne sera imperméabilisée (quelques m ²).
	Milieu aquatique superficiel	Nulle	Négligeable	Trop-plein au niveau des captages. Prélèvement du seul débit nécessaire à l'exploitation.
	Qualité eaux superficielles	Nulle	Nulle	Mise en place des périmètres de protection et respect des préconisations de l'arrêté de DUP. Traitement réalisé au niveau du réservoir et aucun produit déversé vers le milieu naturel. Aucun produit polluant utilisé autour des captages.
	Risque d'inondation	Nulle	Nulle	Localisation hors zone inondable.
Habitats et biocénose	Milieu terrestre	Négligeable	Nulle	Ouvrages existants.
	Continuité écologique	Nulle	Nulle	Travaux de courte durée et de faible emprise.
	Ecologie générale et milieux traversés	Négligeable	Nulle	Ouvrages existants, pas de destruction d'habitats (de type zones humides) ou d'espèces. Pas d'incidences sur le Desman des Pyrénées.
Milieu humain	Usages de l'eau	Nulle	Nulle	Aucun autre usage de l'eau.
	Usages proches	Nulle	Nulle	Aucun autre usage à proximité.
	Sécurité publique et sûreté des ouvrages	Négligeable	Négligeable	Configuration topographique du secteur garantie la sécurité. Entretien régulier des ouvrages.
	Impact sonore	Négligeable	Nulle	Très peu de travaux, courte période.
	Qualité de l'air	Négligeable	Nulle	Aucun rejet dans l'atmosphère.
	Patrimoine culturel	Nulle	Nulle	Hors périmètre de site classé/inscrit.
	Impact paysager	Négligeable	Négligeable	Faible ampleur par rapport aux captages existants.

D.III. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE

Chaque bassin hydrographique, tel le bassin Adour-Garonne, est doté d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), en vertu de l'article L.212-1 III du code de l'environnement. Le SDAGE du bassin Adour-Garonne pour les années 2016 à 2021 a été adopté le 1^{er} décembre 2015 et est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Celui-ci définit les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.

Il se décline en quatre orientations fondamentales qui répondent aux objectifs des directives européennes et particulièrement la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Elles prennent aussi en compte les dispositions du SDAGE 2010-2015 en y introduisant de nouveaux objectifs et en confortant l'objectif emblématique du SDAGE : atteindre 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021.

Le Comité de Bassin impulse ainsi un nouvel élan à la politique publique de l'eau dans le Sud-ouest, mise en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'eau. Dans le prolongement du SDAGE 2010-2015, il donne un cadre à toutes les interventions de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau sur le bassin, ainsi qu'un guide pour l'ensemble des acteurs des territoires.

Il répond aux grands enjeux du bassin :

- La réduction des pollutions ;
- L'amélioration de la gestion quantitative ;
- La préservation et la restauration des milieux aquatiques ;
- La gouvernance de l'eau.

Il intègre des évolutions importantes comme l'adaptation au changement climatique, la contribution du bassin aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin, et l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondation.

Comme précédemment, les objectifs de gestion sont désormais pris en compte à deux échelles : au niveau du bassin Adour-Garonne avec les enjeux globaux du bon état, et au niveau de l'unité hydrographique de référence (U.H.R.), déclinant des objectifs locaux en fonction des conditions particulières liées à une entité hydrographique homogène.

Les quatre orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 sont les suivantes :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
- Orientation B : Réduire les pollutions ;
- Orientation C : Améliorer la gestion quantitative ;
- Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Les chapitres qui sont susceptibles de concerner le projet figurent aux orientations B et C du document. Les orientations A et D sont exclues de l'analyse du fait qu'elles se rapportent à des thèmes non concernés par les captages de « Lamoussière Cap réservoir » et « Paillol ».

Orientation B du SDAGE « Réduire les pollutions »

Cette orientation, visant à lutter contre les pollutions, préserver et reconquérir la qualité des eaux, compte 43 dispositions réparties en 4 chapitres :

- Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants ;
- Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée ;
- Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau ;
- Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité de eaux, des estuaires et des lacs naturels.

Le premier chapitre, « Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants », traite principalement de l'assainissement, de l'épuration et des eaux pluviales. Il ne concerne donc pas le projet de mise en conformité des captages.

Le deuxième chapitre, « Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée », traite des pratiques agricoles pour la diminution des « pollutions diffuses ». Le projet n'est pas concerné par ce chapitre.

Dans le troisième chapitre, « Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau », la **disposition B25** « Protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés » pourrait concerner le projet de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».

Elle énonce : « Les personnes publiques en charge des services publics d'eau potable portent des programmes d'action de réduction des pollutions responsables de la dégradation de la qualité des eaux brutes au sein de leur aire d'alimentation de captage, afin de fiabiliser durablement la qualité des eaux approvisionnant les populations ».

La mise en place des périmètres de protection autour des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » et l'instauration des mesures associées permettra de protéger la ressource en eau en interdisant ou en réglementant certaines activités anthropiques. De ce fait, la pression liée aux pollutions à la fois accidentelles et diffuses générées par les activités humaines (activités agricoles, forestières, etc.) sera diminuée. Il y aura donc une influence positive sur la qualité de l'eau des captages et, donc, sur la santé humaine.

Dans ces conditions, **la disposition B25 du SDAGE est respectée.**

Le quatrième chapitre de cette orientation, intitulé « Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité de eaux, des estuaires et des lacs naturels », concerne les écosystèmes lacustres et littoraux, il n'est donc évidemment pas concerné par le projet associé aux captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».

Orientation C du SDAGE « Améliorer la gestion quantitative »

Cette orientation, visant à restaurer durablement l'équilibre quantitatif en période d'étiage, compte 21 dispositions réparties dans les 3 chapitres suivants :

- Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer ;
- Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique (en mettant notamment en œuvre les documents de planification ou de contractualisation) ;
- Gérer la crise.

Le chapitre « mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer » comprend 2 dispositions. La première vise les collectivités en charge de l'élaboration des SAGE et les porteurs de plan de gestion des étiages, elle ne concerne donc pas le projet de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol ».

Seule la **disposition C2** « Connaître les prélèvements » concerne le projet puisque les infrastructures comprennent les dispositifs de comptage des volumes prélevés et les abonnés desservis disposent de compteurs individuels.

Dans ces conditions, **la disposition C2 du SDAGE est respectée.**

Dans le chapitre « gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique », 17 dispositions sont présentes. La quasi-totalité de ces dispositions (C3 à C13 et C16 à C19) dépasse l'échelle du projet étudié et ne ressort pas de l'action du pétitionnaire.

Seules les **dispositions C14** « Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau » et **C15** « Améliorer la gestion quantitative des services d'eau potable et limiter l'impact de leurs prélèvements » concernent le projet. Les données de production et de consommation présentées précédemment affichent un rendement inférieur au rendement seuil à atteindre de 65,22 % pour l'UDI de « Orgibet Lamousquère » sur la commune d'Orgibet. Dans ces conditions et afin de s'assurer que les dispositions C14 et C15 du SDAGE sont respectées, le SMDEA va engager un plan de résorption des fuites ainsi qu'un recensement des éventuels points de consommation sans comptage (fontaines, lavoirs, ...).

Ainsi, dans ces conditions, **les dispositions C14 et C15 du SDAGE seront respectées.**

Le troisième chapitre, réparti en 2 dispositions, vise à gérer les étiages sévères que connaît régulièrement le bassin durant l'été et l'automne. Ces situations de crises récurrentes amènent à restreindre voire interdire temporairement certains usages afin de concilier la sécurité de l'alimentation en eau potable, les activités économiques et un niveau d'eau suffisant pour les milieux aquatiques. Ainsi, ce chapitre ne concerne pas directement le pétitionnaire dans le cadre du projet de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol », sinon dans l'application éventuelle des mesures de crise si elles adviennent.

Le projet de mise en conformité des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » est parfaitement compatible avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

D.IV. SYNTHÈSE DES MESURES CORRECTIVES OU COMPENSATOIRES ENVISAGÉES

Le paragraphe suivant synthétise les mesures correctives envisagées :

- En phase travaux :
 - Respect des règles générales de chantier ;
- En phase exploitation :
 - Amélioration du rendement sur le réseau d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

E. ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Plan détaillé des réseaux

Annexe n°2a : Avis sanitaire de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé concernant les captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol » - M. David LABAT, octobre 2019

Annexe n°2b : Plans modificatifs des périmètres de protection réglementaire définis par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé concernant les captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol » - M. David LABAT

Annexe n°3 : Avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique sur les captages suivants : Le Maluc, La Croix du Tailleur, Le Château, Nardiou, Iloun-Ruhau - François BOURGES, Septembre 2006

Annexe n°4 : Fiche de la masse d'eau souterraine FRFG049 « Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro o0 »

Annexe n°5 : Fiches des ZNIEFF concernées par les captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol »

Annexe n°6 : Analyses de 1^{ère} adduction

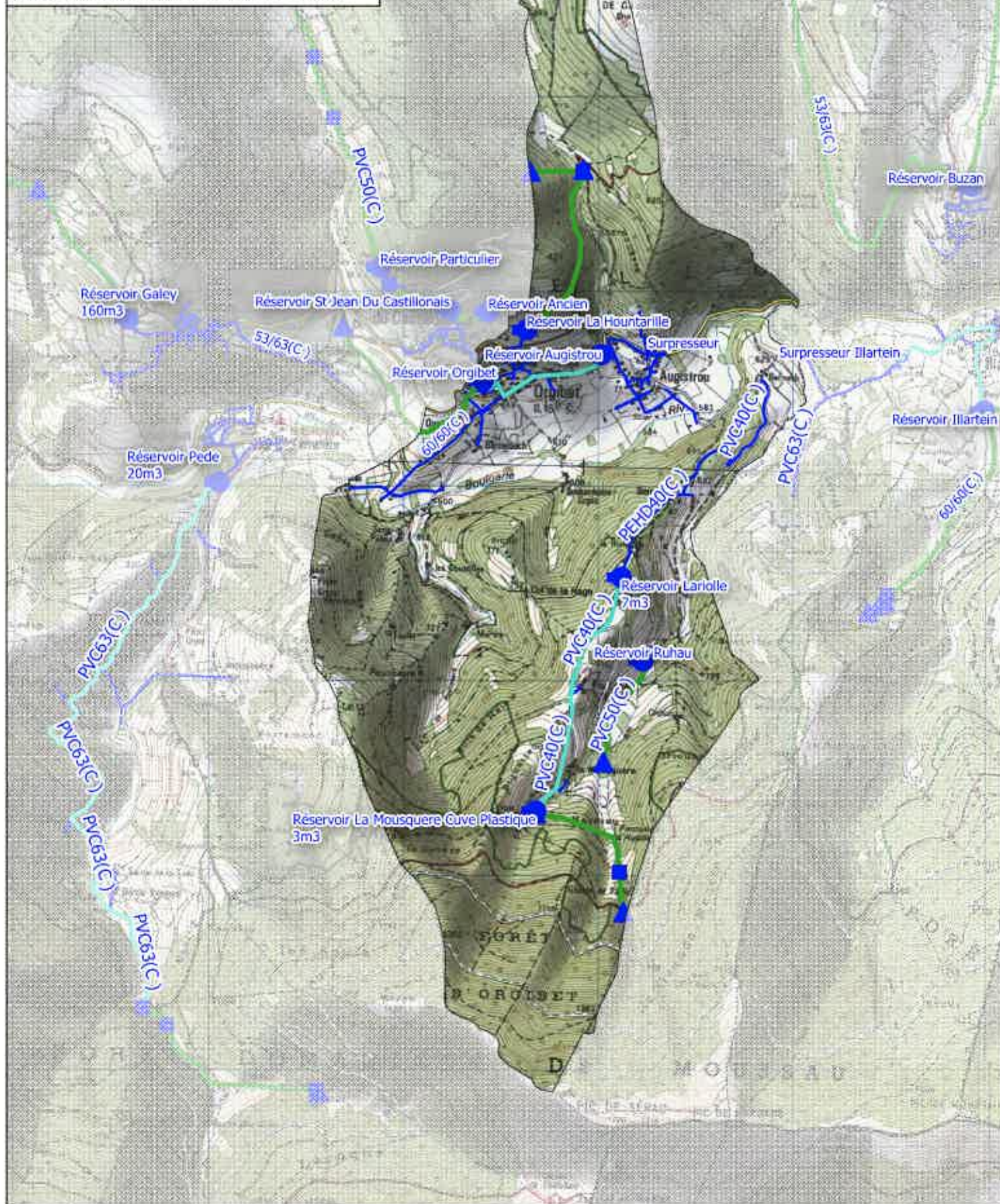
Annexe n°7 : Examen de conformité à l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements relevant notamment de la rubrique 1.3.1.0

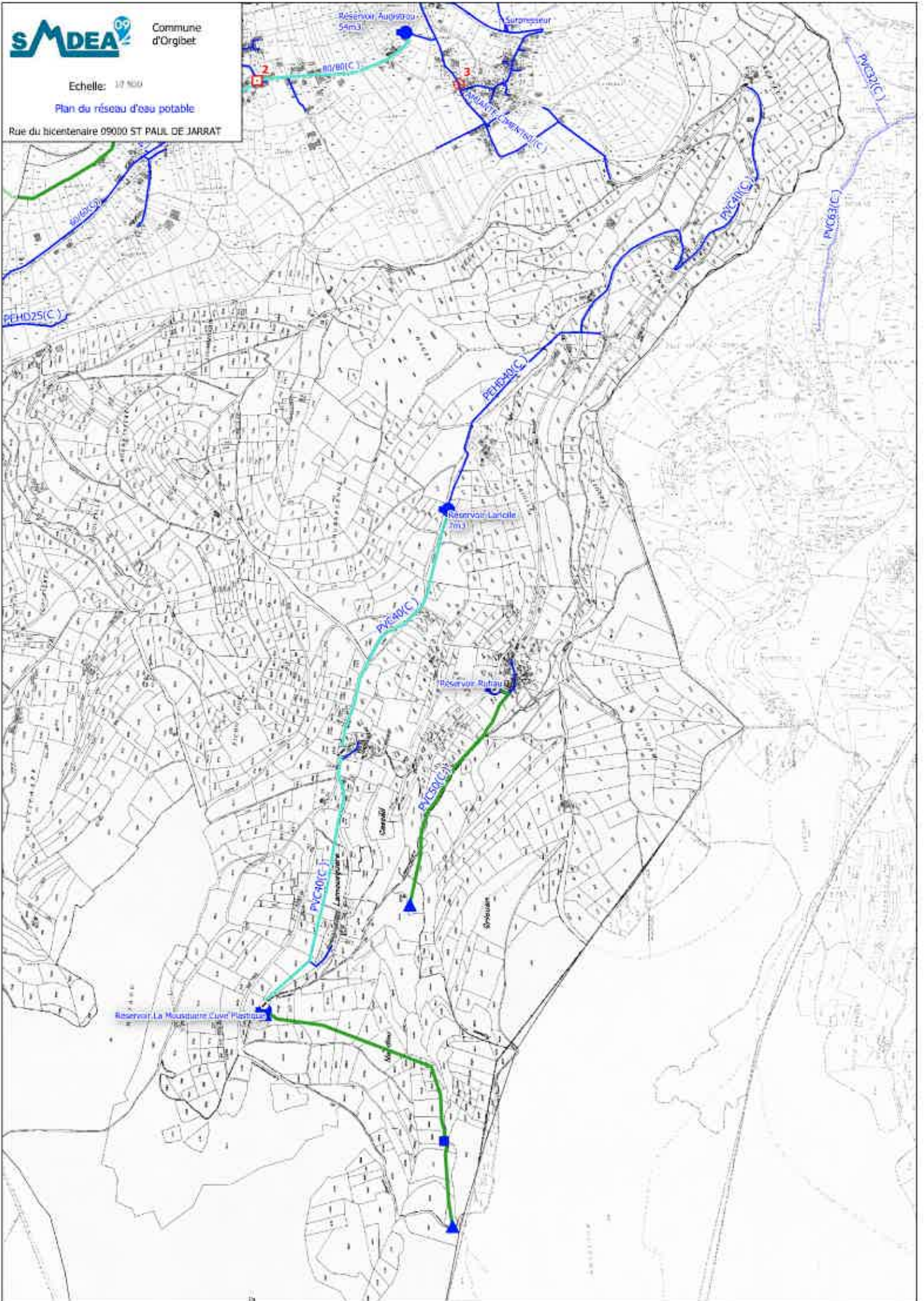
Annexe n°1 : Plan détaillé des réseaux

Echelle: 1:25 000

Plan du réseau d'eau potable

Rue du bicentenaire 09000 ST PAUL DE JARRAT





**Annexe n°2a : Avis sanitaire de
l'hydrogéologue agréé en matière
d'Hygiène Publique par le Ministère chargé
de la Santé concernant les captages de
« Lamousquière Cap réservoir » et
« Paillol » – M. David LABAT, octobre 2019**

COMMUNE d'ORGIBET (09)

AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE
CONCERNANT
LA PROTECTION SANITAIRE
DES CAPTAGES ALIMENTANT LE HAMEAU DE LAMOUSQUERE
(COMMUNE D'ORGIBET)

D. LABAT

Octobre 2019

Je soussigné David LABAT, enseignant-chercheur à l'Université Paul Sabatier, agissant en tant qu'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique dans le Département de l'Ariège, certifie avoir procédé, à la demande de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à l'examen hydrogéologique en vue de la mise en place de la protection sanitaire de trois captages alimentant la commune d'Orgibet à la demande du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège).

La visite de terrain a été effectuée le 4 Juillet 2019 accompagné de Johanna LE CHENADEC, Jean Paul SUBRA et Jean SOCCOL (SMDEA), Amandine PONS (CEREG), Eric CHELLE (ARS Ariège) et M. Van Der Rosse (GEINFRA). La présente expertise s'appuiera sur cette visite de terrain.

SITUATION DES TROIS CAPTAGES

Le captage de Paillol est localisé à 1018 m d'altitude au sein d'un terrain boisé. Ses coordonnées Lambert 93 sont X= 531919.04 et Y= 6203310.91. Il est situé sur la parcelle 914 section B appartenant à Yvon Tougne.

Le captage de Lamousquère Sup Nardiou est localisé à 956 m d'altitude au sein d'un terrain boisé à proximité du ruisseau. L'ancien captage situé encore plus près du ruisseau a été emporté lors d'une crue. Ses coordonnées Lambert 93 sont X= 531908.93 et Y= 6203498.42. Il est situé sur la parcelle 910 section B appartenant à M. Pujol et Mme Gaffet.

Le captage de Lamousquère Cap réservoir est localisé à 914 m d'altitude au sein d'un terrain boisé. Ses coordonnées Lambert 93 sont X= 531466.41 et Y= 6203815.54. Il est situé sur la parcelle 879 section B appartenant à M. Rosen et Mme Schmidt.

Les bassins d'alimentation des trois captages sont constitués de zones boisées aux pentes modérées avec quelques rares pâtures (Figures 1 à 3).

Ces trois captages doivent pourvoir à l'alimentation en eau potable les hameaux de Lamousquère, La Cobe, La Riote, Serenne et Bernech, soit 18 abonnés et une occupation permanente de 10 habitants. Par ailleurs, le SMDEA souhaite intégrer le raccordement futur du hameau de Ruhau qui compte 5 abonnés. En effet, ce hameau est actuellement alimenté par une ressource de mauvaise qualité présentant de nombreuses non conformités. Actuellement, les besoins quantitatifs sont donc estimés à 2,5 m³/j.

Il s'agit ici de fournir un avis concernant le risque et la protection sanitaire des trois captages.

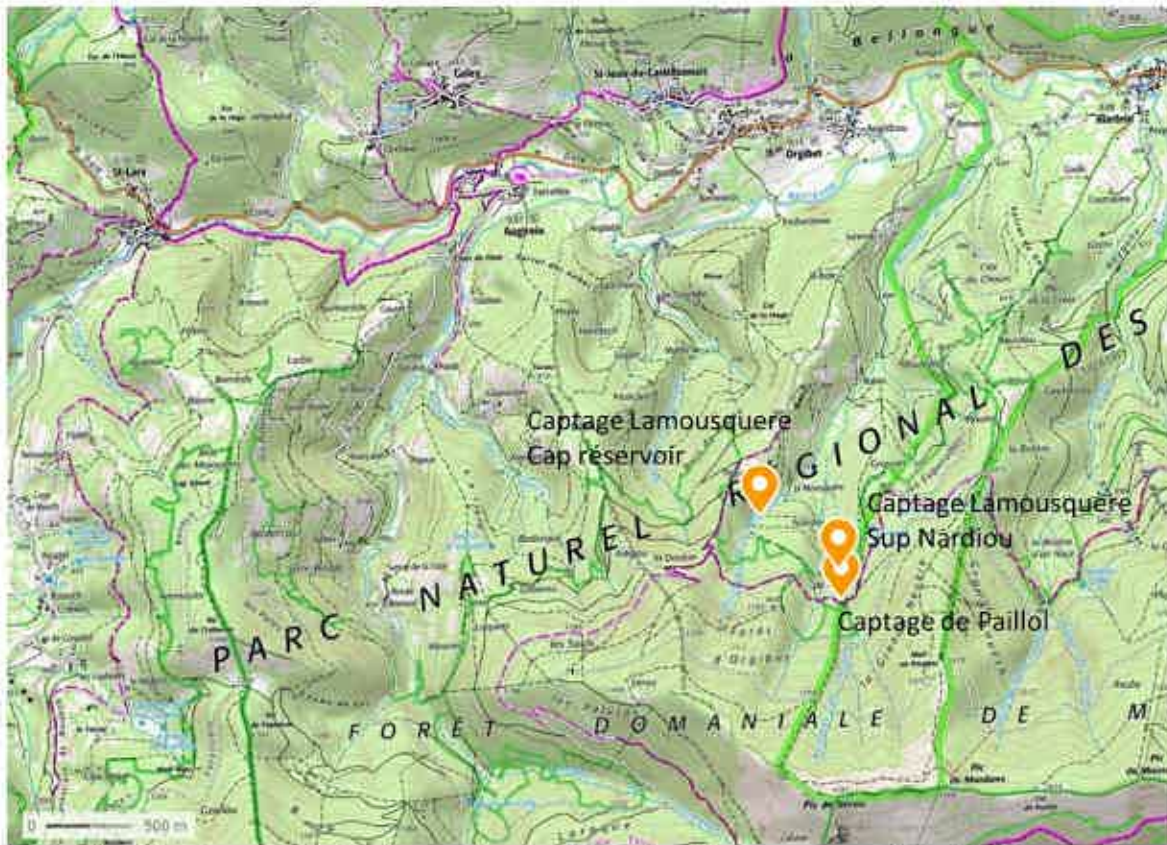


Figure 1 : Situation générale des captages alimentant la commune d'Orgibet (source : <http://www.geoportail.fr/> - Nord orienté vers le haut)

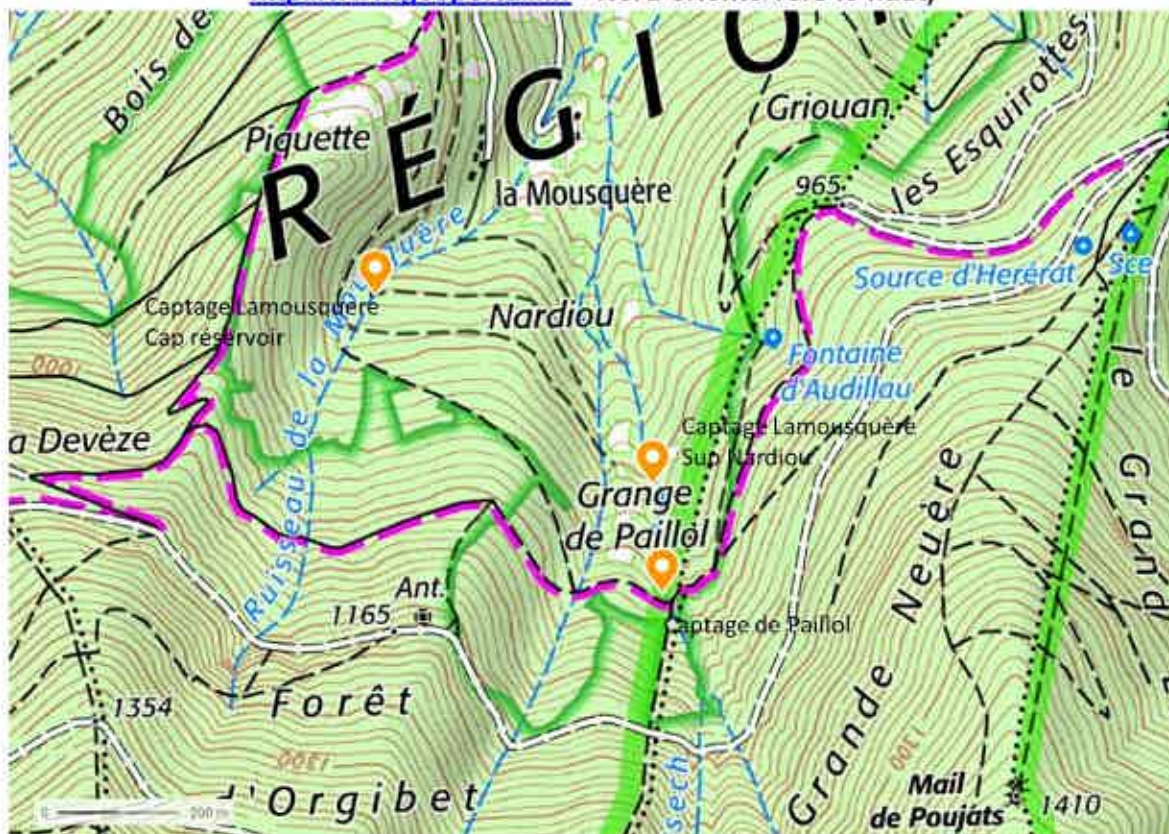


Figure 2 : Situation locale des captages alimentant la commune d'Orgibet (source : <http://www.geoportail.fr/> - Nord orienté vers le haut)

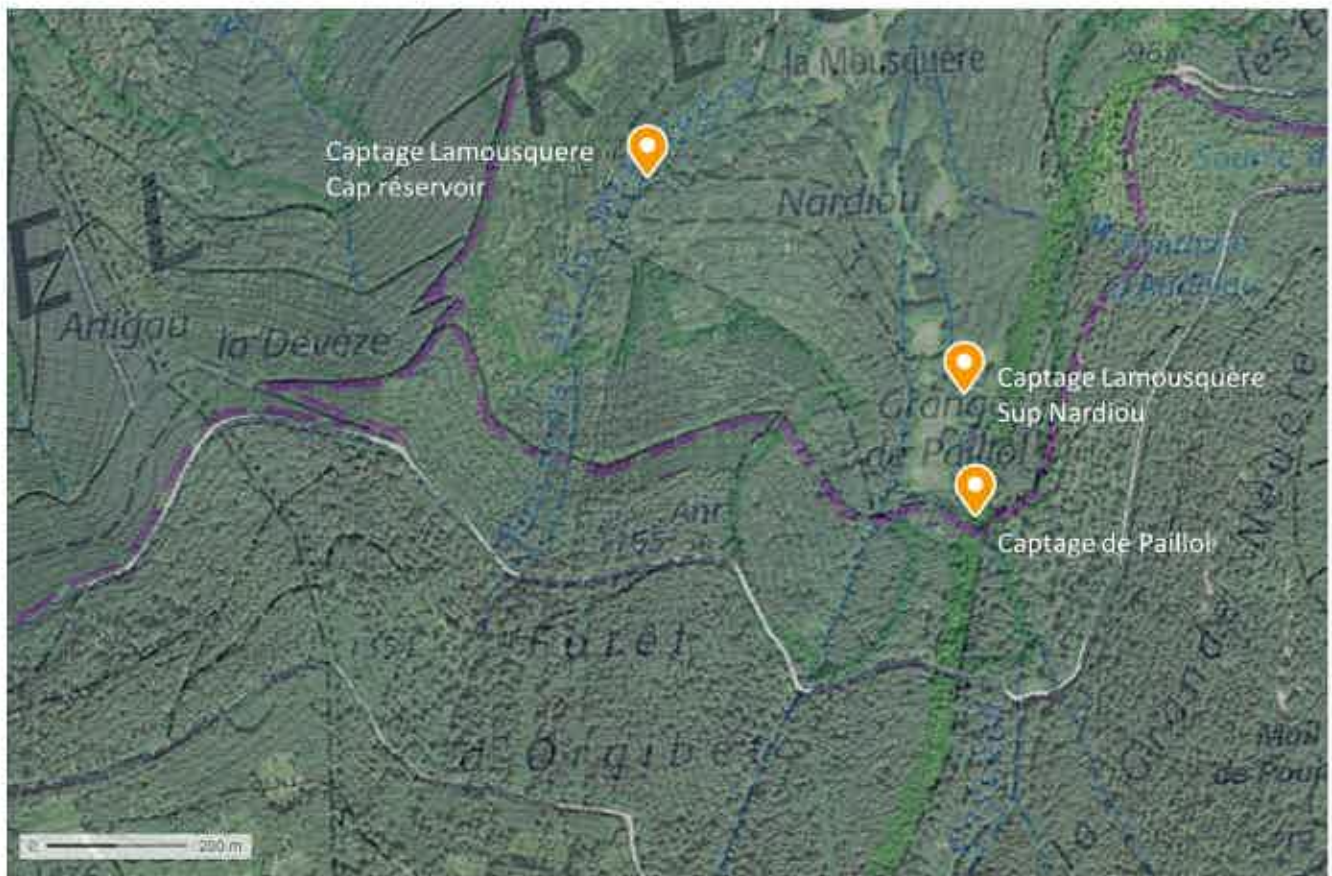


Figure 3 : Situation des captages alimentant la commune d'Orgibet (source : <http://www.geoportail.fr/> - Nord orienté vers le haut)

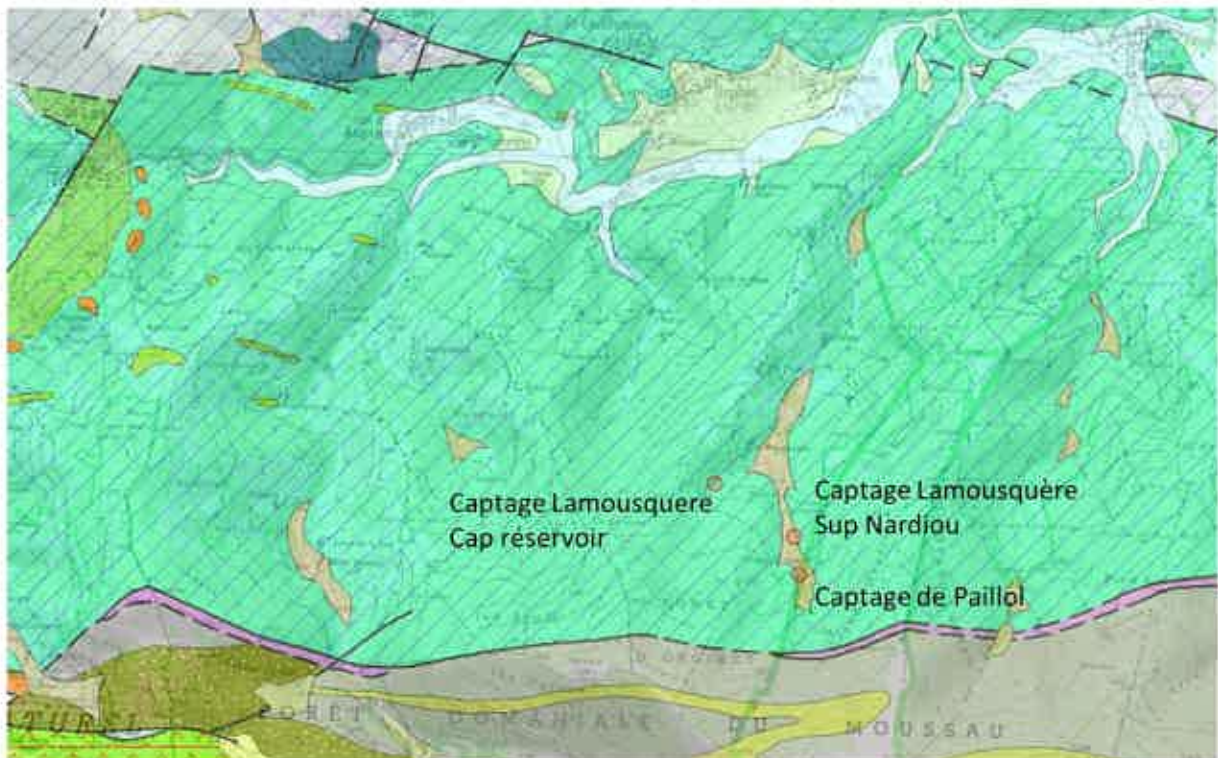


Figure 4 : Carte géologique harmonisée de la zone d'étude (source : <http://infoterre.brgm.fr/> - Nord orienté vers le haut)

HYDROGEOLOGIE

Les captages de Lamousquère Sup Nardiou et Paillol sont situés sur des terrains de type Flysh noir, ardoisier, de la Ballongue datés des niveaux Albien moyen à Cénomaniens inférieur mais une partie de leur alimentation peut aussi provenir des colluvions déposées en fond de vallons (Figure 4). Le captage de Lamousquère réservoir est lui situé exclusivement sur des terrains de type Flysh noir, ardoisier (Figure 4).



Figure 5 : Captage de Paillol : buse d'arrivée du drain (a), ouvrage de captage (b), intérieur de la buse d'arrivée (c), environnement du captage (d et e)

Pour le captage de Paillol (Figure 5), lors de la visite, la température de l'eau était de 8.2°C et la conductivité s'élevait à 150 $\mu\text{S}/\text{cm}$. Il s'agit donc d'une eau faiblement minéralisée avec un temps de séjour relativement court. La mesure du débit s'est effectuée au niveau de la vanne de l'ouvrage par la méthode du seau-chrono. Une valeur de 0,4 l/s soit 35 m^3/j sera retenue.



Figure 6 : Captage de Lamousquere Sup Nardiou : ouvrage de captage (a, b), intérieur du captage (c), environnement du captage (d et e)

Pour le captage de Lamousquère sup Nardiou (Figure 6), lors de la visite, la température de l'eau était de 9,6°C et la conductivité s'élevait à 189 $\mu\text{S}/\text{cm}$. Il s'agit donc d'une eau faiblement minéralisée avec un temps de séjour relativement court. La mesure du débit s'est effectuée au niveau de la vanne de l'ouvrage par la méthode du seau-chrono. Une valeur de 0,06 l/s soit 5,4 m^3/j sera retenue.



Figure 7 : Captage de Lamousquere Cap réservoir : ouvrage de captage et environnement.

Pour le captage de Lamousquère Cap réservoir (Figure 7), lors de la visite, la température de l'eau était de 9.4°C et la conductivité s'élevait à 196 µS/cm. Il s'agit donc d'une eau faiblement minéralisée avec un temps de séjour relativement court. Il n'a pas été possible lors de la visite de terrain de mesurer le débit mais celui-ci a pu être estimé au niveau de la vanne le 6 Août 2019 à 12 m³/j.

Le débit est donc largement suffisant pour subvenir aux besoins exprimés. Les analyses chimiques montrent que les eaux sont conformes aux normes de potabilité pour leurs qualités physico-chimiques.

ENVIRONNEMENT- RISQUES DE POLLUTION

Les risques de pollution pour les trois captages se limitent ici à la **présence potentielle de bétails à proximité de la source et sur la zone amont** (pollution d'origine fécale) mais aussi d'une potentielle exploitation forestière en amont du captage Ceci pourrait entraîner une contamination bactériologique et/ou contamination aux hydrocarbures.

MESURES DE PROTECTION SANITAIRE SPECIFIQUES PRECONISEES POUR LE CAPTAGE DE PAILLOL (cf. annexes)

Captage : Le captage de Paillol est constitué d'un ouvrage très ancien se situant en bord de chemin, une conduite PVC amenant ensuite l'eau dans une buse située environ 5 mètres en contrebas. Il conviendra de reprendre totalement l'ouvrage en procédant à une reprise des drains. L'ouvrage final devra être équipé d'un capot inox équipé d'une ventilation et d'un clapet anti retour sur le trop plein. La ressource pourrait donc être mieux exploitée. Le chemin traversant actuellement la zone à proximité immédiate du captage devra être détourné.

Périmètre de protection immédiate (P.P.I.) : Le périmètre de protection immédiate a été délimité directement sur le terrain afin de prendre en compte la topographie locale. A l'intérieur de ce périmètre toute activité et fait devraient être interdits à l'exception de ce qui est nécessaire à son entretien et à celui du captage.

MESURES DE PROTECTION SANITAIRE SPECIFIQUES PRECONISEES POUR LE CAPTAGE DE LAMOUSQUERE SUP NARDIOU (cf. annexes)

Captage : Le captage de Lamousquère Sup Nardiou est constitué d'une simple buse avec des drains un peu au-dessus du ruisseau. Il a été mis en place à la suite de la destruction de l'ancien ouvrage en 2008. Il conviendra de reprendre totalement l'ouvrage en procédant à une reprise des drains. L'ouvrage final devra être équipé d'un capot inox équipé d'une ventilation et d'un clapet anti retour sur le trop plein. La ressource pourrait donc être mieux exploitée.

Périmètre de protection immédiate (P.P.I.) : Le périmètre de protection immédiate a été délimité directement sur le terrain afin de prendre en compte la topographie locale. A l'intérieur de

ce périmètre toute activité et fait devraient être interdits à l'exception de ce qui est nécessaire à son entretien et à celui du captage.

MESURES DE PROTECTION SANITAIRE PRECONISEES POUR LES CAPTAGES DE PAILLOL ET DE LAMOUSQUERE SUP NARDIOU (cf. annexes)

Périmètre de protection rapprochée (P. P. R.) : Le périmètre de protection rapprochée englobera ici la zone d'alimentation proche des deux captages. Il conviendrait d'interdire toute activité et fait susceptibles de nuire à la qualité de l'eau dans cette zone soit :

- toute création de piste forestière,
- toute nouvelle construction ou abri même provisoire,
- tout dépôt ou épandage de produit quelle qu'en soit la nature,
- toute aire de stabulation permanente de bétail ou installation d'abreuvoirs

Toute exploitation forestière devra se conformer aux préconisations du guide des bonnes pratiques sylvicoles élaboré par la DDT et l'ARS de l'Ariège.

Périmètre de protection éloignée (P. P. E.) : Ce périmètre englobe le bassin d'alimentation des deux captages (en grande partie commun). A l'intérieur de ce périmètre, il conviendra d'appliquer de manière stricte la réglementation en vigueur concernant la protection de la ressource en eau.

MESURES DE PROTECTION SANITAIRE PRECONISEES POUR LE CAPTAGE DE LAMOUSQUERE CAP RESERVOIR (cf. annexes)

Captage : Le captage de Lamousquère Cap Réservoir est constitué d'une simple buse avec un drainage direct. Il conviendra de reprendre totalement l'ouvrage en procédant à une reprise des drains et en limitant les fuites latérales de ressources. L'ouvrage final devra être équipé d'un capot inox équipé d'une ventilation ou d'une porte avec ventilation et d'un clapet anti retour sur le trop plein. La ressource pourrait donc être mieux exploitée.

Périmètre de protection immédiate (P.P.I.) : Le périmètre de protection immédiate correspond à un arc de cercle de 30 mètres environ de hauteur. A l'intérieur de ce périmètre toute activité et fait devraient être interdits à l'exception de ce qui est nécessaire à son entretien et à celui du captage.

Périmètre de protection rapprochée (P. P. R.) : Le périmètre de protection rapprochée englobera ici la zone d'alimentation proche du captage. Il conviendrait d'interdire toute activité et fait susceptibles de nuire à la qualité de l'eau dans cette zone soit :

- toute création de piste forestière,
- toute nouvelle construction ou abri même provisoire,
- tout dépôt ou épandage de produit quelle qu'en soit la nature,
- toute aire de stabulation permanente de bétail ou installation d'abreuvoirs

Toute exploitation forestière devra se conformer aux préconisations du guide des bonnes pratiques sylvicoles élaboré par la DDT et l'ARS de l'Ariège.

Périmètre de protection éloignée (P. P. E.) : Ce périmètre englobe une partie du bassin d'alimentation. A l'intérieur de ce périmètre, il conviendra d'appliquer de manière stricte la réglementation en vigueur concernant la protection de la ressource en eau.

CONCLUSION GENERALE

Sous réserve de l'application des mesures énumérées ci-dessus, j'émet un avis favorable à l'utilisation des eaux des captages de Paillol, Lamousquère Sup Nardiou et Lamousquère Cap réservoir pour l'alimentation en eau potable des hameaux de Lamousquère et Ruhau.

Fait à Toulouse le 11 Octobre 2019

D. LABAT



Annexes

- 1 : Délimitation des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée (source des documents : <http://www.geoportail.fr/>)
- 2 : Résultats d'analyses des prélèvements d'eau.

**Délimitation du périmètre de protection immédiate pour les captages de Paillol et
Lamousquere Sup Nardiou (source : Geinfra)**

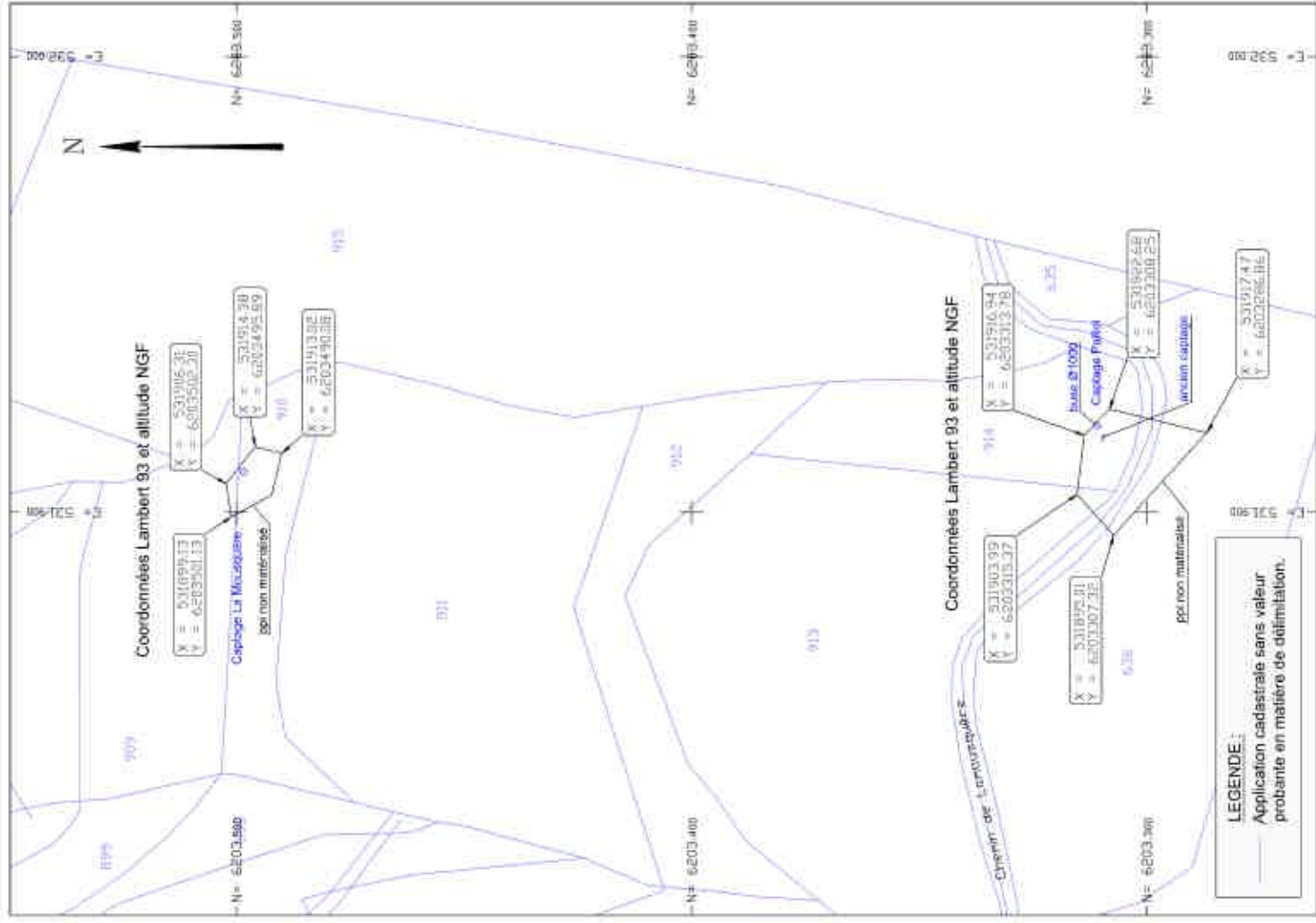
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
 COMMUNE D'ORGIBET
 Section B



S.M.D.E.A.
 Rue du Bicentenaire
 09000 Saint-Paul de Jarrat

Lieu dit Nardiou
 Stations de captage
 EXTRAIT CADASTRAL

PLAN DE SITUATION



GE infra
 géomètres - experts
 35 avenue de la République - 09100 MONT-LIBRE
 Tél : 03 26 12 11 01
 www.geinfra.com

N° DOSSIER	C19141	ECHELLE : 1/1000
INDICE	00	Coordonnées Lambert 93 Nivellement national NGF IGN BR
Edité par	GJ	
Nom du fichier	c19141-georeferencement ppi.dwg	

IND.	DATE	LIBELLE MODIFICATIONS
00	20/05/2019	Document d'origine

Le responsable de service
 Géomètre Expert
 Audrey ALAJOUANINE

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
COMMUNE D'ORGIBET

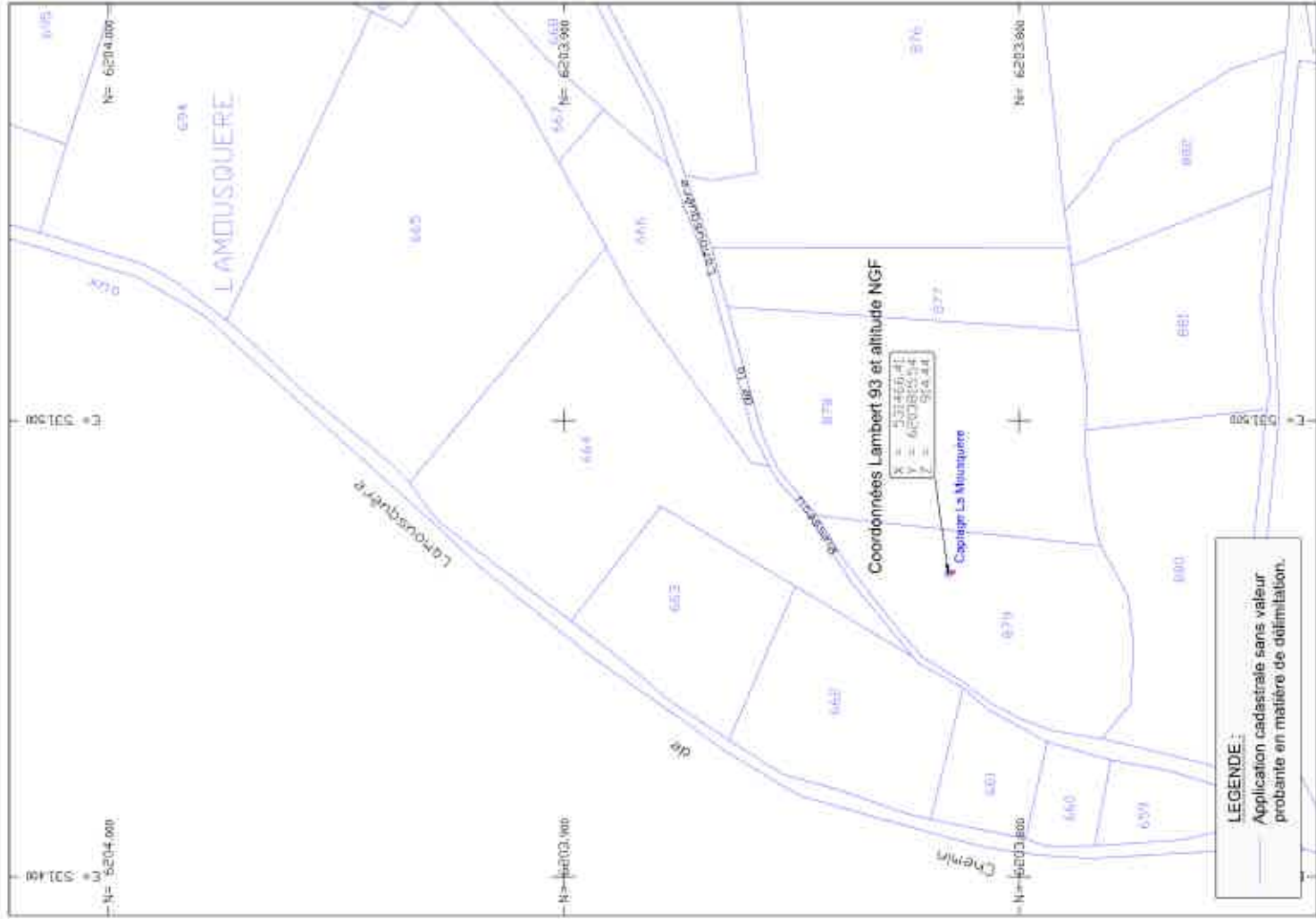
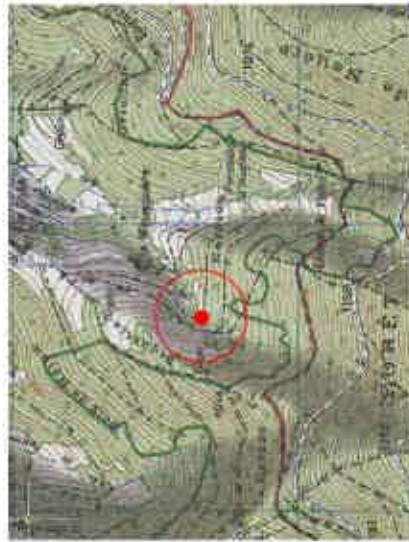
Section B



S.M.D.E.A
Rue du Bicentenaire
09000 Saint-Paul de Jarrat

Lieu dit Lamousquère
Station de captage
EXTRAIT CADASTRAL

PLAN DE SITUATION



Coordonnées Lambert 93 et altitude NGF

Captage La Miousquère
X = 531469.41
Y = 6703825.94
Z = 914.44

LEGENDE :
Application cadastrale sans valeur probante en matière de délimitation.

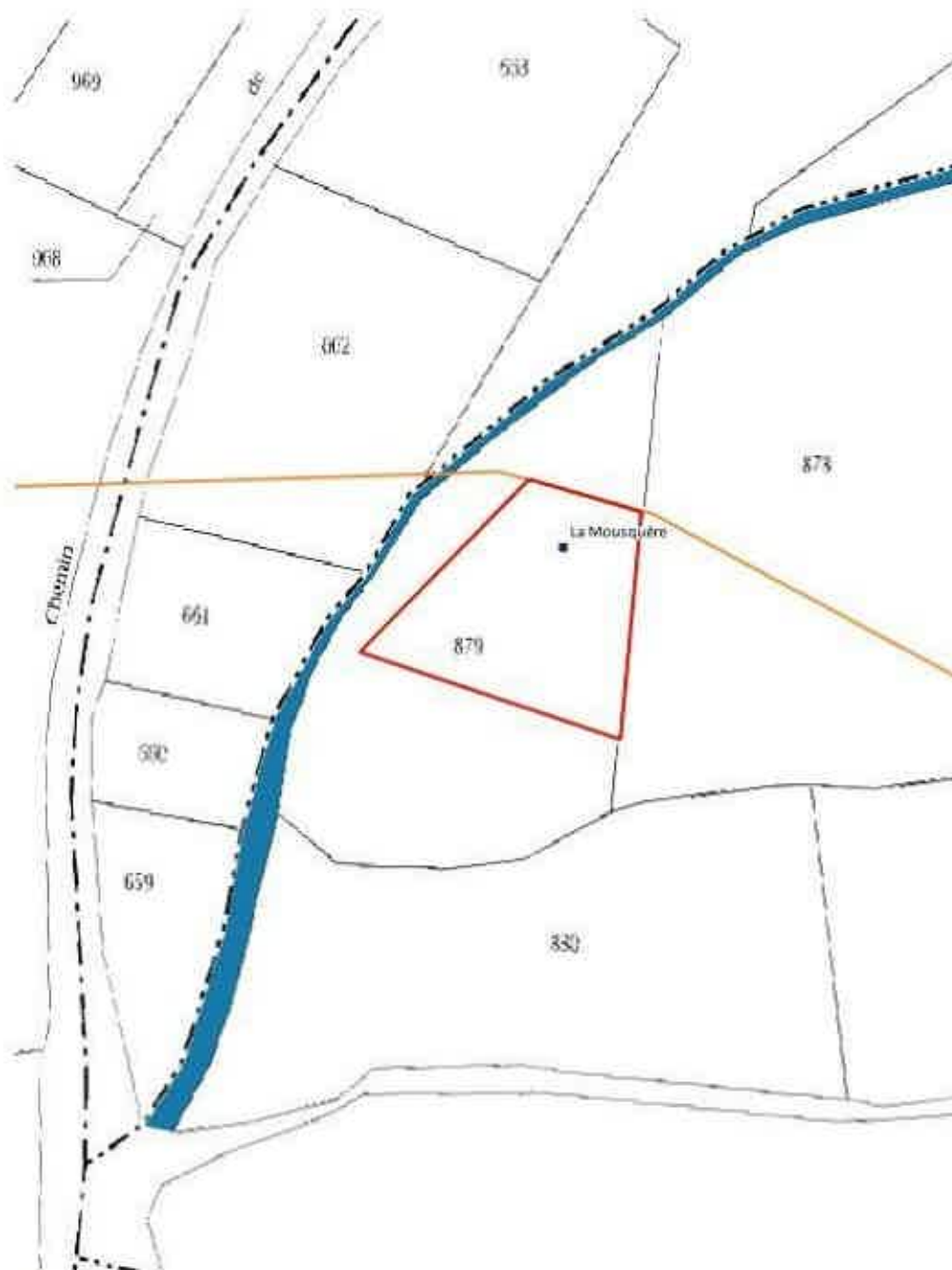
35, avenue de l'Éclaircie - 09100 LAMOUSQUÈRE
Tél : 03 20 33 11 01
www.geminet.com

N° DOSSIER	C19141	ECHELLE : 1/1000
INDICE	00	Coordonnées Lambert 93 Nivellement national NGF IGN BR
Édité par	GJ	
Nom du fichier	c19141-georeferencement captages-i01.dwg	

IND	DATE	LIBELLE MODIFICATIONS
00	31/07/2019	Document d'origine

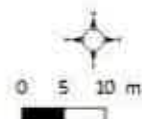
Le responsable de service
Géomètre Expert
Audrey ALAJOUANINE

COMMUNE D'ORGIBET



Légende

- Captage
- Périmètre de Protection Immédiate (PPI)
- Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- Périmètre de Protection Eloignée (PPE)

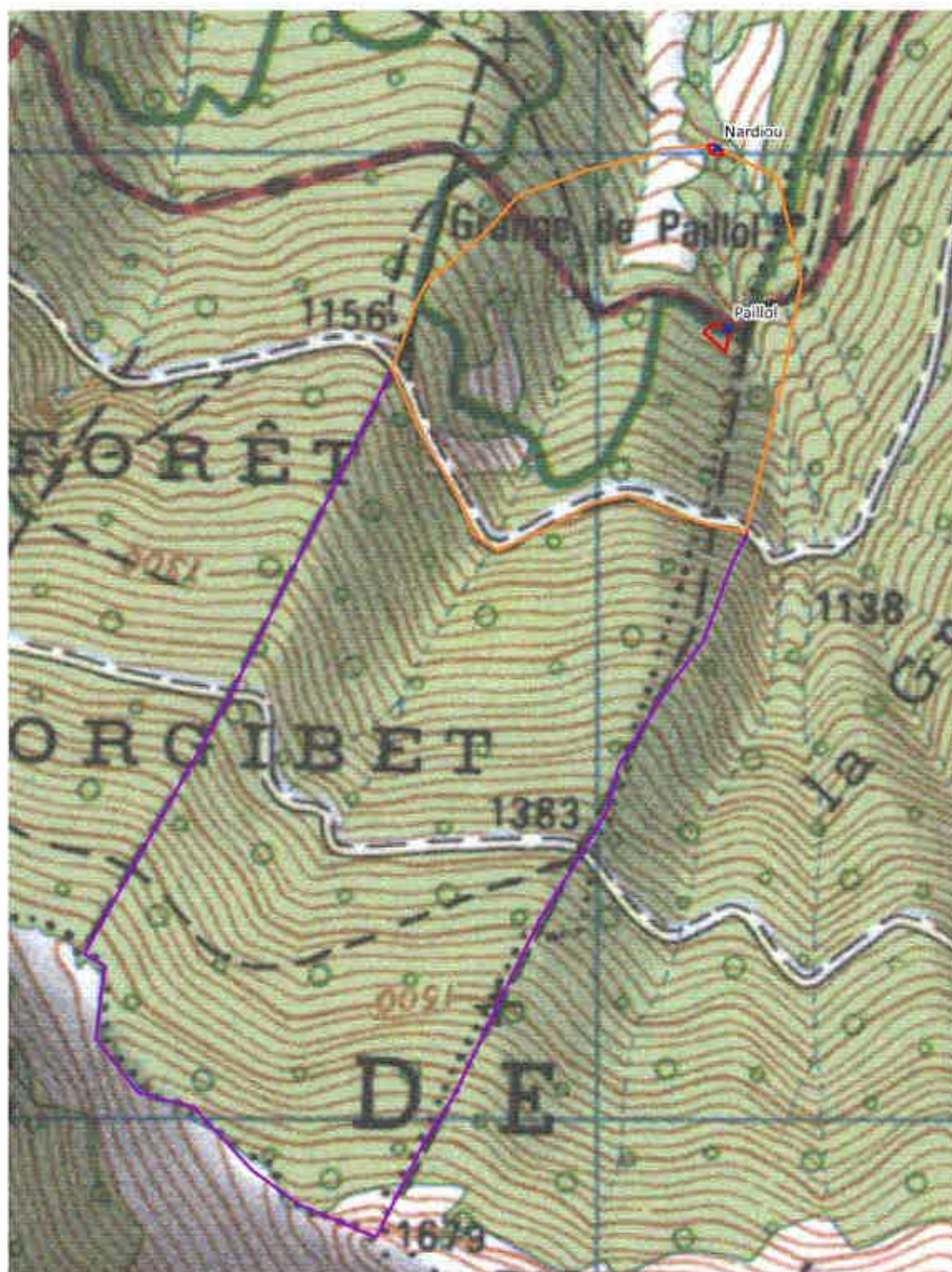


Délimitation du périmètre de protection immédiate pour le captage de Lamousquere Cap réservoir (source : <http://www.geoportail.fr/>).

COMMUNE D'ORGIBET

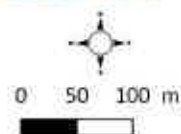


Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour les captages de Paillol et Lamousquere Sup Nardiou sur fond cadastral (source : <http://www.geoportail.fr/>).

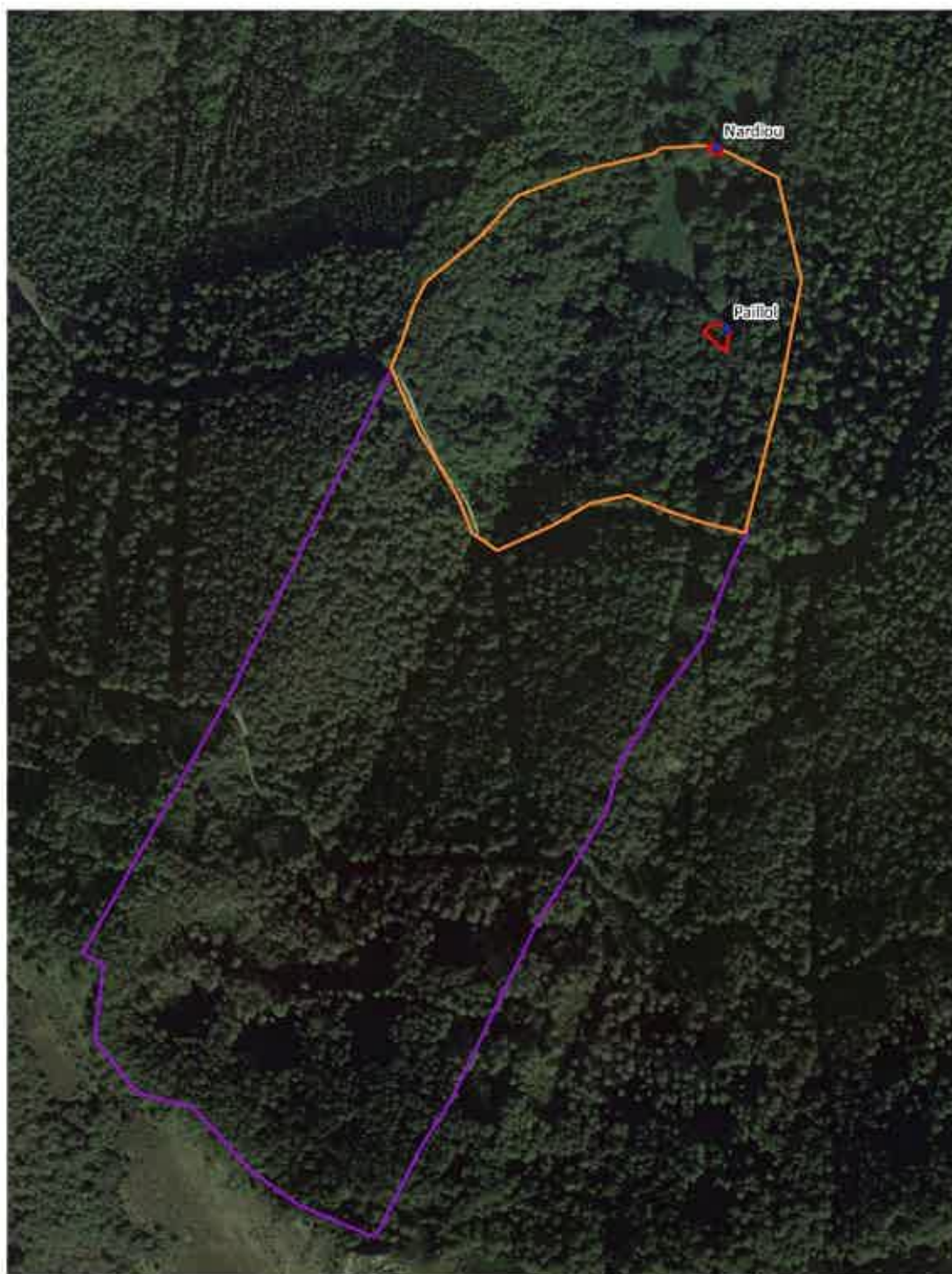


Légende

- Captage
- Périètre de Protection Immédiate (PPI)
- Périètre de Protection Rapprochée (PPR)
- Périètre de Protection Éloignée (PPE)

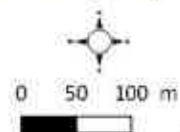


Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour les captages de Paillol et Lamousquere Sup Nardiou sur fond IGN (source : <http://www.geoportail.fr/>).



Légende

- Captage
- Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- Périmètre de Protection Immédiate (PPI)
- Périmètre de Protection Éloignée (PPE)

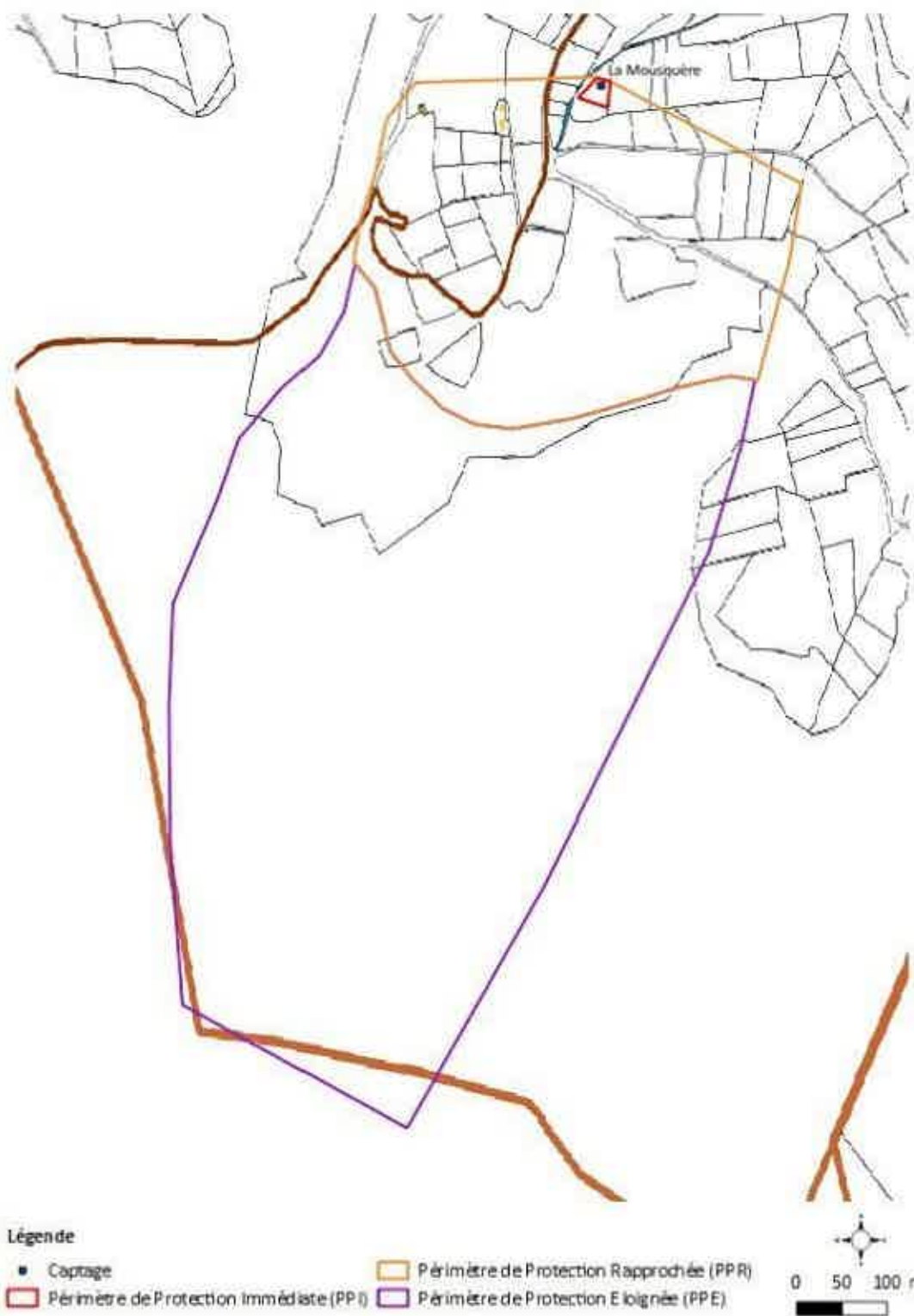


Déli

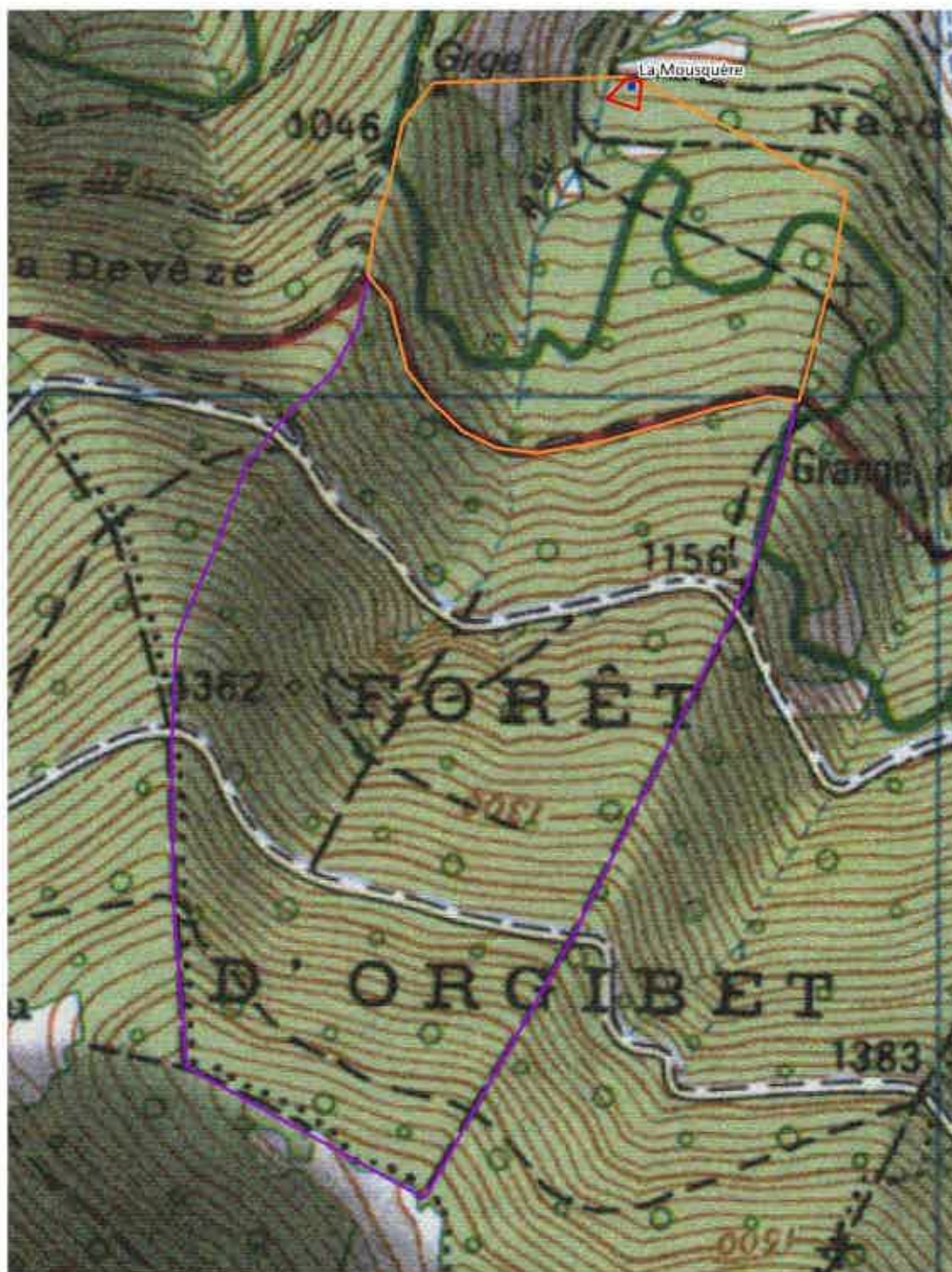
mitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour les captages de Paillol et Lamousquere Sup Nardiou sur fond photographie aérienne (source :

<http://www.geoportail.fr/>).

COMMUNE D'ORGIBET

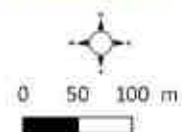


Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour le captage de Lamousquere Cap réservoir sur fond cadastral (source : <http://www.geoportail.fr/>).

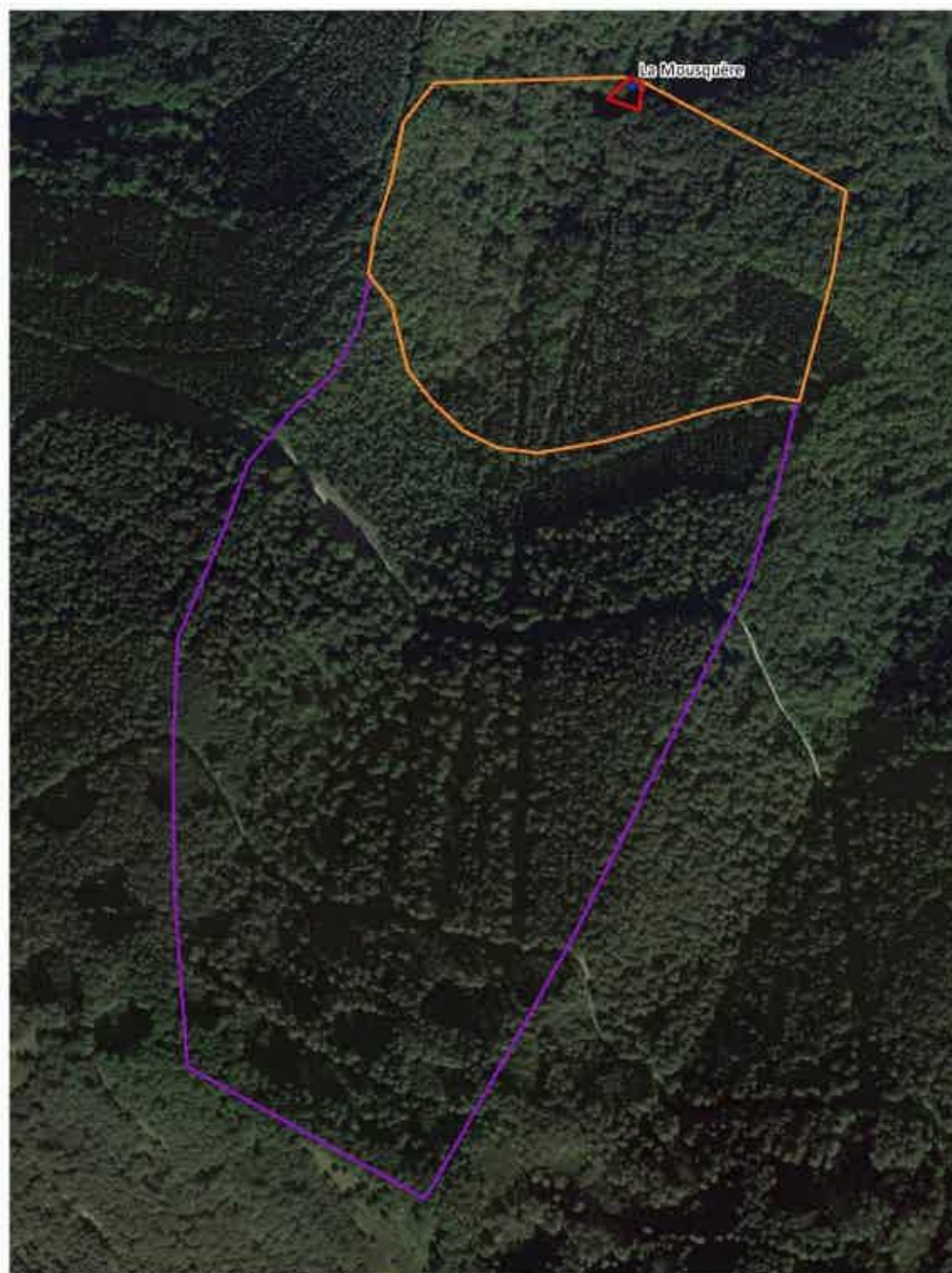


Légende

- Captage
- Périmètre de Protection Immédiate (PPI)
- Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- Périmètre de Protection Éloignée (PPE)

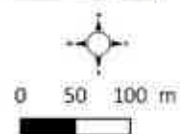


Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour le captage de Lamouquère Cap réservoir sur fond IGN (source : <http://www.geoportail.fr/>).



Légende

- Captage
- Périètre de Protection Immédiate (PPI)
- Périètre de Protection Rapprochée (PPR)
- Périètre de Protection Eloignée (PPE)

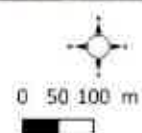


Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour le captage de Lamousquere Cap réservoir sur fond photographie aérienne (source : <http://www.geoportail.fr/>).



Légende

- Captage
- Périètre de Protection Immédiate (PPI)
- Périètre de Protection Rapprochée (PPR)
- Périètre de Protection Éloignée (PPE)

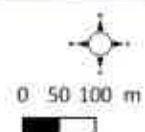


Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour l'ensemble des captages sur fond IGN (source : <http://www.geoportail.fr/>).



Légende

-  Captage
-  Périmètre de Protection Immédiate (PPI)
-  Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
-  Périmètre de Protection Éloignée (PPE)



Délimitation des périmètres de protection rapprochée et éloignée pour l'ensemble des captages sur fond photographie aérienne (source : <http://www.geoportail.fr>).

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : Jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05.34.09.83.67

Fax : 05.34.09.36.40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : ETUDE

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 06/08/2019 à 14h00 pour l'ARS et par ARS09 : ERIC CHELLE

Nom et type d'installation : CAPTAGE/RÉSERVOIR NARDIOU INFÉRIEUR (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU DISTRIBUÉE SANS DESINFECTION

Nom et localisation du point de surveillance : EXHAURE LAMOUSQUÈRE INFÉRIEUR - ORGIBET (OUVRAGE CAPTAGE NARDIOU)

Code point de surveillance : 0000001634

Code installation : 000493

Type d'analyse : MPRPE

Code Sise analyse : 00133321

Référence laboratoire : F-19-25668

Numéro de prélèvement : 00900133277

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900133277) :

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, Il est recommandé de laisser couler l'eau avant de l'utiliser à fins alimentaires.

vendredi 20 septembre 2019

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé,
La Déléguée Départementale



Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	8.7	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.7	unité pH			6.5	9.0

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Couleur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Saveur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Turbidité néphélobimétrie NFU	0.23	NFU				2.0
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<0.05	µg/L		1.0		
Biphényle	<0.005	µg/L				
COMPOSÉS ORGANOHALOGENÉS VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0.05	µg/L		1		
Dichloroéthane-1.2	<0.5	µg/L		3		
Tétrachloroéthylène-1.1.2.2	<0.5	µg/L		10		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0.5	µg/L		10		
Trichloroéthylène	<0.5	µg/L		10		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Agents de surface (bleu méth.) mg/L	<0.05	mg/L				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0.05	mg/L				
Phénols (indice phénol C6H5OH) mg/L	<0.005	mg/L				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	<6	mg(CO3)/L				
CO2 libre calculé	5	mg/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4	ANS OBJE			1.0	2.0
Hydrogencarbonates	113	mg/L				
pH d'équilibre à la 1 ^{re} échantillon	8.35	unité pH				
Titre alcalimétrique complet	9.3	°f				
Titre hydrotimétrique	10.2	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer dissous	<5	µg/L				200
Manganèse total	<5	µg/L				50
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUES						
Benzo(a)pyrène *	<0.002	µg/L		0.01		
Benzo(b)fluoranthène	<0.002	µg/L		0.10		
Benzo(a,h,i)perylène	<0.002	µg/L		0.10		
Benzo(k)fluoranthène	<0.002	µg/L		0.10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0.002	µg/L		0.10		
Indeno(1.2.3-cd)pyrène	<0.002	µg/L		0.10		
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0.010	µg/L		0.1		
Atrazine-désoisopropyl	<0.02	µg/L		0.1		
Atrazine désoisopropyl-2-hydroxy	<0.050	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl	<0.01	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.100	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl désoisopropyl	<0.010	µg/L		0.1		
Hydroxyterbutylazine	<0.010	µg/L		0.1		
Simazine hydroxy	<0.030	µg/L		0.1		
Terbutéon-déséthyl	<0.005	µg/L		0.1		
Terbutylazin déséthyl	<0.005	µg/L		0.1		
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	<0.010	µg/L		0.1		
MINERALISATION						
Calcium	32.10	mg/L				
Chlorures	1.1	mg/L				250
Conductivité à 25°C	212	µS/cm			200	1100
Magnésium	5.90	mg/L				
Potassium	0.30	mg/L				
Silicates (en mg/L de SiO2)	6.42	mg(SiO2)/l				
Sodium	1.57	mg/L				200
Sulfates	14.0	mg/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Aluminium total µg/l	<10	µg/L				200
Antimoine	<5	µg/L		5		

Arsenic	<5	µg/L	10		
Barvum	<0.005	mg/L			1
Bore mg/L	<0.010	mg/L	1		
Cadmium	<1	µg/L	5		
Chrome total	<5	µg/L	50		
Cuivre	<0.005	mg/L	2		1
Cyanures totaux	<5	µg(CN)/L	50		
Fluorures mg/L	0.086	mg/L	2		
Mercure	<0.25	µg/L	1		
Nickel	<5	µg/L	20		
Plomb	<5	µg/L	10		
Sélénium	<5	µg/L	10		
Zinc	<0.005	mg/L			
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	<0.3	mg(C)/L			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L			0.1
Nitrates (en NO3)	1.2	mg/L	50.0		
Nitrites (en NO2)	<0.05	mg/L	0.5		
Phosphore total (exprimé en mg(P2O5)/L)	<0.05	mg(P2O5)/L			
PARAMETRES INVALIDES					
Chloroméquat chlorure (utiliser CLMQ)	<0.02	µg/L	0		
PARAMETRES LIÉS A LA RADIOACTIVITE					
Activité alpha globale en Ba/L	<0.03	Ba/L			
Activité bêta attribuable au K40	<0.006	Ba/L			
Activité bêta globale en Ba/L	<0.05	Ba/L			
Activité bêta glob. résiduelle Ba/L	<0.05	Ba/L			
Activité Tritium (3H)	<7.6	Ba/L			100.0
Dose indicative	<0.1	mSv/a			0.1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	7	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/(100mL)			0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)	0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Acétachlore	<0.005	µg/L	0.1		
Alachlore	<0.005	µg/L	0.1		
Benalaxyl-M	<0.01	µg/L	0.1		
Boscalid	<0.020	µg/L	0.1		
Cvazofamide	<0.020	µg/L	0.1		
Cymoxanil	<0.100	µg/L	0.1		
Dichloramide	<0.050	µg/L	0.1		
Diméthénamide	<0.010	µg/L	0.1		
ESA acetachlore	<0.010	µg/L	0.1		
ESA alachlore	<0.010	µg/L	0.1		
ESA metazachlore	<0.100	µg/L	0.1		
ESA metolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Fenhexamid	<0.050	µg/L	0.1		
Isoxaben	<0.010	µg/L	0.1		
Métazachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Métolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Napropamide	<0.010	µg/L	0.1		
Orvzalin	<0.100	µg/L	0.1		
OXA acetachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA alachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA metazachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA metolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Penoxsulam	<0.010	µg/L	0.1		
Propachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Propyzamide	<0.050	µg/L	0.1		
Pvnoxsulame	<0.010	µg/L	0.1		
Tébutam	<0.050	µg/L	0.1		
Tolylfluanide	<0.01	µg/L	0.1		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2,4,5-T	<0.010	µg/L	0.1		
2,4-D	<0.010	µg/L	0.1		
2,4-MCPA	<0.010	µg/L	0.1		
Clodinafop-propargyl	<0.010	µg/L	0.1		
Dichloroprop	<0.010	µg/L	0.1		
Dichloroprop-P	<0.01	µg/L	0.1		
Diclofop méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Fénoxaprop-éthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Fluazifop butyl	<0.010	µg/L	0.1		
Mécoprop	<0.010	µg/L	0.1		
Mécoprop-o	<0.010	µg/L	0.1		
Triclopyr	<0.020	µg/L	0.1		
PESTICIDES CARBAMATES					
Asulame	<0.100	µg/L	0.1		
Benthiavalicarbe-isopropyl	<0.010	µg/L	0.1		

Carbaryl	<0.010	µg/L	0.1
Carbendazime	<0.010	µg/L	0.1
Carbétamide	<0.010	µg/L	0.1
Carbofuran	<0.010	µg/L	0.1
Chloroprothame	<0.005	µg/L	0.1
Fenoxycarbe	<0.050	µg/L	0.1
Hydroxycarbofuran-3	<0.01	µg/L	0.1
Iprovalicarb	<0.050	µg/L	0.1
Méthiocarb	<0.010	µg/L	0.1
Méthomyl	<0.050	µg/L	0.1
Molinate	<0.010	µg/L	0.1
Propoxur	<0.010	µg/L	0.1
Prosulfocarbe	<0.010	µg/L	0.1
Pvrimicarbe	<0.010	µg/L	0.1
Thiophanate méthyl	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES DIVERS			
2,6-Dichlorobenzamide	<0.01	µg/L	0.1
Acétamifrid	<0.010	µg/L	0.1
Aclanifen	<0.005	µg/L	0.1
AMPA	<0.020	µg/L	0.1
Anthraquinone (pesticide)	<0.05	µg/L	0.1
Benfluraline	<0.005	µg/L	0.1
Benoxacor	<0.005	µg/L	0.1
Bentazone	<0.010	µg/L	0.1
Bifenox	<0.050	µg/L	0.1
Bromocil	<0.01	µg/L	0.1
Bromadiolone	<0.050	µg/L	0.1
Butraline	<0.010	µg/L	0.1
Caotane	<0.005	µg/L	0.1
Carfentrazone éthyle	<0.050	µg/L	0.1
Chloridazone	<0.010	µg/L	0.1
Chlorothalonil	<0.01	µg/L	0.1
Clethodime	<0.010	µg/L	0.1
Clomazone	<0.010	µg/L	0.1
Clopyralid	<0.100	µg/L	0.1
Cloquintocet-mexyl	<0.010	µg/L	0.1
Clothianidine	<0.010	µg/L	0.1
Cycloxydime	<0.020	µg/L	0.1
Cyrodinil	<0.010	µg/L	0.1
Cyrosulfamide	<0.010	µg/L	0.1
Desmethylnorflurazon	<0.010	µg/L	0.1
Dichlobénil	<0.01	µg/L	0.1
Dicofol	<0.005	µg/L	0.1
Diflufénicanil	<0.02	µg/L	0.1
Diméthomorphe	<0.010	µg/L	0.1
Dinocap	<0.01	µg/L	0.1
Diaquat	<0.020	µg/L	0.1
Dodine	<0.010	µg/L	0.1
Ethofumésate	<0.005	µg/L	0.1
Famoxadone	<0.005	µg/L	0.1
Fénamidone	<0.01	µg/L	0.1
Fenpropidin	<0.010	µg/L	0.1
Fenpropimorphe	<0.050	µg/L	0.1
Fipronil	<0.010	µg/L	0.1
Fonicamide	<0.100	µg/L	0.1
Flumioxazine	<0.050	µg/L	0.1
Fluazinonazole	<0.020	µg/L	0.1
Flurochloridone	<0.005	µg/L	0.1
Fluroxypir	<0.100	µg/L	0.1
Fluroxypir-meotyl	<0.100	µg/L	0.1
Flurtamone	<0.010	µg/L	0.1
Folpet	<0.005	µg/L	0.1
Fosetyl-aluminium	<0.02	µg/L	0.1
Glufosinate	<0.02	µg/L	0.1
Glyphosate	<0.020	µg/L	0.1
Imazamox	<0.010	µg/L	0.1
Imidaclopride	<0.010	µg/L	0.1
Iprodione	<0.005	µg/L	0.1
Isoxaflutole	<0.100	µg/L	0.1
Lenacil	<0.010	µg/L	0.1
Mebiquat	<0.02	µg/L	0.1
Métalaxyl	<0.010	µg/L	0.1
Métaldéhyde	<0.050	µg/L	0.1
Norflurazon	<0.005	µg/L	0.1
Oxadixyl	<0.010	µg/L	0.1
Oxyfluorfen	<0.005	µg/L	0.1
Paraquat	<0.020	µg/L	0.1
Pendiméthaline	<0.005	µg/L	0.1
Prochloraz	<0.010	µg/L	0.1
Procymidone	<0.005	µg/L	0.1
Pymétrozine	<0.010	µg/L	0.1
Pyrifénox	<0.005	µg/L	0.1
Pvriméthanyl	<0.010	µg/L	0.1
Pvriproxyfen	<0.020	µg/L	0.1
Quimerac	<0.010	µg/L	0.1

Quinoxifen	<0.005	µg/L	0.1
Roténone	<0.010	µg/L	0.1
Spiroxamine	<0.050	µg/L	0.1
Tébufénozide	<0.010	µg/L	0.1
Tétraconazole	<0.005	µg/L	0.1
Thiaclopride	<0.010	µg/L	0.1
Thiamethoxam	<0.010	µg/L	0.1
Total des pesticides analysés	<0.01	µg/L	0.5
Trifluraline	<0.005	µg/L	0.1
Vinchlozoline	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS			
Bromoxnif	<0.030	µg/L	0.1
Bromoxnif octanoate	<0.050	µg/L	0.1
Dicamba	<0.100	µg/L	0.1
Imazéthabenz-méthyl	<0.010	µg/L	0.1
Ioxnif	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES ORGANOCHLORES			
Aldrine	<0.005	µg/L	0.0
Chlordane alpha	<0.005	µg/L	0.1
Chlordane bêta	<0.005	µg/L	0.1
DDD-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDD-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDE-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDE-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDT-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDT-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
Dieldrine	<0.005	µg/L	0.0
Diméthachlore	<0.01	µg/L	0.1
Endosulfan alpha	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan bêta	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan sulfate	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan total	<0.005	µg/L	0.1
Endrine	<0.005	µg/L	0.1
HCH alpha	<0.005	µg/L	0.1
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0.005	µg/L	0.1
HCH bêta	<0.005	µg/L	0.1
HCH delta	<0.005	µg/L	0.1
HCH gamma (lindane)	<0.005	µg/L	0.1
Heptachlore	<0.005	µg/L	0.0
Heptachlore époxyde	<0.005	µg/L	0.0
Hexachlorobenzène	<0.005	µg/L	0.1
Isodrine	<0.005	µg/L	0.1
Oxadiazon	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES			
Cadusafos	<0.010	µg/L	0.1
Chlorfenvinphos	<0.010	µg/L	0.1
Chlorméphas	<0.005	µg/L	0.1
Chlorpyrifos éthyl	<0.005	µg/L	0.1
Chlorpyrifos méthyl	<0.005	µg/L	0.1
Diazinon	<0.005	µg/L	0.1
Dichlorvos	<0.01	µg/L	0.1
Diméthoate	<0.010	µg/L	0.1
Ethiofopos	<0.010	µg/L	0.1
Fenitrothion	<0.005	µg/L	0.1
Fenthion	<0.050	µg/L	0.1
Malathion	<0.005	µg/L	0.1
Méthidathion	<0.005	µg/L	0.1
Oxydéméton méthyl	<0.010	µg/L	0.1
Parathion éthyl	<0.005	µg/L	0.1
Parathion méthyl	<0.005	µg/L	0.1
Phoxime	<0.030	µg/L	0.1
Propanilate	<0.100	µg/L	0.1
Quinalphos	<0.005	µg/L	0.1
Téméphas	<0.005	µg/L	0.1
Terbuphos	<0.005	µg/L	0.1
Trichlorfon	<0.010	µg/L	0.1
Vamidathion	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES PYRETHRINOIDES			
Alphaméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Bifenthrine	<0.005	µg/L	0.1
Cyfluthrine	<0.005	µg/L	0.1
Cyperméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Deltaméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Fenpropathrine	<0.010	µg/L	0.1
Lambda Cyhalothrine	<0.005	µg/L	0.1
Piperonil butoxide	<0.010	µg/L	0.1
Tefluthrine	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES STROBILURINES			
Azoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Fluoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Kresoxim-méthyle	<0.050	µg/L	0.1
Picoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Pyraclostrobine	<0.010	µg/L	0.1

Trifloxystrobine	<0.005	µg/L	0.1		
PESTICIDES SULFONYLUREES					
Amidosulfuron	<0.020	µg/L	0.1		
Flazasulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Mésosulfuron-méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Metsulfuron méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Nicosulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Rimsulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Sulfosulfuron	<0.020	µg/L	0.1		
Thifensulfuron méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Tribenuron-méthyle	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthrine	<0.005	µg/L	0.1		
Atrazine	<0.005	µg/L	0.1		
Cyanazine	<0.01	µg/L	0.1		
Flufenacet	<0.010	µg/L	0.1		
Hexazinone	<0.010	µg/L	0.1		
Métamitron	<0.010	µg/L	0.1		
Métribuzine	<0.010	µg/L	0.1		
Prométhrine	<0.005	µg/L	0.1		
Propazine	<0.005	µg/L	0.1		
Sébutylazine	<0.005	µg/L	0.1		
Simazine	<0.005	µg/L	0.1		
Terbuméton	<0.01	µg/L	0.1		
Terbutylazin	<0.005	µg/L	0.1		
Terbutryne	<0.005	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRIAZOLES					
Aminotriazole	<0.020	µg/L	0.1		
Bifertanol	<0.010	µg/L	0.1		
Bromuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Cyproconazole	<0.050	µg/L	0.1		
Difénaconazole	<0.02	µg/L	0.1		
Époxuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Fenbuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Fludioxonil	<0.010	µg/L	0.1		
Flusilazol	<0.010	µg/L	0.1		
Hexaconazole	<0.030	µg/L	0.1		
Metconazol	<0.020	µg/L	0.1		
Myclobutanil	<0.030	µg/L	0.1		
Penconazole	<0.020	µg/L	0.1		
Propiconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Prothioconazole	<0.100	µg/L	0.1		
Tébuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Thiencarbazone-méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Triadiméfon	<0.01	µg/L	0.1		
Triadiménol	<0.01	µg/L	0.1		
Triazamate	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRICETONES					
Mésotrione	<0.010	µg/L	0.1		
Sulcotrione	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
I-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.010	µg/L	0.1		
I-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0.050	µg/L	0.1		
Chlortoluron	<0.010	µg/L	0.1		
Desméthylisoproturon	<0.01	µg/L	0.1		
Diuron	<0.010	µg/L	0.1		
Iodosulfuron-méthyl-sodium	<0.010	µg/L	0.1		
Isoproturon	<0.030	µg/L	0.1		
Linuron	<0.030	µg/L	0.1		
Métabenzthiazuron	<0.010	µg/L	0.1		
Métobromuron	<0.010	µg/L	0.1		
Métoxuron	<0.010	µg/L	0.1		
Monolinuron	<0.010	µg/L	0.1		

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : Jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05 34.09.83.67

Fax : 05 34.09.36.40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : ETUDE

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 06/08/2019 à 10h30 pour l'ARS et par ARS09 : ERIC CHELLE

Nom et type d'installation : CAPTAGE PAILLOL/LAMOUSQUERE SUPERIEUR (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Nom et localisation du point de surveillance : EXHAURE LAMOSQUERE/PAILLOL SUPERIEUR - ORGIBET (LAMOSQUERE)

Code point de surveillance : 0000007442 Code installation : 005493 Type d'analyse : MPRPE

Code Sise analyse : 00133322 Référence laboratoire : F-19-25664 Numéro de prélèvement : 00900133278

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900133278)

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. La non-conformité porte sur au moins un paramètre microbiologique et a nécessité une restriction de consommation de l'eau pour les personnes sensibles: personnes âgées, immunodéprimées, nourrissons, femmes enceintes, Il a été demandé à l'exploitant de prendre les mesures correctives nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau. Un nouveau contrôle a été programmé pour vérifier le retour à une situation normale.

vendredi 20 septembre 2019

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé,
La Déléguée Départementale



Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	7.7	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.7	unité pH			6.5	9.0

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Couleur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Saveur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Turbidité néphélobimétrie NFU	0.25	NFU				2.0
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<0.05	µg/L		1.0		
Biphényle	<0.005	µg/L				
COMPOSÉS ORGANOHALOGENÉS VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0.05	µg/L		1		
Dichloroéthane-1,2	<0.5	µg/L		3		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0.5	µg/L		10		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0.5	µg/L		10		
Trichloroéthylène	<0.5	µg/L		10		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Agents de surface (bleu méth.) mg/L	<0.05	mg/L				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0.05	mg/L				
Phénols (indice phénol C6H5OH) mg/L	<0.005	mg/L				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	<6	mg(CO3)/L				
CO2 libre calculé	4	mg/L				
Équilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4	ANS OBJE			1.0	2.0
Hydrogencarbonates	84	mg/L				
pH d'équilibre à la 1 ^{re} échantillon	8.63	unité pH				
Titre alcalimétrique complet	6.9	°f				
Titre hydrotimétrique	7.3	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer dissous	<5	µg/L				200
Manganèse total	<5	µg/L				50
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUES						
Benzo(a)pyrène *	<0.002	µg/L		0.01		
Benzo(b)fluoranthène	<0.002	µg/L		0.10		
Benzo(a,h,i)perylène	<0.002	µg/L		0.10		
Benzo(k)fluoranthène	<0.002	µg/L		0.10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0.002	µg/L		0.10		
Indeno(1,2,3-cd)pyrène	<0.002	µg/L		0.10		
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0.010	µg/L		0.1		
Atrazine-désoisopropyl	<0.02	µg/L		0.1		
Atrazine désoisopropyl-2-hydroxy	<0.050	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl	<0.01	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.100	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl désoisopropyl	<0.010	µg/L		0.1		
Hydroxyterbutylazine	<0.010	µg/L		0.1		
Simazine hydroxy	<0.030	µg/L		0.1		
Terbutéon-déséthyl	<0.005	µg/L		0.1		
Terbutylazin déséthyl	<0.005	µg/L		0.1		
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	<0.010	µg/L		0.1		
MINERALISATION						
Calcium	23.20	mg/L				
Chlorures	1.1	mg/L				250
Conductivité à 25°C	154	µS/cm			200	1100
Magnésium	4.13	mg/L				
Potassium	0.21	mg/L				
Silicates (en mg/L de SiO2)	5.84	mg(SiO2)/L				
Sodium	1.13	mg/L				200
Sulfates	7.3	mg/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Aluminium total µg/l	<10	µg/L				200
Antimoine	<5	µg/L		5		

Arsenic	<5	µg/L	10		
Barvum	<0.005	mg/L			1
Bore mg/L	<0.010	mg/L	1		
Cadmium	<1	µg/L	5		
Chrome total	<5	µg/L	50		
Cuivre	<0.005	mg/L	2		1
Cyanures totaux	<5	µg(CN)/L	50		
Fluorures mg/L	0.080	mg/L	2		
Mercure	<0.25	µg/L	1		
Nickel	<5	µg/L	20		
Plomb	<5	µg/L	10		
Sélénium	<5	µg/L	10		
Zinc	<0.005	mg/L			
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	<0.3	mg(C)/L			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L			0.1
Nitrates (en NO3)	1.4	mg/L	50.0		
Nitrites (en NO2)	<0.05	mg/L	0.5		
Phosphore total (exprimé en mg(P2O5)/L)	<0.05	mg(P2O5)/L			
PARAMETRES INVALIDES					
Chloroméquat chlorure (utiliser CLMQ)	<0.02	µg/L	0		
PARAMETRES LIÉS A LA RADIOACTIVITE					
Activité alpha globale en Ba/L	<0.02	Ba/L			
Activité bêta attribuable au K40	<0.006	Ba/L			
Activité bêta globale en Ba/L	<0.05	Ba/L			
Activité bêta glob. résiduelle Ba/L	<0.05	Ba/L			
Activité Tritium (3H)	<7.5	Ba/L			100.0
Dose indicative	<0.1	mSv/a			0.1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	6	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	1	n/(100mL)			0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	1	n/(100mL)	0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Acétachlore	<0.005	µg/L	0.1		
Alachlore	<0.005	µg/L	0.1		
Benalaxyl-M	<0.01	µg/L	0.1		
Boscalid	<0.020	µg/L	0.1		
Cvazofamide	<0.020	µg/L	0.1		
Cymoxanil	<0.100	µg/L	0.1		
Dichloramide	<0.050	µg/L	0.1		
Diméthénamide	<0.010	µg/L	0.1		
ESA acetachlore	<0.010	µg/L	0.1		
ESA alachlore	<0.010	µg/L	0.1		
ESA metazachlore	<0.100	µg/L	0.1		
ESA metolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Fenhexamid	<0.050	µg/L	0.1		
Isoxaben	<0.010	µg/L	0.1		
Métazachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Métolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Napropamide	<0.010	µg/L	0.1		
Orvzalin	<0.100	µg/L	0.1		
OXA acetachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA alachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA metazachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA metolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Penoxsulam	<0.010	µg/L	0.1		
Propachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Propyzamide	<0.050	µg/L	0.1		
Pvnoxsulame	<0.010	µg/L	0.1		
Tébutam	<0.050	µg/L	0.1		
Tolylfluanide	<0.01	µg/L	0.1		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2,4,5-T	<0.010	µg/L	0.1		
2,4-D	<0.010	µg/L	0.1		
2,4-MCPA	<0.010	µg/L	0.1		
Clodinafop-propargyl	<0.010	µg/L	0.1		
Dichloroprop	<0.010	µg/L	0.1		
Dichloroprop-P	<0.01	µg/L	0.1		
Diclofop méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Fénoxaprop-éthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Fluazifop butyl	<0.010	µg/L	0.1		
Mécoprop	<0.010	µg/L	0.1		
Mécoprop-o	<0.010	µg/L	0.1		
Triclopyr	<0.020	µg/L	0.1		
PESTICIDES CARBAMATES					
Asulame	<0.100	µg/L	0.1		
Benthiavalicarbe-isopropyl	<0.010	µg/L	0.1		

Carbaryl	<0.010	µg/L	0.1
Carbendazime	<0.010	µg/L	0.1
Carbétamide	<0.010	µg/L	0.1
Carbofuran	<0.010	µg/L	0.1
Chloroprothame	<0.005	µg/L	0.1
Fenoxycarbe	<0.050	µg/L	0.1
Hydroxycarbofuran-3	<0.01	µg/L	0.1
Iprovalicarb	<0.050	µg/L	0.1
Méthiocarb	<0.010	µg/L	0.1
Méthomyl	<0.050	µg/L	0.1
Molinate	<0.010	µg/L	0.1
Propoxur	<0.010	µg/L	0.1
Prosulfocarbe	<0.010	µg/L	0.1
Pvrimicarbe	<0.010	µg/L	0.1
Thiophanate méthyl	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES DIVERS			
2,6-Dichlorobenzamide	<0.01	µg/L	0.1
Acétamifid	<0.010	µg/L	0.1
Aclanifen	<0.005	µg/L	0.1
AMPA	<0.020	µg/L	0.1
Anthraquinone (pesticide)	<0.05	µg/L	0.1
Benfluraline	<0.005	µg/L	0.1
Benoxacor	<0.005	µg/L	0.1
Bentazone	<0.010	µg/L	0.1
Bifenox	<0.050	µg/L	0.1
Bromocil	<0.01	µg/L	0.1
Bromadiolone	<0.050	µg/L	0.1
Butraline	<0.010	µg/L	0.1
Caotane	<0.005	µg/L	0.1
Carfentrazone éthyle	<0.050	µg/L	0.1
Chloridazone	<0.010	µg/L	0.1
Chlorothalonil	<0.01	µg/L	0.1
Clethodime	<0.010	µg/L	0.1
Clomazone	<0.010	µg/L	0.1
Clopyralid	<0.100	µg/L	0.1
Cloquintocet-mexyl	<0.010	µg/L	0.1
Clothianidine	<0.010	µg/L	0.1
Cycloxydime	<0.020	µg/L	0.1
Cyprosulfamide	<0.010	µg/L	0.1
Desmethylnorflurazon	<0.010	µg/L	0.1
Dichlobénil	<0.01	µg/L	0.1
Dicofol	<0.005	µg/L	0.1
Diflufénicanil	<0.02	µg/L	0.1
Diméthomorphe	<0.010	µg/L	0.1
Dinocap	<0.01	µg/L	0.1
Diquat	<0.020	µg/L	0.1
Dodine	<0.010	µg/L	0.1
Ethofumésate	<0.005	µg/L	0.1
Famoxadone	<0.005	µg/L	0.1
Fénamidone	<0.01	µg/L	0.1
Fenpropidin	<0.010	µg/L	0.1
Fenpropimorphe	<0.050	µg/L	0.1
Fipronil	<0.010	µg/L	0.1
Fonicamide	<0.100	µg/L	0.1
Flumioxazine	<0.050	µg/L	0.1
Fluquinconazole	<0.020	µg/L	0.1
Flurochloridone	<0.005	µg/L	0.1
Fluroxypir	<0.100	µg/L	0.1
Fluroxypir-meotyl	<0.100	µg/L	0.1
Flurtamone	<0.010	µg/L	0.1
Folpet	<0.005	µg/L	0.1
Fosetyl-aluminium	<0.02	µg/L	0.1
Glufosinate	<0.02	µg/L	0.1
Glyphosate	<0.020	µg/L	0.1
Imazamox	<0.010	µg/L	0.1
Imidaclopride	<0.010	µg/L	0.1
Iprodione	<0.005	µg/L	0.1
Isoxaflutole	<0.100	µg/L	0.1
Lenacil	<0.010	µg/L	0.1
Mebiquat	<0.02	µg/L	0.1
Métalaxyl	<0.010	µg/L	0.1
Métaldéhyde	<0.050	µg/L	0.1
Norflurazon	<0.005	µg/L	0.1
Oxadixyl	<0.010	µg/L	0.1
Oxyfluorfen	<0.005	µg/L	0.1
Paraquat	<0.020	µg/L	0.1
Pendiméthaline	<0.005	µg/L	0.1
Prochloraz	<0.010	µg/L	0.1
Procyfidone	<0.005	µg/L	0.1
Pymétrozine	<0.010	µg/L	0.1
Pyrifénox	<0.005	µg/L	0.1
Pvriméthanyl	<0.010	µg/L	0.1
Pvriproxyfen	<0.020	µg/L	0.1
Quimerac	<0.010	µg/L	0.1

Quinoxifen	<0.005	µg/L	0.1
Roténone	<0.010	µg/L	0.1
Spiroxamine	<0.050	µg/L	0.1
Tébufénozide	<0.010	µg/L	0.1
Tétraconazole	<0.005	µg/L	0.1
Thiaclopride	<0.010	µg/L	0.1
Thiamethoxam	<0.010	µg/L	0.1
Total des pesticides analysés	<0.01	µg/L	0.5
Trifluraline	<0.005	µg/L	0.1
Vinchlorzoline	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS			
Bromoxynil	<0.030	µg/L	0.1
Bromoxynil octanoate	<0.050	µg/L	0.1
Dicamba	<0.100	µg/L	0.1
Imazéthabenz-méthyl	<0.010	µg/L	0.1
Ioxynil	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES ORGANOCHLORES			
Aldrine	<0.005	µg/L	0.0
Chlordane alpha	<0.005	µg/L	0.1
Chlordane bêta	<0.005	µg/L	0.1
DDD-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDD-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDE-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDE-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDT-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDT-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
Dieldrine	<0.005	µg/L	0.0
Diméthachlore	<0.01	µg/L	0.1
Endosulfan alpha	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan bêta	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan sulfate	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan total	<0.005	µg/L	0.1
Endrine	<0.005	µg/L	0.1
HCH alpha	<0.005	µg/L	0.1
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0.005	µg/L	0.1
HCH bêta	<0.005	µg/L	0.1
HCH delta	<0.005	µg/L	0.1
HCH gamma (lindane)	<0.005	µg/L	0.1
Heptachlore	<0.005	µg/L	0.0
Heptachlore époxyde	<0.005	µg/L	0.0
Hexachlorobenzène	<0.005	µg/L	0.1
Isodrine	<0.005	µg/L	0.1
Oxadiazon	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES			
Cadusafos	<0.010	µg/L	0.1
Chlorfenvinphos	<0.010	µg/L	0.1
Chlorméphas	<0.005	µg/L	0.1
Chlorpyrifos éthyl	<0.005	µg/L	0.1
Chlorpyrifos méthyl	<0.005	µg/L	0.1
Diazinon	<0.005	µg/L	0.1
Dichlorvos	<0.01	µg/L	0.1
Diméthoate	<0.010	µg/L	0.1
Ethiofopos	<0.010	µg/L	0.1
Fenitrothion	<0.005	µg/L	0.1
Fenthion	<0.050	µg/L	0.1
Malathion	<0.005	µg/L	0.1
Méthidathion	<0.005	µg/L	0.1
Oxydéméton méthyl	<0.010	µg/L	0.1
Parathion éthyl	<0.005	µg/L	0.1
Parathion méthyl	<0.005	µg/L	0.1
Phoxime	<0.030	µg/L	0.1
Propargite	<0.100	µg/L	0.1
Quinalphos	<0.005	µg/L	0.1
Téméphas	<0.005	µg/L	0.1
Terbuphos	<0.005	µg/L	0.1
Trichlorfon	<0.010	µg/L	0.1
Vamidathion	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES PYRETHRINOIDES			
Alphaméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Bifenthrine	<0.005	µg/L	0.1
Cyfluthrine	<0.005	µg/L	0.1
Cyperméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Deltaméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Fenpropathrine	<0.010	µg/L	0.1
Lambda Cyhalothrine	<0.005	µg/L	0.1
Piperonil butoxide	<0.010	µg/L	0.1
Tefluthrine	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES STROBILURINES			
Azoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Fluoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Kresoxim-méthyle	<0.050	µg/L	0.1
Picoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Pyraclostrobine	<0.010	µg/L	0.1

Trifloxystrobine	<0.005	µg/L	0.1		
PESTICIDES SULFONYLUREES					
Amidosulfuron	<0.020	µg/L	0.1		
Flazasulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Mésosulfuron-méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Metsulfuron méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Nicosulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Rimsulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Sulfosulfuron	<0.020	µg/L	0.1		
Thifensulfuron méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Tribenuron-méthyle	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthrvne	<0.005	µg/L	0.1		
Atrazine	<0.005	µg/L	0.1		
Cyanazine	<0.01	µg/L	0.1		
Flufenacet	<0.010	µg/L	0.1		
Hexazinone	<0.010	µg/L	0.1		
Métamitrone	<0.010	µg/L	0.1		
Métribuzine	<0.010	µg/L	0.1		
Prométhrine	<0.005	µg/L	0.1		
Propazine	<0.005	µg/L	0.1		
Sébutylazine	<0.005	µg/L	0.1		
Simazine	<0.005	µg/L	0.1		
Terbuméton	<0.01	µg/L	0.1		
Terbutylazin	<0.005	µg/L	0.1		
Terbutrvne	<0.005	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRIAZOLES					
Aminotriazole	<0.020	µg/L	0.1		
Bifertanol	<0.010	µg/L	0.1		
Bromuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Cyproconazole	<0.050	µg/L	0.1		
Difénaconazole	<0.02	µg/L	0.1		
Époxconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Fenbuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Fludioxonil	<0.010	µg/L	0.1		
Flusilazol	<0.010	µg/L	0.1		
Hexaconazole	<0.030	µg/L	0.1		
Metconazol	<0.020	µg/L	0.1		
Myclobutanil	<0.030	µg/L	0.1		
Penconazole	<0.020	µg/L	0.1		
Propiconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Prothioconazole	<0.100	µg/L	0.1		
Tébuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Thiencarbazone-méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Triadiméfon	<0.01	µg/L	0.1		
Triadiméfol	<0.01	µg/L	0.1		
Triazamate	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRICETONES					
Mésotrione	<0.010	µg/L	0.1		
Sulcotrione	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
I-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.010	µg/L	0.1		
I-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0.050	µg/L	0.1		
Chlortoluron	<0.010	µg/L	0.1		
Desméthylisoproturon	<0.01	µg/L	0.1		
Diuron	<0.010	µg/L	0.1		
Iodosulfuron-méthyl-sodium	<0.010	µg/L	0.1		
Isoproturon	<0.030	µg/L	0.1		
Linuron	<0.030	µg/L	0.1		
Métabenzthiazuron	<0.010	µg/L	0.1		
Métobromuron	<0.010	µg/L	0.1		
Métoxuron	<0.010	µg/L	0.1		
Monolinuron	<0.010	µg/L	0.1		

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : Jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05 34.09.83.67

Fax : 05.34.09.36.40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : ETUDE

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 06/08/2019 à 11h40 pour l'ARS et par ARS09 : ERIC CHELLE

Nom et type d'installation : CAP LAMOUSQUERE INTERMEDIAIRE (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Nom et localisation du point de surveillance : EXHAURE LAMOUSQUERE INTERMEDIAIRE - ORGIBET (OUVRAGE DE CAPTAGE RESERVOIR)

Code point de surveillance : 0000005130 Code installation : 003374

Type d'analyse : MPRPE

Code Sise analyse : 00133323

Référence laboratoire : F-19-25660

Numéro de prélèvement : 00900133279

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900133279)

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, Il est recommandé de laisser couler l'eau avant de l'utiliser à fins alimentaires.

vendredi 20 septembre 2019

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé,
La Déléguée Départementale



Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	8.9	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.5	unité pH			6.5	9.0

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Couleur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Saveur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Turbidité néphélobimétrie NFU	0.21	NFU				2.0
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<0.05	µg/L		1.0		
Biphényle	<0.005	µg/L				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0.05	µg/L		1		
Dichloroéthane-1,2	<0.5	µg/L		3		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0.5	µg/L		10		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0.5	µg/L		10		
Trichloroéthylène	<0.5	µg/L		10		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Agents de surface (bleu méth.) mg/L	<0.05	mg/L				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0.05	mg/L				
Phénols (indice phénol C6H5OH) mg/L	<0.005	mg/L				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	<6	mg(CO3)/L				
CO2 libre calculé	8	mg/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4	ANS OBJE			1.0	2.0
Hydrogencarbonates	118	mg/L				
pH d'équilibre à la 1 ^{re} échantillon	8.28	unité pH				
Titre alcalimétrique complet	9.7	°f				
Titre hydrotimétrique	10.2	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer dissous	<5	µg/L				200
Manganèse total	<5	µg/L				50
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUES						
Benzo(a)pyrène *	<0.002	µg/L		0.01		
Benzo(b)fluoranthène	<0.002	µg/L		0.10		
Benzo(a,h,i)perylène	<0.002	µg/L		0.10		
Benzo(k)fluoranthène	<0.002	µg/L		0.10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0.002	µg/L		0.10		
Indeno(1,2,3-cd)pyrène	<0.002	µg/L		0.10		
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0.010	µg/L		0.1		
Atrazine-désoisopropyl	<0.02	µg/L		0.1		
Atrazine désoisopropyl-2-hydroxy	<0.050	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl	<0.01	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.100	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl désoisopropyl	<0.010	µg/L		0.1		
Hydroxyterbutylazine	<0.010	µg/L		0.1		
Simazine hydroxy	<0.030	µg/L		0.1		
Terbutéon-déséthyl	<0.005	µg/L		0.1		
Terbutylazin déséthyl	<0.005	µg/L		0.1		
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	<0.010	µg/L		0.1		
MINERALISATION						
Calcium	35.80	mg/L				
Chlorures	1.1	mg/L				250
Conductivité à 25°C	210	µS/cm			200	1100
Magnésium	4.38	mg/L				
Potassium	0.13	mg/L				
Silicates (en mg/L de SiO2)	5.77	mg(SiO2)/l				
Sodium	1.40	mg/L				200
Sulfates	8.7	mg/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Aluminium total µg/l	<10	µg/L				200
Antimoine	<5	µg/L		5		

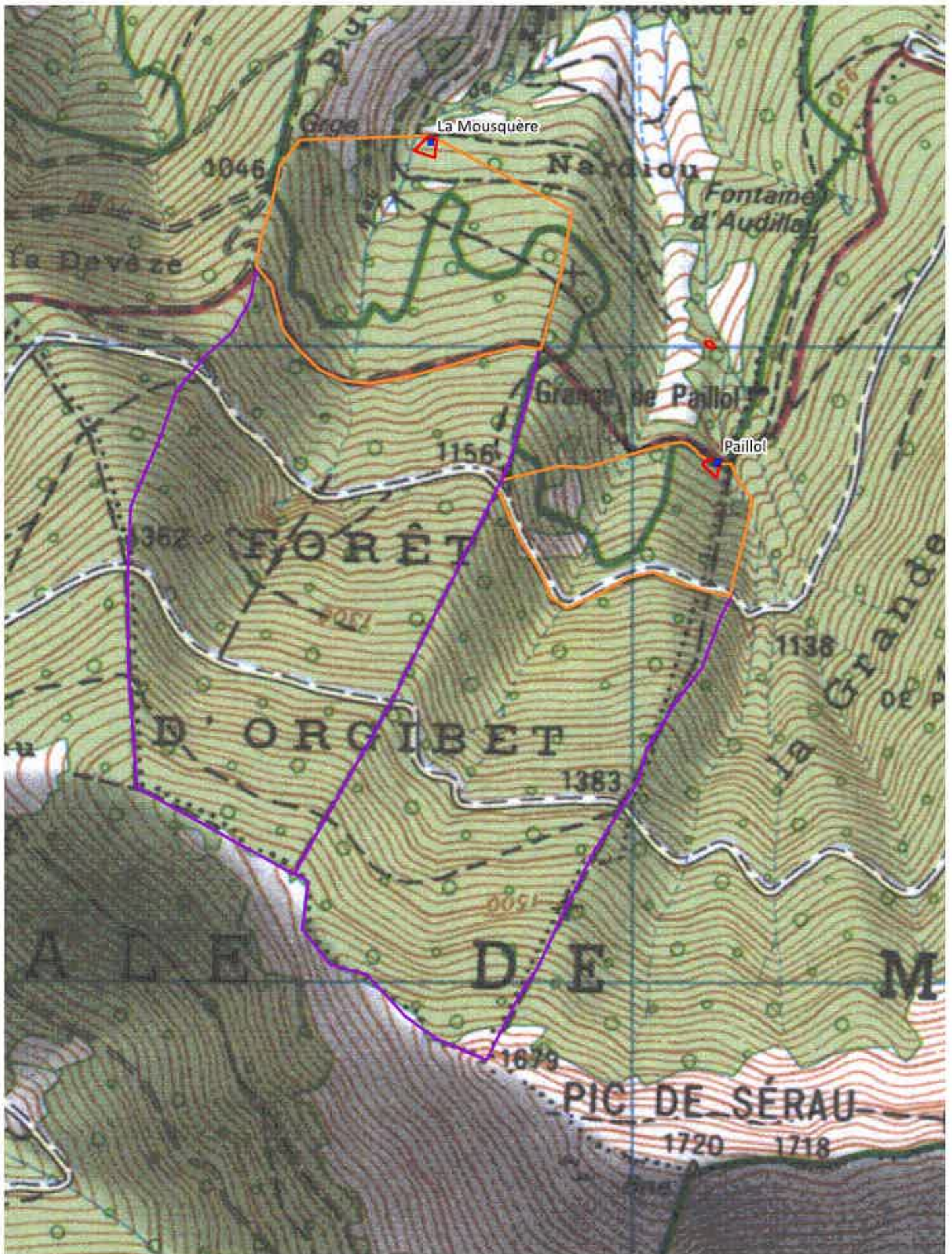
Arsenic	<5	µg/L	10		
Barvum	<0.005	mg/L			1
Bore mg/L	<0.010	mg/L	1		
Cadmium	<1	µg/L	5		
Chrome total	<5	µg/L	50		
Cuivre	<0.005	mg/L	2		1
Cyanures totaux	<5	µg(CN)/L	50		
Fluorures mg/L	0.069	mg/L	2		
Mercure	<0.25	µg/L	1		
Nickel	<5	µg/L	20		
Plomb	<5	µg/L	10		
Sélénium	<5	µg/L	10		
Zinc	<0.005	mg/L			
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	<0.3	mg(C)/L			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L			0.1
Nitrates (en NO3)	0.5	mg/L	50.0		
Nitrites (en NO2)	<0.05	mg/L	0.5		
Phosphore total (exprimé en mg(P2O5)/L)	<0.05	mg(P2O5)/L			
PARAMETRES INVALIDES					
Chloroméquat chlorure (utiliser CLMQ)	<0.02	µg/L	0		
PARAMETRES LIÉS A LA RADIOACTIVITE					
Activité alpha globale en Ba/L	<0.03	Ba/L			
Activité bêta attribuable au K40	<0.006	Ba/L			
Activité bêta globale en Ba/L	<0.06	Ba/L			
Activité bêta glob. résiduelle Ba/L	<0.06	Ba/L			
Activité Tritium (3H)	<7.6	Ba/L			100.0
Dose indicative	<0.1	mSv/a			0.1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	102	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/(100mL)			0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)	0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Acétachlore	<0.005	µg/L	0.1		
Alachlore	<0.005	µg/L	0.1		
Benalaxyl-M	<0.01	µg/L	0.1		
Boscalid	<0.020	µg/L	0.1		
Cvazofamide	<0.020	µg/L	0.1		
Cymoxanil	<0.100	µg/L	0.1		
Dichloramide	<0.050	µg/L	0.1		
Diméthénamide	<0.010	µg/L	0.1		
ESA acetachlore	<0.010	µg/L	0.1		
ESA alachlore	<0.010	µg/L	0.1		
ESA metazachlore	<0.100	µg/L	0.1		
ESA metolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Fenhexamid	<0.050	µg/L	0.1		
Isoxaben	<0.010	µg/L	0.1		
Métazachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Métolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Napropamide	<0.010	µg/L	0.1		
Orvzalin	<0.100	µg/L	0.1		
OXA acetachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA alachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA metazachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA metolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Penoxsulam	<0.010	µg/L	0.1		
Propachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Propyzamide	<0.050	µg/L	0.1		
Pvnoxsulame	<0.010	µg/L	0.1		
Tébutam	<0.050	µg/L	0.1		
Tolylfluanide	<0.01	µg/L	0.1		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2,4,5-T	<0.010	µg/L	0.1		
2,4-D	<0.010	µg/L	0.1		
2,4-MCPA	<0.010	µg/L	0.1		
Clodinafop-propargyl	<0.010	µg/L	0.1		
Dichloroprop	<0.010	µg/L	0.1		
Dichloroprop-P	<0.01	µg/L	0.1		
Diclofop méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Fénoxaprop-éthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Fluazifop butyl	<0.010	µg/L	0.1		
Mécoprop	<0.010	µg/L	0.1		
Mécoprop-o	<0.010	µg/L	0.1		
Triclopyr	<0.020	µg/L	0.1		
PESTICIDES CARBAMATES					
Asulame	<0.100	µg/L	0.1		
Benthiavalicarbe-isopropyl	<0.010	µg/L	0.1		

Carbaryl	<0.010	µg/L	0.1
Carbendazime	<0.010	µg/L	0.1
Carbétamide	<0.010	µg/L	0.1
Carbofuran	<0.010	µg/L	0.1
Chlorantrifène	<0.005	µg/L	0.1
Fenoxycarbe	<0.050	µg/L	0.1
Hydroxycarbofuran-3	<0.01	µg/L	0.1
Iprovalicarb	<0.050	µg/L	0.1
Méthiocarb	<0.010	µg/L	0.1
Méthomyl	<0.050	µg/L	0.1
Molinate	<0.010	µg/L	0.1
Propoxur	<0.010	µg/L	0.1
Prosulfocarbe	<0.010	µg/L	0.1
Pyrimicarbe	<0.010	µg/L	0.1
Thiophanate méthyl	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES DIVERS			
2,6-Dichlorobenzamide	<0.01	µg/L	0.1
Acétamifid	<0.010	µg/L	0.1
Aclanifen	<0.005	µg/L	0.1
AMPA	<0.020	µg/L	0.1
Anthraquinone (pesticide)	<0.05	µg/L	0.1
Benfluraline	<0.005	µg/L	0.1
Benoxacor	<0.005	µg/L	0.1
Bentazone	<0.010	µg/L	0.1
Bifenox	<0.050	µg/L	0.1
Bromocil	<0.01	µg/L	0.1
Bromadiolone	<0.050	µg/L	0.1
Butraline	<0.010	µg/L	0.1
Caaptane	<0.005	µg/L	0.1
Carfentrazone éthyle	<0.050	µg/L	0.1
Chloridazone	<0.010	µg/L	0.1
Chlorothalonil	<0.01	µg/L	0.1
Clethodime	<0.010	µg/L	0.1
Cimazone	<0.010	µg/L	0.1
Clopyralid	<0.100	µg/L	0.1
Cloquintocet-méthyl	<0.010	µg/L	0.1
Clothianidine	<0.010	µg/L	0.1
Cycloxydime	<0.020	µg/L	0.1
Cyprosulfamide	<0.010	µg/L	0.1
Desmethylnorflurazon	<0.010	µg/L	0.1
Dichlobénil	<0.01	µg/L	0.1
Dicofol	<0.005	µg/L	0.1
Diflufenicanil	<0.02	µg/L	0.1
Diméthomorphe	<0.010	µg/L	0.1
Dinocap	<0.01	µg/L	0.1
Diquat	<0.020	µg/L	0.1
Dodine	<0.010	µg/L	0.1
Ethofumésate	<0.005	µg/L	0.1
Famoxadone	<0.005	µg/L	0.1
Fénamidone	<0.01	µg/L	0.1
Fenpropidin	<0.010	µg/L	0.1
Fenpropimorphe	<0.050	µg/L	0.1
Fipronil	<0.010	µg/L	0.1
Fonicamide	<0.100	µg/L	0.1
Flumioxazine	<0.050	µg/L	0.1
Fluazinonazole	<0.020	µg/L	0.1
Flurochloridone	<0.005	µg/L	0.1
Fluroxypir	<0.100	µg/L	0.1
Fluroxypir-méthyl	<0.100	µg/L	0.1
Flurtamone	<0.010	µg/L	0.1
Folpet	<0.005	µg/L	0.1
Fosetyl-aluminium	<0.02	µg/L	0.1
Glufosinate	<0.02	µg/L	0.1
Glyphosate	<0.020	µg/L	0.1
Imazamox	<0.010	µg/L	0.1
Imidaclopride	<0.010	µg/L	0.1
Iprodione	<0.005	µg/L	0.1
Isoxaflutole	<0.100	µg/L	0.1
Lenacil	<0.010	µg/L	0.1
Mepiquat	<0.02	µg/L	0.1
Métalaxyl	<0.010	µg/L	0.1
Métaldéhyde	<0.050	µg/L	0.1
Norflurazon	<0.005	µg/L	0.1
Oxadixyl	<0.010	µg/L	0.1
Oxyfluorfen	<0.005	µg/L	0.1
Paraquat	<0.020	µg/L	0.1
Pendiméthaline	<0.005	µg/L	0.1
Prochloraz	<0.010	µg/L	0.1
Procyfidone	<0.005	µg/L	0.1
Pymétrozine	<0.010	µg/L	0.1
Pyrifénox	<0.005	µg/L	0.1
Pyriméthanol	<0.010	µg/L	0.1
Pyriproxyfen	<0.020	µg/L	0.1
Quimerac	<0.010	µg/L	0.1

Quinoxifen	<0.005	µg/L	0.1
Roténone	<0.010	µg/L	0.1
Spiroxamine	<0.050	µg/L	0.1
Tébufénozide	<0.010	µg/L	0.1
Tétraconazole	<0.005	µg/L	0.1
Thiaclopride	<0.010	µg/L	0.1
Thiamethoxam	<0.010	µg/L	0.1
Total des pesticides analysés	<0.01	µg/L	0.5
Trifluraline	<0.005	µg/L	0.1
Vinchlorzoline	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS			
Bromoxynil	<0.030	µg/L	0.1
Bromoxynil octanoate	<0.050	µg/L	0.1
Dicamba	<0.100	µg/L	0.1
Imazéthabenz-méthyl	<0.010	µg/L	0.1
Ioxynil	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES ORGANOCHLORES			
Aldrine	<0.005	µg/L	0.0
Chlordane alpha	<0.005	µg/L	0.1
Chlordane bêta	<0.005	µg/L	0.1
DDD-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDD-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDE-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDE-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDT-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDT-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
Dieldrine	<0.005	µg/L	0.0
Diméthachlore	<0.01	µg/L	0.1
Endosulfan alpha	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan bêta	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan sulfate	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan total	<0.005	µg/L	0.1
Endrine	<0.005	µg/L	0.1
HCH alpha	<0.005	µg/L	0.1
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0.005	µg/L	0.1
HCH bêta	<0.005	µg/L	0.1
HCH delta	<0.005	µg/L	0.1
HCH gamma (lindane)	<0.005	µg/L	0.1
Heptachlore	<0.005	µg/L	0.0
Heptachlore époxyde	<0.005	µg/L	0.0
Hexachlorobenzène	<0.005	µg/L	0.1
Isodrine	<0.005	µg/L	0.1
Oxadiazon	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES			
Cadusafos	<0.010	µg/L	0.1
Chlorfenvinphos	<0.010	µg/L	0.1
Chlorméphas	<0.005	µg/L	0.1
Chlorpyrifos éthyl	<0.005	µg/L	0.1
Chlorpyrifos méthyl	<0.005	µg/L	0.1
Diazinon	<0.005	µg/L	0.1
Dichlorvos	<0.01	µg/L	0.1
Diméthoate	<0.010	µg/L	0.1
Ethioprophos	<0.010	µg/L	0.1
Fenitrothion	<0.005	µg/L	0.1
Fenthion	<0.050	µg/L	0.1
Malathion	<0.005	µg/L	0.1
Méthidathion	<0.005	µg/L	0.1
Oxydéméton méthyl	<0.010	µg/L	0.1
Parathion éthyl	<0.005	µg/L	0.1
Parathion méthyl	<0.005	µg/L	0.1
Phoxime	<0.030	µg/L	0.1
Propargite	<0.100	µg/L	0.1
Quinalphos	<0.005	µg/L	0.1
Téméphas	<0.005	µg/L	0.1
Terbuphos	<0.005	µg/L	0.1
Trichlorfon	<0.010	µg/L	0.1
Vamidathion	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES PYRETHRINOIDES			
Alphaméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Bifenthrine	<0.005	µg/L	0.1
Cyfluthrine	<0.005	µg/L	0.1
Cyperméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Deltaméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Fenpropathrine	<0.010	µg/L	0.1
Lambda Cyhalothrine	<0.005	µg/L	0.1
Piperonil butoxide	<0.010	µg/L	0.1
Tefluthrine	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES STROBILURINES			
Azoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Fluoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Kresoxim-méthyle	<0.050	µg/L	0.1
Picoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Pyraclostrobine	<0.010	µg/L	0.1

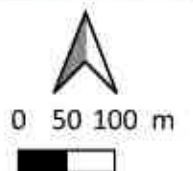
Trifloxystrobin	<0.005	µg/L	0.1		
PESTICIDES SULFONYLUREES					
Amidosulfuron	<0.020	µg/L	0.1		
Flazasulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Mésosulfuron-méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Metsulfuron méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Nicosulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Rimsulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Sulfosulfuron	<0.020	µg/L	0.1		
Thifensulfuron méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Tribenuron-méthyle	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthrine	<0.005	µg/L	0.1		
Atrazine	<0.005	µg/L	0.1		
Cyanazine	<0.01	µg/L	0.1		
Flufenacet	<0.010	µg/L	0.1		
Hexazinone	<0.010	µg/L	0.1		
Métamitron	<0.010	µg/L	0.1		
Métribuzine	<0.010	µg/L	0.1		
Prométhrine	<0.005	µg/L	0.1		
Propazine	<0.005	µg/L	0.1		
Sébutylazine	<0.005	µg/L	0.1		
Simazine	<0.005	µg/L	0.1		
Terbuméton	<0.01	µg/L	0.1		
Terbutylazin	<0.005	µg/L	0.1		
Terbutryne	<0.005	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRIAZOLES					
Aminotriazole	<0.020	µg/L	0.1		
Bifertanol	<0.010	µg/L	0.1		
Bromuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Cyproconazole	<0.050	µg/L	0.1		
Difénaconazole	<0.02	µg/L	0.1		
Époxuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Fenbuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Fludioxonil	<0.010	µg/L	0.1		
Flusilazol	<0.010	µg/L	0.1		
Hexaconazole	<0.030	µg/L	0.1		
Metconazol	<0.020	µg/L	0.1		
Myclobutanil	<0.030	µg/L	0.1		
Penconazole	<0.020	µg/L	0.1		
Propiconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Prothioconazole	<0.100	µg/L	0.1		
Tébuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Thiencarbazone-méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Triadiméfon	<0.01	µg/L	0.1		
Triadiménon	<0.01	µg/L	0.1		
Triazamate	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRICETONES					
Mésotrione	<0.010	µg/L	0.1		
Sulcotrione	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
I-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.010	µg/L	0.1		
I-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0.050	µg/L	0.1		
Chlortoluron	<0.010	µg/L	0.1		
Desméthylisoproturon	<0.01	µg/L	0.1		
Diuron	<0.010	µg/L	0.1		
Iodosulfuron-méthyl-sodium	<0.010	µg/L	0.1		
Isoproturon	<0.030	µg/L	0.1		
Linuron	<0.030	µg/L	0.1		
Métabenzthiazuron	<0.010	µg/L	0.1		
Métobromuron	<0.010	µg/L	0.1		
Métoxuron	<0.010	µg/L	0.1		
Monolinuron	<0.010	µg/L	0.1		

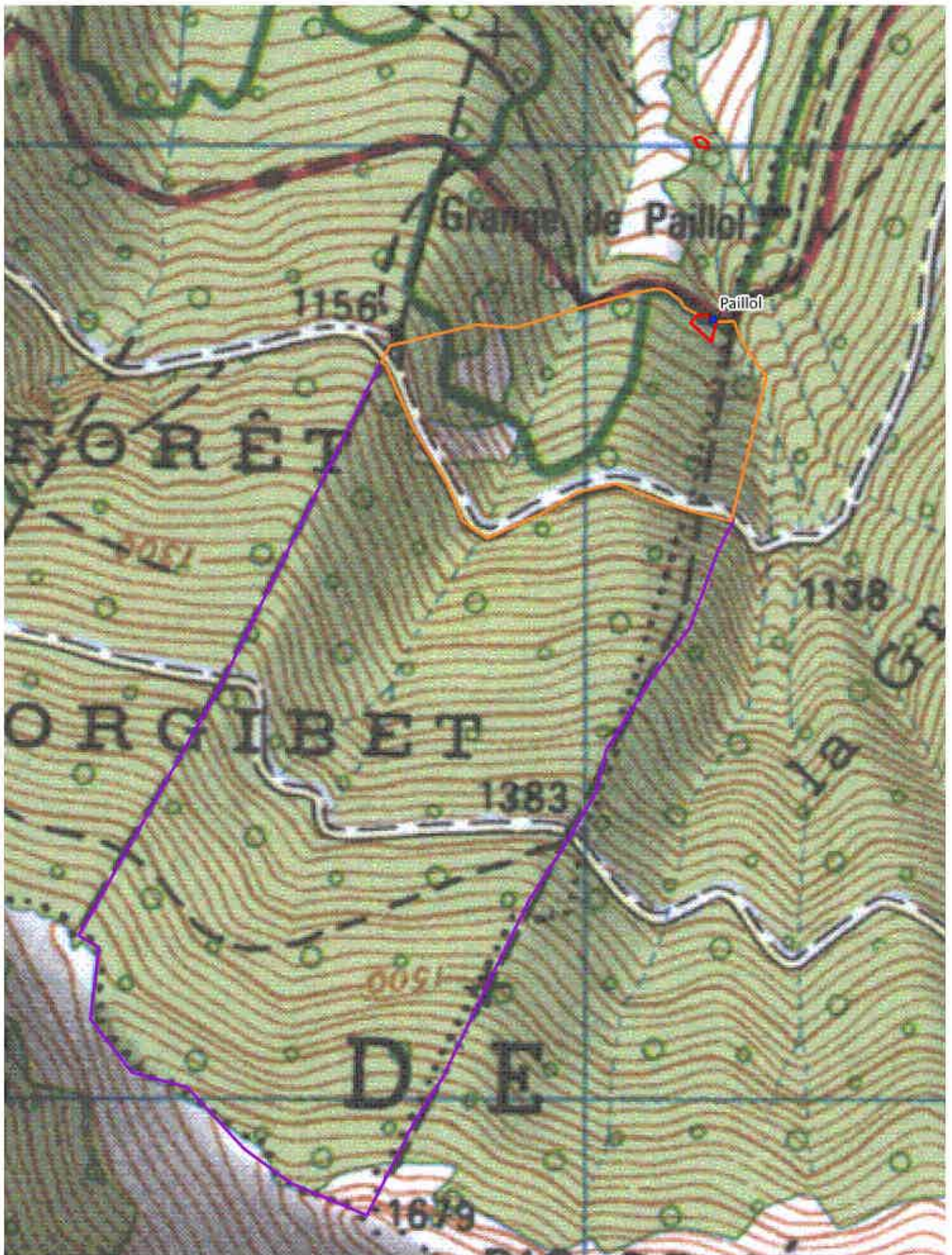
Annexe n°2b : Plans modificatifs des périmètres de protection réglementaire définis par l'hydrogéologue agréé en matière d'Hygiène Publique par le Ministère chargé de la Santé concernant les captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol » – M. David LABAT



Légende

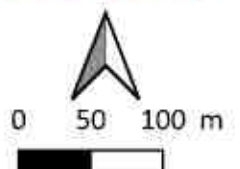
- Captage
- Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- Périmètre de Protection Immédiate (PPI)
- Périmètre de Protection Eloignée (PPE)





Légende

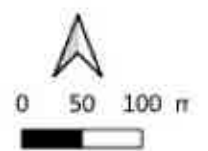
- Captage
- Périmètre de Protection Immédiate (PPI)
- Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- Périmètre de Protection Eloignée (PPE)

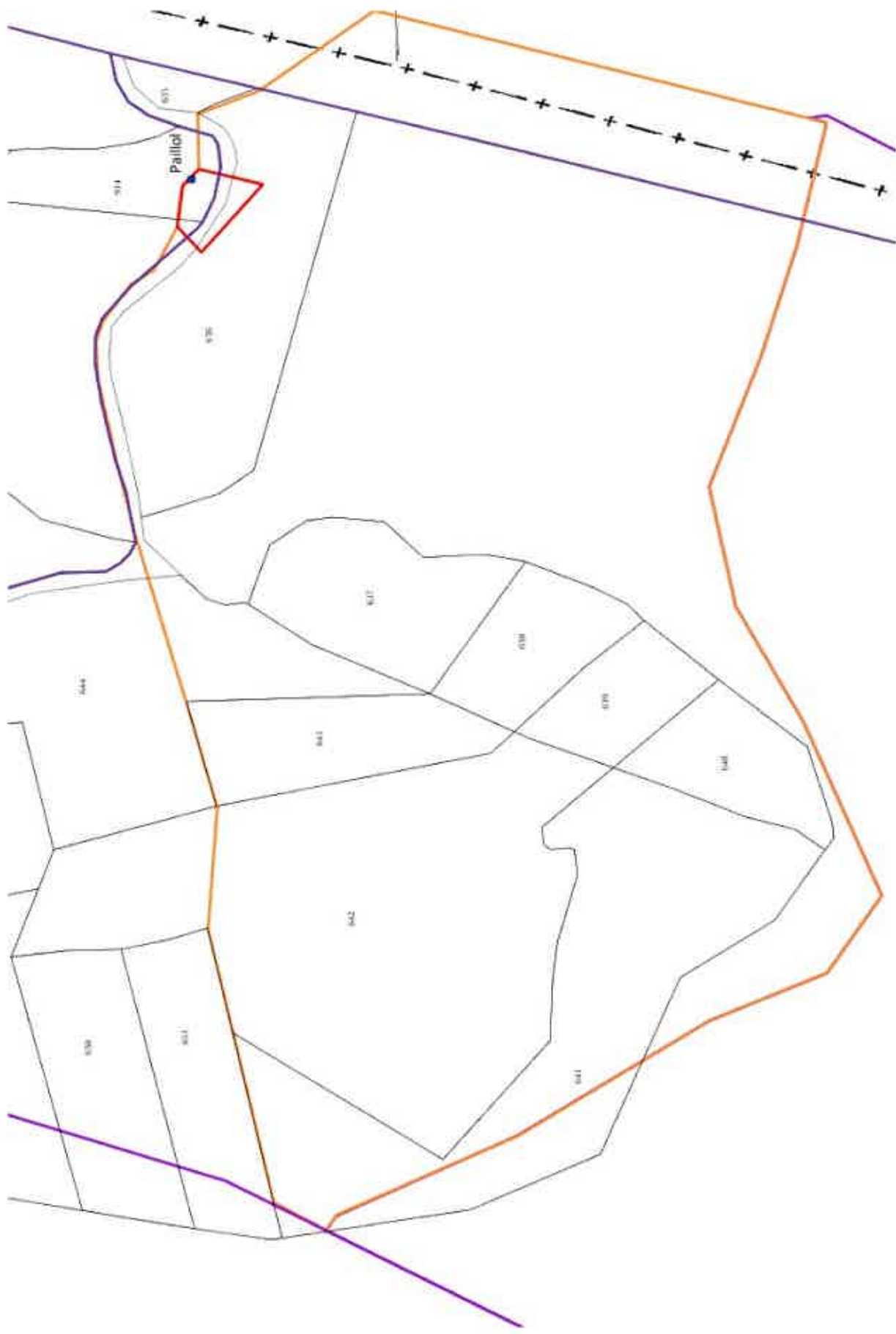




Légende

- Captage
- Périètre de Protection Immédiate (PPI)
- Périètre de Protection Rapprochée (PPR)
- Périètre de Protection Eloignée (PPE)





**Annexe n°3 : Avis de l'hydrogéologue agréé
en matière d'Hygiène Publique sur les
captages suivants : Le Maluc, La Croix du
Tailleur, Le Château, Nardiou, Iloun-Ruhau
– François BOURGES, Septembre 2006**



COMMUNE D'ORGIBET (09)

Avis de l'hydrogéologue agréé
en matière d'hygiène publique
sur les captages suivants :



Le Maluc,
La Croix du Tailleur,
Le Château,
Nardiou,
Iloun-Ruhau.

Fait à Saint-Girons

Par François BOURGES

Septembre 2006

SOMMAIRE

Cadre général de l'opération.	p. 3
Mission de terrain	p. 3
Captage de la source du Maluc,	p. 4-12
Captages de la Croix du Tailleur,	p. 13-21
Captage le Château,	p. 22-30
Captage de Nardiou,	p. 31-39
Captage de Iloun-Ruhau	p. 40-47
Annexe (<i>guide des bonnes pratiques sylvicoles</i>)	p. 48
Conclusions	p. 49

CADRE GÉNÉRAL

Je soussigné, François BOURGES, géologue, agissant en tant qu'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique dans le Département de l'Ariège, certifie avoir procédé, à la demande de Monsieur Charles Alozy (*Directeur des Services des Equipements collectifs au Conseil Général de l'Ariège*), à l'examen géologique concernant la protection sanitaire des captages communaux d'Orgibet : Le Maluc, la Croix du Tailleur, le Château, Nardiou, Iloun-Ruhau,

MISSIONS DE TERRAIN. Les missions ont été effectuées les 20 et 27 juin 2006 (Le Maluc, La Croix du Tailleur, le Château), 27 juin (Nardiou et Ilhou-Ruhau), accompagné de Monsieur Emmanuel Lecomte (Conseil Général de l'Ariège), de Monsieur Darouche (employé de la mairie d'Orgibet). Étaient également présents Monsieur Jean Roche Géologue et Mademoiselle Cécile Raffin étudiante en hydrogéologie.

Les sites de captage ont fait auparavant l'objet d'un relevé de géomètre, d'un bornage qui permettent de les situer précisément grâce à un report sur un fond topographique et sur le plan cadastral.

Après notre passage a eu lieu une visite du SMDEA qui a fait l'objet d'un rapport.

DOCUMENTATION

Documents utilisés ou consultés

- Planches de relevés de position des captages par le géomètre
- Plan cadastral des communes d'Orgibet, Galey, Saint-Jean-du-Castillonnais
- Rapport Conseil général de l'Ariège SATESE – SMDEA visite 2006 des captages d'Orgibet
- Rapport BRGM Service géologique National « *Projet de captage de deux sources pour le renforcement de l'alimentation en eau potable* » par J. Roche 21 nov.1984
- Les analyses d'eau pour chacun des captages (annexées).

CAPTAGE DE LA SOURCE DE NARDIOU

SITUATION : le captage se trouve à environ 2,5 km au Sud du village d'Orgibet dans le vallon des hameaux de Ruhau et la Mousquère.

Cordonnées en Lambert II étendu

X= 485,99

Y= 1768,59

Altitude 955 mètres

Le captage est situé au lieu dit Nardiou section B2 parcelle n° 910 du cadastre de la commune d'Orgibet.

DESCRIPTION DE LA ZONE DE CAPTAGE : Le captage est situé dans une zone assez reculée dans le fond d'un petit vallon à 2,5 mètres en rive gauche du ruisseau. L'accès se fait à pied. La pente du vallon est de 28%, le fond est relativement plat sur quelques mètres occupés par des alluvions du ruisseau, il est limité latéralement par des talus de quelques mètres où affleurent des schistes. Une clôture existe en périphérie du captage.

La zone est principalement constituée de bois, restent quelques clairières peu entretenues.

Le collecteur est un ouvrage en ciment à un seul compartiment qui reçoit deux venues : l'une est apparemment captée à l'arrière du collecteur, l'autre est un ajout d'un tuyau provenant d'une mouillère située à quelques mètres en amont du collecteur, au pied du talus de la rive gauche du vallon.

CARACTÉRISTIQUES DE LA VENUE D'EAU: Le débit n'est pas mesurable dans l'ouvrage. Emmanuel Leconte a estimé un débit de 0,55l/s pour ce captage dans le réservoir aval (visite du 9 février 2006). Les propriétés physico-chimiques de l'eau mesurées dans l'ouvrage sont :

- venue principale T° 10,3°C, conductivité 204 µs/cm, solides dissous totaux 102 ppm, pH 7,23.
- Venue secondaire mouillère pied de talus T° :9,7°C, conductivité 198 µs/cm, solides dissous totaux 99 ppm, pH 7,35.
- L'eau du ruisseau a également été mesurée pour comparaison T° 10,5°C, conductivité 196 µs/cm, solides dissous totaux 98 ppm, pH 7,71.

Les caractéristiques physico-chimiques ne permettent pas de distinguer l'eau du ruisseau de celle du captage. Les résultats de l'analyse d'eau fournie en annexe sont conformes (prélèvement du 27 septembre 2004) cependant on peut noter la valeur limite de la turbidité.

GÉOLOGIE DES TERRAINS ET CARACTÉRISATION DE LA ZONE AQUIFÈRE :

Dans la zone d'émergence, le substratum est constitué de schistes qui affleurent en place sur les talus du vallon en amont du captage. La zone d'émergence principale et l'aquifère qui l'alimente se trouvent dans le petit remplissage alluvial du fond de vallon.

L'eau captée à ce niveau ayant les mêmes caractéristiques physico-chimiques que celle du ruisseau, des relations directes sont probables. En remontant le vallon à moins de 200 mètres du captage, sous un chemin forestier, deux venues voisines émergent des schistes et constituent la tête du ruisseau (voir localisation sur la planche 6). La qualité physicochimique de cette eau est proche de celles mesurées précédemment.

La localisation des sources de l'amont est

N 42° 54' 33,6 ", E 000 56' 36,4"

Le code de l'aquifère est NPYSS.

HYGIÈNE PUBLIQUE : L'aquifère est vulnérable, de petite taille et associé à des écoulements de surface. La position dans une zone peu fréquentée permet cependant d'éviter l'essentiel des pollutions anthropiques.

MESURES DE PROTECTION SANITAIRE PRÉCONISÉES.

Il est nécessaire d'améliorer la protection du captage actuel. Il serait également envisageable de capter l'émergence en tête de ruisseau qui provient directement de la frange d'altération des schistes, sous réserve que cette ressource ne tarisse pas.

Concernant le captage actuel, les protections préconisées sont les suivantes.

Travaux sur le captage. L'ouvrage collecteur et le captage sont à refaire.

Nous recommandons ensuite la mise en œuvre des protections suivantes :

Un périmètre de protection immédiate (planche 6): il doit être clôturé correctement pour empêcher toute intrusion dans la zone la plus sensible incluant les parcelles 910 et 911 section B2 du cadastre de la commune d'Orgibet.

Faisant l'objet de détachements cadastraux, ce terrain devrait appartenir à la commune en pleine propriété. A l'intérieur de celui-ci, seules les activités en liaison directe avec l'exploitation du captage et sa protection sont autorisées ; elles incluent un entretien régulier.

Un périmètre de protection rapprochée (planche 6) qui étend vers l'amont la protection sur une distance moyenne de 200 mètres permet de restreindre l'activité dans le but de garantir la qualité de l'eau drainée dans cette zone.

Les bonnes pratiques sylvicoles doivent être appliquées (cf. document annexé).

Les interdictions concernent :

- la création de piste,
- la création de dépôt quel qu'en soit la nature,
- toute construction ou aménagement même provisoire,
- L'utilisation de produits phytosanitaires

Un périmètre de protection éloignée (planche 7). Ce périmètre inclut la zone d'alimentation déterminée ici d'après des limites topographiques. A l'intérieur de ce périmètre est recommandée la stricte application de la réglementation en vigueur concernant la protection des eaux, notamment lors de l'exploitation forestière.

Le traitement de l'eau. Il est recommandé de stériliser cette eau qui est probablement en relation avec des écoulements superficiels.

Vues du captage de Nardiou



Collecteur avec les deux venues



Captage et contexte naturel

Alimentation en eau de la commune d'Orgibet
 Captage de la source de Nardiou

Section B2 du cadastre de la Commune d'Orgibet, lieu dit: Nardiou.

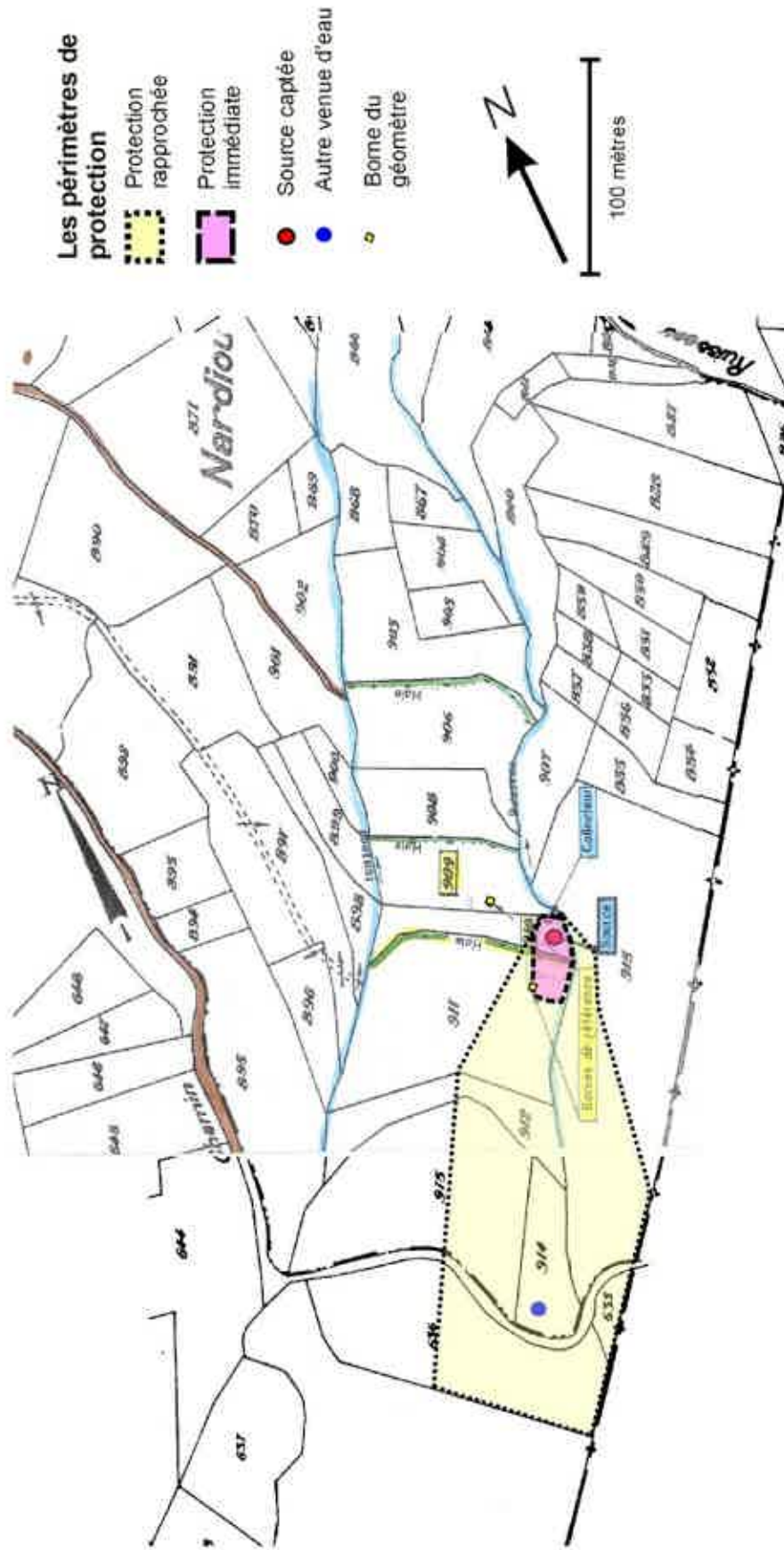
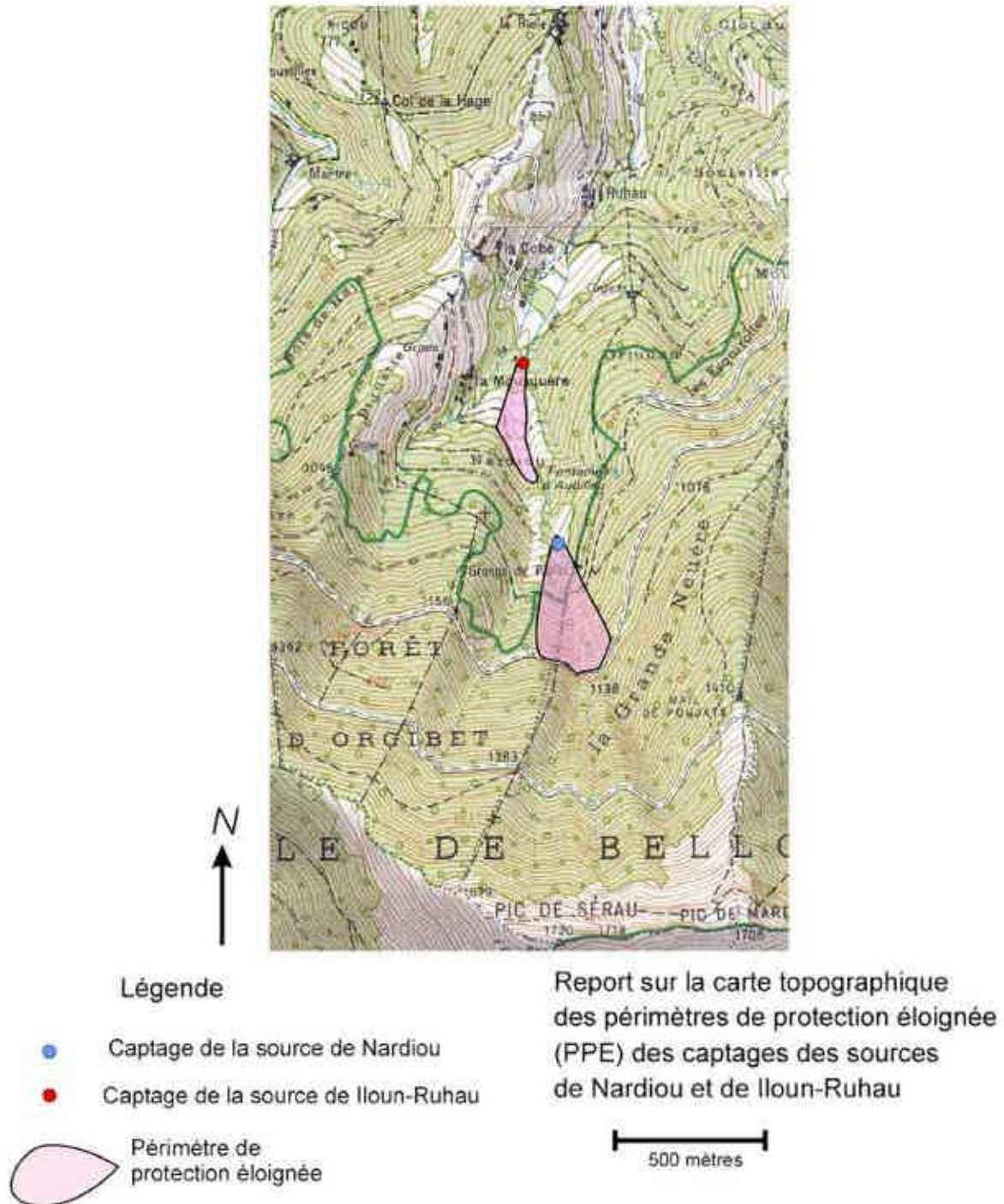


Planche 7

Captages des sources de Nardiou et Iloun-Ruhau



Extrait agrandi de la feuille topographique d'Aspet IGN Top 25, 1947 OT

Annexe analyses

Direction départementale
des affaires sanitaires et
sociales
santé-environnement



Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Foix, le 29 octobre 2004

MONSIEUR
CONSEIL GENERAL DE L'ARIEGE
Périmètres Protection
HOTEL DU DEPARTEMENT
09000 FOIX

18 OCT 2004

Unité de gestion:

COMMUNE ORGIBET

Installation: CAP 000493 LAMOUSQUERE SCE SUPERIEURE Prélevé le: lundi 27 septembre 2004 à 10h30
Point de surveillance: F 0000001634 EXHAURE LAMOUSQUERE/NARDIOU S par: DDASS - A.BUGE
Localisation exacte: intérieur captage Type visite: RP
Commune: ORGIBET Motif: CS

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	9.6 °C				25.00

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par: 0901 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'ARIEGE - C.A.M.P / Référence Labo F-04-19008
Type d'analyse: SRP+ Code SISE de l'analyse: 00043640 Code SISE PLV: 00042945

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Coloration	<5 mg/l Pt				15.00
Odeur (D.F.T.A.S., sinon n°1 cf comm.)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	1.00 NFU				2.00

CHLOROBENZENES

Dichlorobenzène-1,2	<2 µg/l				
Dichlorobenzène-1,3	<2 µg/l				
Dichlorobenzène-1,4	<2 µg/l				

COMP. ORG. VOLATILES ET SEMI-VOLAT

Benzène	<1 µg/l	1.00			
---------	---------	------	--	--	--

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILES

Dichloroéthane-1,1	<25 µg/l				
Dichloroéthane-1,2	<2.5 µg/l	3.00			
Dichloroéthylène-1,1	<5 µg/l				
Dichloroéthylène-1,2 trans	<10 µg/l				
Dichlorométhane	<10 µg/l				
Tétrachloroéthane-1,1,2,2	<10 µg/l				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<1 µg/l	10.00			
Tétrachlorure de carbone	<1 µg/l				
Trichloroéthane-1,1,1	<1 µg/l				
Trichloroéthane-1,1,2	<1 µg/l				
Trichloroéthylène	<1 µg/l	10.00			

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

Agents de surface (réag. bleu méth.)	52.00 µg/l				
Hydrocarbures (Indice CH2)	<45 µg/l				
Phénols (indice phénol C6H5OH)	<5 µg/l				

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Hydrogencarbonates	110 mg/l				
pH	8.1 unité pH			6.50	9.00

FER ET MANGANESE

Fer dissous	<5 µg/l				200.00
Manganèse total	36 µg/l				50.00

DDASS de l'Ariège BP76 09008 FOIX CEDEX Tél: 05-34-09-36-36 Fax: 05-61-02-08-15 ddus@sanse-environnement@sanse.gouv.fr
document à afficher dans les 2 jours ouvrés suivant la date de réception - ce document n'est reproductible que dans son intégralité

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU					
Benz(a)pyrène *	<0,002 µg/l		0,01		
METABOLITES DES TRIAZINES					
Atrazine-désopropyl	<0,080 µg/l		0,10		
Atrazine déséthyl	<0,020 µg/l		0,10		
Terbutylazin déséthyl	<0,020 µg/l		0,10		
MINERALISATION					
Calcium	33,37 mg/l				
Chlorures	1,3 mg/l				
Conductivité à 25°C	201,3 µS/cm			200,00	1100,00
Magnésium	4,13 mg/l				
Potassium	0,29 mg/l				
Silicates (en mg/L de SiO2)	5,20 mg/l				
Sodium	1,4 mg/l				200,00
Sulfates	8,3 mg/l				250,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Aluminium total µg/l	35,0 µg/l				200,00
Antimoine	<5 µg/l		5,00		
Arsenic	<5 µg/l		10,00		
Baryum	<0,005 mg/l		0,70		
Bore	<30 µg/l		1000,00		
Cadmium	<1 µg/l		5,00		
Chrome total	<5 µg/l		50,00		
Cuivre	<0,005 mg/l		2,00		1,00
Cyanures totaux	<20 µg/l CN		50,00		
Fluorures µg/L	<100 µg/l		1500,00		
Mercur	<0,5 µg/l		1,00		
Nickel	<5 µg/l		20,00		
Plomb	<5 µg/l		25,00		
Sélénium	<5 µg/l		10,00		
Zinc	<0,005 mg/l				
XYGENE ET MATIERES ORGANIQUES:					
Carbone organique total	<0,5 mg/l C				2,00
Hydrogène sulfuré (prés=1, abs=0)	0 qualit.				
PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/l				0,10
Nitrates (en NO3)	1,33 mg/l		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/l		0,50		
Phosphore total (en P2O5)	0,04 mg/l				
PARAMETRE LIES A LA RADIOACTIVITE					
Activité alpha totale en Bq/l	<0,05 Bq/L				
Activité bêta totale en Bq/l	<0,10 Bq/l				
Activité Tritium	<8 Bq/l				100,00
Dose totale indicative (radioact.)	<0,1 mSv/an				0,10
PARAMETRES INVALIDES					
Dichloro-1,3-propène cis ---	<1 µg/l				
Dichloro-1,3-propène trans (13DCPYT)	<1 µg/l				

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-66h	12 n/ml				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/ml				
Bact. et spores sulfite-rédu./100ml	0 n/100ml				0
Coliformes totaux /100ml-MS	0 n/100ml				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100ml		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100ml		0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Métazachlore	<0,040 µg/l		0,10		
Métolachlore	<0,010 µg/l		0,10		
PESTICIDES DIVERS					
Chlorothalonil	<0,040 µg/l		0,10		
Dichloropropane-1,2	<10 µg/l		0,10		
Total pesticides	<0,5 µg/l		0,50		
PESTICIDES ORGANOCHLORES					
Aldrine	<0,020 µg/l		0,03		
Chlordane alpha	<0,020 µg/l		0,10		
Chlordane bêta	<0,020 µg/l		0,10		
DDD-2,4'	<0,020 µg/l		0,10		
DDD-4,4'	<0,020 µg/l		0,10		
DDE-2,4'	<0,020 µg/l		0,30		
DDE-4,4'	<0,020 µg/l		0,10		
DDT-2,4'	<0,020 µg/l		0,10		
DDT-4,4'	<0,020 µg/l		0,10		
Dieldrine	<0,020 µg/l		0,03		
Endosulfan alpha	<0,020 µg/l		0,10		
Endosulfan bêta	<0,020 µg/l		0,10		
Endosulfan sulfate	<0,020 µg/l		0,10		
Endrine	<0,020 µg/l		0,10		
HCH alpha	<0,020 µg/l		0,10		
HCH bêta	<0,020 µg/l		0,10		
HCH delta	<0,020 µg/l		0,10		
HCH gamma (lindane)	<0,020 µg/l		0,10		
Heptachlore	<0,020 µg/l		0,03		
Heptachlore époxyde	<0,020 µg/l		0,03		
Hexachlorobenzène	<0,020 µg/l		0,10		
Drychlordane	<0,020 µg/l		0,10		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES					
Chlorpyrifos méthyl	<0,020 µg/l		0,10		
Diazinon	<0,020 µg/l		0,10		
Malathion	<0,020 µg/l		0,10		
Méthidathion	<0,020 µg/l		0,10		
Parathion éthyl	<0,020 µg/l		0,10		
Parathion méthyl	<0,020 µg/l		0,10		
Pyrimiphos méthyl	<0,020 µg/l		0,10		
Terbufos	<0,020 µg/l		0,10		
Triazophos	<0,020 µg/l		0,10		

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthryne	<0,020 µg/l		0,10		
Atrazine	<0,020 µg/l		0,10		
Cyhalazine	<0,020 µg/l		0,10		
Hexazinone	<0,010 µg/l		0,10		
Simazine	<0,020 µg/l		0,10		
Terbuméton	<0,020 µg/l		0,10		
Terbutylazin	<0,020 µg/l		0,10		
PESTICIDES URÉES SUBSTITUÉES					
Chlortoluron	<0,010 µg/l		0,10		
Diuron	<0,010 µg/l		0,10		
Isoproturon	<0,010 µg/l		0,10		
Linuron	<0,010 µg/l		0,10		
Métabenzthiazuron	<0,010 µg/l		0,10		
Mécbromuron	<0,010 µg/l		0,10		
Mécauron	<0,010 µg/l		0,10		
Monolinuron	<0,010 µg/l		0,10		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION					
Bromoforme E	<1 µg/l		150,00		
Chlorodibromométhane E	<1 µg/l		150,00		
Chloroforme E	<1 µg/l		150,00		
Dichloromonobromométhane E	<1 µg/l		150,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00042945)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le technicien sanitaire

Alain BUGE

CAPTAGE DE LA SOURCE D'ILOUN-RUHAU

SITUATION : le captage se trouve à environ 2 km au Sud du village d'Orgibet dans le vallon des hameaux de Ruhau et la Mousquière.

Cordonnées : Lambert II étendu

X= 485,88

Y= 1769,15

Altitude 820 mètres

Le captage est dans un vallon sur la parcelle 853 de la section B2 du plan cadastral de la commune d'Orgibet, au lieu-dit Nardiou.

DESCRIPTION DE LA ZONE DE CAPTAGE : Le captage est un ouvrage en ciment au raz du sol fermé par une plaque en ciment. Il est situé au niveau d'une limite de coupe rase de résineux dans un vallon où coule un ruisseau. Deux venues sont captées : la première est quasiment dans l'axe de l'écoulement principal, la seconde est amenée par un tuyau depuis une émergence localisée dans le bois encore sur pied près d'un second ruisseau. La pente vers l'amont du collecteur est de 20%. Sur le versant Ouest, les branches des arbres coupés sont restées sur place.

CARACTÉRISTIQUES DES VENUES D'EAU: Les deux arrivées d'eau ont les caractéristiques suivantes :

Venue locale : 0,26l/s, T° 10,1°C, pH 6,92, conductivité 265 µs/cm, solides dissous totaux 134ppm.

Venue captée près du ruisseau : 0,5 l/s, T° 10,3°C, pH 6,97, conductivité 253 µs/cm, solides dissous totaux 126ppm.

Le débit de la venue locale est signalé comme stable alors que la deuxième venue baisserait fortement en étiage (la mesure réalisée le 9 février 2006 par Emmanuel Leconte sur le réservoir aval était de 1,45 l/s pour les deux venues).

L'eau est bicarbonatée calcique, elle présente une pollution bactériologique (voir analyses annexées).

GÉOLOGIE DES TERRAINS ET CARACTÉRISATION DE LA ZONE AQUIFÈRE :

L'amont de la zone d'émergence est caractérisé par la présence d'un remplissage d'alluvions localement de type torrentiel (blocs affleurant) situés entre les deux talwegs. Ce corps d'alluvions constitue un aquifère alimenté dans son amont soit par les écoulements superficiels soit par des sources. Les émergences captées se trouvent dans la partie aval de ce corps. Un écoulement permanent emprunte l'axe du petit talweg où se trouve le captage. En tête de ce ruisseau, une source alimente l'écoulement superficiel au point N42° 54' 52,4" et E000 56' 31,2"

Le code de l'aquifère est NPYSS.

HYGIÈNE PUBLIQUE : L'ouvrage de collecte est mal conçu et mal positionné. La périphérie de l'ouvrage ainsi que la zone de captage la plus proche sont très

vulnérables de part leur position en partie basse et la présence d'écoulements superficiels provoque des zones de stagnation. La zone de captage de la deuxième venue est également sujette à des problèmes de contamination par des eaux superficielles.

MESURES DE PROTECTION SANITAIRE PRÉCONISÉES.

Travaux sur le captage. Il est nécessaire de revoir les captages et le collecteur. Il faut s'assurer que la venue captée près du collecteur est bien distincte des arrivées superficielles. Dans le cas où le recaptage poserait problème il pourrait être envisagé de vérifier si la source qui se trouve en tête de ruisseau ne pourrait pas être captée car elle présenterait de meilleures garanties concernant la protection sanitaire.

Sur le captage actuel, nous recommandons ensuite la mise en œuvre des protections suivantes :

Un périmètre de protection immédiate (planche 8) : il doit être clôturé pour empêcher toute intrusion dans la zone la plus sensible incluant un secteur des parcelles 852 et 853 (B2). Faisant l'objet de détachements cadastraux, ce terrain devrait appartenir à la commune en pleine propriété. A l'intérieur de celui-ci, seules les activités en liaison directe avec l'exploitation du captage sont autorisées; elles incluent un entretien régulier.

Un périmètre de protection rapprochée (planche 8) qui étend vers l'amont la protection permet de restreindre l'activité dans le but de garantir la qualité de l'eau drainée dans cette zone.

Les bonnes pratiques sylvicoles doivent être appliquées (cf. document annexé) notamment l'interdiction de coupe rase de résineux comme cela a été fait sur le flan du vallon en limite du captage.

Les interdictions concernent :

- Les pratiques d'élevage intensives.
- la création de piste,
- la création de dépôt quel qu'en soit la nature,
- L'utilisation de produits phytosanitaires,
- toute construction ou aménagement même provisoire.

Un périmètre de protection éloignée (planche 7). Ce périmètre inclut la zone d'alimentation déterminée ici d'après des limites topographiques. A l'intérieur de ce périmètre est recommandée la stricte application de la réglementation en vigueur concernant la protection des eaux, notamment lors de l'exploitation forestière.

Le traitement de l'eau. Il est recommandé en raison des risques évidents de contamination par de l'eau superficielle et de la non conformité de l'analyse.

VUES DU CAPTAGE D'ILOUN-RUHAU



Vue en direction de l'amont



Vue en direction de l'aval, l'ouvrage de collecte est indiqué par la flèche



Deuxième venue captée

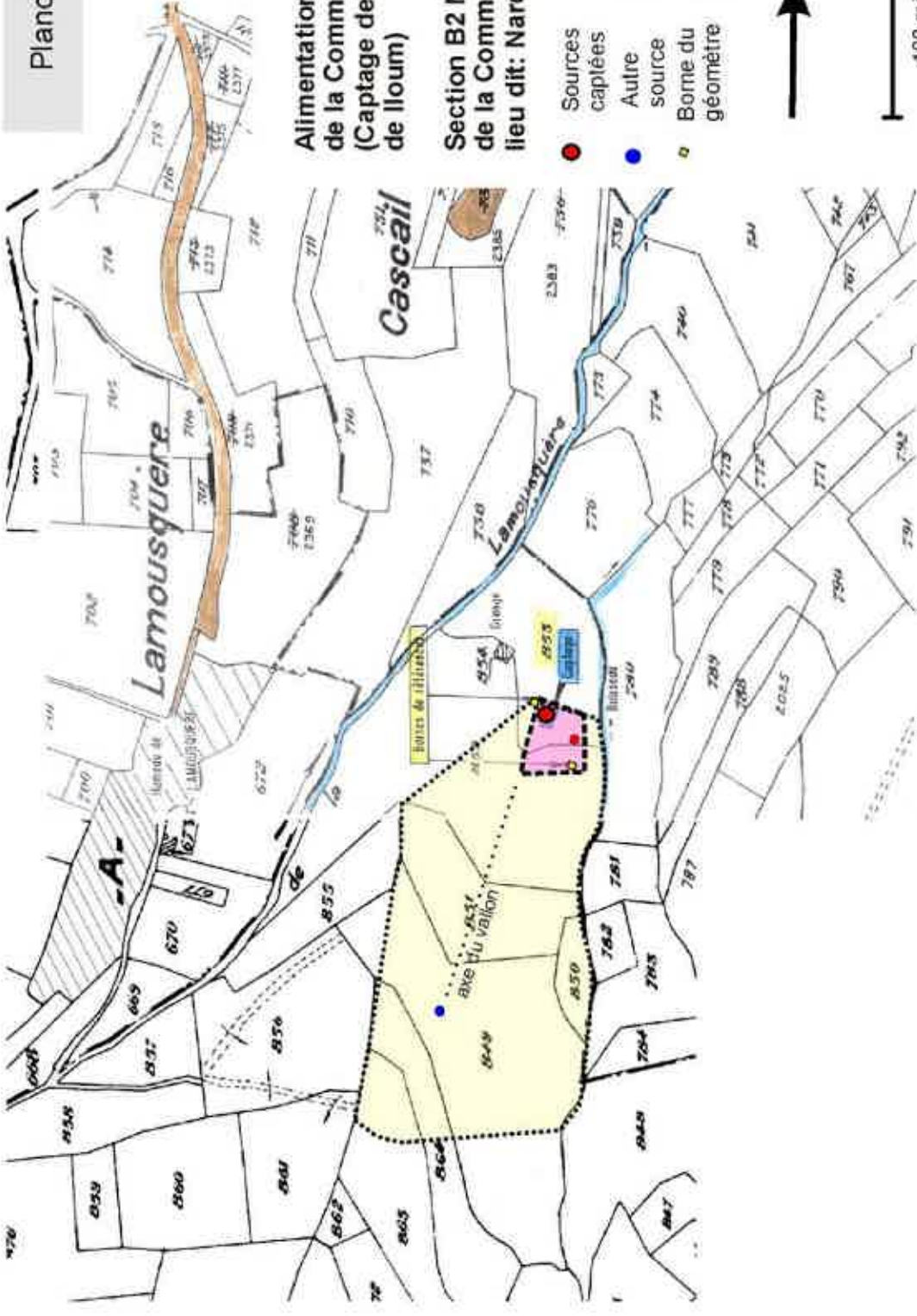


Ouvrage collecteur

Vue de l'amont de la plantation de sapins dans l'axe du talweg



Planche 8



Alimentation en eau
de la Commune d'Orgibet
(Captage de la source
de Iloum)

Section B2 N° 853 du cadastre
de la Commune d'Orgibet,
lieu dit: Nardiou

- Les périmètres de protection
- Sources captées
 - Autre source
 - Borne du géomètre
 - Protection rapprochée
 - Protection immédiate



Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Foix, le 4 novembre 2004

MONSIEUR
CONSEIL GENERAL DE L'ARIEGE
Périmètres Protection
HOTEL DU DEPARTEMENT
09000 FOIX

Unité de gestion:

COMMUNE ORGIBET

Installation CAP 000494 ILOUNRUHAU Prélevé le : lundi 27 septembre 2004 à 09h00
Point de surveillance P 000001635 EXHAURE ILOUNRUHAU \$ par : DDASS : A.BLUZE
Localisation exacte ouvrage captage Type visite : RP
Commune ORGIBET Motif : CS

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	11,8 °C				25,00
Analyse laboratoire					
Analyse effectuée par : 0901 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'ARIEGE - C.A.M.P / Référence Labo F-04-1W/99					
Type d'analyse : SRP+ Code SISE de l'analyse : 000436-F1 Code SISE PLY : 00042946					
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Coloration	<5 mg/l Pt				15,00
Odeur (0=tr à s., sinon=1 cf comm.)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,45 NFU				2,00
CHLOROENZÉNES					
Dichlorobenzène-1,2	<2 µg/l				
Dichlorobenzène-1,3	<2 µg/l				
Dichlorobenzène-1,4	<2 µg/l				
COMP. ORG. VOLATILES ET SEMI-VOLAT					
Benzène	<1 µg/l		1,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILES					
Dichloroéthane-1,1	<25 µg/l				
Dichloroéthane-1,2	<2,5 µg/l		3,00		
Dichloroéthylène-1,1	<5 µg/l				
Dichloroéthylène-1,2 trans	<10 µg/l				
Dichlorométhane	<10 µg/l				
Tétrachloroéthane-1,1,2,2	<10 µg/l				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<1 µg/l		10,00		
Tétrachlorure de carbone	<1 µg/l				
Trichloroéthane-1,1,1	<1 µg/l				
Trichloroéthane-1,1,2	<1 µg/l				
Trichloroéthylène	<1 µg/l		10,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Agents de surface (réag. bleu méth.)	<50 µg/l				
Hydrocarbures (Indice CH2)	<45 µg/l				
Phénols (indice phénol C6H5OH)	<5 µg/l				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Hydrogénocarbonates	151 mg/l				
pH	8,0 unité pH			6,50	9,00
FER ET MANGANESE					
Fer dissous	<5 µg/l				200,00
Manganèse total	<5 µg/l				50,00

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU					
Benzo(a)pyrène *	<0,002 µg/l		0,01		
METABOLITES DES TRIAZINES					
Atrazine-désopropyl	<0,080 µg/l		0,10		
Atrazine déséthyl	<0,020 µg/l		0,10		
Terbuthylazin déséthyl	<0,020 µg/l		0,10		
MINERALISATION					
Calcium	43,76 mg/l				
Chlorures	1,3 mg/l				250,00
Conductivité à 25°C	267,7 µS/cm			200,00	1100,00
Magnésium	6,66 mg/l				
Potassium	0,12 mg/l				
Silicates (en mg/L de SiO2)	5,92 mg/l				
Sodium	1,5 mg/l				200,00
Sulfates	10,3 mg/l				250,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICRO POLLUANTS M.					
Aluminium total µg/l	<10 µg/l				200,00
Antimoine	<5 µg/l		5,00		
Arsenic	<5 µg/l		10,00		
Baryum	<0,005 mg/l		0,70		
Bore	<30 µg/l		1000,00		
Cadmium	<1 µg/l		5,00		
Chrome total	<5 µg/l		50,00		
Cuivre	<0,005 mg/l		2,00		1,00
Cyanures totaux	<20 µg/l CN		50,00		
Fluorures µg/L	<100 µg/l		1500,00		
Mercur	<0,5 µg/l		1,00		
Nickel	<5 µg/l		20,00		
Plomb	<5 µg/l		25,00		
Sélénium	<5 µg/l		10,00		
Zinc	<0,005 mg/l				
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	<0,5 mg/l C				2,00
Hydrogène sulfuré (prés=1 abs=0)	0 qualif.				
PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,02 mg/l				0,10
Nitrates (en NO3)	0,76 mg/l		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/l		0,50		
Phosphore total (en P2O5)	<0,04 mg/l				
PARAMETRE LIES A LA RADIOACTIVITE					
Activité alpha totale en Bq/l	<0,04 Bq/l				
Activité bêta totale en Bq/l	<0,10 Bq/l				
Activité Tritium	<6 Bq/l				100,00
Dose totale indicative (radioact.)	<0,1 mSv/an				0,10
PARAMETRES INVALIDES					
Dichloro-1,3-propène cis	<1 µg/l				
Dichloro-1,3-propène trans (13DCPYT)	<1 µg/l				

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	119 n/ml				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	6 n/ml				
Bact. et spores sulfite-rédu./100ml	2 n/100ml				0
Coliformes totaux /100ml-MS	1 n/100ml				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100ml		0		
Escherichia coli /100ml -MF	1 n/100ml		0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Métazachlore	<0,040 µg/l		0,10		
Métholachlore	<0,010 µg/l		0,10		
PESTICIDES DIVERS					
Chlorothalonil	<0,040 µg/l		0,10		
Dichloropropane-1,2	<10 µg/l		0,10		
Total pesticides	<0,5 µg/l		0,50		
PESTICIDES ORGANOCHLORES					
Aldrine	<0,020 µg/l		0,03		
Chlordane alpha	<0,020 µg/l		0,10		
Chlordane bêta	<0,020 µg/l		0,10		
DDD-2,4'	<0,020 µg/l		0,10		
DDD-4,4'	<0,020 µg/l		0,10		
DDE-2,4'	<0,020 µg/l		0,10		
DDE-4,4'	<0,020 µg/l		0,10		
DDT-2,4'	<0,020 µg/l		0,10		
DDT-4,4'	<0,020 µg/l		0,10		
Dieldrine	<0,020 µg/l		0,03		
Endosulfan alpha	<0,020 µg/l		0,10		
Endosulfan bêta	<0,020 µg/l		0,10		
Endosulfan sulfate	<0,020 µg/l		0,10		
Endrine	<0,020 µg/l		0,10		
HCH alpha	<0,020 µg/l		0,10		
HCH bêta	<0,020 µg/l		0,10		
HCH delta	<0,020 µg/l		0,10		
HCH gamma (lindane)	<0,020 µg/l		0,10		
Heptachlore	<0,020 µg/l		0,03		
Heptachlore époxide	<0,020 µg/l		0,03		
Hexachlorobenzène	<0,020 µg/l		0,10		
Oxychlordane	<0,020 µg/l		0,10		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES					
Chlorpyrifos méthyl	<0,020 µg/l		0,10		
Diazinon	<0,020 µg/l		0,10		
Malathion	<0,020 µg/l		0,10		
Methidathion	<0,020 µg/l		0,10		
Parathion éthyl	<0,020 µg/l		0,10		
Parathion méthyl	<0,020 µg/l		0,10		
Pyrimiphos méthyl	<0,020 µg/l		0,10		
Terbufos	<0,020 µg/l		0,10		
Triazophos	<0,020 µg/l		0,10		

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthryne	<0,020 µg/l		0,10		
Atrazine	<0,020 µg/l		0,10		
Cyanazine	<0,020 µg/l		0,10		
Hexazinone	<0,010 µg/l		0,10		
Simazine	<0,020 µg/l		0,10		
Terbuméton	<0,020 µg/l		0,10		
Terbutylazin	<0,020 µg/l		0,10		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
Chlorotoluron	<0,010 µg/l		0,10		
Diuron	<0,010 µg/l		0,10		
Isoproturon	<0,010 µg/l		0,10		
Linuron	<0,010 µg/l		0,10		
Métabenzthiazuron	<0,010 µg/l		0,10		
Métribromuron	<0,010 µg/l		0,10		
Mésouron	<0,010 µg/l		0,10		
Monolinuron	<0,010 µg/l		0,10		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION					
Bromofome E	<1 µg/l		150,00		
Chlorobromométhane E	<1 µg/l		150,00		
Chlorofome E	<1 µg/l		150,00		
Dichloromonobromométhane E	<1 µg/l		150,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00042946)

Les limites de qualité sont dépassées dans des proportions nécessitant des mesures de restriction de consommation de l'eau pour les personnes fragiles: immunodéprimés, personnes âgées, nourrissons, femmes enceintes, ... Nous vous rappelons la nécessité de prendre des dispositions pour avertir la population et remédier à ce problème.

Le technicien sanitaire

Alain BUGE

Annexe

Guide des bonnes pratiques sylvicoles à l'intérieur des périmètres de protection immédiate et rapprochée:

Périmètre de protection immédiate

Lors des travaux de création du Périmètre de Protection Immédiate ou des travaux d'entretien périodique, le guide de bonnes pratiques sylvicoles suivant doit être respecté.

Modalités des coupes de bois:

Il y a lieu de veiller à ce que les coupes de bois ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol.

Par exemple, une coupe rase de taillis vigoureux est possible. Une coupe d'arbres mûrs ou sénescents, pour éviter leur renversement (chablis) et la pénétration d'eaux boueuses dans le sol est souhaitable.

Intrants :

L'emploi de pesticides destinés à contrôler la végétation ou à lutter contre un ravageur forestier est interdite.

L'usage de moteur à explosion (débranchante, tronçonneuse) impose les précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile : remplissage des réservoirs et stockage des produits hors du périmètre de protection immédiate, en aval de celui-ci et dans des bacs de rétention de volume suffisant.

Utilisation d'engins mécaniques :

L'évacuation des bois ne peut s'effectuer avec des engins mécaniques.

Compte tenu de la taille restreinte de ces périmètres, l'évacuation des bois est effectuée manuellement, sans recourir à la traction animale.

Périmètre de protection rapprochée :

Dans ce périmètre, la récolte du bois et la mise en valeur de la forêt ne doivent pas provoquer, même indirectement, une modification significative de la circulation et de la nature des écoulements superficiels, susceptibles de polluer les émergences de la source.

Par conséquent, lors des travaux d'exploitation de la forêt, le guide de bonnes pratiques sylvicoles suivant doit être respecté.

Modalités des coupes de bois:

Dans tous les cas, il y a lieu de veiller à ce que les récoltes ne s'accompagnent jamais de dessouchage et ne compromettent pas la pérennité du couvert végétal au sol.

Toute coupe rase de résineux est interdite.

Intrants :

L'emploi de pesticides destinés à contrôler la végétation ou à lutter contre un ravageur forestier est interdit.

L'usage de moteur à explosion (débranchante, tronçonneuse) impose les précautions les plus strictes quant aux risques de déperdition de carburants ou d'huile : remplissage des réservoirs et stockage des produits hors du périmètre de protection rapprochée ou dans des bacs de rétention de volume suffisant.

Utilisation d'engins mécaniques :

La récolte des bois peut être réalisée à l'aide d'engins mécaniques à la condition expresse que leur passage dans le périmètre de protection rapprochée ne s'accompagne pas de perturbations de sol (orniérage, terrassements) susceptibles de modifier la circulation des eaux.

CONCLUSIONS

J'émet un avis favorable au captage des sources de Maluc, Le château, Nardiou, pour la consommation domestique de la commune d'Orgibet, sous réserve de l'application des recommandations suivantes concernant la protection des ressources en eau :

- Instauration des protections immédiates rapprochées et éloignées.
- réalisation d'ouvrages de captage de bonne qualité.
- Entretien régulier et nettoyage des ouvrages.

Concernant le captage de Iloun-Ruhau, l'avis favorable est strictement conditionné à un recaptage complet des émergences garantissant que des eaux superficielles ne viennent pas polluer la ressource. Une attention particulière sera portée à l'exploitation forestière en cours sur ce secteur.

Concernant le captage de la Croix du Tailleur, l'avis favorable est strictement conditionné à la possibilité de réaliser des travaux permettant la neutralisation des pollutions provenant de la piste forestière et l'instauration des protections réglementaires.

Fait à Saint-Girons le 20 septembre 2006

Eurgeol. François BOURGES

**Annexe n°4 : Fiche de la masse d'eau
souterraine FRFG049 « Terrains plissés du
BV Garonne secteur hydro 00 »**



Masse d'eau souterraine : 5049 EU Code **FRFG049**

Nouveau code national (Sandre va1.1) : **FG049**

Terrains plissés du BV Garonne secteur hydro 00

Eco-Region
Plaines occidentales
District
L'Adour, la Garonne, la Dordogne,
la Charente et les cours d'eau

Caractéristiques principales

Type **Intensément plissé**

Écoulement **Libre**

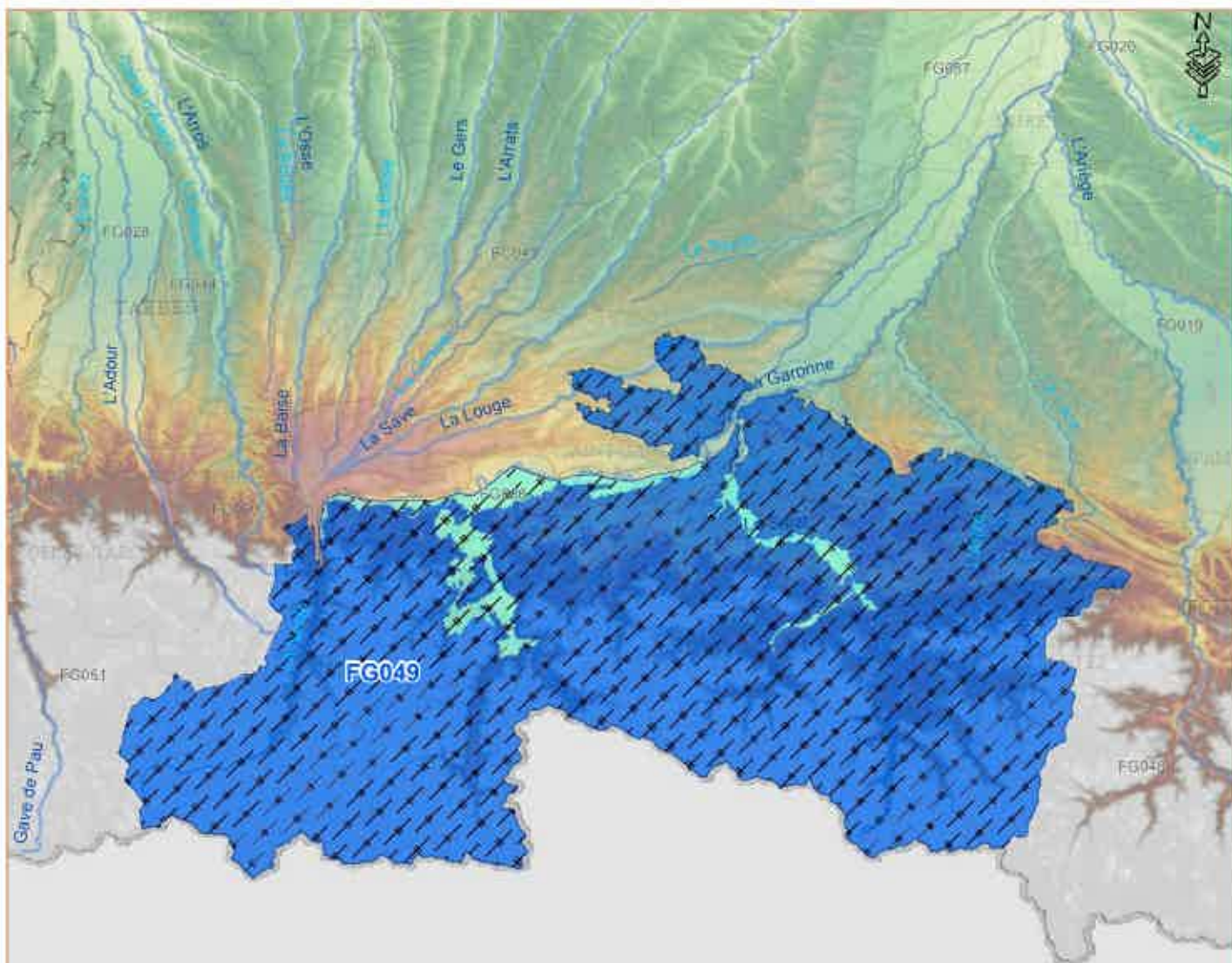
Niveaux de recouvrement ordres %

1 **96.11%**
2 **3.89%**

Caractéristiques secondaires

Surface en km²

	Y	affleurante	sous couverture	totale
Karstique	Y			
Intrusion saline	N			
Entités disjointes	Y	3891	158	4049
Trans-bassin	N	Trans-frontière		N

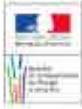


Typos de masse d'eau	Niveaux de superposition
Alluvial	1
Dominante sédimentaire	2
Édific volcanique	3
Imperméable localement agitée	4
Intensément plissé	5
Solée	6
	7
	8
	9
	10

0 20 40 60
kilomètres

Commentaires
568a, 568c, 568f, 568g, 568j, 620l, 620m partiels - transdistrict : calcaires du Massif de l'Aneto Bassin de l'Ebre

Annexe n°5 : Fiches des ZNIEFF concernées par les captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol »



Sud de la vallée de la Bellongue (Identifiant national : 730012080)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z2PZ0412)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Brousseau Cécile (Association des naturalistes de l'Ariège - Espaces naturels d'Ariège), - 730012080, Sud de la vallée de la Bellongue. - INPN, SPN-MNHN Paris, 22P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730012080.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Brousseau Cécile (Association des naturalistes de l'Ariège - Espaces naturels d'Ariège)

Centroïde calculé : 487184°-1770923°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 27/11/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 27/11/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	22
9. SOURCES	22

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Haute-Garonne
- Département : Ariège
- Commune : Melles (INSEE : 31337)
- Commune : Orgibet (INSEE : 09219)
- Commune : Salsein (INSEE : 09279)
- Commune : Antras (INSEE : 09011)
- Commune : Argein (INSEE : 09014)
- Commune : Bonac-Irazein (INSEE : 09059)
- Commune : Augirein (INSEE : 09027)
- Commune : Boutx (INSEE : 31085)
- Commune : Saint-Lary (INSEE : 09267)
- Commune : Aucazein (INSEE : 09025)
- Commune : Portet-d'Aspet (INSEE : 31431)
- Commune : Uchentein (INSEE : 09317)
- Commune : Bordes-sur-Lez (INSEE : 09062)
- Commune : Audressein (INSEE : 09026)
- Commune : Illartein (INSEE : 09141)
- Commune : Balacet (INSEE : 09034)

1.2 Superficie

6155,51 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 960

Maximale (mètre): 2126

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF de la vallée de la Bellongue s'étend sur 6 170ha à l'extrême ouest du département de l'Ariège. Comprise entre 550 et 2 200 m d'altitude (étages collinéen à subalpin), elle correspond à une partie de la haute chaîne des Pyrénées avec des paysages de haute montagne grandiose. Située dans la zone axiale de la chaîne pyrénéenne, la ZNIEFF repose sur un socle géologique primaire métamorphique et cristallin. La géologie complexe de la zone fait que les structures géologiques s'interpénètrent d'une façon telle que l'on passe sans transition nette de terrains calcaires à des terrains sur roches acides. Le climat est de type montagnard atlantique avec des précipitations assez élevées. Les vallées assez humides sont occupées par les villages et une agriculture extensive de montagne qui développe un paysage bocager alliant linéaires arborés et granges dans une identité paysagère marquée. La forêt (hêtraie, hêtraie-sapinière) occupe une large place à l'étage montagnard. Dans la partie la plus occidentale, vers le pic de la Calabasse (point culminant de la ZNIEFF), au-delà de la limite de la forêt, les landes, landines et pelouses subalpines et alpines dominent le paysage. Un milieu souterrain intéressant se développe dans les parties calcaires. La vallée de la Bellongue est un bassin collecteur important pour la rivière la Bouigane.

La ZNIEFF occupant les étages de végétation collinéen à subalpin, de nombreux milieux d'un grand intérêt sont présents. Nous pouvons mentionner plus particulièrement un complexe de micro-habitats tourbeux et humides : bas-marais, tourbières de transition, tourbières à *Narthecium*, radeaux à Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et Potentille des marais (*Potentilla palustris*) et boisements humides. Outre leur intérêt en tant qu'habitats d'espèces, ces milieux jouent un rôle important d'un point de vue fonctionnel : atténuation des effets de crues par stockage d'eau, ralentissement des ruissellements de surface. Ces types d'habitats se rencontrent particulièrement au niveau des tourbières de Ruech, mais aussi de façon disséminée sur l'ensemble de la ZNIEFF au niveau des ruisseaux, sources, etc.

La flore de milieux humides et tourbeux est particulièrement intéressante avec entre autres le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), protégé au niveau national, le Trèfle d'eau ou encore la Grasette alpine (*Pinguicula alpina*). 8 espèces de sphaignes sont également connues aux tourbières de Ruech. Les milieux rocheux (falaises, éboulis, affleurements) sont eux aussi très riches avec des espèces spécialisées comme des saxifrages (*Saxifraga media*, *Saxifraga pentadactylis*, *Saxifraga rotundifolia*...). Le Géranium cendré (*Geranium cinereum*) et l'Orchis parfumé (*Orchis coriophora* subsp. *fragrans*), des espèces protégées au niveau national, sont présents sur la zone. Il existe également une diversité mycologique intéressante avec 21 espèces de champignons déterminantes connues à ce jour. D'un point de vue faunistique, les intérêts concernent différents groupes. Pour les mammifères, on notera la présence du Desman des Pyrénées dans les différents cours d'eau de la zone. Cette espèce endémique est inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore ». En ce qui concerne les oiseaux, la zone est importante pour les galliformes de montagne. Le Grand Tétrás (*Tetrao urogallus*), la Perdrix grise de montagne (*Perdix perdix hispanicus*) et le Lagopède alpin (*Lagopus mutus*) sont nicheurs sur la zone, et font partie de la directive « Oiseaux ». L'entomofaune est également concernée avec la présence de papillons patrimoniaux des pelouses d'altitude comme la sous-espèce pyrénéenne de l'Apollon (*Parnassius apollo pyrenaica*). Des cortèges diversifiés de coléoptères sont aussi connus, que ce soit des saproxyliques ou des cavemicoles.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Urbanisation discontinuée, agglomération

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Montagne

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Ecologique
- Oiseaux
- Mammifères
- Insectes
- Floristique

Fonctionnels

- Auto-épuration des eaux
- Expansion naturelle des crues
- Ralentissement du ruissellement
- Soutien naturel d'étiage
- Fonctions de protection du milieu physique
- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
- Zone particulière d'alimentation
- Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires

- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF de la vallée de la Bellongue correspond au bassin collecteur en rive droite de la Bouigane. Pour une large part, les limites correspondent aux lignes de crêtes qui séparent ce bassin collecteur de la vallée du Biros au sud, et de la vallée de la Garonne à l'ouest et au nord-ouest. À l'est, les contours suivent le cours du Lez en excluant les zones les plus anthropisées. Enfin, au delà la limite nord, à savoir en bas de versant, les enjeux naturels identifiés se raréfient ; cette zone est intégrée à la ZNIEFF de type 2 « Massifs de Melles [...] ».

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pollutions et nuisances	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pratiques liées aux loisirs	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Lichens - Oiseaux - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Bryophytes - Reptiles - Lépidoptères - Coléoptères 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères - Ascomycètes - Basidiomycètes 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	62 <i>Falaises continentales et rochers exposés</i>			1	
	61.3 <i>Eboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles</i>			1	
	61.1 <i>Eboulis siliceux alpins et nordiques</i>			1	
	54.59 <i>Radeaux à Menyanthes trifoliata et Potentilla palustris</i>		Informateur : ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian		1995 - 1995
	54 <i>Bas-marais, tourbières de transition et sources</i>				
	51.141 <i>Tourbières à Narthecium</i>		Informateur : ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), Maugé Christian		1995 - 2005
	51.1 <i>Tourbières hautes à peu près naturelles</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	63 <i>Neiges et glaces éternelles</i>			1	
	36.3 <i>Pelouses acidiphiles alpines et subalpines</i>			5	
	51 <i>Tourbières hautes</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	43 <i>Forêts mixtes</i>			15	
	42 <i>Forêts de conifères</i>			10	
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>			45	
	38.3 <i>Prairies de fauche de montagne</i>			12	
	31.2 <i>Landes sèches</i>			2	
	53 <i>Végétation de ceinture des bords des eaux</i>				
	52 <i>Tourbières de couverture</i>				
	24 <i>Eaux courantes</i>				
	31.4 <i>Landes alpines et boréales</i>			5	
	36.4 <i>Pelouses calcicoles alpines et subalpines</i>			1	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurent, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> , <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc)		10	10	2005 - 2005
	444427	<i>Calotriton asper</i> (Al. Dugès, 1852)	<i>Calotriton des Pyrénées</i> , <i>Euproctes des Pyrénées</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ECODIV (Muratet Jean)		1	1	2002 - 2002
	44371	<i>Albatrellus pes-caprae</i> (Pers. : Fr.) Pouzar	<i>Polypore pied-de-chèvre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	29336	<i>Aureoboletus gentilis</i> (Quélet) Pouzar	<i>Bolet cramoisi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
Basidiomycètes	29465	<i>Boletus regius</i> Krombholz	<i>Cèpe royal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
	40854	<i>Clavaria vermicularis</i> Swartz : Fr.	<i>Clavaire vermicelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	34160	<i>Cortinarius bulliardii</i> (Pers. : Fr.) Fr.	<i>Cortinaire de Bulliard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1993 - 1993
	38170	<i>Cystoderma granulatum</i> (Batsch : Fr.) Fayod		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
	38190	<i>Cystoderma terrei</i> (Berkeley & Br.) Harmaja		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1991
	464375	<i>Lepista panaeolus</i> (Fr.) P. Karsten	<i>Argouane</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
464285	<i>Macrotrophia juncea</i> (Alb. & Schw. : Fr.) Berthier		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
37809	<i>Psathyrella sarcocephala</i> (Fr. : Fr.) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
41052	<i>Ramaria gracilis</i> (Pers. : Fr.) Quélet	<i>Clavaire anisée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
41093	<i>Ramaria sanguinea</i> (Pers.) Quélet		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
36950	<i>Volvariella surrecta</i> (Knapp) Singer	<i>Volvaire parasite</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
6728	<i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehrh.) Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Moyen			2001 - 2001
6740	<i>Sphagnum denticulatum</i> Brd.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2001 - 2001
6746	<i>Sphagnum falax</i> (H. Klinggr.) H. Klinggr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Moyen			2001 - 2001
6751	<i>Sphagnum girgensohnii</i> Russow		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Moyen			2001 - 2001
6774	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2001 - 2001
6780	<i>Sphagnum quinquefarum</i> (Braithw.) Warnst.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Moyen			2001 - 2001

Bryophytes

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	6784	<i>Sphagnum rubellum</i> Wilson		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Moyen			2001 - 2001
	6795	<i>Sphagnum tonnellum</i> (Brid.) Pers. ex Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2001 - 2001
	200336	<i>Aesalus scarabaeoides</i> (Panzer, 1795)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	416788	<i>Ampedus aetnops</i> sensu Dejoz, 1962 non (Lacordaire, 1835)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	416791	<i>Ampedus elongatulus</i> (Fabricius, 1787)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	240354	<i>Ampedus nigerrimus</i> (Lacordaire in Boisduval & Lacordaire, 1835)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
Coléoptères	240360	<i>Ampedus rufipennis</i> (Stephens, 1830)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	458947	<i>Aphaenops bouilloni</i> Colffait, 1955		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1995 - 2002
	8750	<i>Aphaenops bucephalus</i> (Dieck, 1869)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1983 - 2003
	458009	<i>Aphaenops siberiae</i> Fourés, 1954		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1954 - 2003
	458023	<i>Aphaenops vandelii</i> Fourés, 1954		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1954 - 2003

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
416807	<i>Aredolpona scutellata</i>	Lepture écussonné	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
244614	<i>Bolitophagus reticulatus (Linnaeus, 1767)</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
11487	<i>Cardiophorus gramineus (Scopoli, 1763)</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
11520	<i>Denticollis rubens Piller & Mitterpacher, 1783</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		1	3	1995 - 2000
240433	<i>Dicenthorus undulatus (De Geer, 1774)</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
416814	<i>Dirhegus emyl</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
11402	<i>Eucremator capucina Ahrens, 1812</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
222763	<i>Geotrechus trophonius (Abeille de Perrin, 1872)</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	1	1891 - 1891
222723	<i>Hydraphanops vandeii Colfait, 1969</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1969 - 2003
234862	<i>Hylis olexai (Palm, 1955)</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
224052	<i>Ischnomera caerulea (Linnaeus, 1758)</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
234678	<i>Opilo molis (Linnaeus, 1758)</i>	Claire porte-croix	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
8282	<i>Platycerus caraboides (Linnaeus, 1758)</i>	Chevrette bleue	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	234610	<i>Platythirus resinosus</i> (Scopoli, 1763)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	234609	<i>Platysomus albinus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	7870	<i>Potosia fieberi</i> (Kraatz, 1880)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	12200	<i>Phonus coriarius</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	12354	<i>Ropalopus ferroatus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		1	1	1995 - 2000
	11426	<i>Seletosomus bipustulatus</i> (Linnaeus, 1767)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	10512	<i>Sinodendron cylindricum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Sinodendre cylindrique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	223791	<i>Speonomus carerei</i> Fourés, 1954		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1891 - 2002
	223803	<i>Speonimus opisthoxenus</i> Gers & Dupuis, 1988		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	2002 - 2002
	240500	<i>Stenogostus rufus</i> (De Geer, 1774)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	244663	<i>Tenebrio opacus</i> Duftschmid, 1812		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	12062	<i>Tetratoma fungorum</i> Fabricius, 1790		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	235421	<i>Thymalus limbatus</i> (Fabricius, 1787)	<i>Fausse-casside des champignons</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
11858	<i>Tilius elongatus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
223137	<i>Trichoforus holosericeus</i> (Rossi, 1790)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
234605	<i>Tropideres albrosstris</i> (Schaller, 1783)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
234865	<i>Xylophilus corticalis</i> (Paykull, 1800)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
240816	<i>Nitocrella gracilis</i> Chappuis, 1955		Reproduction indéterminée	Informateur : ATEK		1	1	2003 - 2003
237170	<i>Ortoniscus violaceus</i> Dalens, Roussel & Fournier, 1996		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1996 - 1996
252487	<i>Speocyclops racovitzai</i> Iqenensis Chappuis & Kiefer, 1952		Reproduction indéterminée	Informateur : ATEK		1	1	2003 - 2003
53918	<i>Boloria pales</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Nacré subalpin</i> (Le), <i>Pales</i> (Le), <i>Nacré alpin</i> (Le), <i>Pales</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Radigue François)		4	4	1996 - 1996
432542	<i>Colias phicomone oberthueri</i> (Esper, 1780)	<i>Cantide</i> (Le), <i>Soufflé des montagnes</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Radigue François)		2	2	1996 - 1996
219804	<i>Erebia sthenyo</i> Graslin, 1850	<i>Moiré andoran</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Radigue François)		2	2	1996 - 1996
53312	<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	<i>Miroir</i> (Le), <i>Stélope</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc)		1	1	2006 - 2006
53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	<i>Bacchante</i> (La), <i>Dejanire</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000

Crustacés

Lépidoptères

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	54085	<i>Maculinea alion</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Azuré du Serpolet (L.), Azuré d'Anion (L.), Argus à bandes brunes (L.), Anon (L.), Argus Anion (L.)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Régis François), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		1	2	1996 - 2006
	416803	<i>Parnassius apollo pyrenaica</i> Harcourt-Bath, 1896		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Régis François), Maugé Christian		1	2	1994 - 1996
	60243	<i>Galemys pyrenaica</i> (E. Geoffroy, 1811)	<i>Desman des Pyrénées, Rat-trompette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	1	1986 - 2000
Mammifères	61128	<i>Rupicapra pyrenaica</i> Bonaparte, 1845	<i>Isard</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert, Rombaut Cyril)		1	1	2003 - 2003
Mollusques	198831	<i>Abida pyrenaearia</i> (Michaud, 1831)	<i>Maillet des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005
	336326	<i>Pyrenaearia carascalopsis</i> (Fagot, 1884)	<i>Hélice du Val d'Aran</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005
	2957	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i> Hartert, 1921	<i>Lagopède des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDC 09 (Marty Evelyn), Nature Comminges (Castaing Guillaume), Nature Midi-Pyrénées (Castaing Guillaume), OGM		1	2	2000 - 2006
Oiseaux	2992	<i>Perdix perdix hispaniensis</i> Reichenow, 1892		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDC 09 (Marty Evelyn), Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert), OGM		1	6	1998 - 2005
	82824	<i>Anthemis carpatica</i> Waldst. & Kit. ex Willd., 1803	<i>Anthemis des Carpathes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
Phanérogames	83260	<i>Aquilegia pyrenaica</i> DC., 1815	<i>Ancoille des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), Maugé Christian	Fort	1	10	1990 - 2006

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
131554	<i>Arabis nova</i> subsp. <i>nova</i> Vill., 1779	Arabette nouvelle, Arabette à oreillettes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
84229	<i>Asarina procumbens</i> Mill., 1768	Muflier asaret, Petit Asaret	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française), Mauge Christian	Fort			2006 - 2008
87699	<i>Campanula preactoria</i> Timb.- Lagr., 1873	Campanule à chapelot	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CNBPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
132527	<i>Campanula speciosa</i> subsp. <i>speciosa</i> Pour., 1788	Campanule à belles fleurs, Campanule des Corbières	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauge Christian				2006 - 2006
88653	<i>Carex macrostyioides</i> Lapeyr., 1813	Laiche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2005 - 2005
88753	<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laiche paniculée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CNBPMP (Bergès Christophe, Laigneau Française), MHN Toulouse (Presseq Boris)	Faible			2007 - 2008
88802	<i>Carex pulicaris</i> L., 1753	Laiche puce, Carex pucier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)	Fort			2008 - 2008
88840	<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	Laiche à bec, Laiche en ampoules	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)				2008 - 2008
89284	<i>Carum verticillatum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Carum verticillé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoit), Mauge Christian				1995 - 1995
92282	<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Muguet, Clochette des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Comminges (Erijalbal Marc)				2006 - 2006
94653	<i>Dethawia splendens</i> (Lapeyr.) Kerguelén, 1993	Œillet semblable à un Arméris, Demawie à feuilles fines	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauge Christian				2006 - 2006

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
133817	<i>Dianthus barbatus</i> subsp. <i>barbatus</i> L., 1753	Oeillet barbu, Oeillet de Girardin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), Mauge Christian	Moyen	1	10	1995 - 2006
95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Rosolis à feuilles rondes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoit, Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Française), Mauge Christian		101	1000	1995 - 2008
97265	<i>Erysimum seipkæ</i> Polatschek, 1979	Vélar des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)	Fort			2008 - 2008
98485	<i>Festuca pyrenaica</i> Reuf., 1861	Féluque des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
99870	<i>Gentiana brachyphylla</i> Vill., 1779	Gentiane à feuilles courtes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
135056	<i>Geranium cinereum</i> subsp. <i>cinereum</i> Cav., 1787	Géranium à feuilles cendrées, Géranium cendré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)	Fort	1	10	1994 - 2007
103553	<i>Impatiens noli-tangere</i> L., 1753	Balsamine des bois, Impatiète ne-me-touchez-pas, Impatiète N'y-touchez-pas	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Prud'homme François), MHN Toulouse (Presseq Boris), ONF (Savoie Jean-Marie)				1991 - 2008
108345	<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	Trèfle d'eau, Ményanthe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Française)		11	100	2005 - 2008
108739	<i>Molopospermum peloponnesiacum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Moloposperme du Péloponnèse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
111234	<i>Oreochloa elegans</i> (Sennen) A.W.Hill, 1933	Sesuvée élégante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauge Christian				2006 - 2006

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
113609	<i>Pinguicula alpina</i> L., 1753	Grassette des Alpes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)			1	10	2005 - 2005
115619	<i>Potentilla pyrenaica</i> Remond ex DC., 1805	Potentille des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)					2007 - 2007
139512	<i>Pulsatilla alpina</i> subsp. <i>alpina</i> (L.) Delarbre, 1800	Anémone blanche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)			1	10	2005 - 2005
117446	<i>Réseda glauca</i> L., 1753	Réseda glauque	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNMPMP (Bergès Christophe), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)			1	10	2005 - 2007
140427	<i>Sagina saginoides</i> subsp. <i>pyrenaica</i> (Rouy) Font Quer, 1949	Sagine des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)					2007 - 2007
120977	<i>Saxifraga aretibides</i> Lapeyr., 1801	Saxifrage de Burzer	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian					2006 - 2006
121110	<i>Saxifraga media</i> Gouan, 1773	Saxifrage moyen, Saxifrage intermédiaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian					2006 - 2006
140677	<i>Saxifraga pentadactylis</i> subsp. <i>pentadactylis</i> Lapeyr., 1801	Saxifrage pentadactyle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian					2006 - 2006
140929	<i>Sempervivum tectorum</i> subsp. <i>tectorum</i> L., 1753	Grande joubarbe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)			11	100	2005 - 2005

7.2 Espèces autres

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation	
Ascomycètes	48691	<i>Monilia esculenta</i> (L. ex Fr.) Pers.	<i>Monille ronde,</i> <i>Monille grise</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990	
	215944	<i>Friesia troglodythia</i> Cassagnau, 1958		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1958 - 1958	
	Autres	216254	<i>Pseudosinella</i> <i>subtridectima</i> Gism & de Gama, 1970		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1970 - 1970
		216266	<i>Pseudosinella virei</i> Absolon, 1901		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1970 - 1970
		44363	<i>Albatrellus cristatus</i> (Pers. : Fr.) Kollaba & Pouzar	<i>Polypore craquelé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
		40883	<i>Clavariadelphus</i> <i>psittacius</i> (L. Fr.) Donk	<i>Clavaire en pilon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1991
	Basidiomycètes	35475	<i>Cortinarius</i> <i>purpurascens</i> Fr.	<i>Cortinaire pourpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
		29528	<i>Gyroporus</i> <i>castaneus</i> (Bull.) Fr.) Quélet	<i>Bolet châtain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
		30280	<i>Hygrocybe</i> <i>psittacina</i> (J.C. Sch. : Fr.) Kummer	<i>Hygrophore</i> <i>perroquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
		30140	<i>Hygrocybe tristis</i> (Pers. ? Pers.) F.H. Møller		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
38898		<i>Pluteus salicinus</i> (Pers. : Fr.) Kummer	<i>Plutée du saule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990	
41009		<i>Ramaria botrytis</i> (Pers. : Fr.) Ricken	<i>Clavaire choux-fleur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991	

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
39761	<i>Russula foetens</i> (Pers. : Fr.) Pers.	<i>Russule fétide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1991
29678	<i>Strobilomyces floccopus</i> (Vahl : Fr.) P. Karsten	<i>Bolet pomme de pin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)				1990 - 1993
29808	<i>Xerocomus parasiticus</i> (Bull. : Fr.) Quélet	<i>Bolet parasite</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (Bodin Michel)				1993 - 1993
223070	<i>Aegomorphus clavipes</i> (Schränk, 1781)	<i>Acanthodère à fémurs renflés</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
11744	<i>Anaglyptus mysticus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Lepture arlequine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
12239	<i>Anoplopera sexguttata</i> (Fabricius, 1775)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
416811	<i>Callimellum angulatum</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
11775	<i>Morimus asper</i> (Sulzer, 1776)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
12207	<i>Rhagium mordax</i> (De Geer, 1775)	<i>Rhagie mordante</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
12208	<i>Rhagium sycophanta</i> (Schränk, 1781)	<i>Rhagie sycophante</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
12348	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Rosalie des Alpes</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
12375	<i>Xyletrichus antelope</i> (Schönherr, 1817)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000

Coléoptères

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
237168	<i>Orontiscus trajani</i> Vandel, 1933		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1960 - 1960
87021	<i>Bupleurum angulosum</i> L., 1753	<i>Bupleiére anguleux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANCOOS (Néau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), Mauge Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2006 - 2007
89928	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	<i>Céphalanthère rouge, Eléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Prud'homme François), ONF (Savoie Jean-Marie)	Fort			1991 - 2008
92864	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	<i>Aubépine à deux styles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONF (Savoie Jean-Marie)	Fort			1991 - 1991
96165	<i>Epilobium durnaei</i> J. Gay ex Goer., 1849	<i>Épilobe de Durneu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANCOOS (Néau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
98086	<i>Festuca aquilei</i> Kerguelén, 1979	<i>Fétuque d'Auquier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)				2008 - 2008
98506	<i>Festuca rivulans</i> Boiss., 1838	<i>Fétuque des berges, Fétuque des ruisseaux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)				2008 - 2008
159985	<i>Limodorum abortivum</i> subsp. <i>abortivum</i> (L.) Sw., 1799	<i>Limodore avorté, Limodore sans feuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc)				2006 - 2006
106379	<i>Lithospermum arvense</i> L., 1753	<i>Charée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauge Christian				2006 - 2006
107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	<i>Luzerne fâchetée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Prud'homme François)	Fort			2008 - 2008
112453	<i>Paronychia polygonifolia</i> (Vill.) DC., 1805	<i>Paronyque à feuilles de Renouée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANCOOS (Néau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007

Phanérogames

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
159922	<i>Potentilla alchimilloides subsp alchimilloides Lapeyr.</i>	<i>Potentilla fausse Alchimille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
119827	<i>Sagina saginoides (L.) H.Karst., 1882</i>	<i>Sagine fausse sagine, Sagine de Linné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
121846	<i>Scleranthus uncinatus Schur, 1850</i>	<i>Scléranthe à crochets</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
125816	<i>Taxus baccata L., 1753</i>	<i>If à baies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONF (Savoie Jean-Marie)				1991 - 1991
126563	<i>Thymus polytrichus A. Kern. ex Borbás, 1890</i>	<i>Thym à pilosité variable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
128428	<i>Valeriana pyrenaica L., 1753</i>	<i>Valériane des Pyénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)				2006 - 2007
129191	<i>Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821</i>	<i>Vesce hérissée, Ers velu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
129325	<i>Vicia tetrasperma (L.) Schreb., 1771</i>	<i>Lentillon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
79278	<i>Zootoca vivipara (Lichtenstein, 1823)</i>	<i>Lézard vivipare</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoît)		1	1	1994 - 1994

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	444427	<i>Calotriton asper</i> (Al. Dugès, 1852)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Insectes	8750	<i>Aphaenops bucephalus</i> (Dieck, 1869)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	12348	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	458947	<i>Aphaenops bouilloni</i> Coiffait, 1955	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	459009	<i>Aphaenops sioberae</i> Fourès, 1954	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	459023	<i>Aphaenops vandeli</i> Fourès, 1954	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	61128	<i>Rupicapra pyrenaica</i> Bonaparte, 1845	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
Oiseaux	2992	<i>Perdix perdix hispaniensis</i> Reichenow, 1892	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
Reptiles	79278	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	92282	<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	133817	<i>Dianthus barbatus</i> subsp. <i>barbatus</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Bryidae	6728	<i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehrh.) Hedw.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	6746	<i>Sphagnum fallax</i> (H.Klinggr.) H.Klinggr.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6751	<i>Sphagnum girgensohnii</i> Russow	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6774	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
6780	<i>Sphagnum quinquefarium</i> (Braithw.) Warnst.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	
6784	<i>Sphagnum rubellum</i> Wilson	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	
6795	<i>Sphagnum tenellum</i> (Brid.) Pers. ex Brid.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)	
Gymnospermes	125816	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

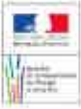
9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Espaces Naturels de Midi-Pyrénées - conservatoire régional	1999	Les tourbières de Midi-Pyrénées : comment les conserver ? Espaces Naturels de Midi-Pyrénées ; programme life tourbières de France. 116 p.
	Préfecture de l'Ariège - DIREN Midi-Pyrénées	2003	Projet de réserve naturelle de l'Ariège. Document préparation Enquête publique. 285 pages
Informateur	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ANA (Bertrand Alain), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Dedieu Maurice)		
	ANA (Dedieu Maurice), Maugé Christian		
	ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Holliger Benoît), EIP (Brustel Hervé)		
	ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît, Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Radigue François)		
	ANA (Radigue François), Maugé Christian		
	ANA (Radigue François), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	Anonyme		
	ARIANE		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (personne morale)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Françoise), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Prud'homme François), MHN Toulouse (Presseq Boris), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ATEK		
	ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ATEK (personne morale)		
	CBNPMP (Bergès Christophe)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), Maugé Christian		
	CBNPMP (personne morale)		
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	CBNPMP (Prud'homme François), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ECODIV (Muratet Jean)		
	ECODIV (Muratet Jean)		
	EIP (Brustel Hervé)		
	FDC 09 (Marty Évelyn)		
	FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Comminges (Castaing Guillaume), Nature Midi- Pyrénées (Castaing Guillaume), OGM		
	FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Comminges (Castaing Guillaume), OGM		
	FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Midi- Pyrénées (Delmas Norbert), OGM		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (personne morale)		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian		
	MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Nature Comminges (Castaing Guillaume)		
	Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)		
	Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert, Rombaut Cyril)		
	Nature Midi-Pyrénées (Rombaut Cyril)		
	OGM		
	OGM (personne morale)		
	ONF Midi-Pyrénées (personne morale)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ONF (personne morale)		
	ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ONF (Savoie Jean-Marie)		
	Royaud Alain		
	Royaud Alain		



Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez (Identifiant national : 730012102)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : Z2PZ2062)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Durand Bruno (Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées), - 730012102, Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez. - INPN, SPN-MNHN Paris, 50P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730012102.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Durand Bruno (Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées)

Centroïde calculé : 479618° -1772203°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 04/03/2010

Date actuelle d'avis CSRPN : 04/03/2010

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	5
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	10
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	50
9. SOURCES	50

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Haute-Garonne
- Département : Ariège
- Commune : Melles (INSEE : 31337)
- Commune : Sor (INSEE : 09297)
- Commune : Orgibet (INSEE : 09219)
- Commune : Salsein (INSEE : 09279)
- Commune : Antras (INSEE : 09011)
- Commune : Argein (INSEE : 09014)
- Commune : Bonac-Irazein (INSEE : 09059)
- Commune : Augirein (INSEE : 09027)
- Commune : Fos (INSEE : 31190)
- Commune : Boutx (INSEE : 31085)
- Commune : Saint-Lary (INSEE : 09267)
- Commune : Aucazein (INSEE : 09025)
- Commune : Portet-d'Aspet (INSEE : 31431)
- Commune : Uchentein (INSEE : 09317)
- Commune : Sentein (INSEE : 09290)
- Commune : Bordes-sur-Lez (INSEE : 09062)
- Commune : Lez (INSEE : 31298)
- Commune : Audressein (INSEE : 09026)
- Commune : Illartein (INSEE : 09141)
- Commune : Argut-Dessous (INSEE : 31015)
- Commune : Balacet (INSEE : 09034)

1.2 Superficie

28414,39 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 514

Maximale (mètre): 2612

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF de type 2 se situe dans la partie centrale de la chaîne pyrénéenne, à cheval sur les départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège. Elle rassemble le sud-est du Comminges et le sud-ouest du Couserans. Ces montagnes sont dominées au sud par le pic de Crabère (2 629 m) et le pic de Maubermé (2 880 m) sur la ligne de crête franco-espagnole. Le site est délimité par les vallées de la Garonne à l'ouest, du Lez à l'est et de la Bellongue au nord. La géologie est des plus complexes avec des unités calcaires alternant avec des zones de roches cristallines. L'essentiel du site appartient à la zone axiale des Pyrénées ou « haute chaîne primaire ». La crête frontière est constituée par des terrains paléozoïques : les roches y sont majoritairement schisteuses avec quelques passages gréseux et des intercalations calcaires, surtout importantes du côté ariégeois. Le climat est de type montagnard, marqué par des influences atlantiques, les isothermes annuelles s'échelonnant de 0°C sur les sommets les plus élevés à 10°C dans les parties les plus basses. Les précipitations sont assez élevées en moyenne, mais restent contrastées, allant de 1 100 mm par an au fond de la vallée de la Garonne à plus de 1 600 mm par an dans les hautes vallées ainsi que sur les crêtes frontalières. L'enneigement est fréquent au-dessus de 1 000 m, et durable plusieurs mois de suite au-dessus de 1 500 à 2 000 m. La diversité géologique couplée à une amplitude altitudinale importante (la zone s'étend de 500 m à plus de 2 800 m d'altitude) entraîne une diversité importante d'habitats naturels. Aux étages collinéen et montagnard, les milieux dominants sont forestiers avec, selon la gestion forestière, l'exposition et l'altitude, des hêtraies, hêtraies-sapinières et sapinières. Aux étages subalpins et alpins, ce sont les landes et les pelouses qui prédominent. Les habitats les plus remarquables

sont liés, pour la plupart d'entre eux, soit aux zones humides, soit aux zones rocheuses. Le plateau d'Uls au nord du pic de Crabère forme le plus vaste système tourbeux de Haute-Garonne. Cet ensemble de replats dominés par les pics des Coupets et de Pièle de Mil est constitué d'un étang d'eau peu profonde et de dizaines de mares, parfois temporaires. Il comprend un complexe d'habitats d'un très grand intérêt (bas-marais acides, gazons amphibies d'isoètes, treublants à *Carex rostrata*, buttes de sphaignes ombrotrophes, mares à *Sphagnum cuspidatum*...). D'autres complexes tourbeux sont présents localement sur la ZNIEFF. Pour les milieux rocheux, nous mentionnerons les communautés d'orpins et de jubarbes des affleurements et rochers érodés, les parois calcaires du *Saxifragion mediae*, les éboulis siliceux du *Galatopsision pyrenaicae* et du *Senecion leucophyllae*. On notera également, parmi les habitats déterminants de la zone, des formations originales liées aux sources pétrifiantes calcaires présentes surtout à basse altitude, et des sapinières à *Rhododendron* dans certains secteurs en ombree.

La diversité des milieux présents permet à une flore riche et variée de s'exprimer. La position centrale de cette ZNIEFF dans la chaîne des Pyrénées entraîne la présence d'espèces végétales de domaines différents qui se trouvent ici en limite d'aire de répartition. Ainsi l'Agrostide de Durieu (*Agrostis durieu*), la Phalangère à feuilles planes (*Simethis mattiazii*) et l'Ajonc nain (*Ulex minor*) sont des espèces d'influence atlantique en limite orientale pour les Pyrénées, tandis que le Genêt purgatif (*Cytisus oromediterraneus*), le Céraiste des Pyrénées (*Cerastium pyrenaicum*) et l'Asarine couchée (*Asarina procumbens*), ici en limite occidentale, témoignent d'une influence méditerranéenne. Parmi les très nombreuses espèces déterminantes mentionnées, plus d'une vingtaine sont protégées, que ce soit au niveau régional, national ou européen. C'est le cas des espèces mentionnées ci-après (hormis les sphaignes). Les milieux humides ou tourbeux hébergent le Rossois à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et la Petite utriculaire (*Utricularia minor*), deux espèces carnivores; le Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*), les deux espèces d'isoètes (*Isoetes lacustris* et *Isoetes echinospora*), la Linaigrette engainante (*Eriophorum vaginatum*) et le Troscart des marais (*Triglochin palustris*). En outre, 17 espèces de sphaignes sont mentionnées sur la ZNIEFF, et confirment la richesse de ces milieux. Les fissures des rochers, éboulis et pelouses qui les colonisent sont l'habitat de nombreuses espèces à répartition limitée : la Pédiculaire d'Allioni (*Pedicularis rosea* subsp. *allionii*), dont les seules stations connues se trouvent sur cette zone, le Pigamon à gros fruits (*Thalictrum macrocarpum*), une espèce endémique des Pyrénées qui affectionne les escarpements en ombree, l'Érodium glanduleux (*Erodium glandulosum*), endémique des Pyrénées et du nord de l'Espagne, la Bartsie en épi (*Nothobartsia spicata*), endémique des Pyrénées centrales et occidentales, et le Gérardium cendré (*Geranium cinereum*), présent en France uniquement dans les Pyrénées. D'autres espèces des rochers sont spécifiques des étages subalpins et alpins. C'est le cas de l'Androsace des Pyrénées (*Androsace pyrenaica*), endémique des Pyrénées centrales, de l'Androsace de Vandelli (*Androsace vandellii*) et de la Drave douteuse (*Draba dubia*). L'Anogramme à feuilles minces (*Anogramma leptophyllum*) est une fougère annuelle qui pousse sur les falaises siliceuses à basse altitude. Elle profite ici des conditions climatiques plus « chaudes » de la vallée de la Garonne. Autre espèce thermophile, l'Orchis parfumé (*Orchis coriophora* subsp. *fragrans*) pousse quant à lui dans les prairies bien exposées de la vallée du Lez. Trois orchidées rares sont présentes dans les sous-bois frais : l'Épipogon sans feuilles (*Epipogon aphyllum*), la Listère en cœur (*Listera cordata*) et la Racine-de-coraïl (*Corallorhiza trifida*). La Phyllodoce bleue (*Phyllodoce caerulea*) est une espèce rare des landes alpines connue en France uniquement dans les Pyrénées centrales. Parmi les nombreuses espèces déterminantes de champignons, plusieurs sont particulièrement remarquables. *Hericium coralloides* et *Janoporus hirtus*, deux espèces saproxyliques respectivement rare et très rare, poussent sur les vieux troncs pourrissants de sapins. *Hemiphiliota myosotis* et *Omphalina sphagnicola*, tous deux assez rares, sont caractéristiques des tourbières, et *Russula aquosa* est une espèce rare inféodée aux forêts tourbeuses. Parmi les espèces faunistiques présentes sur la zone, plusieurs sont emblématiques des montagnes pyrénéennes. Au premier rang de celles-ci, on mentionnera l'Isard (*Rupicapra rupicapra*) et l'Ours brun (*Ursus arctos*), qui a été réintroduit sur le site à partir de 1996 et pour lequel deux zones de mise bas ainsi que plusieurs tanières d'hivernation sont connues. Espèce originale, le Desman des Pyrénées ou « rat trompette » (*Galemys pyrenaicus*) bénéficie de nombreux cours d'eau peu perturbés. Ce petit mammifère est endémique des Pyrénées et du quart nord-ouest de la péninsule Ibérique. En ce qui concerne les oiseaux, nous mentionnerons le Grand Tétràs (*Tetrao urogallus*), dont les populations ne cessent de régresser, qui niche dans les secteurs de vieilles forêts. La faune herpétologique est représentée entre autres par l'Euprocte (*Euproctus asper*), un amphibien endémique de la chaîne pyrénéenne, présent ici dans de nombreux torrents et ruisselets. D'autres espèces moins charismatiques méritent tout de même d'être mentionnées. Citons, pour les oiseaux, la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), qui affectionne les peuplements âgés de hêtres et de sapins, le Hibou grand-duc (*Bubo bubo*), qui niche dans les falaises des zones de basse altitude, la Perdrix grise de montagne (*Perdix perdix hispanicus*) et le Lagopède alpin (*Lagopus mutus*), présents au-dessus de la limite des forêts. Parmi les reptiles, le Léopard des Pyrénées du val d'Aran (*Iberolacerta aranica*) est lié aux formations rocheuses et éboulis froids. Le secteur entre le Crabère et le pic de Barlonguère, au-dessus de 1 900 m, abrite l'essentiel des populations de cette espèce ; trois autres localités sont situées au nord du mont Valier. Parmi les invertébrés, plus d'une centaine d'espèces déterminantes sont mentionnées. En ce qui concerne les coléoptères, deux cortèges sont à signaler : des espèces cavernicoles avec les genres *Aphaenops*, *Hydraphaenops*, *Geotrechus* et *Speonomus*, qui regroupent au total une quinzaine d'espèces pour la plupart endémiques des Pyrénées voire micro-endémiques pour certaines d'entre elles, et des espèces saproxyliques (plus de 40 espèces déterminantes). Chez les rhopalocères, on retiendra l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*), la Bacchante (*Lopinga achine*), les sous-espèces pyrénéennes de l'Apollon (*Parnassius apollo pyrenaica*) et du Semi-apollo (*Parnassius mnemosyne vernetanus*), tous les quatre protégés en France. Pour les orthoptères, les trois espèces mentionnées sont, comme leur nom l'indique, endémiques des Pyrénées ; il s'agit de la Miramelle des Pyrénées (*Cophopodisma pyrenaica*), du Gomphocère pyrénéen (*Gomphoceridus brevipennis*) et de la Decticelle des Pyrénées (*Metrioptera buyssonii*). En ce qui concerne les odonates, nous mentionnerons la Leucorrhine douteuse (*Leucorrhina dubia*), pour laquelle le secteur du plateau d'Uls héberge les seules populations de Haute-Garonne. Pour les mollusques, on relève 4 espèces déterminantes dont trois ont une aire de répartition limitée (*Abida pyrenaearia vergniesiana*,

Cochlostoma nouleti et Pyrenaearia carascalensis). On mentionnera enfin 6 espèces déterminantes de crustacés, plus d'une vingtaine d'espèces déterminantes de collemboles et presque autant de syrphes.

Les principaux facteurs d'évolution de ce secteur encore préservé sont liés aux activités humaines à travers l'exploitation des ressources naturelles et le potentiel touristique : les zones les plus proches des routes et du réseau des pistes forestières sont les plus sujettes à destruction directe, ainsi que les alentours immédiats de la station de ski du Mourtis. L'exploitation forestière peut constituer une source de dérangement pour des espèces qui y sont particulièrement sensibles telles que le Grand Tétrás, et avoir un impact conséquent sur les communautés floristique et fongique, des vieilles sapinières notamment. L'abandon du pastoralisme et la fermeture des milieux (pelouses) constituent une menace à long terme sur la diversité. Enfin, des phénomènes d'assèchement ou d'atterrissement menacent directement le complexe de zones humides et tourbeuses en mosaïque dans cette ZNIEFF.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site classé selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Urbanisation discontinue, agglomération
- Activités hydroélectriques, barrages

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Chute d'eau, cascade
- Lac
- Vallée
- Falaise continentale
- Eboulis
- Montagne
- Escarpement, versant pentu
- Col
- Combe
- Grotte
- Couloir d'avalanche
- Cirque
- Auge
- Cuvette

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Floristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Fonctions de protection du milieu physique 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Contraintes du milieu physique
- Formations végétales, étages de végétation

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours de cette ZNIEFF de type 2 reposent principalement sur des critères géomorphologiques (crêtes et talwegs). À l'ouest, la limite suit le fond de la vallée de la Garonne. Sur toute la partie sud, elle suit la crête frontière jusqu'au port de l'Esque, en passant par le Crabère et le pic de Maubermé. Au sud-est, le ruisseau de l'Orle constitue la limite avec la ZNIEFF du « massif du mont Vallier », le Lez étant la limite nord-est. Enfin, au nord, ce sont les bas de versant des montagnes calcaires d'altitude moyenne, la haute vallée du Ger et la vallée de la Bouigane qui constituent les limites. Quatre ZNIEFF de type 1 composent cette vaste zone : « Versant nord du massif du Crabère et massifs annexes de Saint-Béat à Saint-Lary », « Sud de la vallée de la Bellongue », « Vallée du Biros » et « Partie médiane du Lez et affluents entre Sentein et Les Bordes-sur-Lez ». Cette ZNIEFF de type 2 inclut également certains secteurs plus anthropisés comme les villages de Sentein, Antras, ou Irazein, jugés de taille négligeable par rapport à la superficie de la ZNIEFF, ainsi que la station de ski de Mourtis, qui héberge quant à elle des enjeux naturels.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 		<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Mammifères - Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes - Reptiles 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	62.1 <i>Végétation des falaises continentales calcaires</i>			1	
	62.2 <i>Végétation des falaises continentales siliceuses</i>			1	
	63 <i>Neiges et glaces éternelles</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	61.3 <i>Eboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles</i>			1	
	54.5 <i>Tourbières de transition</i>				
	54.4 <i>Bas-marais acides</i>			1	
	54.2 <i>Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)</i>			1	
	54.1 <i>Sources</i>				
	53 <i>Végétation de ceinture des bords des eaux</i>				
	52 <i>Tourbières de couverture</i>				
	51.1 <i>Tourbières hautes à peu près naturelles</i>				
	42.42 <i>Forêts de Pins de montagne xéroclines</i>			1	
	42.413 <i>Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron</i>			2	
	38.3 <i>Prairies de fauche de montagne</i>		Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Bergès Christophe), ONF Midi-Pyrénées	3	2000 - 2000
	36.2 <i>Communautés des affleurements et rochers désagrégés alpins</i>		Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel)	1	2006 - 2006
	36.1 <i>Communautés des combes à neige</i>				
	35.2 <i>Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes</i>				
	34.3 <i>Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes</i>				
	31.6 <i>Fourrés subalpins et communautés de hautes herbes (mégaphorbiaies)</i>			1	
	24 <i>Eaux courantes</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.45 <i>Mares de tourbières à Sphaignes et Utriculaires</i>				
	65 <i>Grottes</i>				
	22.31 <i>Communautés amphibies pérennes septentrionales</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.14 <i>Hêtraies neutrophiles pyrénéo-cantabriques</i>			15	
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			6	
	31.642 <i>Landes à Cytisus purgans</i>				
	38.11 <i>Pâturages continus</i>			2	
	61.1 <i>Éboulis siliceux alpins et nordiques</i>			1	
	37.8 <i>Mégaphorbiaies alpines et subalpines</i>				
	37.3 <i>Prairies humides oligotrophes</i>				
	36.4 <i>Pelouses calcicoles alpines et subalpines</i>			4	
	36.3 <i>Pelouses acidiphiles alpines et subalpines</i>			7	
	31.8 <i>Fourrés</i>			1	
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>				
	31.4 <i>Landes alpines et boréales</i>			7	
	44 <i>Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides</i>				
	43 <i>Forêts mixtes</i>			4	
	35.12 <i>Pelouses à Agrostis-Festuca</i>			5	
	31.2 <i>Landes sèches</i>			5	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	42.1 <i>Sapinières</i>			13	
	41.4 <i>Forêts mixtes de pentes et ravins</i>			2	
	41.12 <i>Hêtraies atlantiques acidiphiles</i>			7	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurent, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> , <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Tessier Marc)		10	10	2005 - 2005
	444427	<i>Calotriton asper</i> (Al. Dugès, 1852)	<i>Calotriton des Pyrénées</i> , <i>Euprocte des Pyrénées</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît), ECODIV (Muratlet Jean), Nature Comminges (Enjalbal Marc), ONCFS Sud-Ouest (Menotti Emmanuel), Prud'homme François		1	1	1985 - 2006
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Lacépède, 1800)	<i>Triton marbré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : AREMIP (Parda Jean-Michel)		2	2	2004 - 2004
Ascomycètes	45962	<i>Calocypha fulgens</i> (Pers. ex Fr.) Boudier		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
	49004	<i>Otidea leporina</i> (Batsch ex Fr.) Fuckel		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 1991
	49863	<i>Scutellinia scutellata</i> (L. ex Fr.) Lambotte	<i>Pézize en bouclier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
Autres	215886	<i>Monobella pyrenaica</i> (Deharveng, 1979)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1986 - 1986
	216320	<i>Oncopodura jauzoni</i> Deharveng, 1988		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1988 - 1988
	216266	<i>Pseudosinella virei</i> Absolon, 1901		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1970 - 1984
Basidiomycètes	44371	<i>Albatrellus psilocapae</i> (Pers. ex Fr.) Pouzar	<i>Polypore pie-de-chèvre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1995

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	29336	<i>Auroboletus gentilis</i> (Quélet) Pouzar	<i>Bolet cramoisi</i>	Reproduction certaine ou probable	ARIANE					1991 - 1991
	41598	<i>Bankera violascens</i> (Alb. & Schw. : Fr.) Pouzar		Reproduction certaine ou probable	ARIANE ; CBNPMP (Corriot Gilles, Hamroite Carole)					2006 - 2006
	36763	<i>Boletus lacteus</i> J.E. Lange		Reproduction certaine ou probable	ARIANE					1990 - 1990
	29465	<i>Boletus regius</i> Krombholz	<i>Bolet royal</i>	Reproduction certaine ou probable	ARIANE (De Munnik Nicolas)					1995 - 1996
	29846	<i>Chroogomphus helveticus</i> (Singer) Moser		Reproduction certaine ou probable	ARIANE (De Munnik Nicolas)					1996 - 1996
	462366	<i>Chrysomphalina grossula</i> (Pers.) Norvell, Redhead & Ammirati		Reproduction certaine ou probable	ARIANE (De Munnik Nicolas)					1991 - 1991
	40854	<i>Clavaria vermicularis</i> Swartz : Fr.	<i>Clavaire vermicelle</i>	Reproduction certaine ou probable	ARIANE (De Munnik Nicolas)					1990 - 1990
	30623	<i>Collybia fuscopurpurea</i> (Pers. : Fr.) Kummer		Reproduction certaine ou probable	ARIANE (De Munnik Nicolas)					1990 - 1995
	37370	<i>Coprinus silvaticus</i> Peck		Reproduction certaine ou probable	ARIANE (De Munnik Nicolas)					2004 - 2004
	34160	<i>Cortinarius bulliardii</i> (Pers. : Fr.) Fr.	<i>Cortinaire de Bulliard</i>	Reproduction certaine ou probable	ARIANE (Bodin Michel)					1993 - 1993
	34989	<i>Cortinarius glaucoopus</i> (J.C. Sch. : Fr.) Fr.	<i>Cortinaire à pied glauque</i>	Reproduction certaine ou probable	ARIANE (De Munnik Nicolas)					1996 - 1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	38170	<i>Cystoderma granulatum</i> (Balsch : Fr.) Fayod		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
	38190	<i>Cystoderma torreyi</i> (Berkeley & Br.) Harmaja		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 2003
	33844	<i>Entoloma pleopodium</i> (Bull. : Fr.) Noordeloos		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2003 - 2003
	34005	<i>Entoloma turbidum</i> (Fr. : Fr.) Quélet		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
	516782	<i>Galerella plicatella</i> sensu auct. europ.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriol Gilles)				2004 - 2004
	35980	<i>Galerina hybrida</i> Kühner		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriol Gilles)				2004 - 2004
	461795	<i>Galerina mairei</i> Bouteville & P.-A. Moreau		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles)				2003 - 2004
	36023	<i>Galerina paludosa</i> (Fr.) Kühner		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles), Hamnoire Carole				1991 - 2006
	32133	<i>Gerronea marchantiae</i> Singer & Cléménçon		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
	36949	<i>Hemiphysalis myosotis</i> (Fr. : Fr.) Bon.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriol Gilles)				2004 - 2004
	461932	<i>Hohenbuehelia abietina</i> Singer & Kuthan		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriol Gilles)				2004 - 2004

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
30198	<i>Hygrocybe laeta</i> (Pers.: Fr.) Kummer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2003 - 2003
32166	<i>Hygrophoropsis pallida</i> (Cooke) Kreisel		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2003 - 2003
36972	<i>Hypholoma elongatum</i> (Pers.: Fr.) Ricken		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles)				1995 - 2004
36982	<i>Hypholoma lapponicum</i> (Fr.) Moser		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2003 - 2003
36380	<i>Inocybe hystrix</i> (Fr.) P. Karsten		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2002 - 2002
43122	<i>Inonotus rheades</i> (Pers.) P. Karsten	Polypore rous	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 2003
43168	<i>Jahnoporus hirtus</i> (Quélet ? Cooke) Nuss		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
39306	<i>Lactarius fuliginosus</i> (Fr.: Fr.) Fr.	Lactaire fuligineux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
39321	<i>Lactarius helvus</i> (Fr.: Fr.) Fr.	Lactaire à odeur de céleri	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriol Gilles, Hanneire Carole)				2006 - 2009
39287	<i>Lactarius theiogalus</i> sensu auct. p.p.	Lactaire des fourbières	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
514136	<i>Lasiochaena emisea</i> Pouzar		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	34242	<i>Lentiniellus fiebelliformis</i> (Bolt. : Fr.) Itô.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 1995
	38317	<i>Lepiota confinaris</i> J.E. Lange.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2004 - 2004
	464375	<i>Lepista pansaeolus</i> (Fr.) P. Karsten	Argouane	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	464285	<i>Macrotyphula juncea</i> (Alb. & Schw. : Fr.) Berthier		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	465161	<i>Neolentinus adhaerens</i> (Alb. & Schw. : Fr.) Redhead & Ginns.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corrot Gilles, Hamnoire Cardie)				2006 - 2006
	32808	<i>Omphalina sphagnicola</i> (Berk.) Moser.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1995 - 2003
	465245	<i>Pholiota adiposa</i> (Batsch : Fr.) Kummer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
	516646	<i>Pholiota aurivella</i> (Batsch : Fr.) Kummer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
	465249	<i>Pholiota limonella</i> (Peck) Sacc.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corrot Gilles, Hamnoire Cardie)				2006 - 2006
	37148	<i>Pholiota spumosa</i> (Fr. : Fr.) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2003 - 2003
	34373	<i>Pleurotus cornucopiae</i> (Paulet) Quélet	Corne d'abondance	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1991 - 2004

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
34488	<i>Pleurotus ostreatus</i> (Jacq. : Fr.) Kummer	<i>Pleurote en huître</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriot Gilles)					2004 - 2004
38914	<i>Pluteus umbrinus</i> (Pers. : Fr.) Kummer	<i>Plutee ombré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					2003 - 2003
37809	<i>Psathyrella sarcocephala</i> (Fr. : Fr.) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1990 - 1990
38739	<i>Puverolepiota pulverulenta</i> (Huijsman) Bon		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					2003 - 2003
44204	<i>Pycnoporellus fulgens</i> (Fr.) Donk	<i>Polypore flamboyant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1996 - 1996
41052	<i>Ramaria gracilis</i> (Pers. : Fr.) Quélet	<i>Clavaire anisée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1995 - 1995
41093	<i>Ramaria sanguinea</i> (Pers.) Quélet		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE					1991 - 1991
32916	<i>Rhodocybe hirsuta</i> (Fr. : Fr.) P. D. Orton		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1996 - 1996
32926	<i>Rhodocybe mundula</i> (Lasch : Fr.) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					2002 - 2002
39595	<i>Russula aquosa</i> Leclair	<i>Russule aqueuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1996 - 1996
39664	<i>Russula citriflava</i> Grove	<i>Russule jaune nourissante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1996 - 1996

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
39882	<i>Russula lundellii</i> Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2002 - 2002
39720	<i>Russula silvestris</i> (Singer) Reumaux	<i>Russule émétique des chênes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
38950	<i>Volvariella surrecta</i> (Knapp) Singer	<i>Volvaire parasife</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1990
6728	<i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehrh.) Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2001 - 2003
6734	<i>Sphagnum compactum</i> Lam. & DC.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2003 - 2003
6740	<i>Sphagnum denticulatum</i> Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2001 - 2003
6746	<i>Sphagnum fallax</i> (H.Kinggr.) H.Kinggr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2001 - 2003
6748	<i>Sphagnum flexuosum</i> Dozy & Molk.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2003 - 2003
6751	<i>Sphagnum girgensohnii</i> Russow		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2001 - 2003
6760	<i>Sphagnum magellanicum</i> Brid.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : Royaud Alain	Faible			2003 - 2003
6769	<i>Sphagnum palustre</i> L.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corrêt Gilles, Hannotte Carole), Royaud Alain	Faible			2003 - 2006

Bryophytes

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
6774	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.		Reproduction certaine ou probable	Royaud Alain		Faible			2001 - 2003
6780	<i>Sphagnum quinquefarum</i> (Braithw.) Warnst.		Reproduction certaine ou probable	AREMIP (Pardé Jean-Michel), Royaud Alain		Faible			2001 - 2006
6784	<i>Sphagnum rubellum</i> Wilson		Reproduction certaine ou probable	Royaud Alain		Moyen			2001 - 2001
6785	<i>Sphagnum russowii</i> Warnst.		Reproduction certaine ou probable	Royaud Alain		Faible			2003 - 2003
6789	<i>Sphagnum squarrosum</i> Crome		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMIP (Corrival Gilles, Hainvoire Carole)					2006 - 2006
6790	<i>Sphagnum subnitens</i> Russow & Warnst.		Reproduction certaine ou probable	Royaud Alain		Faible			2003 - 2003
6794	<i>Sphagnum subsecundum</i> Nees		Reproduction certaine ou probable	Royaud Alain		Faible			2003 - 2003
6795	<i>Sphagnum tenellum</i> (Brid.) Pers. ex Brid.		Reproduction certaine ou probable	Royaud Alain		Faible			2001 - 2003
6797	<i>Sphagnum teres</i> (Schimp.) Angstr.		Reproduction certaine ou probable	Royaud Alain		Faible			2003 - 2003
223973	<i>Abolera flexuosa</i> (Payson, 1799)		Reproduction indéterminée	Informateur : EJP (Brustel Hervé)			1	1	2003 - 2003
200336	<i>Aesalus scarabaeoides</i> (Panzer, 1795)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)			1	1	2000 - 2000

Coléoptères

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	416768	<i>Ampedus aethiops sensu Dejz.</i> , 1962 non (Lacordaire, 1835)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	416791	<i>Ampedus elongatulus (Fabricius, 1797)</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	11509	<i>Ampedus melanurus Mulsant & Guillebeau, 1855</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	7	2003 - 2003
	240354	<i>Ampedus nigerrimus (Lacordaire in Boisduval & Lacordaire, 1835)</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	240360	<i>Ampedus rufipennis (Stephens, 1830)</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	458947	<i>Aphaenops bouilloni Coiffait, 1955</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1995 - 2002
	8750	<i>Aphaenops bucephalus (Dieck, 1869)</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1983 - 2003
	458009	<i>Aphaenops sicberae Fourés, 1954</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1954 - 2003
	458023	<i>Aphaenops vandeli Fourés, 1954</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1954 - 2003
	416807	<i>Aredipona scutellata</i>	<i>Lepture ecussonné</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		1	1	1983 - 2003
	235101	<i>Beribotanus alternatus (Falmagne, 1857)</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2003 - 2003

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
244614	<i>Bolitophagus reticulatus</i> (Linnaeus, 1767)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		1	1	2000 - 2003
11487	<i>Cardiophorus gramineus</i> (Scopoli, 1763)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
12389	<i>Clytus tropicus</i> (Panzer, 1795)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2003 - 2003
11520	<i>Denticollis rubens</i> Pillier & Mitterpacher, 1783		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		1	3	1995 - 2000
240433	<i>Dicranthous undulatus</i> (De Geer, 1774)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
235102	<i>Dictyoptera aurora</i> (Herbst, 1784)		Reproduction indéterminée	Informateur : CRPF Midi-Pyrénées (Larrieu Laurent)		1	1	2005 - 2005
416814	<i>Dirhegus emyi</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
11402	<i>Eucnemis capucina</i> Ahrens, 1812		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		1	1	2000 - 2003
222763	<i>Geotrechus trophonius</i> (Abeille de Perrin, 1872)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	1	1991 - 1991
222723	<i>Hydraphanops vandelii</i> Coiffait, 1969		Reproduction indéterminée	Informateur : ATEK, Laboratoire Ecolab (UMR 5245)		1	1	1969 - 2003
234860	<i>Hylis caniceps</i> (Reiter, 1902)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2003 - 2003
234862	<i>Hylis olexai</i> (Palm, 1955)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		1	1	2000 - 2003
224052	<i>Ischnomera caerulea</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		1	1	2000 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	12159	<i>Ischnomera cinerascens</i> (Fandille in Gréner, 1867)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2003 - 2003
	224039	<i>Mycetophagus piceus</i> (Fabricius, 1777)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2003 - 2003
	234678	<i>Opilo molis</i> (Linnaeus, 1758)	Claire porte-croix	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	8282	<i>Platycerus caraboides</i> (Linnaeus, 1758)	Chevrette bleue	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	244883	<i>Platyedema violacea</i> (Fabricius, 1790)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	1997 - 1997
	234610	<i>Platyrhinus resinosus</i> (Scopoli, 1763)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	234609	<i>Platystomos alpinus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	7870	<i>Potosia fieberii</i> (Kraatz, 1880)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	12200	<i>Phonus conarius</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	12354	<i>Ropalopus femoratus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		1	1	1995 - 2000
	11426	<i>Selatosomus bipustulatus</i> (Linnaeus, 1767)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	10512	<i>Sinodendron cylindricum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Sinodendre cylindrique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
	223791	<i>Speonomus carrerei</i> Fouré, 1954		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Laboratoire Ecotab (UMR 5245)		1	1	1991 - 2002

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
223803	<i>Speonomus opisthonoxus</i> Gers & Dupuis, 1988		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	2002 - 2002
240499	<i>Stenogostus rhombus</i> (Olivier, 1790)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2003 - 2003
240500	<i>Stenogostus rufus</i> (De Geer, 1774)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
244663	<i>Tenebrio opacus</i> Dufschmid, 1812		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
224166	<i>Tetratoma ancora</i> Fabricius, 1790		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2003 - 2003
12062	<i>Tetratoma fungorum</i> Fabricius, 1790		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
235421	<i>Thymalus limbatus</i> (Fabricius, 1787)	Fausse-casside des champignons	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		1	2	2000 - 2003
11858	<i>Tilius elongatus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		1	1	2000 - 2003
223137	<i>Trichofenus holosericeus</i> (Rossi, 1790)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
234837	<i>Triplax aenea</i> (Schaller, 1783)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		5	5	2000 - 2000
234845	<i>Triplax scutellans</i> Charpentier, 1825		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		5	5	2000 - 2000
234605	<i>Tropideres albivostis</i> (Schaller, 1783)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
234865	<i>Xylophilus corticalis</i> (Paykull, 1800)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), EIP (Brustel Hervé)		1	1	2000 - 2003
240816	<i>Nitocrella gracilis</i> Chappuis, 1955		Reproduction indéterminée	Informateur : ATEK		1	1	2003 - 2003

Crustacés

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	237170	<i>Ortoniscus violaceus</i> Dalens, Roussel & Fournier, 1996		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire Ecolab (UMR 5245)		1	1	1996 - 1996
	252487	<i>Speocyclops racovitzai</i> liquenensis Chappuis & Kieffer, 1952		Reproduction indéterminée	Informateur : ATEK		1	1	2003 - 2003
	217369	<i>Arctophila bombyforme</i> (Fallén, 1810)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		1	1	2003 - 2003
	217377	<i>Cheilosyrphus eunotus</i> (Loew, 1873)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		1	1	2003 - 2003
	24343	<i>Cheilosia chrysocoma</i> (Meigen, 1822)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		1	1	2003 - 2003
	24344	<i>Cheilosia cynocephala</i> Loew, 1840		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		1	1	2003 - 2003
	24436	<i>Cheilosia lenis</i> (Becker, 1894)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		1	1	2003 - 2003
	217426	<i>Cheilosia vicina</i> (Zetterstedt, 1849)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		1	3	2003 - 2003
	217492	<i>Eupeodes birloensis</i> (Dusek & Laska, 1973)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		3	3	2003 - 2003
	217511	<i>Melanogaster nuda</i> (Macquart, 1829)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		39	39	2003 - 2003
	23931	<i>Merodon aeneus</i> Meigen, 1822		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		3	3	2003 - 2003
	24552	<i>Microdon mutabilis</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		2	2	2003 - 2003
	217554	<i>Necessia tenuis</i> (Harris, 1780)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		7	7	2003 - 2003

Diptères

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
24389	<i>Pipiza quadrimaculata</i> (Panzer, 1804)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		6	6	2003 - 2003
217585	<i>Platycheirus europaeus</i> Goeldin, Meibach & Speight, 1990		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		1	1	2003 - 2003
24571	<i>Sencomiyla lappona</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		1	1	2003 - 2003
217623	<i>Sphingia varifacies</i> Kassebeer, 1991		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		5	5	2003 - 2003
24580	<i>Termostoma bombylans</i> (Fabricius, 1805)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		2	2	2003 - 2003
217631	<i>Termostoma meridionale</i> Krnovshina & Mantayev, 1962		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		1	1	2003 - 2003
24581	<i>Termostoma vespiforme</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		1	1	2003 - 2003
24605	<i>Xylocia florum</i> (Fabricius, 1805)		Reproduction indéterminée	Informateur : SYRPHYS (Sarthou Jean-Pierre, Sarthou Véronique)		3	3	2003 - 2003
54200	<i>Agrides glandon</i> (Prunier, 1798)	Azuré des Soldanelles (L.) Argus gris-bleu (L.)	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	1	2002 - 2002
54176	<i>Ancia artaxerxes</i> (Fabricius, 1793)	Argus de (Hélianthe (L.) Argus marron (L.)	Reproduction indéterminée	Informateur : SHNAO (Demergès David)		1	1	2005 - 2005
53918	<i>Boloria pales</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré subalpin (Le), Pales (Le), Nacré alpin (Le), Pales (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Radigue François), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	4	1996 - 2002

Lépidoptères

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
432542	<i>Colias phicomone oberthueri</i> (Esper, 1780)	Candide (Le), Soufre des montagnes (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Radigue François), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	2	1996 - 2002
53516	<i>Erebia gorgone Boisduval, 1833</i>	Moiré pyrénéen (Lo)	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	1	2002 - 2002
416802	<i>Erebia pronoe glottis</i> Fruhstorfer, 1920	Moiré fontinal/ (Le), Pronoe (Le), Moiré foncé (Le), Arachné (L.)	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	1	2002 - 2002
219804	<i>Erebia sthenyo Graells, 1850</i>	Moiré andorran (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Radigue François)		2	2	1996 - 1996
53312	<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Miroir (Le), Stéropé (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc)		1	1	2006 - 2006
53611	<i>Lasiommata petropolitana</i> (Fabricius, 1787)	Gorgone (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : SHNAO (Demergès David)		1	1	2005 - 2005
53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante (La), Déjante (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		1	1	2000 - 2006
54085	<i>Maculinea arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet (L.), Azuré d'Arion (L.), Argus à bandes brunes (L.), Arion (L.), Argus Arion (L.)	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Radigue François), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		1	2	1996 - 2006
416803	<i>Parnassius apollo pyrenaica</i> Harcourt- Bath, 1896		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit, Radigue François), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme, Legat Luc), Mauge Christian		1	2	1992 - 2003
416842	<i>Parnassius mnemosyne vernetanus</i> Fruhstorfer, 1908		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain), SHNAO (Demergès David)		1	2	2004 - 2005

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
54126	<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1760)	Azuré du Genêt (L.), Argus sagitté (L.), Bleu-violet (L.), Idas (L.)	Reproduction indéterminée	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel)		1	1	2004 - 2004
53358	<i>Satyrus ferula</i> (Fabricius, 1793)	Grande Coronide (L.), Pupille (L.), Semi-Actéon (L.)	Reproduction indéterminée	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel)		1	1	2004 - 2005
659907	<i>Dactyospora rimulicola</i> (Mull. Arg.) Hafellner		Reproduction indéterminée	Informateur : AFL (Coste Clothier)				1999 - 1999
662518	<i>Parmelia pseudosinosa</i> Asahina, 1951		Reproduction indéterminée	Informateur : AFL (Coste Clothier)				1996 - 1996
60243	<i>Galernys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	Desman des Pyrénées, Rai-trompette	Reproduction indéterminée	Informateur : AED (Bertrand Alain), ANA (Bertrand Alain), Bertrand Alain, Nature Midi-Pyrénées (Blaugeau Michel, Roux Didier), ONEMA		1	1	1986 - 2004
60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	1	2004 - 2007
79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Mimoptère de Schreibers	Passage, migration	Informateur : GCMP (Déjean Sylvain)		50	50	2002 - 2002
60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	Passage, migration Reproduction certaine ou probable	Informateur : GCMP (Déjean Sylvain) Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), ONF		2	2	2002 - 2002
61128	<i>Rupicapra pyrenaica</i> Bonaparte, 1845	Isard	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc), Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme, Castaing Guillaume, Delmas Norbert, Dramard Jean-Michel, Queval Bernard, Queval Roselyne, Rombaut Cyril, Roux Didier), ONCFS Sud-Ouest (Cluzel, Meroni Emmanuel)		1	1	1992 - 2006

Mammifères:

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mollusques	199831	<i>Abida pyrenaearia</i> (Michaud, 1831)	Meillot des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005
	162690	<i>Cochlostoma noulet</i> (Dupuy, 1951)	Cochlostome des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005
	162685	<i>Cochlostoma obscurum obscurum</i> (Draparnaud, 1805)	Cochlostome montagnard	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005
	199890	<i>Pyrenaearia carascalensis</i> (Michaud, 1831)	Hélice des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	5	2006 - 2006
	336326	<i>Pyrenaearia carascalopsis</i> (Fagot, 1884)	Hélice du Val d'Arvan	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Anonyme		1	1	1993 - 2005
Odonates	65214	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	Leste des bois, Leste dryade	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Maurette Jean)		1	1	1990 - 1995
	65352	<i>Leucorrhinia dubia</i> (Vander Linden, 1825)	Leucorhine douteuse (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Comminges (Prud'homme François)		1	1	2002 - 2006
	3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Pardo Jean-Michel)		2	2	2005 - 2005
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic mar	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Pardo Jean-Michel)		2	20	1985 - 2005
Oiseaux	2957	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i> Hartert, 1921	Lagopède des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme), FDC 09 (Marty Evelyn), Nature Comminges (Castaing Guillaume), Nature Midi-Pyrénées (Castaing Guillaume, Delmas Norbert), OIGM		1	7	1993 - 2006
	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : AREMIP (Pardo Jean-Michel)		5	5	1985 - 2005

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel)		5	5	1985 - 2005
	2992	<i>Perdix perdix hispaniensis</i> Reichenow, 1892		Reproduction certaine ou probable	Informateur : FDC 09 (Marty Evelyn), Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert), OGM		1	6	1998 - 2005
	4488	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i> (Linnaeus, 1758)	Crave à bec rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		2	2	1993 - 1993
	66243	<i>Cophopodisma pyrenaica</i> (Fischer, 1853)	Mirabelle pyrénaïque	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Paumier Jean-Marc, Tessier Marc)		10	50	2005 - 2006
Orthoptères	66119	<i>Gomphoceridius brevipennis</i> (Brisout de Barneville, 1858)	Gomphocère pyrénaïc	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Paumier Jean-Marc)		1	50	2005 - 2005
	65720	<i>Metrioptera buyssoni</i> (Saulcy, 1887)	Declicelle albigeoise, Declicelle pyrénaïc	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Paumier Jean-Marc), ASINAT (Defaut Bernard), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		1	1	2001 - 2006
	80619	<i>Agrostis dunewi</i> Boiss. & Reut. ex Gand., 1896	Agrostide de Durieu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Penin David)		1001	10000	2002 - 2002
	80911	<i>Alya praecox</i> L., 1753	Canche printanière	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise)				2006 - 2007
Phanérogames	81369	<i>Allium ericetorum</i> Thore, 1803	Ail des landes, Ail des bruyères	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel)	Moyen			2006 - 2006
	82542	<i>Androsace vandelii</i> (Turra) Chiov., 1919	Androsace de Vandelii	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2006 - 2006
	82545	<i>Androsace vitaliana</i> (L.) Lapeyr., 1813	Androsace vitaliana, Androsace de Vital	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Pessoto Lilliane				2007 - 2007

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
82824	<i>Anthemis carpatica</i> Waldst. & Kit. ex Willd., 1803	<i>Anthemis des Carpathes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
82909	<i>Anthriscum ramosum</i> L., 1753	<i>Phalangère ramouse, Anthriscum ramifié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc)		101	1000	2006 - 2006
83260	<i>Aquilegia pyrenaica</i> DC., 1815	<i>Ancoche des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian	Fort	1	10	1990 - 2006
83303	<i>Arabis ciliata</i> Clairv., 1811	<i>Arabette ciliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Georges Nicolas, PNR PA (Séjalon Sophie)				2005 - 2005
131554	<i>Arabis nova</i> subsp. <i>nova</i> Vill., 1779	<i>Arabette nouvelle, Arabette à oreillettes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
83638	<i>Arenaria purpurascens</i> Remond ex DC., 1805	<i>Sabline pourprée, Sabline rougissante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu)		11	100	2004 - 2008
83890	<i>Amosensis minima</i> (L.) Schweigg. & Korte, 1811	<i>Amosensis naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)				2007 - 2007
83969	<i>Artemisia eriantha</i> Ten., 1831	<i>Genépi blanc, Armoise à fleurs laineuses</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu)		11	100	2006 - 2008
84053	<i>Artemisia umbelliformis</i> Lam., 1763	<i>Genépi blanc, Genépi jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Pessoto Lilliane				2005 - 2007
84229	<i>Asanna procumbens</i> Mill., 1768	<i>Mulrier asaret, Petit Asaret</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice), AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Française, Lay Sébastien, Pemin David), Maugé Christian	Fort	1	10	1995 - 2008
131902	<i>Astragalus alpinus</i> subsp. <i>alpinus</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu)		11	100	2006 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
87699	<i>Campanula preclatoria</i> Timb.- Lagr., 1873	<i>Campanule à chapelet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANCOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
132527	<i>Campanula speciosa</i> subsp. <i>speciosa</i> Pourr., 1788	<i>Campanule à belles fleurs, Campanule des Corbières</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
88359	<i>Carex atrata</i> L., 1753	<i>Laiche noirâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2006 - 2006
88653	<i>Carex macrostylis</i> Lapeyr., 1813	<i>Laiche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2005 - 2005
88753	<i>Carex paniculata</i> L., 1755	<i>Laiche paniculée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANCOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Française), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)	Faible			1995 - 2008
88802	<i>Carex pulicaris</i> L., 1753	<i>Laiche puce, Carex puotier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française), Mhamedi	Fort			1995 - 2008
88840	<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	<i>Laiche à bec, Laiche en ampoules</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José), CBNPMP (Laigneau Française, Leblond Nicolas), Mhamedi	Faible			1994 - 2008
89264	<i>Carum verticillatum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	<i>Carum verticillé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Holliger Benoit), Maugé Christian				1995 - 1995
90077	<i>Cerastium pyrenaicum</i> J.Gay, 1832	<i>Céraisie des Pyénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		101	1000	2006 - 2006
133174	<i>Cerintho glabra</i> subsp. <i>pyrenaica</i> (Arv.-Touv.) Kerguéten, 1993	<i>Mélinet des Pyénées, Cérinthe des Pyénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc)				2006 - 2006
91369	<i>Cirsium monspessulanum</i> (L.) Hill, 1768	<i>Cirse de Montpellier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Duquesne G., Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Française)				1995 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
92097	<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm., 1820	Orchis vert, Orchis grenouille, Satyrion vert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), Joseph Gérard		11	100	1991 - 2000
92282	<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Muguet, Clochette des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc)				2006 - 2006
92421	<i>Coralorhiza trifida</i> Châtel., 1760	Rachis de corail, Coralorhize trifide, Coralline	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Mary Jean-Pierre), Charlier B., Roux J.-L., ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecatellier)		11	100	1994 - 2006
94145	<i>Cytisus aromediterraneus</i> Rivas Mart. & al., 1984	Cytise aroméditerranéen, Genêt aroméditerranéen, Genêt purgatif	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas)	Moyen			2004 - 2006
133668	<i>Dactylorhiza elata</i> subsp. <i>sesquipedalis</i> (Willd.) Sob., 1962	Orchis élevé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Joseph Gérard		1	10	2000 - 2000
94653	<i>Deinawa splendens</i> (Lapeyr.) Kerguelén, 1993	Oeillet semblable à un Arméria, Deinawie à feuilles fines	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc), Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu), PNR PA (Georges Nicolas, Séjalon Sophie)		101	1000	2006 - 2008
133817	<i>Dianthus barbatus</i> subsp. <i>barbatus</i> L., 1753	Oeillet barbu, Oeillet de Girardin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), AREMIP (Parde Jean-Michel), ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian	Moyen	1	10	1995 - 2006
95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Rosolis à feuilles rondes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice, Holliger Benoit, Tessier Marc), AREMIP (Parde Jean-Michel, Fujo José), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Corrill Gilles, Harroire Carole, Laigneau Françoise, Leblond Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel), Kuku-Belharra (Presseg Bois), Maugé Christian, Mhamed, ONCFS Sud- Ouest	Faible	101	1000	1994 - 2008
95922	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)				2003 - 2003

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
96127	<i>Epilobium alpestre</i> (Jacq.) Krock, 1787	<i>Epilobe des Alpes, Epilobe alpestre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Tessier Marc)		11	100	2009 - 2009
96465	<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	<i>Epipactis des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Duquesne G., Parde Jean-Michel), Nysiak G.		11	100	1995 - 2000
96861	<i>Eriophorum vaginatum</i> L., 1753	<i>Lineigrette vaginée, Lineigrette engainée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2007 - 2007
96904	<i>Erodium glandulosum</i> (Cav.) Willd., 1800	<i>Erodium à pois glanduleux, Bec- de-grue glanduleux, Erodium glanduleux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2005 - 2005
97140	<i>Eryngium bourgatii</i> Gouan, 1773	<i>Panicaut de Bourgat</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel)	Moyen			2006 - 2006
97265	<i>Erysimum seipkæ</i> Polatschek, 1979	<i>Vélar des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)	Fort			2008 - 2008
134450	<i>Festuca alpina</i> subsp. <i>alpina</i> Suter, 1802	<i>Fétuque des Alpes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)				2006 - 2006
98485	<i>Festuca pyrenaica</i> Reut., 1861	<i>Fétuque des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANCOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergés Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
98401	<i>Galium cometorhizon</i> Lapeyr., 1818	<i>Gaillet à racines chevelues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2006 - 2006
99495	<i>Galium papillosum</i> Lapeyr., 1813	<i>Gaillet à fruits papilleux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)				2007 - 2007
99870	<i>Gentiana brachyphylla</i> Vill., 1779	<i>Gentiane à feuilles courtes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANCOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergés Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
135056	<i>Geranium cinereum</i> subsp. <i>cinereum</i> Cav., 1787	Géranium à feuilles cendrées, Géranium cendré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miquel), CBNPMP (Bergès Christophe, Lay Sébastien, Penin David), MHN Toulouse (Presseq Boris), PNR PA (Georges Nicolas, Séjalon Sophie)	Fort	11	100	1994 - 2007
100551	<i>Goodyera repens</i> (L.) R.Br., 1813	Goodyère rampante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Charlier B., EIP (Savoie Jean-Marie), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecateller), ONF (Savoie Jean-Marie)	Fort	101	1000	1991 - 2007
103292	<i>Hypericum</i> <i>linarifolium</i> Vahl, 1790	Millepertuis à feuilles de lin, Millepertuis à feuilles de saule, Millepertuis à feuilles linéaires	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise)	Fort			2006 - 2007
103553	<i>Impatiens noli- tangere</i> L., 1753	Baïssamine des bois. Impatiente ne-me-touchez- pas. Impatiente N'y-touchez-pas	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miquel), CBNPMP (Bergès Christophe, Chaney Matthieu, Corriol Gilles, Hannoire Carole, Penin David, Prud'homme François), MHN Toulouse (Presseq Boris), ONF (Savoie Jean-Marie)	Fort	11	100	1991 - 2008
105492	<i>Leontodon duboisii</i> Sennen, 1936	Leontodon de Dubois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe)				2005 - 2005
105799	<i>Leucanthemum</i> <i>maximum</i> (Ramond) DC., 1837	Grande Marguerite, Marguerite élevée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice)	Moyen	11	100	1994 - 2004
105892	<i>Lilium pyrenaicum</i> Gouan, 1773	Lis des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Mauge Christian	Moyen	101	1000	1995 - 2004
106367	<i>Listera cordata</i> (L.) R.Br., 1813	Listère à feuilles cordées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François), EIP (Savoie Jean-Marie), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecateller), ONF (Savoie Jean- Marie)	Fort	11	100	1991 - 2007

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
106457	<i>Loiseleuria procumbens</i> (L.) Desv., 1813	Azalée naine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Penin David), ISATIS (Belhacène Lionel), Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)		11	100	2000 - 2006
108345	<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	Triflè d'eau, Ményanthe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)		11	100	2005 - 2008
108739	<i>Molopospermum peloponnesiacum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Moloposperme du Péloponnèse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Maugé Christian		1	10	1995 - 2005
108840	<i>Muzizonia sedoides</i> (DC.) D.A.Webb, 1961	Orpin de Candolle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2006 - 2006
136369	<i>Orchis coriophora</i> subsp. <i>fragrans</i> (Pollini) K.Richt., 1890.	Orchis à odeur de vanille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Joseph Gérard		1	10	1991 - 1991
111234	<i>Oreochloa elegans</i> (Sennen) A.W.Hill, 1933	Seslerie élégante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
112584	<i>Pedicularis kernerii</i> Dalla Torre, 1882	Pédiculaire de Kerner	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu)				2008 - 2008
112586	<i>Pedicularis mixta</i> Gren., 1853	Pédiculaire mixte	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2006 - 2006
112591	<i>Pedicularis pyrenaica</i> J.Gay, 1832	Pédiculaire des marais, Pédiculaire des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Penin David)	Fort	11	100	2002 - 2006
138636	<i>Pedicularis rosea</i> subsp. <i>allionii</i> (Rchb.f.) Arcang., 1882	Pédiculaire d'Allioni	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu)				2008 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
112595	<i>Pedicularis rosea</i> Wulfen, 1781	<i>Pédiculaire rose</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Pessoto Lilliane				2007 - 2007
113305	<i>Phylloctoe caerulea</i> (L.) Bab., 1843	<i>Andromède bleue, Phylloctoe bleue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Penin David), ONF Midi-Pyrénées (Bourraqui Laure)		1	10	2000 - 2002
113609	<i>Pinguicula alpina</i> L., 1753	<i>Grassette des Alpes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
115619	<i>Potentilla pyrenaica</i> Ramond ex DC., 1805	<i>Potentille des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANCOOS (Neau Miguel), CNBPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
139460	<i>Pseudorchis albida</i> subsp. <i>albida</i> (L.) A.Love & D.Love, 1969	<i>Orchis blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), CNBPMP (Penin David)		1	10	1994 - 2002
139512	<i>Pulsatilla alpina</i> subsp. <i>alpina</i> (L.) Delarbre, 1800	<i>Anémone blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		1	10	2005 - 2005
116459	<i>Pulsatilla vernalis</i> (L.) Mill., 1768	<i>Anémone printanière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONF (Coy Jérôme)				2006 - 2006
116876	<i>Ranonda myconi</i> (L.) Rchb., 1831	<i>Ranonda</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munik Nicolas), CNBPMP (Bergès Christophe, Penin David), Kuku-Belharra (Presseq Boris), SSNTG (Pessoto Lilliane, Séjalon Sophie)	Faible	11	100	2002 - 2007
117174	<i>Ranunculus platanifolius</i> L., 1767	<i>Renoncule à feuilles de platane</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONF (Savoie Jean-Marie)	Fort			1993 - 1993
117446	<i>Reseda glauca</i> L., 1753	<i>Reséda glauque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice, Tessier Marc), Assoc. TERRANCOOS (Neau Miguel), CNBPMP (Bergès Christophe), Georges Nicolas, Maugeé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris), PNR PA (Séjalon Sophie)	Fort	1	10	1993 - 2007

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
140427	<i>Sagina saginoides</i> subsp. <i>pyrenaica</i> (Rouy) Fort Quer, 1949	Sagine des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANCOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Française), MHN Toulouze (Presseq Boris)	Fort			2006 - 2007
120758	<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	Grande pimprenelle, Sanguisorbe, Sanguisorbe officinale, Pimprenelle officinale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Française)				2007 - 2008
120976	<i>Saxifraga aquatica</i> Lapeyr., 1801	Saxifrage aquatique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc)	Fort	101	1000	1994 - 2006
120977	<i>Saxifraga aretioides</i> Lapeyr., 1801	Saxifrage de Burser	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian, Nature Commingés (Enjalbal Marc)				2006 - 2006
140611	<i>Saxifraga clusii</i> subsp. <i>clusii</i> Gouan, 1773	Saxifrage de L'Écluse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)	Fort			2006 - 2006
121059	<i>Saxifraga geranioides</i> L., 1755	Saxifrage faux-geranium	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Penin David), Kuku-Belharra (Presseq Boris)	Moyen	11	100	2002 - 2006
121110	<i>Saxifraga media</i> Gouan, 1773	Saxifrage moyen, Saxifrage intermédiaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Bergès Christophe), Georges Nicolas, Maugé Christian, PNR PA (Séjalon Sophie)				2005 - 2006
140677	<i>Saxifraga pentadactylis</i> subsp. <i>pentadactylis</i> Lapeyr., 1801	Saxifrage pentadactyle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Penin David), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian	Faible	11	100	2002 - 2006
121154	<i>Saxifraga praetermissa</i> D.A. Webb, 1963	Saxifrage négligée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		101	1000	2006 - 2006
140836	<i>Scutellaria alpina</i> subsp. <i>alpina</i> L., 1753	Scutellaire des Alpes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), Pessoto Lilliane		1	10	2005 - 2006

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
122073	<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762	Petite scutellaire, Scutellaire naine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Pardé Jean-Michel), Mhammedi	Faible			1995 - 2005
122419	<i>Sempervivum arachnoideum</i> L., 1753	Joubarbe-araignée, Joubarbe à toiles d'araignée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2004 - 2004
140929	<i>Sempervivum tectorum</i> subsp. tectorum L., 1753	Grande joubarbe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc)		11	100	1995 - 2005
123651	<i>Silene suecica</i> (Lodd.) Greuter & Burdet, 1982	Silène de Suède	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Passoto Lilliane				2005 - 2005
141212	<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>prostrata</i> (Gaudin) Schinz & Thell., 1923	Silène couché	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)				2006 - 2006
123708	<i>Simethis mattiazii</i> (Vand.) G. López & Jarvis, 1984	Siméthis à feuilles aplaties, Siméthis de Mattiazzi	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française, Prud'homme François)				2003 - 2007
126152	<i>Thalictrum macrocarpum</i> Gren., 1838	Pigamon à grands fruits, Pigamon à gros fruits	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)	Fort	1	10	2004 - 2004
126925	<i>Tozzia alpina</i> L., 1753	Tozzie des Alpes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)				1998 - 1998
127237	<i>Trifolium badium</i> Schreb., 1804	Trèfle brun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas)	Moyen	11	100	1994 - 2006
127547	<i>Triglochin palustris</i> L., 1753	Troscart des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain)		1	10	1995 - 1995
126315	<i>Utricularia minor</i> L., 1753	Petite utriculaire, Utrriculaire mineure	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2004 - 2004

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
128782	<i>Veronica acutifolia</i> L., 1762	Véronique à feuilles d'acinos; Véronique à feuilles de Calament Acinos	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel)				2006 - 2006
129033	<i>Veronica urticifolia</i> Jacq., 1773	Véronique à feuilles d'ortie	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Mummik Nicolas)	Faible	11	100	2004 - 2004
82783	<i>Anogramma leptophylla</i> (L.) Link, 1841	Anogramme à feuilles minces, Grammitis	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel)		101	1000	2004 - 2004
95589	<i>Dryopteris remota</i> (A. Braun ex DC.) Druce, 1908	Fougère à pennes espacées, Fougère espacée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel)				2004 - 2004
103841	<i>Isoetes echinospora</i> Durieu, 1861	Isoète à spores spinuleuses	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José), ISATIS (Belhacène Lionel)				1994 - 2003
103843	<i>Isoetes lacustris</i> L., 1753	Isoète des lacs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José)				1994 - 1995
77963	<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Coronelle girondine, Coronelle bordelaise	Reproduction indéterminée	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel)		5	10	1990 - 2005
79283	<i>Iberolacerta aranica</i> (Arribas, 1993)	Lézard du Val d'Aran	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Garric Julien, Paumier Jean-Marc, Sfreddo Guillaume, Tessier Marc, Vergne Julien), Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		1	15	2001 - 2006

7.2 Espèces autres

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
48691	<i>Morchella esculenta</i> (L. ex Fr.) Pers.	Morille ronde, Morille grise	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Mummik Nicolas)				1990 - 1990

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Autres	48701	<i>Morchella esculenta</i> var. <i>rotunda</i> Pers.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1994 - 1994
	48989	<i>Olidea alutacea</i> (Pers.) Massae		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1996 - 1996
	215867	<i>Cassagnaudina coffeii</i> (Cassagnau, 1955)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1958 - 1958
	215944	<i>Friesia trogliphila</i> Cassagnau, 1958		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1958 - 1958
	215859	<i>Protachionites pyreneus</i> Cassagnau, 1955		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1958 - 1958
	216254	<i>Pseudosinella subduodecima</i> Gisin & de Gama, 1970		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1970 - 1970
	216262	<i>Pseudosinella theodoridesi</i> Gisin & de Gama, 1969		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1977 - 1977
	215947	<i>Rusekella peyrei</i> (Cassagnau, 1955)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1958 - 1958
	44363	<i>Albatrellus cristatus</i> (Pers. - Fr.) Kotlaba & Pouzar	<i>Polypore craquelé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE				1991 - 1991
	29908	<i>Cantharellus amethysteus</i> (Quélet) Sacc.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNMP (Corriot Gilles, Hanneke Carole)				2006 - 2006
Basidiomycètes	29920	<i>Cantharellus friesii</i> Quélet	<i>Girofle abricot</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				2002 - 2002
	40883	<i>Clavariadelphus pistillaris</i> (L. - Fr.) Donk	<i>Clavaire en pilon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)				1990 - 1991

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
35475	<i>Corinarius purpurascens</i> Fr.	<i>Corinaire pourpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1990 - 2009
35814	<i>Corinarius varius</i> (J.C. Sch. : Fr.) Fr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1996 - 1996
29528	<i>Gyroponus castaneus</i> (Bull. : Fr.) Quélet	<i>Bolet châtain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1990 - 1995
42712	<i>Hecium coralloides</i> (Scop. : Fr.) Pers.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1996 - 1996
30126	<i>Hygrocybe coccinea</i> (J.C. Sch. : Fr.) Kummer	<i>Hygrophore cocciné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriot Gilles)					2004 - 2004
30265	<i>Hygrocybe persistens</i> (Britzelmayr) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1997 - 1997
30280	<i>Hygrocybe psittacina</i> (J.C. Sch. : Fr.) Kummer	<i>Hygrophore perroquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1990 - 1990
30140	<i>Hygrocybe tristis</i> (Pers. ? Pers.) F. H. Møller		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE					1991 - 1991
34335	<i>Panelus violaceoflavus</i> (Batsch : Fr.) Singer		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1995 - 1995
38898	<i>Pileatus salicinus</i> (Pers. : Fr.) Kummer	<i>Plutée du saule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ARIANE (De Munnik Nicolas)					1990 - 1990
29660	<i>Porphyrellus porphyrosporus</i> (Fr.) E.-J. Gilbert	<i>Bolet porphyre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Corriot Gilles, Hanneke Carole)					2006 - 2006

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
41009	<i>Remania botrytis</i> (Pers. ; Fr.) Ricken	<i>Clavaire choux-fleur</i>	Reproduction certaine ou probable	ARIANE					1991 - 1991
39751	<i>Russula foetens</i> (Pers. ; Fr.) Pers.	<i>Russule fétide</i>	Reproduction certaine ou probable	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole)					1990 - 2006
39816	<i>Russula illota</i> Romagn.	<i>Russule mal lavée</i>	Reproduction certaine ou probable	CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole)					2006 - 2006
39824	<i>Russula insignis</i> Quélet	<i>Russule à voile jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	ARIANE (De Munnik Nicolas)					1997 - 1997
29678	<i>Strobilomyces floccopus</i> (Vanl. ; Fr.) P. Karsten	<i>Bolet pomme de pin</i>	Reproduction certaine ou probable	ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)					1990 - 1993
33211	<i>Tricholoma cingulatum</i> (Almf. ; Fr.) Jacobasch	<i>Tricholome ceinturée</i>	Reproduction certaine ou probable	ARIANE (De Munnik Nicolas)					2003 - 2003
29808	<i>Xerocomus parasiticus</i> (Bull. ; Fr.) Quélet	<i>Bolet parasite</i>	Reproduction certaine ou probable	ARIANE (Bodin Michel)					1993 - 1993
223070	<i>Aegomorphus clavipes</i> (Schränk, 1781)	<i>Acanthodère à fémurs renflés</i>	Reproduction indéterminée	ANA (Holliger Benoît)			1	1	2000 - 2000
11744	<i>Anaglyptus mysticus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Lepture arlequin</i>	Reproduction indéterminée	ANA (Holliger Benoît)			1	1	2000 - 2000
12239	<i>Anoplodera sexguttata</i> (Fabricius, 1775)		Reproduction indéterminée	ANA (Holliger Benoît)			1	1	2000 - 2000
458956	<i>Aphaenops cerberus</i> (Dieck, 1869)		Reproduction indéterminée	Laboratoire EcoLab (UMR 5245)			1	1	1947 - 1947

Coléoptères

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
458964	<i>Aphaenops crypticola</i> (Linder, 1859)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1958 - 1961
458998	<i>Aphaenops parvulus</i> Colloff, 1955		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1954 - 1954
459013	<i>Aphaenops tirestias</i> (Plochard de la Boulie, 1872)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1962 - 1962
416811	<i>Callimelum angulatum</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
222761	<i>Geotrechus orpius</i> (Dieck, 1869)		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1958 - 1958
10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
11775	<i>Morimus asper</i> (Sulzer, 1776)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
12207	<i>Rhagium mordax</i> (De Geer, 1775)	<i>Rhagie mordante</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
12208	<i>Rhagium sycophanta</i> (Schränk, 1781)	<i>Rhagie sycophante</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
12348	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Rosalie des Alpes</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		1	1	2000 - 2006
12375	<i>Xylotrechus antiope</i> (Schönherr, 1817)		Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit)		1	1	2000 - 2000
237165	<i>Ontoniscus remyi</i> Dallens, 1964		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1973 - 1973
237168	<i>Ontoniscus trajani</i> Vandel, 1933		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1960 - 1960

Crustacés

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	237097	<i>Porcellio pyrenaicus</i> <i>Dollfus, 1892</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		1	1	1962 - 1962
	53938	<i>Clossiana selene</i> <i>(Denis & Schiffermüller, 1775)</i>	<i>Petit Collet argenté (Le), Nacré fleché (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc)		1	1	2006 - 2006
	53569	<i>Erebia meolans</i> <i>(de Prunner, 1798)</i>	<i>Noir des Fétuques (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme, Legai Luc)		1	1	2002 - 2003
	53364	<i>Minois dryas</i> <i>(Scopoli, 1763)</i>	<i>Grand Nègre des bois (Le), Dryade (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		1	1	2002 - 2002
	60658	<i>Martes martes</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Martre des pins, Martre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Nature Midi-Pyrénées (André Catherine, Delmas Norbert, Rombaut Cyril)		1	1	2003 - 2004
	60427	<i>Myotis blythii</i> <i>(Tomes, 1857)</i>	<i>Petit Murin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONF		1	1	2003 - 2003
	60418	<i>Myotis myotis</i> <i>(Borkhausen, 1797)</i>	<i>Grand Murin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONF		1	1	2003 - 2003
	60363	<i>Myotis mystacinus</i> <i>(Kuhl, 1817)</i>	<i>Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONF		1	1	2003 - 2003
	60408	<i>Myotis nattereri</i> <i>(Kuhl, 1817)</i>	<i>Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONF		1	1	2003 - 2003
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> <i>(Schreber, 1774)</i>	<i>Noctule commune</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONF		1	1	2003 - 2003
Phanérogames	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> <i>(Schreber, 1774)</i>	<i>Grand rhinolophe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONF		1	1	2003 - 2003
	87021	<i>Bupleurum angulosum</i> <i>L., 1753</i>	<i>Bupleurum arguleux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), Assoc. TERRACOOS (Neau Miguel), CBNMP (Bergès Christophe), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris), Nature Comminges (Enjalbal Marc)	Faible	101	1000	2005 - 2009

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
89928	<i>Cephalanthus rubra</i> (L.) Rich., 1817	Céphalanthère rouge, Elleborine rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Pru d'homme François), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONF (Savoie Jean-Marie)	Fort	1	10	1991 - 2008
92864	<i>Craeaegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONF (Savoie Jean-Marie)	Fort			1991 - 1991
96165	<i>Epilobium dunali</i> J.Gay ex Godeb., 1849	Epilobe de Durieu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Néau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseg Botis)				2007 - 2007
96454	<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrl.) Sw., 1800	Epipactis à petites feuilles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Bertrand Alain), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		1	10	1995 - 2006
98086	<i>Festuca aquatica</i> Kerguelén, 1979	Fétuque d'Auquier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)				2008 - 2008
98506	<i>Festuca rivularis</i> Boiss., 1838	Fétuque des berges, Fétuque des ruisseaux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Laigneau Française)				2008 - 2008
98981	<i>Fritillaria nigra</i> Mill., 1768	Fritillaire noire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Cassan Sandra)				2003 - 2003
135019	<i>Gentiana bursari</i> subsp. <i>bursari</i> Lapeyr., 1813	Gentiane de Burser	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), CBNPMP (Leblond Nicolas)	Moyen	11	100	2001 - 2007
158985	<i>Limodorum abortivum</i> subsp. <i>abortivum</i> (L.) Sw., 1799	Limodore avorté, Limodore sans feuille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc), Nysiak G.		1	10	1999 - 2006
106379	<i>Lithospermum arvense</i> L., 1753	Charée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
148435	<i>Lotus maritimus</i> var. <i>hirsutus</i> (Willk.) Kerguelén, 1994		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ISATIS (Belhacène Lionel)				2000 - 2000

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106846	<i>Luzula nivea</i> (Nath.) DC., 1805	Luzule blanche, Luzule des neiges	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Nature Comminges (Enjalbal Marc)				2006 - 2006
	106861	<i>Luzula sudetica</i> (Willd.) Schult., 1814	Luzule des Sudètes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mhamed				1995 - 1995
	107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne lachetée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Prud'homme François)	Fort			2008 - 2008
	112453	<i>Paronychia polygonifolia</i> (Willd.) DC., 1805	Paronyque à feuilles de Renouée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Française), MHN Toulouse (Presseq Boris)	Fort			2006 - 2007
	159922	<i>Potentilla alchimilloides</i> subsp. <i>alchimilloides</i> Lapeyr.	Potentille fausse Alchimille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)	Faible	101	1000	2004 - 2006
	119827	<i>Sagina saginoides</i> (L.) H. Karst., 1882	Sagine fausse sagine, Sagine de Linné	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian	Fort			2005 - 2006
	121846	<i>Scleranthus uncinatus</i> Schur, 1850	Scléranthe à crochets	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)				2007 - 2007
	141121	<i>Silene ciliata</i> subsp. <i>ciliata</i> Fourr., 1788	Silène cilié	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc)		11	100	2006 - 2006
	125816	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If à baies	Reproduction certaine ou probable	Informateur : AREMIP (Parde Jean-Michel), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Nature Comminges (Enjalbal Marc), ONF (Coy Jérôme, Savose Jean-Marie)	Faible			1991 - 2006
	126563	<i>Thymus polytrichus</i> A. Kern. ex Borbás, 1890	Thym à pilosité variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Tessier Marc), AREMIP (Parde Jean-Michel)	Moyen	1	10	2005 - 2006

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologiques	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
128428	<i>Valeriana pyrenaica</i> L., 1753	<i>Valériane des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANA (Dedieu Maurice), ARIANE (De Munnik Nicolas), Assoc. TERRANCOIS (Neau Miguel), CBNMP (Bergès Christophe, Penin David), Georges Nicolas, Mauge Christian, ISATIS (Belhacène Lionel), MHN Toulouse (Presseg Boris), PNR PA (Séjalon Sophie)	Fort	1	10	1995 - 2007
128191	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	<i>Vesce hérissée, Ers velu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
128325	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	<i>Lentillon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Maugé Christian				2006 - 2006
79278	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	<i>Lézard vivipare</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ANA (Holliger Benoit), Pujos		1	1	1994 - 1995

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	444427	<i>Calotriton asper</i> (Al. Dugès, 1852)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Insectes	8750	<i>Aphaenops bucephalus</i> (Dieck, 1869)	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	12348	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	416842	<i>Pamassius mnemosyne vernetanus</i> Fruhstorfer, 1908	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	458947	<i>Aphaenops bouilloni</i> Coiffait, 1955	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	458956	<i>Aphaenops cerberus</i> (Dieck, 1869)	Autre	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	458964	<i>Aphaenops crypticola</i> (Linder, 1859)	Autre	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	459009	<i>Aphaenops sioberae</i> Fourès, 1954	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	459013	<i>Aphaenops tiresias</i> (Piochard de la Brillerie, 1872)	Autre	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
459023	<i>Aphaenops vandeli</i> Fourès, 1954	Déterminante	Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bachstein, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60427	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	61128	<i>Rupicapra pyrenaica</i> Bonaparte, 1845	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2992	<i>Perdix perdix hispaniensis</i> Reichenow, 1892	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3493	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4488	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Reptiles	77963	<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	79278	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	79283	<i>Iberolacerta aranica</i> (Aribas, 1993)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Angiospermes	82542	<i>Androsace vandellii</i> (Turra) Chiov., 1919	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	83969	<i>Artemisia eriantha</i> Ten., 1831	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	84053	<i>Artemisia umbelliformis</i> Lam., 1783	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	92282	<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	95442	<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	113305	<i>Phylodoce caerulea</i> (L.) Bab., 1843	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	133817	<i>Dianthus barbatus</i> subsp. <i>barbatus</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Bryidae	6728	<i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehrh.) Hedw.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6734	<i>Sphagnum compactum</i> Lam. & DC.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6746	<i>Sphagnum fallax</i> (H.Klinggr.) H.Klinggr.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6748	<i>Sphagnum flexuosum</i> Dozy & Moak.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6751	<i>Sphagnum girgensohnii</i> Russow	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	6760	<i>Sphagnum magellanicum</i> Brid.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6769	<i>Sphagnum palustre</i> L.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6774	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6780	<i>Sphagnum quinquefarium</i> (Braithw.) Warnst.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6784	<i>Sphagnum rubellum</i> Wilson	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6785	<i>Sphagnum russowii</i> Warnst.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6789	<i>Sphagnum squarrosum</i> Crome	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6790	<i>Sphagnum subnitens</i> Russow & Warnst.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6794	<i>Sphagnum subsecundum</i> Nees	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6795	<i>Sphagnum tenellum</i> (Brid.) Pers. ex Brid.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	6797	<i>Sphagnum teres</i> (Schimp.) Angstr.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Gymnospermes	125816	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Ptérédophytes	103841	<i>Isoetes echinospora</i> Durieu, 1861	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	103843	<i>Isoetes lacustris L., 1753</i>	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Espaces Naturels de Midi-Pyrénées - conservatoire régional	1999	Les tourbières de Midi-Pyrénées : comment les conserver ? Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, programme life tourbières de France. 116 p.
	Georges N., Tessier M., Pessotto L., Arial W., Sejalon S.	2008	Contribution à l'inventaire de la flore du département de l'Ariège : observations 2002-2007 - Monde des plantes, 497 : 17-20.
	Maurette J.	1995	Inventaire des Odonates du département de l'Ariège. ANA
	Préfecture de l'Ariège - DIREN Midi-Pyrénées	2003	Projet de réserve naturelle de l'Ariège. Document préparation Enquête publique. 285 pages
Informateur	AED (Bertrand Alain)		
	AED (Bertrand Alain), ANA (Bertrand Alain), Bertrand Alain, Nature Midi-Pyrénées (Biaugeau Michel, Roux Didier), ONEMA		
	AFL (Coste Clothier)		
	AFL (Coste Clothier)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain)		
	ANA (Bertrand Alain), AREMIP (Parde Jean-Michel), ONEMA		
	ANA (Bertrand Alain), ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ANA (Bertrand Alain, Dédieu Maurice), AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise, Lay Sébastien, Penin David), Maugé Christian		
	ANA (Bertrand Alain, Dédieu Maurice, Holliger Benoît, Tessier Marc), AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Corriol Gilles, Hannoire Carole, Laigneau Françoise, Leblond Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian, Mhamedi, ONCFS Sud-Ouest		
ANA (Bertrand Alain, Dédieu Maurice), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian			

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Bertrand Alain, Dedieu Maurice, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), Georges Nicolas, Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris), PNR PA (Séjalon Sophie)		
	ANA (Bertrand Alain, Holliger Benoît), ECODIV (Muratet Jean), Nature Comminges (Enjalbal Marc), ONCFS Sud-Ouest (Menoni Emmanuel), Prud'homme François		
	ANA (Bertrand Alain), Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ANA (Bertrand Alain), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Bertrand Alain), SHNAO (Demergès David)		
	ANA (Bertrand Alain, Tessier Marc)		
	ANA (Dedieu Maurice)		
	ANA (Dedieu Maurice)		
	ANA (Dedieu Maurice), AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian		
	ANA (Dedieu Maurice), AREMIP (Parde Jean-Michel), ISATIS (Belhacène Lionel), Maugé Christian		
	ANA (Dedieu Maurice), ARIANE (De Munnik Nicolas), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), Georges Nicolas, Maugé Christian, ISATIS (Belhacène Lionel), MHN Toulouse (Presseq Boris), PNR PA (Séjalon Sophie)		
	ANA (Dedieu Maurice), CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc)		
	ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ANA (Dedieu Maurice, Tessier Marc), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Lay Sébastien, Penin David), MHN Toulouse (Presseq Boris), PNR PA (Georges Nicolas, Séjalon Sophie)		
	ANA (Garric Julien)		
	ANA (Garric Julien, Morscheidt Jérôme), FDC 09 (Marty Evelyn), Nature Comminges (Castaing Guillaume), Nature Midi-Pyrénées (Castaing Guillaume, Delmas Norbert), OGM		
	ANA (Garric Julien, Paumier Jean-Marc, Sfreddo Guillaume, Tessier Marc, Vergne Julien), Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		
	ANA (Holliger Benoît)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Holliger Benoît)		
	ANA (Holliger Benoît), EIP (Brustel Hervé)		
	ANA (Holliger Benoît), Maugé Christian		
	ANA (Holliger Benoît), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Holliger Benoît), Pujos		
	ANA (Holliger Benoît, Radigue François, Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre- Jérôme, Legal Luc), Maugé Christian		
	ANA (Maurette Jean)		
	ANA (Maurette Jean)		
	ANA (Morscheidt Jérôme)		
	ANA (Paumier Jean-Marc)		
	ANA (Paumier Jean-Marc)		
	ANA (Paumier Jean-Marc), ASINAT (Defaut Bernard), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Paumier Jean-Marc, Tessier Marc)		
	ANA (Radigue François)		
	ANA (Radigue François), Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		
	ANA (Radigue François), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	ANA (Sfreddo Guillaume)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc)		
	ANA (Tessier Marc), AREMIP (Parde Jean-Michel)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Penin David)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Penin David), ISATIS (Belhacène Lionel), Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)		
	ANA (Tessier Marc), ARIANE (De Munnik Nicolas), Nature Midi- Pyrénées (Menand Mathieu)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Penin David), Kuku-Belharra (Presseq Boris)		
	ANA (Tessier Marc), CBNPMP (Penin David), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), Maugé Christian		
	ANA (Tessier Marc), Nature Midi- Pyrénées (Menand Mathieu)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	ANA (Tessier Marc), Pessoto Lilliane		
	ANA (Vergne Julien)		
	Anonyme		
	AREMIP (Duquesne G.)		
	AREMIP (Duquesne G., Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	AREMIP (Duquesne G., Parde Jean-Michel), Nysiak G.		
	AREMIP (Mary Jean-Pierre)		
	AREMIP (Mary Jean-Pierre), Charlier B., Roux J.-L., ISATIS (Belhocène Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecatelier)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François), EIP (Savoie Jean-Marie), ISATIS (Belhocène Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecatelier), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), ARIANE (De Munnik Nicolas), Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), ISATIS (Tessier Marc), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris), Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Bergès Christophe), ONF Midi-Pyrénées		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), CBNPMP (Penin David)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), Joseph Gérard		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), Kuku-Belharra (Presseq Boris), Nature Comminges (Enjalbal Marc), ONF (Coy Jérôme, Savoie Jean-Marie)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), Mhamed		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), ONF		
	AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José), CBNPMP (Laigneau Françoise, Leblond Nicolas), Mhamed		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	AREMIP (Parde Jean-Michel, Pujo José), ISATIS (Belhacène Lionel)		
	AREMIP (Parde Jean-Michel), Royaud Alain		
	AREMIP (Pujo José)		
	ARIANE		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel)		
	ARIANE (Bodin Michel, De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Bergès Christophe, Penin David), Kuku-Belharra (Presseq Boris), SSNTG (Pessoto Lilliane, Séjalon Sophie)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole, Leblond Nicolas, Prud'homme François), Charlier B., EIP (Savoie Jean-Marie), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecatelier), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ARIANE (De Munnik Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONCFS Sud-Ouest (Lecatelier)		
	ARIANE (personne morale)		
	ASINAT (Defaut Bernard)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Chaney Matthieu, Corriol Gilles, Hannoire Carole, Penin David, Prud'homme François), MHN Toulouse (Presseq Boris), ONF (Savoie Jean-Marie)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Françoise), Maugé Christian, MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Françoise), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Assoc. TERRANOOS (Neau Miguel), CBNPMP (Bergès Christophe), MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	ATEK		
	ATEK, Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	ATEK (personne morale)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Bertrand Alain		
	CBNPMP (Bergès Christophe)		
	CBNPMP (Bergès Christophe)		
	CBNPMP (Bergès Christophe), Georges Nicolas, Maugé Christian, PNR PA (Séjalon Sophie)		
	CBNPMP (Bergès Christophe, Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Cassan Sandra)		
	CBNPMP (Cassan Sandra)		
	CBNPMP (Chaney Matthieu)		
	CBNPMP (Corriol Gilles)		
	CBNPMP (Corriol Gilles)		
	CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole)		
	CBNPMP (Corriol Gilles, Hannoire Carole), Royaud Alain		
	CBNPMP (Hannoire Carole)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise)		
	CBNPMP (Laigneau Françoise), Mhamedl		
	CBNPMP (Laigneau Françoise, Prud'homme François)		
	CBNPMP (Lay Sébastien)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas), ISATIS (Belhacène Lionel)		
	CBNPMP (Penin David)		
	CBNPMP (Penin David)		
	CBNPMP (Penin David), ONF Midi-Pyrénées (Bourraqui Laure)		
	CBNPMP (personne morale)		
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	CBNPMP (Prud'homme François), ISATIS (Belhacène Lionel), Joseph Gérard, ONF (Savoie Jean-Marie)		
	Charlier B.		
	CRPF Midi-Pyrénées (Larrieu Laurent)		
	CRPF Midi-Pyrénées (Larrieu Laurent)		
	ECODIV (Muratet Jean)		
	EIP (Brustel Hervé)		
	EIP (Brustel Hervé)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	EIP (Savoie Jean-Marie)		
	FDC 09 (Marty Évelyn)		
	FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Comminges (Castaing Guillaume), Nature Midi-Pyrénées (Bergès Christophe, Rombaut Cyril), OGM		
	FDC 09 (Marty Évelyn), Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert), OGM		
	GCMP (Déjean Sylvain)		
	GCMP (Déjean Sylvain)		
	Georges Nicolas		
	Georges Nicolas, PNR PA (Séjalon Sophie)		
	ISATIS (Belhacène Lionel)		
	ISATIS (Belhacène Lionel)		
	ISATIS (Tessier Marc)		
	ISATIS (Tessier Marc)		
	Joseph Gérard		
	Joseph Gérard		
	Kuku-Belharra (Presseq Boris)		
	Kuku-Belharra (Presseq Boris), Maugé Christian		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Albre Jérôme, Legal Luc)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (Legal Luc)		
	Laboratoire EcoLab (UMR 5245) (personne morale)		
	LPO Casseurs d'os		
	LPO Casseurs d'os (personne morale)		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian		
	Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Maugé Christian, Nature Comminges (Enjalbal Marc), Nature Midi-Pyrénées (Menand Mathieu), PNR PA (Georges Nicolas, Séjalon Sophie)		
	Mhamedi		
	MHN Toulouse (Presseq Boris)		
	Nature Comminges (Castaing Guillaume)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Nature Comminges (Enjalbal Marc)		
	Nature Comminges (Enjalbal Marc), Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme, Castaing Guillaume, Delmas Norbert, Dramard Jean-Michel, Queval Bernard, Queval Roselyne, Rombaut Cyril, Roux Didier), ONCFS Sud- Ouest (Cluzel , Meroni Emmanuel)		
	Nature Comminges (Enjalbal Marc), Nysiak G.		
	Nature Comminges (Prud'homme François)		
	Nature Comminges (Prud'homme François)		
	Nature Midi-Pyrénées (André Catherine, Delmas Norbert, Rombaut Cyril)		
	Nature Midi-Pyrénées (Bergès Christophe)		
	Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		
	Nature Midi-Pyrénées (Calas Jérôme)		
	Nature Midi-Pyrénées (Delmas Norbert)		
	Nature Midi-Pyrénées (Meriad Mathieu)		
	Nature Midi-Pyrénées (Pottier Gilles)		
	Nature Midi-Pyrénées (Rombaut Cyril)		
	Nysiak G.		
	OGM		
	OGM (personne morale)		
	ONCFS Sud-Ouest (Cluzel)		
	ONCFS Sud-Ouest (Lecatellier)		
	ONCFS Sud-Ouest (Meroni Emmanuel)		
	ONCFS Sud-Ouest (personne morale)		
	ONEMA (personne morale)		
	ONF		
	ONF (Coy Jérôme)		
	ONF (Coy Jérôme)		
	ONF Midi-Pyrénées (Bourraqui Laure)		
	ONF Midi-Pyrénées (personne morale)		
	ONF (personne morale)		
	ONF (Savoie Jean-Marie)		
	ONF (Savoie Jean-Marie)		
	Pessoto Lilliane		
	Pessoto Lilliane		
	PNR PA (Georges Nicolas)		
	PNR PA (Séjalon Sophie)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Prud'homme François		
	Pujos		
	Royaud Alain		
	Royaud Alain		
	SHNAO (Demergès David)		
	SHNAO (Demergès David)		
	SSNTG (Pessoto Lilliane)		
	SYRPHYS (Sarhou Jean-Pierre)		
	SYRPHYS (Sarhou Jean-Pierre, Sarhou Véronique)		
	SYRPHYS (Sarhou Véronique)		

Annexe n°6 : Analyses de 1^{ère} adduction

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : Jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05.34.09.83.67

Fax : 05.34.09.36.40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : ETUDE

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 06/08/2019 à 14h00 pour l'ARS et par ARS09 : ERIC CHELLE

Nom et type d'installation : CAPTAGE/RÉSERVOIR NARDIOU INFÉRIEUR (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU DISTRIBUÉE SANS DESINFECTION

Nom et localisation du point de surveillance : EXHAURE LAMOUSQUÈRE INFÉRIEUR - ORGIBET (OUVRAGE CAPTAGE NARDIOU)

Code point de surveillance : 0000001634

Code installation : 000493

Type d'analyse : MPRPE

Code Sise analyse : 00133321

Référence laboratoire : F-19-25668

Numéro de prélèvement : 00900133277

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900133277) :

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des branchements publics ou des réseaux privés. Dans ce cas, Il est recommandé de laisser couler l'eau avant de l'utiliser à fins alimentaires.

vendredi 20 septembre 2019

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé,
La Déléguée Départementale



Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	8.7	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.7	unité pH			6.5	9.0

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Couleur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Saveur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Turbidité néphélobimétrie NFU	0.23	NFU				2.0
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<0.05	µg/L		1.0		
Biphényle	<0.005	µg/L				
COMPOSÉS ORGANOHALOGENÉS VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0.05	µg/L		1		
Dichloroéthane-1,2	<0.5	µg/L		3		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0.5	µg/L		10		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0.5	µg/L		10		
Trichloroéthylène	<0.5	µg/L		10		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Agents de surface (bleu méth.) mg/L	<0.05	mg/L				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0.05	mg/L				
Phénols (indice phénol C ₆ H ₅ OH) mg/L	<0.005	mg/L				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	<6	mg(CO ₃)/L				
CO ₂ libre calculé	5	mg/L				
Équilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4	ANS OBJE			1.0	2.0
Hydrogencarbonates	113	mg/L				
pH d'équilibre à la 1 ^{re} échantillon	8.35	unité pH				
Titre alcalimétrique complet	9.3	°f				
Titre hydrotimétrique	10.2	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer dissous	<5	µg/L				200
Manganèse total	<5	µg/L				50
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUES						
Benzo(a)pyrène *	<0.002	µg/L		0.01		
Benzo(b)fluoranthène	<0.002	µg/L		0.10		
Benzo(a,h,i)perylène	<0.002	µg/L		0.10		
Benzo(k)fluoranthène	<0.002	µg/L		0.10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0.002	µg/L		0.10		
Indeno(1,2,3-cd)pyrène	<0.002	µg/L		0.10		
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0.010	µg/L		0.1		
Atrazine-désoisopropyl	<0.02	µg/L		0.1		
Atrazine désoisopropyl-2-hydroxy	<0.050	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl	<0.01	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.100	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl désoisopropyl	<0.010	µg/L		0.1		
Hydroxyterbutylazine	<0.010	µg/L		0.1		
Simazine hydroxy	<0.030	µg/L		0.1		
Terbutéon-déséthyl	<0.005	µg/L		0.1		
Terbutylazin déséthyl	<0.005	µg/L		0.1		
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	<0.010	µg/L		0.1		
MINERALISATION						
Calcium	32.10	mg/L				
Chlorures	1.1	mg/L				250
Conductivité à 25°C	212	µS/cm			200	1100
Magnésium	5.90	mg/L				
Potassium	0.30	mg/L				
Silicates (en mg/L de SiO ₂)	6.42	mg(SiO ₂)/l				
Sodium	1.57	mg/L				200
Sulfates	14.0	mg/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Aluminium total µg/l	<10	µg/L				200
Antimoine	<5	µg/L		5		

Arsenic	<5	µg/L	10		
Barvum	<0.005	mg/L			1
Bore mg/L	<0.010	mg/L	1		
Cadmium	<1	µg/L	5		
Chrome total	<5	µg/L	50		
Cuivre	<0.005	mg/L	2		1
Cyanures totaux	<5	µg(CN)/L	50		
Fluorures mg/L	0.086	mg/L	2		
Mercure	<0.25	µg/L	1		
Nickel	<5	µg/L	20		
Plomb	<5	µg/L	10		
Sélénium	<5	µg/L	10		
Zinc	<0.005	mg/L			
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	<0.3	mg(C)/L			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L			0.1
Nitrates (en NO3)	1.2	mg/L	50.0		
Nitrites (en NO2)	<0.05	mg/L	0.5		
Phosphore total (exprimé en mg(P2O5)/L)	<0.05	mg(P2O5)/L			
PARAMETRES INVALIDES					
Chloroméquat chlorure (utiliser CLMQ)	<0.02	µg/L	0		
PARAMETRES LIÉS A LA RADIOACTIVITE					
Activité alpha globale en Bq/L	<0.03	Bq/L			
Activité bêta attribuable au K40	<0.006	Bq/L			
Activité bêta globale en Bq/L	<0.05	Bq/L			
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	<0.05	Bq/L			
Activité Tritium (3H)	<7.6	Bq/L			100.0
Dose indicative	<0.1	mSv/a			0.1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	7	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/(100mL)			0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)	0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Acétachlore	<0.005	µg/L	0.1		
Alachlore	<0.005	µg/L	0.1		
Benalaxyl-M	<0.01	µg/L	0.1		
Boscalid	<0.020	µg/L	0.1		
Cvazofamide	<0.020	µg/L	0.1		
Cymoxanil	<0.100	µg/L	0.1		
Dichloramide	<0.050	µg/L	0.1		
Diméthénamide	<0.010	µg/L	0.1		
ESA acetachlore	<0.010	µg/L	0.1		
ESA alachlore	<0.010	µg/L	0.1		
ESA metazachlore	<0.100	µg/L	0.1		
ESA metolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Fenhexamid	<0.050	µg/L	0.1		
Isoxaben	<0.010	µg/L	0.1		
Métazachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Métolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Napropamide	<0.010	µg/L	0.1		
Orvzalin	<0.100	µg/L	0.1		
OXA acetachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA alachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA metazachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA metolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Penoxsulam	<0.010	µg/L	0.1		
Propachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Propyzamide	<0.050	µg/L	0.1		
Pvnoxsulame	<0.010	µg/L	0.1		
Tébutam	<0.050	µg/L	0.1		
Tolylfluanide	<0.01	µg/L	0.1		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2,4,5-T	<0.010	µg/L	0.1		
2,4-D	<0.010	µg/L	0.1		
2,4-MCPA	<0.010	µg/L	0.1		
Clodinafop-propargyl	<0.010	µg/L	0.1		
Dichloroprop	<0.010	µg/L	0.1		
Dichloroprop-P	<0.01	µg/L	0.1		
Diclofop méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Fénoxaprop-éthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Fluazifop butyl	<0.010	µg/L	0.1		
Mécoprop	<0.010	µg/L	0.1		
Mécoprop-o	<0.010	µg/L	0.1		
Triclopyr	<0.020	µg/L	0.1		
PESTICIDES CARBAMATES					
Asulame	<0.100	µg/L	0.1		
Benthiavalicarbe-isopropyl	<0.010	µg/L	0.1		

Carbaryl	<0.010	µg/L	0.1
Carbendazime	<0.010	µg/L	0.1
Carbétamide	<0.010	µg/L	0.1
Carbofuran	<0.010	µg/L	0.1
Chloroprothame	<0.005	µg/L	0.1
Fenoxycarbe	<0.050	µg/L	0.1
Hydroxycarbofuran-3	<0.01	µg/L	0.1
Iprovalicarb	<0.050	µg/L	0.1
Méthiocarb	<0.010	µg/L	0.1
Méthomyl	<0.050	µg/L	0.1
Molinate	<0.010	µg/L	0.1
Propoxur	<0.010	µg/L	0.1
Prosulfocarbe	<0.010	µg/L	0.1
Pvrimicarbe	<0.010	µg/L	0.1
Thiophanate méthyl	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES DIVERS			
2,6-Dichlorobenzamide	<0.01	µg/L	0.1
Acétamifid	<0.010	µg/L	0.1
Aclanifen	<0.005	µg/L	0.1
AMPA	<0.020	µg/L	0.1
Anthraquinone (pesticide)	<0.05	µg/L	0.1
Benfluraline	<0.005	µg/L	0.1
Benoxacor	<0.005	µg/L	0.1
Bentazone	<0.010	µg/L	0.1
Bifenox	<0.050	µg/L	0.1
Bromocil	<0.01	µg/L	0.1
Bromadiolone	<0.050	µg/L	0.1
Butraline	<0.010	µg/L	0.1
Caotane	<0.005	µg/L	0.1
Carfentrazone éthyle	<0.050	µg/L	0.1
Chloridazone	<0.010	µg/L	0.1
Chlorothalonil	<0.01	µg/L	0.1
Clethodime	<0.010	µg/L	0.1
Clomazone	<0.010	µg/L	0.1
Clopyralid	<0.100	µg/L	0.1
Cloquintocet-mexyl	<0.010	µg/L	0.1
Clothianidine	<0.010	µg/L	0.1
Cycloxydime	<0.020	µg/L	0.1
Cyrodinil	<0.010	µg/L	0.1
Cyrosulfamide	<0.010	µg/L	0.1
Desmethylnorflurazon	<0.010	µg/L	0.1
Dichlobénil	<0.01	µg/L	0.1
Dicofol	<0.005	µg/L	0.1
Diflufénicanil	<0.02	µg/L	0.1
Diméthomorphe	<0.010	µg/L	0.1
Dinocap	<0.01	µg/L	0.1
Diaquat	<0.020	µg/L	0.1
Dodine	<0.010	µg/L	0.1
Ethofumésate	<0.005	µg/L	0.1
Famoxadone	<0.005	µg/L	0.1
Fénamidone	<0.01	µg/L	0.1
Fenpropidin	<0.010	µg/L	0.1
Fenpropimorphe	<0.050	µg/L	0.1
Fipronil	<0.010	µg/L	0.1
Fonicamide	<0.100	µg/L	0.1
Flumioxazine	<0.050	µg/L	0.1
Fluazinonazole	<0.020	µg/L	0.1
Flurochloridone	<0.005	µg/L	0.1
Fluroxypir	<0.100	µg/L	0.1
Fluroxypir-meotyl	<0.100	µg/L	0.1
Flurtamone	<0.010	µg/L	0.1
Folpet	<0.005	µg/L	0.1
Fosetyl-aluminium	<0.02	µg/L	0.1
Glufosinate	<0.02	µg/L	0.1
Glyphosate	<0.020	µg/L	0.1
Imazamox	<0.010	µg/L	0.1
Imidaclopride	<0.010	µg/L	0.1
Iprodione	<0.005	µg/L	0.1
Isoxafutole	<0.100	µg/L	0.1
Lenacil	<0.010	µg/L	0.1
Mebiquat	<0.02	µg/L	0.1
Métalaxyl	<0.010	µg/L	0.1
Métaldéhyde	<0.050	µg/L	0.1
Norflurazon	<0.005	µg/L	0.1
Oxadixyl	<0.010	µg/L	0.1
Oxyfluorfen	<0.005	µg/L	0.1
Paraquat	<0.020	µg/L	0.1
Pendiméthaline	<0.005	µg/L	0.1
Prochloraze	<0.010	µg/L	0.1
Procyfidone	<0.005	µg/L	0.1
Pymétrozine	<0.010	µg/L	0.1
Pyrifénox	<0.005	µg/L	0.1
Pvriméthanyl	<0.010	µg/L	0.1
Pvriproxyfen	<0.020	µg/L	0.1
Quimerac	<0.010	µg/L	0.1

Quinoxifen	<0.005	µg/L	0.1
Roténone	<0.010	µg/L	0.1
Spiroxamine	<0.050	µg/L	0.1
Tébufénozide	<0.010	µg/L	0.1
Tétraconazole	<0.005	µg/L	0.1
Thiaclopride	<0.010	µg/L	0.1
Thiamethoxam	<0.010	µg/L	0.1
Total des pesticides analysés	<0.01	µg/L	0.5
Trifluraline	<0.005	µg/L	0.1
Vinchlorzoline	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS			
Bromoxynil	<0.030	µg/L	0.1
Bromoxynil octanoate	<0.050	µg/L	0.1
Dicamba	<0.100	µg/L	0.1
Imazéthabenz-méthyl	<0.010	µg/L	0.1
Ioxynil	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES ORGANOCHLORES			
Aldrine	<0.005	µg/L	0.0
Chlordane alpha	<0.005	µg/L	0.1
Chlordane bêta	<0.005	µg/L	0.1
DDD-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDD-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDE-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDE-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDT-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDT-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
Dieldrine	<0.005	µg/L	0.0
Diméthachlore	<0.01	µg/L	0.1
Endosulfan alpha	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan bêta	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan sulfate	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan total	<0.005	µg/L	0.1
Endrine	<0.005	µg/L	0.1
HCH alpha	<0.005	µg/L	0.1
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0.005	µg/L	0.1
HCH bêta	<0.005	µg/L	0.1
HCH delta	<0.005	µg/L	0.1
HCH gamma (lindane)	<0.005	µg/L	0.1
Heptachlore	<0.005	µg/L	0.0
Heptachlore époxyde	<0.005	µg/L	0.0
Hexachlorobenzène	<0.005	µg/L	0.1
Isodrine	<0.005	µg/L	0.1
Oxadiazon	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES			
Cadusafos	<0.010	µg/L	0.1
Chlorfenvinphos	<0.010	µg/L	0.1
Chlorméphas	<0.005	µg/L	0.1
Chlorpyrifos éthyl	<0.005	µg/L	0.1
Chlorpyrifos méthyl	<0.005	µg/L	0.1
Diazinon	<0.005	µg/L	0.1
Dichlorvos	<0.01	µg/L	0.1
Diméthoate	<0.010	µg/L	0.1
Ethiofopos	<0.010	µg/L	0.1
Fenitrothion	<0.005	µg/L	0.1
Fenthion	<0.050	µg/L	0.1
Malathion	<0.005	µg/L	0.1
Méthidathion	<0.005	µg/L	0.1
Oxydéméton méthyl	<0.010	µg/L	0.1
Parathion éthyl	<0.005	µg/L	0.1
Parathion méthyl	<0.005	µg/L	0.1
Phoxime	<0.030	µg/L	0.1
Propanoate	<0.100	µg/L	0.1
Quinalphos	<0.005	µg/L	0.1
Téméphas	<0.005	µg/L	0.1
Terbuphos	<0.005	µg/L	0.1
Trichlorfon	<0.010	µg/L	0.1
Vamidathion	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES PYRETHRINOIDES			
Alphaméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Bifenthrine	<0.005	µg/L	0.1
Cyfluthrine	<0.005	µg/L	0.1
Cyperméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Deltaméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Fenpropathrine	<0.010	µg/L	0.1
Lambda Cyhalothrine	<0.005	µg/L	0.1
Piperonil butoxide	<0.010	µg/L	0.1
Tefluthrine	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES STROBILURINES			
Azoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Fluoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Kresoxim-méthyle	<0.050	µg/L	0.1
Picoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Pyraclostrobine	<0.010	µg/L	0.1

Trifloxystrobin	<0.005	µg/L	0.1		
PESTICIDES SULFONYLUREES					
Amidosulfuron	<0.020	µg/L	0.1		
Flazasulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Mésosulfuron-méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Metsulfuron méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Nicosulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Rimsulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Sulfosulfuron	<0.020	µg/L	0.1		
Thifensulfuron méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Tribenuron-méthyle	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthrine	<0.005	µg/L	0.1		
Atrazine	<0.005	µg/L	0.1		
Cyanazine	<0.01	µg/L	0.1		
Flufenacet	<0.010	µg/L	0.1		
Hexazinone	<0.010	µg/L	0.1		
Métamitron	<0.010	µg/L	0.1		
Métribuzine	<0.010	µg/L	0.1		
Prométhrine	<0.005	µg/L	0.1		
Propazine	<0.005	µg/L	0.1		
Sébutylazine	<0.005	µg/L	0.1		
Simazine	<0.005	µg/L	0.1		
Terbuméton	<0.01	µg/L	0.1		
Terbutylazin	<0.005	µg/L	0.1		
Terbutryne	<0.005	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRIAZOLES					
Aminotriazole	<0.020	µg/L	0.1		
Bifertanol	<0.010	µg/L	0.1		
Bromuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Cyproconazole	<0.050	µg/L	0.1		
Difénaconazole	<0.02	µg/L	0.1		
Époxuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Fenbuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Fludioxonil	<0.010	µg/L	0.1		
Flusilazol	<0.010	µg/L	0.1		
Hexaconazole	<0.030	µg/L	0.1		
Metconazol	<0.020	µg/L	0.1		
Myclobutanil	<0.030	µg/L	0.1		
Penconazole	<0.020	µg/L	0.1		
Propiconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Prothioconazole	<0.100	µg/L	0.1		
Tébuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Thiencarbazone-méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Triadiméfon	<0.01	µg/L	0.1		
Triadiménon	<0.01	µg/L	0.1		
Triazamate	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRICETONES					
Mésotrione	<0.010	µg/L	0.1		
Sulcotrione	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
I-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.010	µg/L	0.1		
I-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0.050	µg/L	0.1		
Chlortoluron	<0.010	µg/L	0.1		
Desméthylisoproturon	<0.01	µg/L	0.1		
Diuron	<0.010	µg/L	0.1		
Iodosulfuron-méthyl-sodium	<0.010	µg/L	0.1		
Isoproturon	<0.030	µg/L	0.1		
Linuron	<0.030	µg/L	0.1		
Métabenzthiazuron	<0.010	µg/L	0.1		
Métobromuron	<0.010	µg/L	0.1		
Métoxuron	<0.010	µg/L	0.1		
Monolinuron	<0.010	µg/L	0.1		

Délégation Départementale de l'Ariège

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : Jean-luc.bernard@ars.sante.fr

Téléphone : 05 34.09.83.67

Fax : 05 34.09.36.40

S.M.D.E.A

RUE DU BICENTENAIRE

BP 4

09000 SAINT PAUL DE JARRAT

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : ETUDE

S.M.D.E.A

Prélèvement et mesures de terrain du 06/08/2019 à 10h30 pour l'ARS et par ARS09 : ERIC CHELLE

Nom et type d'installation : CAPTAGE PAILLOL/LAMOUSQUERE SUPERIEUR (CAPTAGE)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION

Nom et localisation du point de surveillance : EXHAURE LAMOSQUERE/PAILLOL SUPERIEUR - ORGIBET (LAMOSQUERE)

Code point de surveillance : 0000007442 Code installation : 005493 Type d'analyse : MPRPE

Code Sise analyse : 00133322 Référence laboratoire : F-19-25664 Numéro de prélèvement : 00900133278

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 00900133278)

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité en vigueur. La non-conformité porte sur au moins un paramètre microbiologique et a nécessité une restriction de consommation de l'eau pour les personnes sensibles: personnes âgées, immunodéprimées, nourrissons, femmes enceintes, Il a été demandé à l'exploitant de prendre les mesures correctives nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau. Un nouveau contrôle a été programmé pour vérifier le retour à une situation normale.

vendredi 20 septembre 2019

Pour la Préfète et par délégation,
Par empêchement de la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé,
La Déléguée Départementale



Marie-Odile AUDRIC-GAYOL

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	7.7	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7.7	unité pH			6.5	9.0

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Couleur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Odeur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Saveur (qualitatif)	0	ANS OBJE				
Turbidité néphélobimétrie NFU	0.25	NFU				2.0
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS						
Benzène	<0.05	µg/L		1.0		
Biphényle	<0.005	µg/L				
COMPOSÉS ORGANOHALOGENÉS VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0.05	µg/L		1		
Dichloroéthane-1,2	<0.5	µg/L		3		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0.5	µg/L		10		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0.5	µg/L		10		
Trichloroéthylène	<0.5	µg/L		10		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Agents de surface (bleu méth.) mg/L	<0.05	mg/L				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0.05	mg/L				
Phénols (indice phénol C6H5OH) mg/L	<0.005	mg/L				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	<6	mg(CO3)/L				
CO2 libre calculé	4	mg/L				
Équilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4	ANS OBJE			1.0	2.0
Hydrogencarbonates	84	mg/L				
pH d'équilibre à la 1 ^{re} échantillon	8.63	unité pH				
Titre alcalimétrique complet	6.9	°f				
Titre hydrotimétrique	7.3	°f				
FER ET MANGANESE						
Fer dissous	<5	µg/L				200
Manganèse total	<5	µg/L				50
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUES						
Benzo(a)pyrène *	<0.002	µg/L		0.01		
Benzo(b)fluoranthène	<0.002	µg/L		0.10		
Benzo(a,h,i)perylène	<0.002	µg/L		0.10		
Benzo(k)fluoranthène	<0.002	µg/L		0.10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0.002	µg/L		0.10		
Indeno(1,2,3-cd)pyrène	<0.002	µg/L		0.10		
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0.010	µg/L		0.1		
Atrazine-désoisopropyl	<0.02	µg/L		0.1		
Atrazine désoisopropyl-2-hydroxy	<0.050	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl	<0.01	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.100	µg/L		0.1		
Atrazine déséthyl désoisopropyl	<0.010	µg/L		0.1		
Hydroxyterbutylazine	<0.010	µg/L		0.1		
Simazine hydroxy	<0.030	µg/L		0.1		
Terbutéon-déséthyl	<0.005	µg/L		0.1		
Terbutylazin déséthyl	<0.005	µg/L		0.1		
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	<0.010	µg/L		0.1		
MINERALISATION						
Calcium	23.20	mg/L				
Chlorures	1.1	mg/L				250
Conductivité à 25°C	154	µS/cm			200	1100
Magnésium	4.13	mg/L				
Potassium	0.21	mg/L				
Silicates (en mg/L de SiO2)	5.84	mg(SiO2)/L				
Sodium	1.13	mg/L				200
Sulfates	7.3	mg/L				250
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Aluminium total µg/l	<10	µg/L				200
Antimoine	<5	µg/L		5		

Arsenic	<5	µg/L	10		
Barvum	<0.005	mg/L			1
Bore mg/L	<0.010	mg/L	1		
Cadmium	<1	µg/L	5		
Chrome total	<5	µg/L	50		
Cuivre	<0.005	mg/L	2		1
Cyanures totaux	<5	µg(CN)/L	50		
Fluorures mg/L	0.080	mg/L	2		
Mercure	<0.25	µg/L	1		
Nickel	<5	µg/L	20		
Plomb	<5	µg/L	10		
Sélénium	<5	µg/L	10		
Zinc	<0.005	mg/L			
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	<0.3	mg(C)/L			2
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L			0.1
Nitrates (en NO3)	1.4	mg/L	50.0		
Nitrites (en NO2)	<0.05	mg/L	0.5		
Phosphore total (exprimé en mg(P2O5)/L)	<0.05	mg(P2O5)/L			
PARAMETRES INVALIDES					
Chloroméquat chlorure (utiliser CLMQ)	<0.02	µg/L	0		
PARAMETRES LIÉS A LA RADIOACTIVITE					
Activité alpha globale en Ba/L	<0.02	Ba/L			
Activité bêta attribuable au K40	<0.006	Ba/L			
Activité bêta globale en Ba/L	<0.05	Ba/L			
Activité bêta glob. résiduelle Ba/L	<0.05	Ba/L			
Activité Tritium (3H)	<7.5	Ba/L			100.0
Dose indicative	<0.1	mSv/a			0.1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	6	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	1	n/(100mL)			0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	1	n/(100mL)	0		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Acétachlore	<0.005	µg/L	0.1		
Alachlore	<0.005	µg/L	0.1		
Benalaxyl-M	<0.01	µg/L	0.1		
Boscalid	<0.020	µg/L	0.1		
Cvazofamide	<0.020	µg/L	0.1		
Cymoxanil	<0.100	µg/L	0.1		
Dichloramide	<0.050	µg/L	0.1		
Diméthénamide	<0.010	µg/L	0.1		
ESA acetachlore	<0.010	µg/L	0.1		
ESA alachlore	<0.010	µg/L	0.1		
ESA metazachlore	<0.100	µg/L	0.1		
ESA metolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Fenhexamid	<0.050	µg/L	0.1		
Isoxaben	<0.010	µg/L	0.1		
Métazachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Métolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Napropamide	<0.010	µg/L	0.1		
Orvzalin	<0.100	µg/L	0.1		
OXA acetachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA alachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA metazachlore	<0.010	µg/L	0.1		
OXA metolachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Penoxsulam	<0.010	µg/L	0.1		
Propachlore	<0.010	µg/L	0.1		
Propyzamide	<0.050	µg/L	0.1		
Pvnoxsulame	<0.010	µg/L	0.1		
Tébutam	<0.050	µg/L	0.1		
Tolylfluanide	<0.01	µg/L	0.1		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2,4,5-T	<0.010	µg/L	0.1		
2,4-D	<0.010	µg/L	0.1		
2,4-MCPA	<0.010	µg/L	0.1		
Clodinafop-propargyl	<0.010	µg/L	0.1		
Dichloroprop	<0.010	µg/L	0.1		
Dichloroprop-P	<0.01	µg/L	0.1		
Diclofop méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Fénoxaprop-éthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Fluazifop butyl	<0.010	µg/L	0.1		
Mécoprop	<0.010	µg/L	0.1		
Mécoprop-o	<0.010	µg/L	0.1		
Triclopyr	<0.020	µg/L	0.1		
PESTICIDES CARBAMATES					
Asulame	<0.100	µg/L	0.1		
Benthiavalicarbe-isopropyl	<0.010	µg/L	0.1		

Carbaryl	<0.010	µg/L	0.1
Carbendazime	<0.010	µg/L	0.1
Carbétamide	<0.010	µg/L	0.1
Carbofuran	<0.010	µg/L	0.1
Chloroprothame	<0.005	µg/L	0.1
Fenoxycarbe	<0.050	µg/L	0.1
Hydroxycarbofuran-3	<0.01	µg/L	0.1
Iprovalicarb	<0.050	µg/L	0.1
Méthiocarb	<0.010	µg/L	0.1
Méthomyl	<0.050	µg/L	0.1
Molinate	<0.010	µg/L	0.1
Propoxur	<0.010	µg/L	0.1
Prosulfocarbe	<0.010	µg/L	0.1
Pvrimicarbe	<0.010	µg/L	0.1
Thiophanate méthyl	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES DIVERS			
2,6-Dichlorobenzamide	<0.01	µg/L	0.1
Acétamifid	<0.010	µg/L	0.1
Aclanifen	<0.005	µg/L	0.1
AMPA	<0.020	µg/L	0.1
Anthraquinone (pesticide)	<0.05	µg/L	0.1
Benfluraline	<0.005	µg/L	0.1
Benoxacor	<0.005	µg/L	0.1
Bentazone	<0.010	µg/L	0.1
Bifenox	<0.050	µg/L	0.1
Bromocil	<0.01	µg/L	0.1
Bromadiolone	<0.050	µg/L	0.1
Butraline	<0.010	µg/L	0.1
Caotane	<0.005	µg/L	0.1
Carfentrazone éthyle	<0.050	µg/L	0.1
Chloridazone	<0.010	µg/L	0.1
Chlorothalonil	<0.01	µg/L	0.1
Clethodime	<0.010	µg/L	0.1
Cimazone	<0.010	µg/L	0.1
Clopyralid	<0.100	µg/L	0.1
Cloquintocet-mexyl	<0.010	µg/L	0.1
Clothianidine	<0.010	µg/L	0.1
Cycloxydime	<0.020	µg/L	0.1
Cyrodinil	<0.010	µg/L	0.1
Cyrosulfamide	<0.010	µg/L	0.1
Desmethylnorflurazon	<0.010	µg/L	0.1
Dichlobénil	<0.01	µg/L	0.1
Dicofol	<0.005	µg/L	0.1
Diflufénicanil	<0.02	µg/L	0.1
Diméthomorphe	<0.010	µg/L	0.1
Dinocap	<0.01	µg/L	0.1
Diaquat	<0.020	µg/L	0.1
Dodine	<0.010	µg/L	0.1
Ethofumésate	<0.005	µg/L	0.1
Famoxadone	<0.005	µg/L	0.1
Fénamidone	<0.01	µg/L	0.1
Fenpropidin	<0.010	µg/L	0.1
Fenpropimorphe	<0.050	µg/L	0.1
Fipronil	<0.010	µg/L	0.1
Fonicamide	<0.100	µg/L	0.1
Flumioxazine	<0.050	µg/L	0.1
Fluquinconazole	<0.020	µg/L	0.1
Flurochloridone	<0.005	µg/L	0.1
Fluroxypir	<0.100	µg/L	0.1
Fluroxypir-meotyl	<0.100	µg/L	0.1
Flurtamone	<0.010	µg/L	0.1
Folpet	<0.005	µg/L	0.1
Fosetyl-aluminium	<0.02	µg/L	0.1
Glufosinate	<0.02	µg/L	0.1
Glyphosate	<0.020	µg/L	0.1
Imazamox	<0.010	µg/L	0.1
Imidaclopride	<0.010	µg/L	0.1
Iprodione	<0.005	µg/L	0.1
Isoxaflutole	<0.100	µg/L	0.1
Lenacil	<0.010	µg/L	0.1
Mebiquat	<0.02	µg/L	0.1
Métalaxyl	<0.010	µg/L	0.1
Métaldéhyde	<0.050	µg/L	0.1
Norflurazon	<0.005	µg/L	0.1
Oxadixyl	<0.010	µg/L	0.1
Oxyfluorfen	<0.005	µg/L	0.1
Paraquat	<0.020	µg/L	0.1
Pendiméthaline	<0.005	µg/L	0.1
Prochloraze	<0.010	µg/L	0.1
Procymidone	<0.005	µg/L	0.1
Pymétrozine	<0.010	µg/L	0.1
Pyrifénox	<0.005	µg/L	0.1
Pvriméthanol	<0.010	µg/L	0.1
Pvriproxyfen	<0.020	µg/L	0.1
Quimerac	<0.010	µg/L	0.1

Quinoxifen	<0.005	µg/L	0.1
Roténone	<0.010	µg/L	0.1
Spiroxamine	<0.050	µg/L	0.1
Tébufénozide	<0.010	µg/L	0.1
Tétraconazole	<0.005	µg/L	0.1
Thiaclopride	<0.010	µg/L	0.1
Thiamethoxam	<0.010	µg/L	0.1
Total des pesticides analysés	<0.01	µg/L	0.5
Trifluraline	<0.005	µg/L	0.1
Vinchlorzoline	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS			
Bromoxynil	<0.030	µg/L	0.1
Bromoxynil octanoate	<0.050	µg/L	0.1
Dicamba	<0.100	µg/L	0.1
Imazéthabenz-méthyl	<0.010	µg/L	0.1
Ioxynil	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES ORGANOCHLORES			
Aldrine	<0.005	µg/L	0.0
Chlordane alpha	<0.005	µg/L	0.1
Chlordane bêta	<0.005	µg/L	0.1
DDD-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDD-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDE-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDE-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDT-2,4'	<0.005	µg/L	0.1
DDT-4,4'	<0.005	µg/L	0.1
Dieldrine	<0.005	µg/L	0.0
Diméthachlore	<0.01	µg/L	0.1
Endosulfan alpha	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan bêta	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan sulfate	<0.005	µg/L	0.1
Endosulfan total	<0.005	µg/L	0.1
Endrine	<0.005	µg/L	0.1
HCH alpha	<0.005	µg/L	0.1
HCH alpha+beta+delta+gamma	<0.005	µg/L	0.1
HCH bêta	<0.005	µg/L	0.1
HCH delta	<0.005	µg/L	0.1
HCH gamma (lindane)	<0.005	µg/L	0.1
Heptachlore	<0.005	µg/L	0.0
Heptachlore époxyde	<0.005	µg/L	0.0
Hexachlorobenzène	<0.005	µg/L	0.1
Isodrine	<0.005	µg/L	0.1
Oxadiazon	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES			
Cadusafos	<0.010	µg/L	0.1
Chlorfenvinphos	<0.010	µg/L	0.1
Chlorméphas	<0.005	µg/L	0.1
Chlorpyrifos éthyl	<0.005	µg/L	0.1
Chlorpyrifos méthyl	<0.005	µg/L	0.1
Diazinon	<0.005	µg/L	0.1
Dichlorvos	<0.01	µg/L	0.1
Diméthoate	<0.010	µg/L	0.1
Ethiofopos	<0.010	µg/L	0.1
Fenitrothion	<0.005	µg/L	0.1
Fenthion	<0.050	µg/L	0.1
Malathion	<0.005	µg/L	0.1
Méthidathion	<0.005	µg/L	0.1
Oxydéméton méthyl	<0.010	µg/L	0.1
Parathion éthyl	<0.005	µg/L	0.1
Parathion méthyl	<0.005	µg/L	0.1
Phoxime	<0.030	µg/L	0.1
Propargite	<0.100	µg/L	0.1
Quinalphos	<0.005	µg/L	0.1
Téméphas	<0.005	µg/L	0.1
Terbuphos	<0.005	µg/L	0.1
Trichlorfon	<0.010	µg/L	0.1
Vamidathion	<0.010	µg/L	0.1
PESTICIDES PYRETHRINOIDES			
Alphaméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Bifenthrine	<0.005	µg/L	0.1
Cyfluthrine	<0.005	µg/L	0.1
Cyperméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Deltaméthrine	<0.005	µg/L	0.1
Fenpropathrine	<0.010	µg/L	0.1
Lambda Cyhalothrine	<0.005	µg/L	0.1
Piperonil butoxide	<0.010	µg/L	0.1
Tefluthrine	<0.005	µg/L	0.1
PESTICIDES STROBILURINES			
Azoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Fluoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Kresoxim-méthyle	<0.050	µg/L	0.1
Picoxystrobine	<0.010	µg/L	0.1
Pyraclostrobine	<0.010	µg/L	0.1

Trifloxystrobin	<0.005	µg/L	0.1		
PESTICIDES SULFONYLUREES					
Amidosulfuron	<0.020	µg/L	0.1		
Flazasulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Mésosulfuron-méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Metsulfuron méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Nicosulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Rimsulfuron	<0.010	µg/L	0.1		
Sulfosulfuron	<0.020	µg/L	0.1		
Thifensulfuron méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Tribenuron-méthyle	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRIAZINES					
Améthrine	<0.005	µg/L	0.1		
Atrazine	<0.005	µg/L	0.1		
Cyanazine	<0.01	µg/L	0.1		
Flufenacet	<0.010	µg/L	0.1		
Hexazinone	<0.010	µg/L	0.1		
Métamitron	<0.010	µg/L	0.1		
Métribuzine	<0.010	µg/L	0.1		
Prométhrine	<0.005	µg/L	0.1		
Propazine	<0.005	µg/L	0.1		
Sébutylazine	<0.005	µg/L	0.1		
Simazine	<0.005	µg/L	0.1		
Terbuméton	<0.01	µg/L	0.1		
Terbutylazin	<0.005	µg/L	0.1		
Terbutryne	<0.005	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRIAZOLES					
Aminotriazole	<0.020	µg/L	0.1		
Bifertanol	<0.010	µg/L	0.1		
Bromuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Cyproconazole	<0.050	µg/L	0.1		
Difénaconazole	<0.02	µg/L	0.1		
Époxuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Fenbuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Fludioxonil	<0.010	µg/L	0.1		
Flusilazol	<0.010	µg/L	0.1		
Hexaconazole	<0.030	µg/L	0.1		
Metconazol	<0.020	µg/L	0.1		
Myclobutanil	<0.030	µg/L	0.1		
Penconazole	<0.020	µg/L	0.1		
Propiconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Prothioconazole	<0.100	µg/L	0.1		
Tébuconazole	<0.010	µg/L	0.1		
Thiencarbazone-méthyl	<0.010	µg/L	0.1		
Triadiméfon	<0.01	µg/L	0.1		
Triadiménon	<0.01	µg/L	0.1		
Triazamate	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES TRICETONES					
Mésotrione	<0.010	µg/L	0.1		
Sulcotrione	<0.010	µg/L	0.1		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
I-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.010	µg/L	0.1		
I-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0.050	µg/L	0.1		
Chlortoluron	<0.010	µg/L	0.1		
Desméthylisoproturon	<0.01	µg/L	0.1		
Diuron	<0.010	µg/L	0.1		
Iodosulfuron-méthyl-sodium	<0.010	µg/L	0.1		
Isoproturon	<0.030	µg/L	0.1		
Linuron	<0.030	µg/L	0.1		
Métabenzthiazuron	<0.010	µg/L	0.1		
Métobromuron	<0.010	µg/L	0.1		
Métoxuron	<0.010	µg/L	0.1		
Monolinuron	<0.010	µg/L	0.1		

**Annexe n°7 : Examen de conformité à
l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les
prescriptions générales applicables aux
prélèvements relevant notamment de la
rubrique 1.3.1.0**

Numéro article	Résumé du contenu de l'article	Examen de conformité
<p>Article 1 Dispositions générales.</p>	<p>Sont visés par le présent arrêté les prélèvements soumis à déclaration au titre des rubriques :</p> <p>-1.1.2.0, relative aux prélèvements permanents ou temporaires issus d'un sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, dans les eaux souterraines, par pompage, par drainage, par dérivation ou tout autre procédé ;</p> <p>-1.2.1.0, 1.2.2.0 relatives aux prélèvements permanents ou temporaires issus d'une installation ou d'un ouvrage dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe ;</p> <p>-1.3.1.0 relative aux prélèvements d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-3 (2°) du code de l'environnement, ont prévu l'abaissement des seuils.</p>	<p>Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont en ZRE, le prélèvement est soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0 et est donc concerné par cet arrêté.</p> <p>CONFORME</p>
<p>Article 2 Dispositions générales.</p>	<p>Respecter les engagements et valeurs annoncés dans le dossier de déclaration, notamment en ce qui concerne le ou les lieux de prélèvements, débits instantanés maximum et volumes annuels maximums prélevés.</p> <p>Ne pas dépasser les seuils de déclaration ou d'autorisation des autres rubriques de la nomenclature sans en avoir fait au préalable la déclaration ou la demande d'autorisation et avoir obtenu le récépissé de déclaration ou l'autorisation.</p> <p>Toute modification notable apportée aux ouvrages ou installations de prélèvement, à leur localisation, leur mode d'exploitation, aux caractéristiques principales du prélèvement lui-même (débit, volume, période), tout changement de type de moyen de mesure ou de mode d'évaluation de celui-ci, ainsi que tout autre changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet.</p>	<p>Par Arrêté préfectoral du 19 juillet 1994, la commune d'Orgibet est classée en zone de répartition des eaux. Le débit maximum prélevé sera inférieur à 8 m³/h (D).</p> <p>Les engagements et valeurs annoncés dans le dossier de déclaration ont fait l'objet d'une analyse prospective de la part du SMDEA afin d'en assurer leur respect dans le temps.</p> <p>Tout changement qui modifierait substantiellement les conditions de la déclaration sur les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sera porté à la connaissance du préfet.</p> <p>CONFORME</p>
<p>Article 3 Conditions d'implantation des ouvrages et installations de prélèvement.</p>	<p>Choix du site d'implantation des ouvrages de prélèvement en évitant toute surexploitation ou dégradation significative de la ressource en eau, superficielle ou souterraine, déjà affectée à la production d'eau destinée à la consommation humaine ou à d'autres usages dans le cadre d'activités régulièrement exploitées</p>	<p>Les captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » sont déjà installés depuis plusieurs décennies sans qu'ait été notée quelque dégradation significative ou surexploitation de la ressource en eau.</p> <p>CONFORME</p>
<p>Article 4 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.</p>	<p>Prendre les dispositions nécessaires pour prévenir tout risque de pollution des eaux par les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux.</p>	<p>Comme indiqué dans l'analyse des incidences, les travaux et l'exploitation des captages de « Lamousquère Cap réservoir » et « Paillol » n'engendreront pas d'altérations de la qualité de l'eau.</p> <p>CONFORME</p>

Numéro article	Résumé du contenu de l'article	Examen de conformité
<p>Article 5 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.</p>	<p>Le débit instantané du prélèvement et le volume annuel prélevé ne doivent en aucun cas être supérieurs respectivement au débit et volume annuel maximum mentionnés dans la déclaration.</p> <p>Le débit instantané est, si nécessaire, ajusté de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre le maintien en permanence de la vie, la circulation, la reproduction des espèces piscicoles qui peuplent le cours d'eau où s'effectue le prélèvement ; - respecter les orientations, restrictions ou interdictions applicables dans les zones d'expansion des crues et les zones concernées par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux, un plan de prévention des risques naturels, un périmètre de protection d'un point de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, un périmètre de protection des sources d'eau minérale naturelle ou un périmètre de protection des stockages souterrains. 	<p>Cf. Article 2</p> <p>Les prélèvements de « Lamoussière Cap réservoir » et « Paillol » sont des prélèvements de source.</p> <p>Sans objet</p> <p>Les prélèvements sont justement destinés à la consommation humaine, et la déclaration est établie en complément au dossier de demande de DUP pour la dérivation de l'eau et la protection des captages.</p> <p style="text-align: center;">CONFORME</p>
<p>Article 6 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.</p>	<p>Le préfet peut, sans que le bénéficiaire de la déclaration puisse s'y opposer ou solliciter une quelconque indemnité, réduire ou suspendre temporairement le prélèvement dans le cadre des mesures prises au titre du décret n° 92-1041 du 24 septembre 1992 relatif à la limitation ou à la suspension provisoire des usages de l'eau.</p>	<p style="text-align: center;">Sans effet sur la déclaration.</p>
<p>Article 7 Conditions d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.</p>	<p>Les ouvrages et installations de prélèvement d'eau doivent être conçus de façon à éviter le gaspillage d'eau. A ce titre, le bénéficiaire prend des dispositions pour limiter les pertes des ouvrages de dérivation, des réseaux et installations alimentés par le prélèvement dont il a la charge.</p>	<p>Tel qu'indiqué au chapitre B.VI.3, le SMDEA pratique, pour l'UDI de « Orgibet Lamoussière », une gestion économe de la ressource en eau (étude des bruits de fond, recherche de fuites...). S'agissant de captages de sources, seule l'eau nécessaire aux besoins de l'UDI est prélevée, le surplus est restitué au milieu naturel au niveau des captages.</p> <p style="text-align: center;">CONFORME</p>
<p>Article 8 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.</p>	<p>Chaque ouvrage et installation de prélèvement est équipé de moyens de mesure ou d'évaluation appropriés du volume prélevé et d'un système permettant d'afficher en permanence les références du récépissé de déclaration.</p>	<p>L'UDI « Orgibet Lamoussière » comporte un compteur général permettant de relever les volumes prélevés.</p> <p>Le récépissé de déclaration sera joint au registre de tenue du compteur.</p> <p style="text-align: center;">CONFORME</p>
<p>Article 9 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.</p>	<p>Les moyens de mesure et d'évaluation du volume prélevé doivent être régulièrement entretenus, contrôlés et, si nécessaire, remplacés, de façon à fournir en permanence une information fiable.</p>	<p>Le SMDEA veille au bon fonctionnement des compteurs mis en place sur l'UDI « Orgibet Lamoussière »</p> <p style="text-align: center;">CONFORME</p>
<p>Article 10</p>	<p>Consigner sur un registre ou cahier les éléments du suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement</p>	<p>Le SMDEA tient un registre des relevés de compteurs et consigne les éléments du</p>

Numéro article	Résumé du contenu de l'article	Examen de conformité
Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.	<i>(valeurs des volumes prélevés, périodes de fonctionnement de l'ouvrage, incidents survenus dans l'exploitation, entretiens...)</i>	suivi de l'exploitation des captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol ». CONFORME
Article 11 Conditions de suivi et surveillance des prélèvements.	<i>Communiquer au préfet, dans les deux mois suivant la fin de chaque année civile ou la campagne de prélèvement pour les prélèvements saisonniers, un extrait ou une synthèse du registre ou cahier visé à l'article 10.</i>	Le SMDEA se charge de la communication des éléments attendus par le préfet, en particulier par l'établissement du RPQS. CONFORME
Article 12 Conditions d'arrêt d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	<i>Fermeture des ouvrages de prélèvements ou mise hors service en dehors des périodes d'exploitation et en cas de délaissement provisoire afin d'éviter tout mélange ou pollution des eaux.</i>	Les captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol » fonctionnent en continu sur l'année. En cas de délaissement provisoire les captages seront mis hors service. CONFORME
Article 13 Conditions d'arrêt d'exploitation des ouvrages et installations de prélèvement.	<i>Informers le préfet en cas de cessation définitive des prélèvements et remise en état des lieux.</i>	En cas de cessation définitive du prélèvement des captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol » le SMDEA informera le préfet. CONFORME
Article 14 Dispositions diverses.	<i>Le déclarant est tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle.</i>	Sans effet sur la déclaration.
Article 15 Dispositions diverses.	<i>Si le déclarant veut obtenir la modification de certaines des prescriptions applicables à l'installation, il en fait la demande au préfet.</i>	Tout changement qui modifierait substantiellement les conditions de la déclaration sur les captages de « Lamousquière Cap réservoir » et « Paillol » sera porté à la connaissance du préfet. Sans effet sur la déclaration en cours.
Articles 16 et 17 Dispositions diverses.	<i>Relatifs aux modalités d'application de l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration.</i>	Sans effet sur la déclaration en cours.